

REGION HAUTE-NORMANDIE

ATLAS DES PAYSAGES DE LA HAUTE-NORMANDIE

PARTIE 2 : COMPRENDRE ET AGIR

Décembre 2010



Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER - Paysagistes DPLG - Urbanistes



Peu de régions françaises ont été représentées, décrites, peintes ou filmées comme l'a été la Normandie. Grâce à ces témoignages, les paysages normands sont depuis longtemps connus et reconnus par le plus grand nombre et une image collective s'est peu à peu construite au cours des siècles ; une image de campagne, de mer, de patrimoine architectural.

Ces dernières années, un nouveau regard s'est porté sur les paysages urbains liés à la reconstruction et sur les paysages industriels de la vallée de la Seine, chacun traduisant une vision dynamique et moins nostalgique de la Normandie. Il était néanmoins nécessaire de réaliser une monographie complète de ces paysages pour mieux les connaître individuellement, montrer leurs diversités et leurs différences avec les paysages voisins, dans leurs fondements naturels, humains et culturels.

En dressant une véritable carte d'identité de la Haute-Normandie, l'Atlas des Paysages constitue un document de référence pour une connaissance partagée de nos paysages, de leur histoire particulière et de leurs dynamiques de transformation.

Ces paysages ne peuvent plus être considérés comme la résultante de la juxtaposition des politiques sectorielles et des aménagements privés qui font – et défont – le territoire. Ils doivent désormais, au-delà de la connaissance et de la conscience partagée des enjeux, devenir l'expression d'une ambition politique pour la qualité du territoire.

Conformément à la convention européenne du paysage, des « objectifs de qualité paysagère » doivent être définis pour guider les politiques sectorielles. Ce renversement de perception - le paysage comme enjeu de gestion du territoire et de qualité du cadre de vie et non plus comme résultante - nécessite un travail de fond, porté dans la durée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement.

Ce document a été réalisé pour être accessible à tous, abondamment illustré de photographies de terrain et conçu comme un guide pédagogique de lecture du paysage. Il favorise le partage d'une vision commune et invite à redécouvrir, au-delà du regard quotidien, la qualité et la fragilité de nos propres lieux de vie.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et surtout un bon usage.

Le Président du Département de Seine-Maritime

Didier MARIE



Le Président de la Région Haute-Normandie

Alain LE VERN



Le Président du Département de l'Eure

Jean-Louis DESTANS



Le Préfet de la Région Haute-Normandie

Rémi CARON



PARTIE II : COMPRENDRE ET AGIR

LES FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS DES PAYSAGES.....	9
1 - Les paysages et le relief : des paysages horizontaux, animés par de fortes ruptures de pentes.....	10
1.1 - Plateaux, vallées, falaises et coteaux : des reliefs contrastés aux transitions brusques et spectaculaires.....	10
1.2 - Les subtils reliefs des plateaux : souples en rive droite de Seine et tabulaires en rive gauche.....	14
1.3 - La vallée de la Seine : un relief unique qui alterne rives concaves et lobes convexes.....	15
1.4 - Les grandes vallées : des ruptures de pentes nettes qui isolent les plateaux.....	17
1.5 - Les petites vallées : des incisions profondes dans le plateau.....	18
1.6 - Le paysage unique des collines de la Boutonnière du pays de Bray.....	19
1.7 - Les falaises de la côte d'Albâtre : une rencontre spectaculaire entre la terre et la mer.....	20
2 - Les paysages et le socle géologique : un socle uniforme lié au Bassin parisien.....	22
2.1 - Un socle géologique unitaire, composé de craie et d'argile à silex.....	24
2.2 - Les calcaires de l'ère tertiaire aux portes de L'Eure.....	25
2.3 - Les paysages singuliers du pays de Bray et du Cap d'Ailly.....	26
2.4 - Brique, calcaire, silex et grès : des matériaux de construction témoins du socle géologique régional.....	28
3 - Les paysages et l'eau : une eau inégalement répartie sur le territoire;.....	30
3.1 - Les plateaux : des paysages où l'eau est rare.....	32
3.2 - Les vallées : une eau abondante qui capte l'occupation humaine.....	34
3.3 - La Seine : un patrimoine naturel, industriel et urbain.....	36
3.4 - Le bord de mer accessible : un territoire très exigü au débouché des vallées côtières.....	39
4 - Les paysages et le climat : une influence océanique et des vents permanents.....	40
4.1 - Les vents permanents et les clos-masures.....	40
4.2 - Les replis des valleuses.....	41
4.3 - La chaleur et l'humidité de la vallée de la Seine.....	41
4.4 - La froidure du pays de Bray.....	41
5 - Les paysages et l'agriculture : une richesse paysagère largement liée à la présence des structures végétales.....	42
5.1 - Les paysages agricoles ouverts.....	44
5.2 - Les paysages agricoles semi-cloisonnés ou bocagers : une mosaïque en plans successifs.....	48
5.3 - Les paysages agricoles des vallées : révélateurs de la présence de l'eau.....	50
6 - Les paysages, la forêt et l'arbre : des forêts peu nombreuses mais une répartition homogène des boisements.....	52
6.1 - Une forêt réduite par des milliers d'années de défrichement.....	54
6.2 - Des forêts liées aux villes, qui dessinent un cadre urbain et offrent des usages de loisirs.....	55
6.3 - Le bocage et les clos-masures, la forêt linéaire des espaces agricoles.....	55
6.4 - Les forêts des coteaux, des corridors écologiques pas toujours gérés, qui sillonnent le territoire.....	57

7 - Les paysages et l'urbanisation : des paysages profondément humanisés	58
7.1 - Un maillage complet, régulier, dense et hiérarchisé du territoire.....	58
7.2 - Des formes urbaines spécifiques à la Haute-Normandie.....	60
7.3 - Des villes aux agglomérations : les paysages de périphéries	67
8 - Les paysages et les infrastructures	72
8.1- Les paysages des routes : des paysages routiers de qualité	72
8.2- Les paysages des énergies : vers le gigantisme	76

LES FONDEMENTS CULTURELS DES PAYSAGES.....81

1 - Une campagne anglaise dans la vallée de la Seine au début du 19 ^{ème} siècle	83
2 - Les paysages de campagne : une vision plus réaliste	84
3 - Les paysages urbains : un motif qui perdure	85
4 - Les paysages littoraux : la découverte de la mer	86
5 - Une pérennité des motifs ruraux au cours du 20 ^e siècle	87
6 - Les paysages traditionnels et les nouveaux paysages du 21 ^e siècle	88
7 - Vers un regard critique des paysages du quotidien	91

SYNTHÈSE SUR LES VALEURS PAYSAGÈRES-CLEFS DE LA HAUTE-NORMANDIE.....92

1. Des reliefs singuliers qui révèlent le territoire	98
2. Des paysages de nature accrochés au fil de l'eau et au coeur des grandes forêts	100
3. Des paysages des petites vallées, riches d'un patrimoine naturel et culturel	102
4. La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière créatrice de paysages diversifiés	104
5. La présence de l'arbre dans les paysages agricoles	106
6. Une image rurale et jardinée dans les villages et les hameaux	108
7. Des paysages bâtis, riches d'un patrimoine architectural et urbain	110
8. Des itinéraires qui favorisent la découverte des paysages	112
Tableau récapitulatif des valeurs paysagères clefs de la Seine-Maritime	114
Tableau récapitulatif des valeurs paysagères clefs de l'Eure	116

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS 118

1. Les mesures de protection du patrimoine naturel et paysager	118
2. Comparatif entre les valeurs paysagères et les paysages institutionnalisés	122
3. Glossaire des protections	124

LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION EN COURS 130

- 1. Les paysages agricoles : des changements de pratiques culturelles 132
- 2. Les paysages bâtis : les extensions en périphérie urbaine et les nouveaux aménagements urbains 140
- 3. Les paysages naturels : des enjeux parfois contradictoires entre attractivité et gestion des espaces de nature 150
- 4. Les paysages des infrastructures : les nouveaux réseaux de transports et d'énergies..... 158

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS POUR LES PAYSAGES DE LA HAUTE-NORMANDIE 164

- Orientation 1 : pour des pratiques agricoles qui renforcent la diversité paysagère 166
- Orientation 2 : pour un développement urbain qui prolonge la qualité patrimoniale existante 174
- Orientation 3 : pour une reconnaissance de la richesse des espaces de nature..... 182
- Orientation 4 : pour une prise en compte des paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie 190

CONCLUSION : DE L'ATLAS RÉGIONAL DES PAYSAGES...
..... VERS UNE CHARTE POUR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE EN HAUTE-NORMANDIE 198

Annexes :

GLOSSAIRE.....200

BIBLIOGRAPHIE203



Les falaises de la côte d'Albâtre.

LES FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS DES PAYSAGES



LES PAYSAGES ET LES RELIEFS

Des paysages horizontaux, animés par de fortes ruptures de pentes

I - Plateaux, vallées, falaises et coteaux : des reliefs contrastés aux transitions brusques et spectaculaires

Globalement, les paysages Hauts-Normands apparaissent comme de grands espaces horizontaux. Plateaux ou plaines, tabulaires ou sinueux, ils dominent largement le territoire. Occupés aujourd'hui majoritairement par les grandes cultures, ils s'ouvrent en vastes espaces, pour lesquels les horizons lointains et les ciels forment des composantes majeures.

A l'inverse, dans un contraste puissant, des paysages « en creux » se dessinent soudain, surprenants : les vallées. Parfois grandioses vues d'en haut, elles composent des ambiances plus intimes lorsqu'on y pénètre, avec de grands coteaux, voire des corniches, qui bornent les horizons et une présence d'arbres plus importante qui fragmente les ouvertures visuelles.

Les transitions entre ces deux grands types de paysages morphologiques sont rapides, pour ne pas dire brutales : les coteaux, les falaises, les pentes, dessinent des espaces étroits, peu accessibles, abrupts ou subverticaux.



Panorama de la vallée de la Seine depuis la Côte des Deux Amants.

Au-dessus de la Seine, des vues larges se dégagent, permettant une lecture géographique, où la courbe du fleuve, le positionnement du bâti, la place de la route et la répartition des cultures apparaissent parfaitement lisibles. Les coteaux eux-mêmes composent des paysages naturels de très grande qualité. Spectaculaires par leur forme en hémicycle et les affleurements de craie éclatante, ils constituent des biotopes privilégiés pour l'épanouissement de pelouses calcaires : sur ces pentes sèches et chaudes se développe ainsi une flore riche et variée, associant même quelques essences méditerranéennes.

Le passage de la terre à la mer en Haute-Normandie apparaît particulièrement remarquable. Il s'opère par une interruption brutale du plateau, qui compose un littoral réduit à une haute et spectaculaire falaise de craie, dressée comme un rempart au-dessus de la Manche. Les vallonnes, suspendues en quelque sorte dans le vide, symbolisent la soudaineté de ce basculement. Lignes de crête pour les vallées ou falaises pour le littoral, ces ruptures composent des lieux privilégiés pour la découverte et l'appréhension globale des paysages.



Plateau du pays de Caux : un espace horizontal ouvert sur le ciel.



Vallée de la Risle non loin de Pont-Audemer : un monde "intérieur" aux horizons successifs proches.



La falaise, une rupture forte entre le plateau et la Manche.

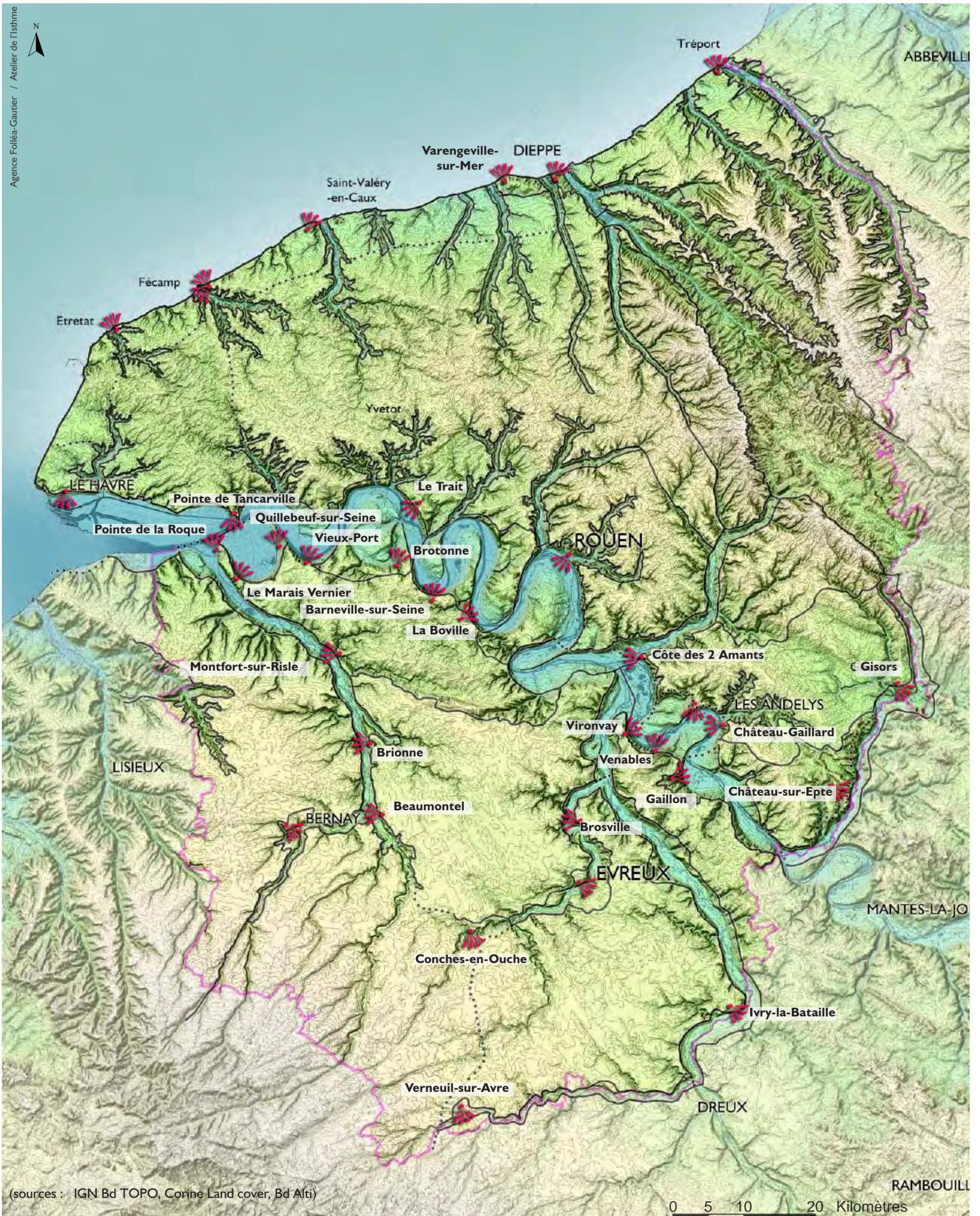


Les ruptures de pentes souvent brutales offrent des sites privilégiés pour découvrir le paysage : ici point de vue sur les hauteurs du Tréport.

Sur l'ensemble du territoire régional, plateaux et vallées se succèdent. Leur alternance contrastée fait partie de l'animation des grands paysages perçus en dynamique, notamment à la faveur des déplacements par la route, avec des effets de surprise liés aux basculements rapides d'un grand paysage à l'autre. Dans l'Eure, la RD 6013 en est un exemple remarquable, avec les traversées rectilignes des plateaux de Madrie, de Saint-André et du Neubourg, entrecoupées des descentes soudaines des vallées de l'Eure et de l'Iton.

C'est bien souvent ces reliefs accidentés qui contribuent à délimiter les unités de paysages de la Haute-Normandie, distinguant clairement les plateaux, des vallées.

CARTE DES RELIEFS



LÉGENDE

-  Points de vue remarquables

2 - Les subtils reliefs des plateaux : souples en rive droite de la Seine et tabulaires en rive gauche



Les grandes ondulations du Vexin normand avec des dômes coiffés de boisements.

Si la nature des sols a longtemps contribué à différencier les paysages des plateaux, la mécanisation et les pratiques agricoles ont eu tendance à les unifier vers des paysages de grandes cultures. A l'heure actuelle, ce sont plutôt les subtilités des reliefs qui jouent aujourd'hui un rôle premier dans cette différenciation des paysages des plateaux. La Seine marque une limite, différenciant les plateaux du nord de la Seine de ceux du sud. Les premiers (les plateaux de Caux, du Petit Caux et du Vexin normand) offrent une morphologie souple avec de nombreuses inflexions, voir d'amples ondulations que dessine la naissance des vallons et vallées qui, en se rapprochant des rebords de plateaux, vont les entailler plus nettement.



Une amorce de talwegs qui vient animer le plateau de Caux.

Les seconds sont en revanche plus tabulaires, dégagant de vastes étendues horizontales où seules les lisières forestières viennent structurer les paysages.



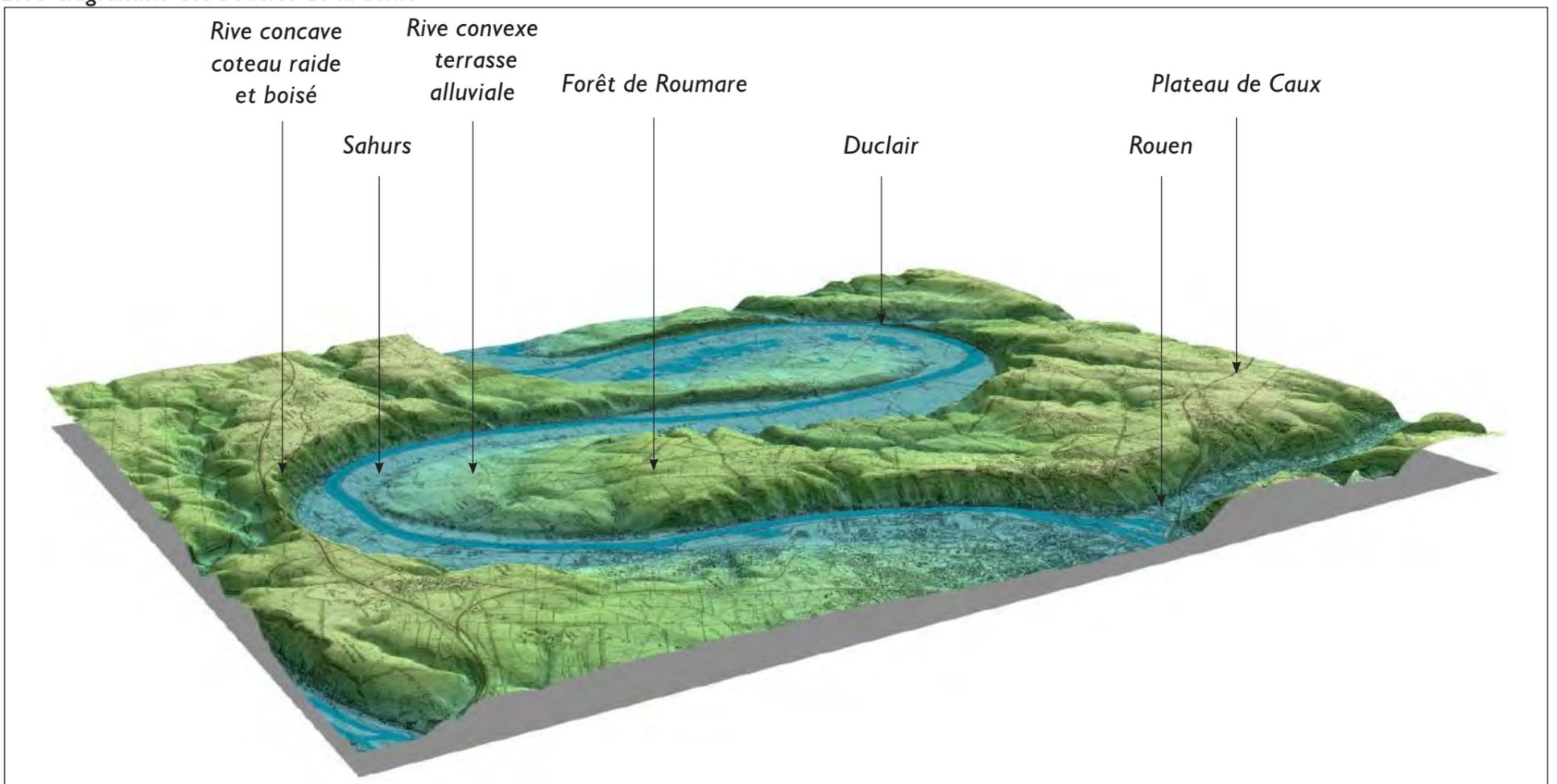
Le plateau horizontal de Madrie entre les vallées de l'Eure et de la Seine.

3 - La vallée de la Seine : un relief unique qui alterne rives concaves et lobes convexes

L'épais socle crayeux de la région, offre une pente très faible : 16 mètres de différence de niveau entre Vernon et le Havre. Cela a obligé la Seine à «prendre son temps» pour rejoindre la mer : pour 100 km de traversée à vol d'oiseau, son cours s'allonge sur plus de 200 km, déroulé en une douzaine de boucles successives et serrées.

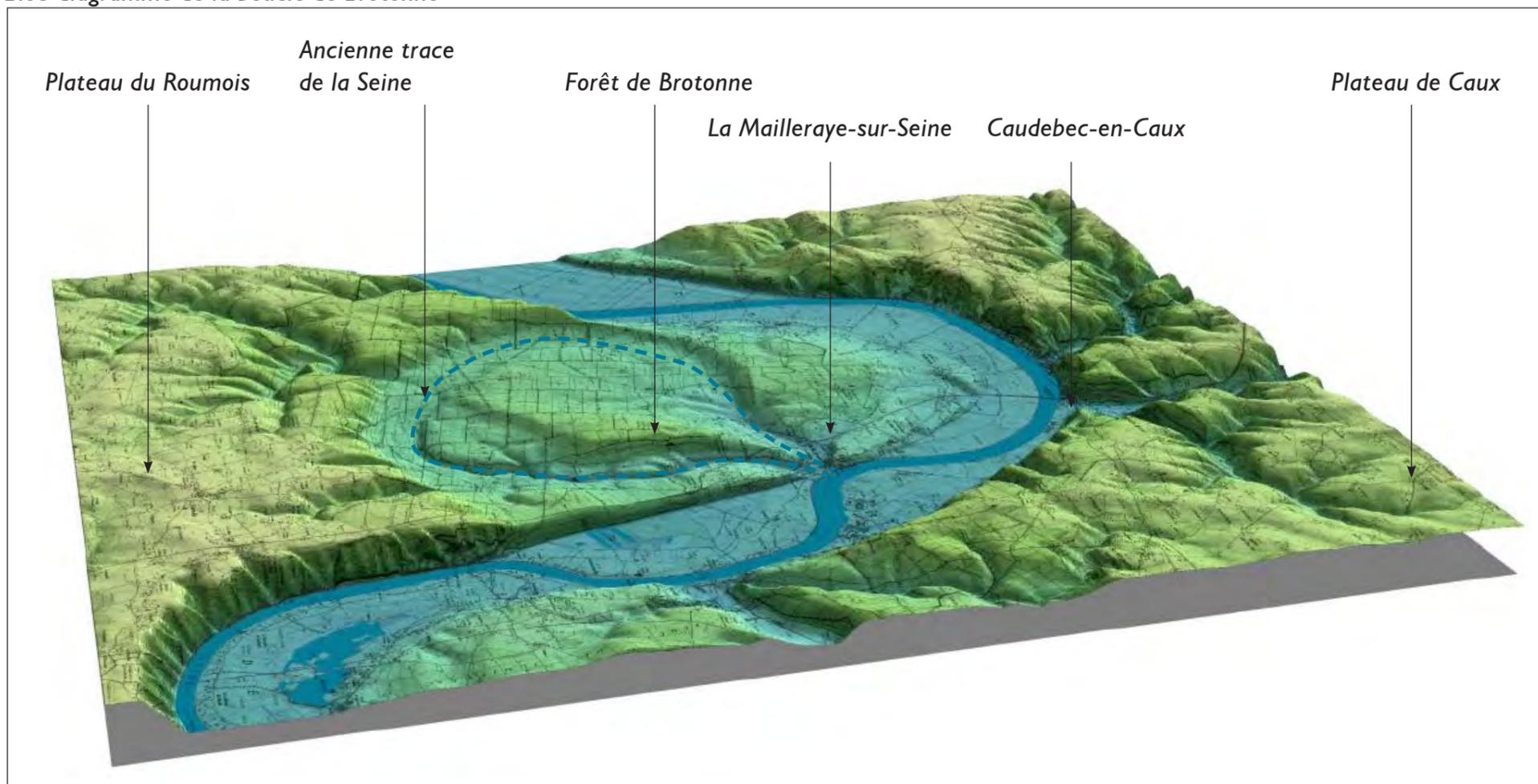
Ce qui se lit sur la carte comme une série de boucles homogènes dans le territoire, compose à hauteur d'homme, une confrontation de milieux contrastés : de hauts coteaux raides, calcaires et secs sur les rives concaves, face à des rives convexes à l'inverse étirées par les dépôts alluvionnaires, en lobes légèrement bombés.

Bloc-diagramme des boucles de la Seine



La boucle de la Seine aux Andelys : une rive droite concave bordée de coteaux raides et une rive gauche convexe plate et cultivée.

Bloc-diagramme de la boucle de Brotonne



Aujourd'hui éloignés du cours du fleuve, certains reliefs, par leurs formes en courbes, témoignent des variations du cours de la Seine au fil du temps. Le plus remarquable est sans doute le coteau du marais Vernier, déroulé en vaste hémicycle dans les terres, ouvrant des vues généreuses sur les étendues planes et cultivées des marais ; le plus

discret se cache sous la forêt de Brotonne, avec un coteau en courbe aujourd'hui orphelin des eaux qui l'ont façonné ; enfin le plus singulier est le bras « mort » de la rivière Austreberthe qui se jetait autrefois à Yainville et qui débouche maintenant à Duclair. Il dessine un vallon sec, «isolant» la boucle de Jumièges.



La boucle du Marais Vernier, un vestige de la vallée de la Seine du temps où elle sinuait au pied du coteau.

4 - Les grandes vallées : des ruptures de pentes nettes qui isolent les plateaux

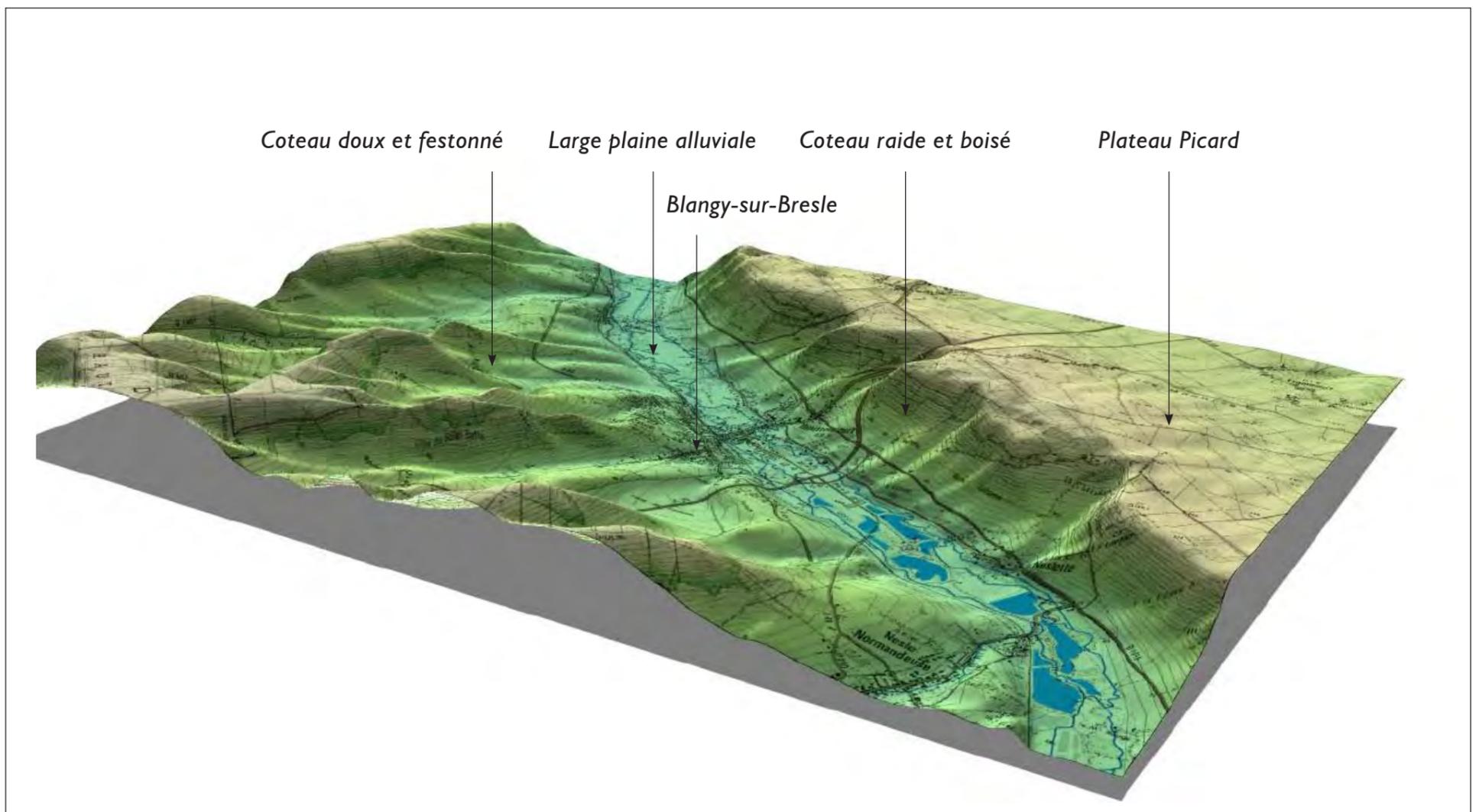


La vallée de l'Iton au niveau de Brosville. Un paysage totalement déconnecté du plateau cultivé.

Outre la Seine, avec son relief en boucles successives, les vallées de l'Eure, de l'Iton et de la Risle forment avec la Bresle, l'Yères, l'Eaulne et la Scie ainsi que l'Andelle et l'Epte, les autres grandes vallées de la région. Les paysages qu'elles offrent sont nettement différenciés de ceux des plateaux environnants et chacune d'entre elle dégage des ambiances qui lui sont propres. En termes de morphologie toutefois, toutes gardent sensiblement les mêmes

caractéristiques : ce sont des vallées de grande ampleur, dégagant des plaines alluviales, tenues entre deux versants aux profils asymétriques : un versant raide côté nord largement couvert de boisements, et un versant doux et ondulé côté sud plus propice à l'activité agricole. Cette asymétrie vient des grandes glaciations du quaternaire : sur les versants ensoleillés, la craie éclatait et s'effritait sous l'action du gel et du dégel alors que les versants nord restaient ombragés. L'érosion a ensuite emporté les débris, donnant un profil adouci et festonné.

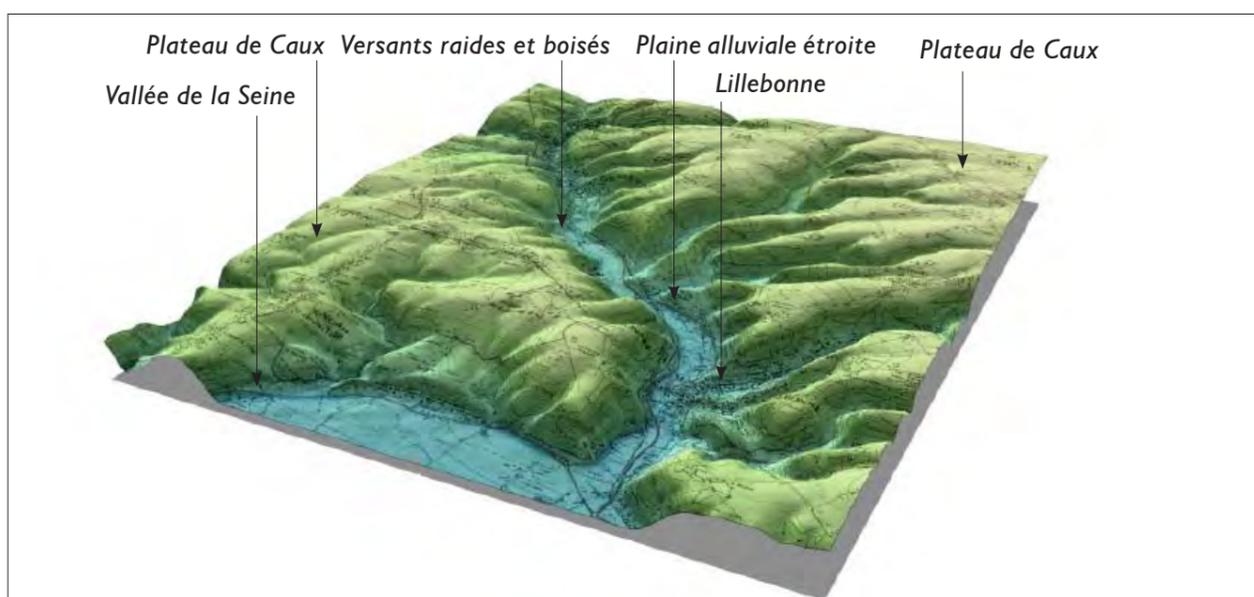
Bloc-diagramme de la vallée de la Bresle



5 - Les petites vallées : des incisions profondes dans le plateau

Liées aux grandes vallées, de nombreuses petites vallées affluentes incisent les plateaux, alimentant la Risle, l'Eure et la Seine ainsi que les vallées de la côte d'Albâtre. Leur dénivelé général est souvent important entre le niveau du plateau (environ 100 à 150 m) et celui du fleuve ou de la mer (entre 0 et 15 m). Moins longues, elles entaillent les plateaux de manière assez prononcée. En créant chacune un micro-paysage qui contraste nettement avec les étendues étirées des plateaux, elles jouent un rôle précieux dans

la qualité générale des paysages régionaux : sources de diversité, de changement d'échelles, d'ambiances, de milieux : jardins-refuges, nids douillets à proximité de la mer, au creux desquels ont fleuri les sites de villégiatures les plus prisés. A l'image des grandes vallées, ces espaces présentent souvent des versants dissymétriques : un versant raide au nord et un coteau doux au sud. Les fonds plats sont en revanche beaucoup plus étroits, voire inexistantes, sauf dans le cas des vallées côtières qui débouchent sur la mer.



Les cas particuliers des valleuses de la côte d'Albâtre.

Le relief des valleuses, très spécifique à la région, dessine des paysages originaux et surprenants ; contrairement aux vallées irriguées, elles n'ont plus d'écoulement d'eau en surface : ce sont des vallées sèches. Aussi l'action de l'eau n'a-t-elle pas poursuivi son ouvrage pour rattraper le niveau zéro du littoral. A cela s'ajoute le recul de la falaise sous l'action conjointe des eaux d'infiltration et de la mer, qui augmente inexorablement la différence d'altitude entre valleuse et mer. C'est par ces processus qu'elles apparaissent

curieusement comme « suspendues » au-dessus du trait de côte, ne permettant pas d'accéder directement à la plage. Les hommes y ont parfois aménagé des escaliers ou des échelles pour descendre (valleuse d'Életot par exemple). Bien qu'assez différentes les unes des autres, les valleuses gardent des traits morphologiques communs : une extension faible vers l'intérieur des terres, un caractère littoral bien marqué, des pentes assez fortes, un fond de vallée étroit et une ouverture sur la mer très réduite.



La valleuse de Vaucottes : une vallée côtière suspendue au-dessus du niveau de la mer.

6 - Le paysage unique des collines de la Bouttonnière du pays de Bray



La butte-témoin près de Nesle-Hodeng, un repère dans le paysage.

Le relief du pays de Bray et plus particulièrement la boutonnière (vaste combe dominée au nord et au sud de deux plateaux crayeux), contribue nettement à différencier le pays de Bray dans l'ensemble des paysages régionaux.

Echappant à la dualité plateau/vallée qui s'impose presque partout à l'échelle régionale, le pays s'offre en collines successives, parcouru par de très nombreux cours d'eau. La diversité des sols animés par ces reliefs souples engendre des ambiances paysagères particulièrement variées qui se succèdent et s'imbriquent : des prairies humides bocagères sur des terres argileuses, des cultures céréalières sur des sols crayeux, des vergers et prairies sur des sols marneux, des forêts sur sols gréseux.

Au cœur de ces collines, subsistent quelques reliefs repères dans

le paysage : ce sont les buttes témoins sculptées par l'érosion, préservées par une couche de calcaire un peu plus dur à leur sommet : le Mont Sigy, le Mont Sauveur ou la butte de la Ferté-Saint-Samson sont les plus remarquables. Certaines de ces buttes ont servi d'assise à des lignes de défense avec la construction de mottes féodales (buttes artificielles) surmontées d'un donjon (la Ferté-Saint-Samson).

Ces hauteurs isolées ainsi que les rebords de la boutonnière composent des sites propices aux panoramas, qui permettent d'appréhender dans toute sa dimension le paysage du pays de Bray. La « route des Paysages » propose d'ailleurs un parcours basé sur ces panoramas avec la mise en place de tables d'orientations aux factures sobres ou artistiques.



Un moutonnement successif de collines dans la boutonnière de Bray depuis la Ferté-Saint-Samson.

7 - Les falaises de la côte d'Albâtre : une rencontre spectaculaire entre la terre et la mer

De l'estuaire de la Seine à celui de la Somme, la côte d'Albâtre déroule son long défilé de falaises de craie. C'est le plus long linéaire de falaises des côtes françaises. Spectaculaires par leur hauteur, elles marquent la limite du plateau de Caux et sa confrontation forte avec la mer.

Si les falaises sont très perceptibles depuis la mer, déroulées comme une muraille blanche défensive, ou souvent représentées par photographies vues d'avion, elles restent paradoxalement discrètes depuis la terre, faute de caps ou de presqu'îles. Depuis le plateau de Caux, elles ne se laissent pas appréhender d'un seul coup d'oeil mais par petits bouts, tronçon par tronçon. Encore faut-il savoir d'où elles sont perceptibles et jusqu'où il est possible de s'approcher sans danger pour bénéficier d'une vue oblique qui révélera la spectaculaire muraille de craie. Ce sont les rebords des vallées côtières qui composent les sites privilégiés pour dégager des ouvertures panoramiques plongeantes, où la falaise s'offre de trois-quarts, montre son profil vertigineux et déroule sa longueur impressionnante : une véritable coupe-perspective du « socle géologique » régional. Les débouchés des vallées sur la mer offrent des points de vue complémentaires non moins remarquables : c'est au pied des falaises que l'on prend la pleine mesure de leur hauteur.

L'observation de la morphologie des falaises haut-normandes permet de distinguer deux séquences de paysage littoral : les falaises « blanches », entre le cap d'Antifer et le Tréport, et les falaises « écorchées » entre le Havre et le cap d'Antifer.

Les premières, très hautes, cent mètres environ, sont d'une blancheur presque immaculée. Constituées presque exclusivement de craie crétacée, dans laquelle s'immiscent de fines couches noires de silex, elles restent verticales, les éboulis étant immédiatement roulés par la mer, de couleur laiteuse du fait de la dissolution de la craie, jusqu'à être usés en galets composant un étroit estran minéral à leur pied, difficilement praticable.

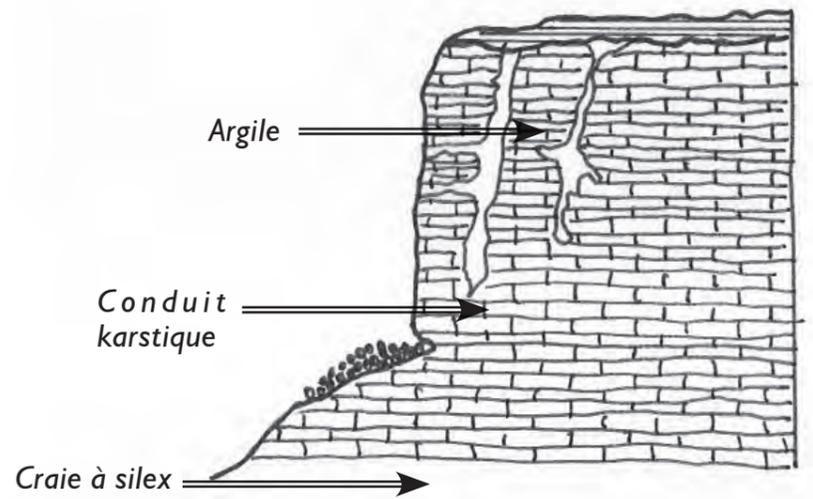
Les falaises écorchées prennent une coloration ocre rouge qui témoigne de leur composition géologique moins purement calcaire, enrichie notamment d'argiles et de marnes. En s'effondrant, ces marnes et argiles ont formé un bourrelet en pied de falaise, colonisé progressivement par la végétation, qui constitue un socle souple protecteur de la falaise.



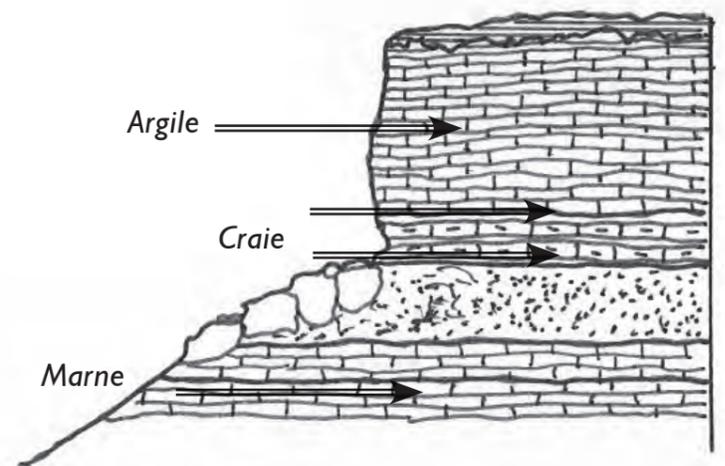
Spectaculaire défilé de falaises de craie.



La falaise «blanche» à Etretat.



La falaise «écorchée» à Antifer.



Croquis des différents types de structures de falaises existantes en Haute-Normandie

La particularité géomorphologique que constitue l'aiguille d'Etretat, sans doute l'un des sites les plus célèbres de France, témoigne de la nature dynamique du paysage littoral Haut-Normand. Sous l'action conjuguée de la mer et des eaux d'infiltration, la falaise de craie fragile, tendre et soluble, s'écroule en blocs et recule. L'aiguille, en résistant vaillamment à cette érosion, isolée aujourd'hui en mer, marque ce recul. Sans remonter dans le temps géologique, l'histoire humaine rappelle la puissance du phénomène : certaines maisons construites sur les versants des vallées côtières sont aujourd'hui devenues inhabitables tant la falaise est proche et que le risque d'éboulement est fort. Au cap de la Hève, le recul peut atteindre 2 mètres par an.



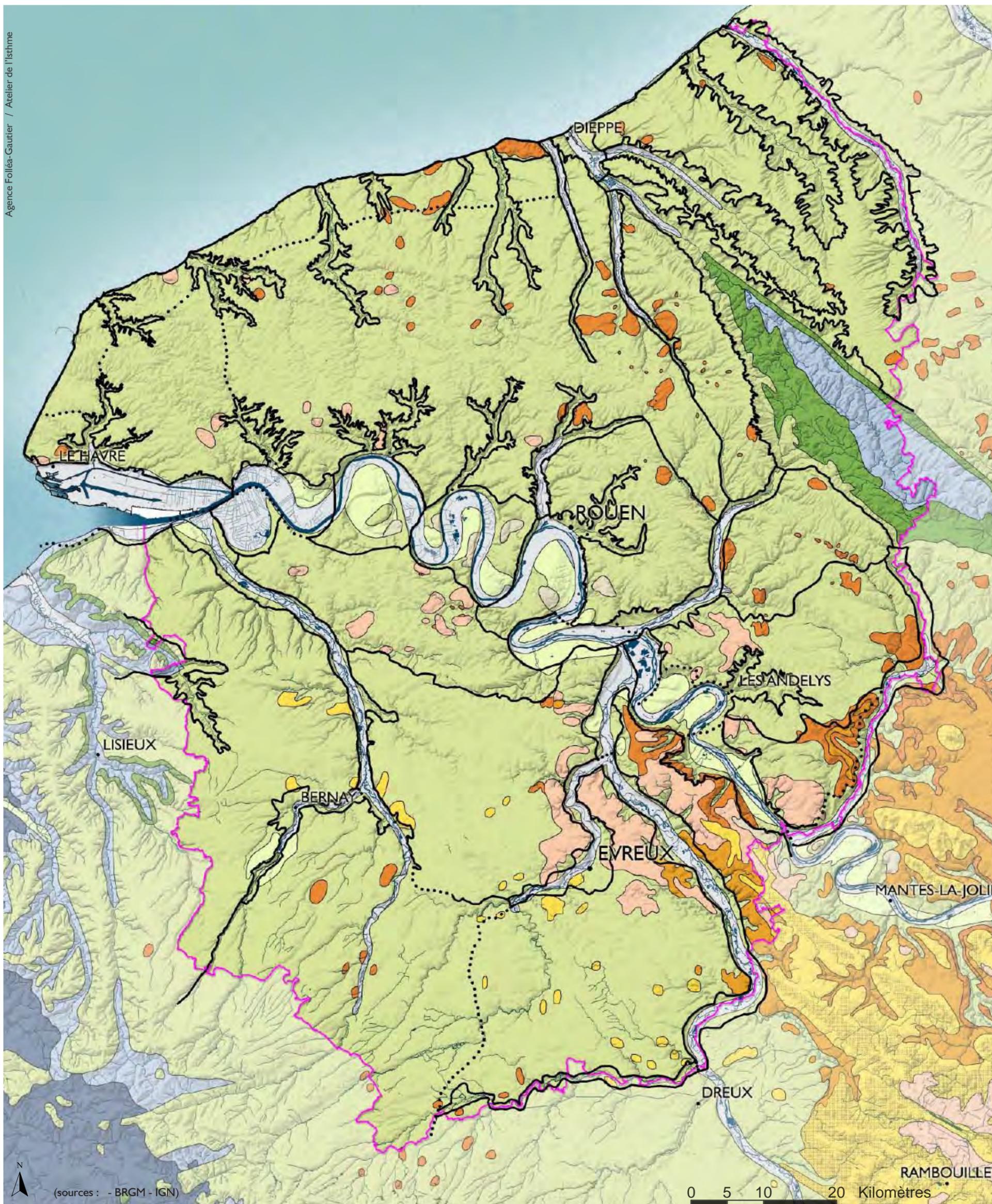
Cette maison sur le haut de la falaise n'est plus habitable en raison des risques très élevés d'effondrement.

LES PAYSAGES ET LE SOCLE GÉOLOGIQUE

Un socle uniforme lié au Bassin parisien

La géologie distingue fondamentalement l'identité paysagère des deux Normandies : alors que la Basse-Normandie appartient essentiellement au Massif Armoricaire, granitique et schisteux, la Haute-Normandie compose la séquence nord-ouest du vaste Bassin parisien, dont l'histoire sédimentaire a légué des sols majoritairement calcaires. A gros traits, la première offre des paysages marqués par l'intime : collines, herbe et arbres, élevage, eau, tandis que la seconde présente aujourd'hui des paysages marqués par la grandeur : grands plateaux, grandes cultures, grandes vallées. Au-delà de cette différenciation à gros traits de la Basse-Normandie, la Haute-Normandie trouve une part de son unité paysagère dans la géologie et de sa diversité dans les sols et leurs potentiels de mise en valeur.

CARTE GÉOLOGIQUE



ÈRE SECONDAIRE

Jurassique moyen : calcaires, marnes

Crétacé inférieur : marnes, argiles, gaizes, sables

Jurassique supérieur : marnes, calcaires, argiles, sables

Crétacé supérieur : craies, calcaires, marnes

ÈRE TERTIAIRE

Paléocène, Éocène inférieur : sables, argiles

Éocène moyen-supérieur : calcaires, sables, gypse

Oligocène : marnes, calcaires, meulières

Pliocène : sables, cailloutis, argiles

ÈRE QUATERNAIRE

Pléistocène inférieur : sables, cailloutis, galets, argiles

Pléistocène moyen-supérieur : argiles, sables, graviers, galets

Holocène : sables, argiles, graviers, galets

I - Un socle géologique unitaire, composé de craie et d'argile à silex

Le socle géologique haut-normand se révèle de façon magistrale sur le littoral, du Havre au Tréport, jusqu'à composer l'un des sites de France les plus célèbres : les falaises d'Étretat. Les 100 mètres de hautes falaises blanches que viennent admirer les foules sont le résultat d'une longue sédimentation de dépôts marins au cours de l'ère secondaire, lorsque la mer recouvrait la région. On lit clairement cette sédimentation sur la falaise, dessinée par les couches horizontales successives des dépôts. Les blocs blancs écroulés en pied de falaise par le travail de l'érosion marine, la couleur étrange, bleue laiteuse, que prend la mer sur le littoral, témoignent de la fragilité de la roche, qui se raye d'un simple coup d'ongle et se dissout dans l'eau : c'est de la craie, héritée d'une période géologique qui porte son nom : le crétacé. Si elle domine largement dans le paysage, la craie n'est pas le seul matériau issu de la sédimentation marine : les silex, les grès et les marnes s'y ajoutent. Les premiers s'observent en particulier sur l'ensemble des falaises, en lignes horizontales, prises dans l'épaisseur de la craie. Les marnes quant à elles, mêlées à la craie, marquent plus particulièrement la séquence littorale sud de la Région, entre Le Havre et le Cap d'Antifer : elles génèrent une érosion plus souple du socle crayeux qui, sous l'assaut de la mer, s'effondre par glissements de terrains, formant un bourrelet en pied de falaise.

Au final, cette table très majoritairement crayeuse, enrichie ponctuellement de couches de marnes et de silex, révélée spectaculairement sur le littoral par le travail de sape de la Manche, est épaisse de 300 à 400 m. Elle compose le socle géologique de toute la région Haute-Normandie.

À l'intérieur des terres, on retrouve la craie à nu plus ponctuellement dans le paysage. C'est vrai notamment dans la vallée de la Seine, où les nombreux méandres ont creusé et affouillé le plateau, dégageant des affleurements rocheux sur les coteaux dont la blancheur tranche avec la végétation, éclaire la vallée et lui donne du caractère. Certains versants abrupts des vallées affluentes, l'Eure ou la Risle, révèlent eux aussi la présence de la craie sous-jacente.

Ailleurs, le socle est masqué par les sols qui se sont constitués en surface : soit par la décomposition de la roche crayeuse sous des climats plus chauds et plus humides, donnant les argiles à silex, soit par des dépôts lacustres du tertiaire, soit encore par des apports éoliens ou alluvionnaires du quaternaire.



Les bancs de silex s'intercalent dans les couches sédimentaires de la craie.

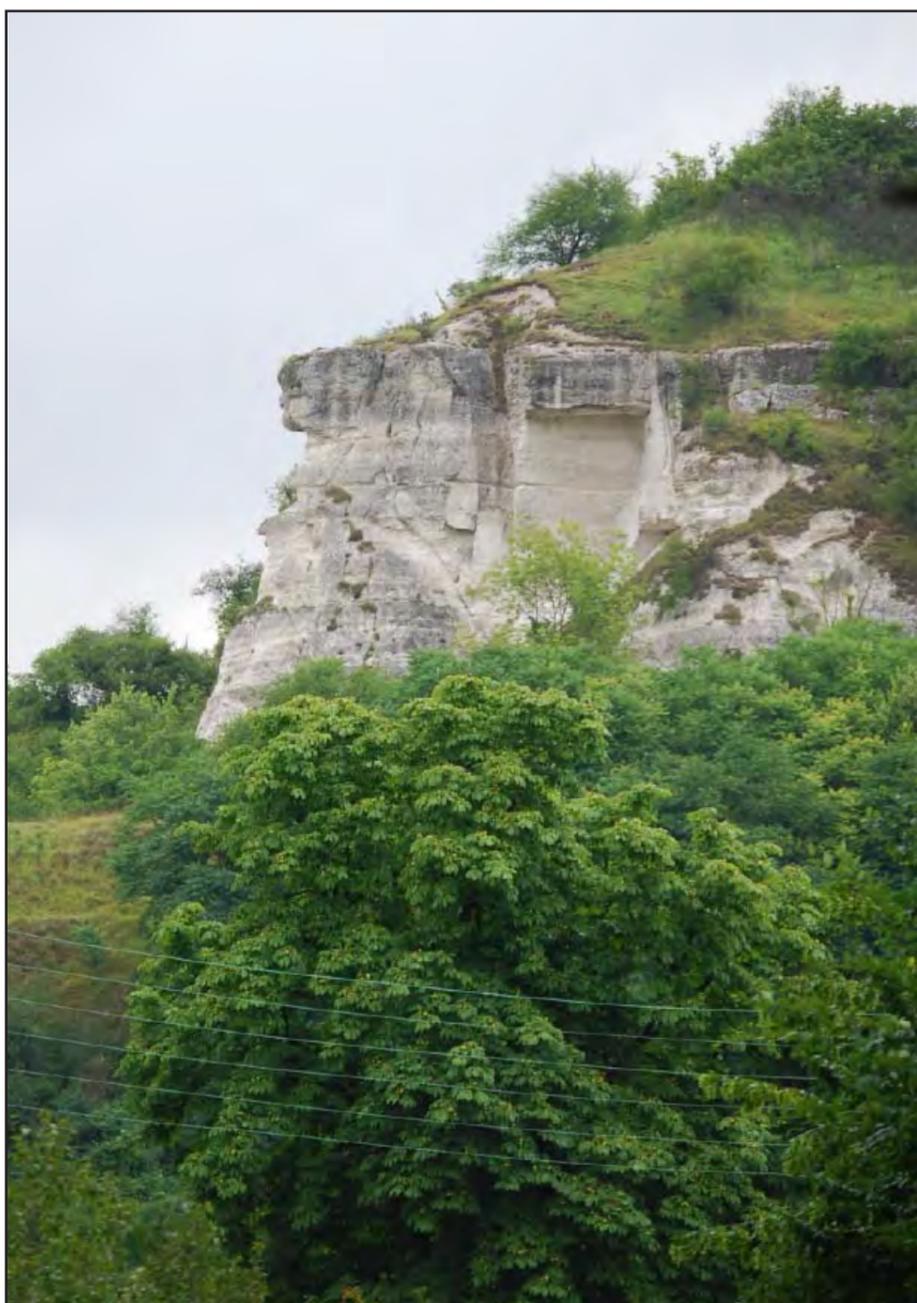


L'altération de la craie et l'association des marnes en font une roche très friable.

2 - Les calcaires de l'ère tertiaire aux portes de l'Eure

Bien que plus récente, l'ère tertiaire marque moins les paysages de Haute-Normandie que la période crétacé du secondaire : les dépôts de calcaires, de sables et d'argiles venus recouvrir les couches de craie ont subi une forte érosion qui les ont en bonne partie fait disparaître. Ces dépôts, d'origine lacustre (la mer ne pénétrait plus dans le Bassin parisien), ont néanmoins subsisté ponctuellement dans le sud-est de la région, autour du Vexin normand, aussi appelé Vexin bossu et du plateau de Madrie. Ils apparaissent notamment dans le paysage sous la forme d'une ligne de crête élevée, culminant entre 140 et 160 m d'altitude, qui surplombe la vallée de l'Epte entre Gisors et Giverny sur près de 120 mètres de hauteur.

L'histoire a rattrapé la géographie : frontière de la Normandie, ce fameux coteau de la vallée de l'Epte a longtemps constitué une ligne de défense naturelle, mais aussi construite, ponctuée par les forteresses de Gisors, Neaufles-Saint-Martin, Château-sur-Epte et Beaudemont. Erigés en donjon sur une motte féodale et cernés de murailles, ces châteaux ont non seulement pris appui mais aussi puisé leurs matériaux dans les calcaires durs de l'éocène.



Les bancs de calcaires plus résistants du tertiaire affleurent sur les sommets des coteaux de la Seine, face à Vernon.



Le donjon de Château-sur-Epte.

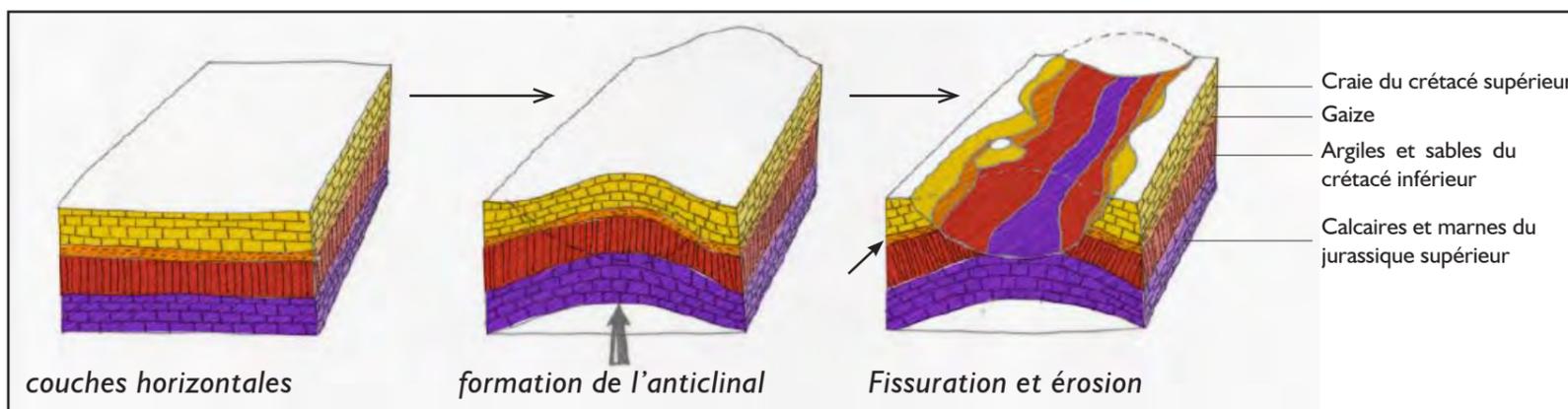
3 - Les paysages singuliers du pays de Bray et du Cap d'Ailly

La boutonnière du pays de Bray

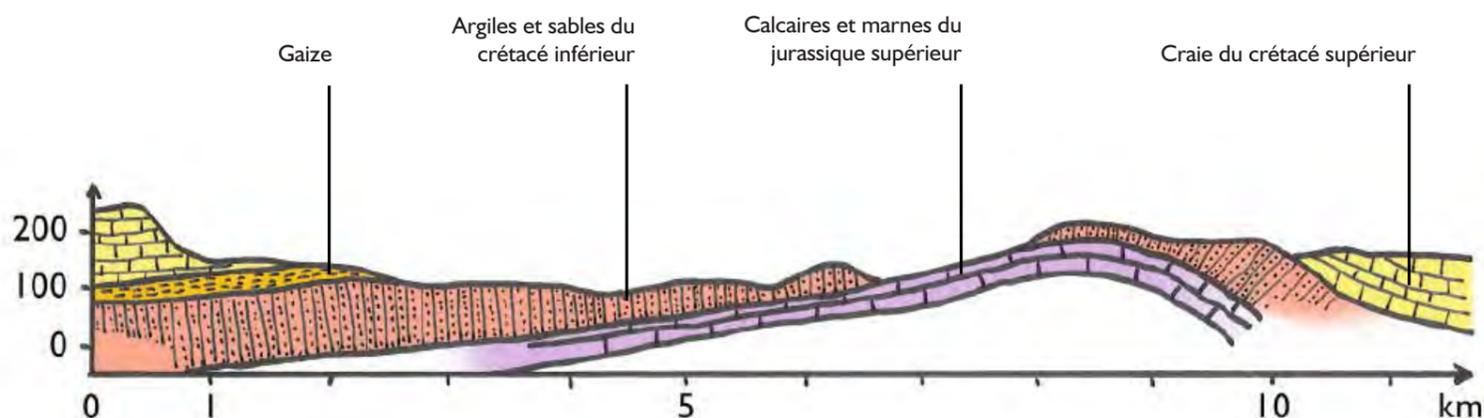
Au nord de la Région, la logique imperturbable des grands plateaux céréaliers entaillés de vallées cède soudain la place à un tout autre paysage, en creux, marqué par des vallonements et une occupation du sol variée dominée par l'élevage. C'est le pays de Bray, étiré en amande (ou en boutonnière) sur 40 km de Neufchâtel-en-Bray au nord-ouest à Beauvais au sud-est dans l'Oise, pour 15 km de large autour de Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray. Ce paysage si particulier trouve son origine dans la géologie. Il est hérité d'un

bombement anticlinal faillé (dont le sommet aurait atteint plus de 600 m d'altitude) qui a provoqué une fracturation extrême de la craie et favorisé son déblaiement par le ruissellement jusqu'à ses assises imperméables.

L'érosion y a fait apparaître les couches plus tendres et plus anciennes sous-jacentes : argiles et sables, générant des sols assez pauvres qui portent encore de vastes forêts comme celle de Bray.



Formation de la boutonnière : A partir des couches horizontales successives du crétacé, un anticlinal s'est formé, puis l'érosion a creusé les couches les plus tendres formant une vaste combe.



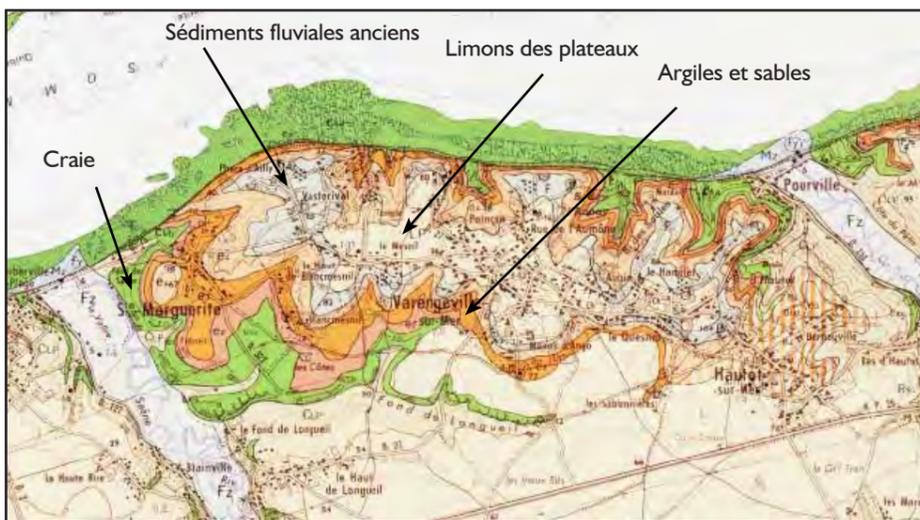
Coupe géologique simplifiée de la boutonnière du pays de Bray montrant comment les couches géologiques datant du jurassique refont surface entre les couches calcaires du crétacé.



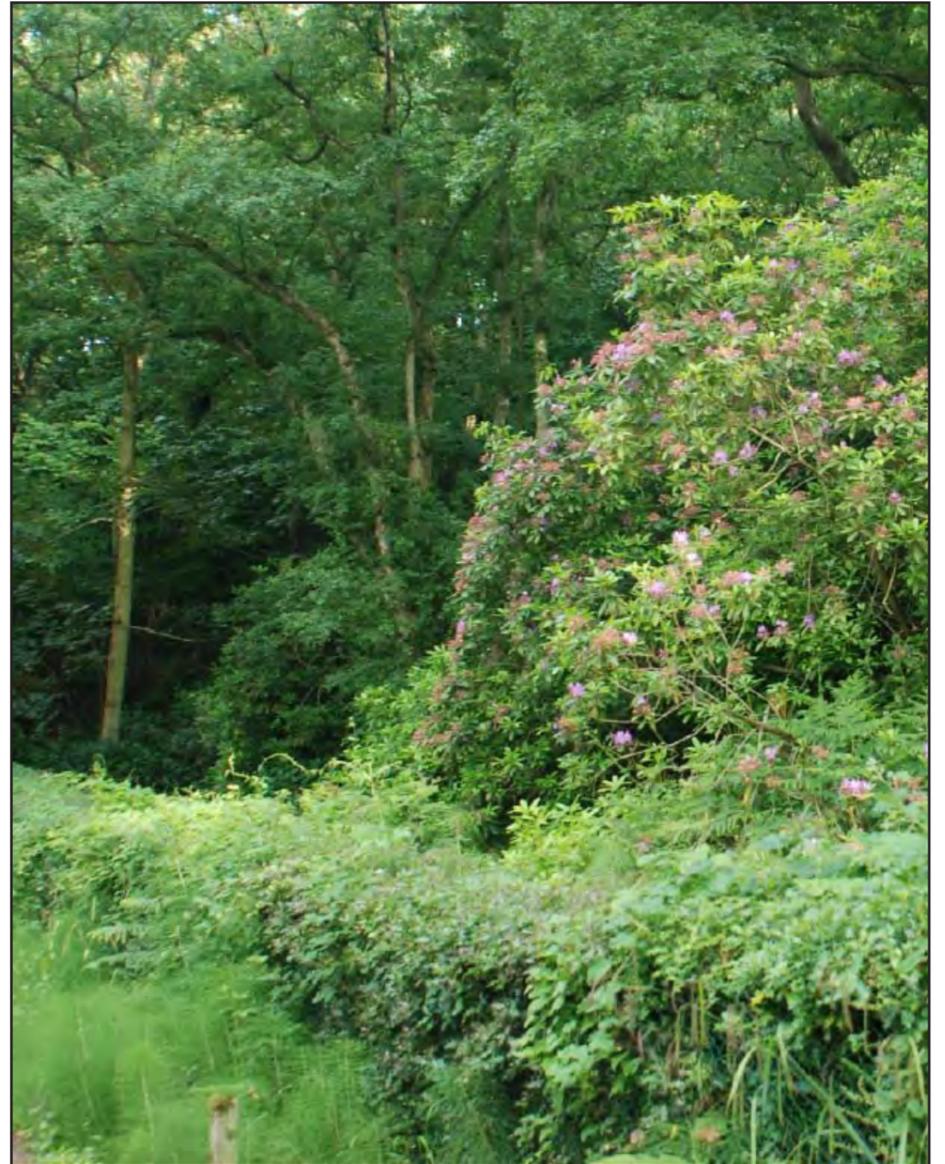
Point de vue dominant la dépression de la boutonnière du pays de Bray. Le paysage est marqué par une succession de petites collines toujours dominées par une ligne de crête orientée sud-est/nord-ouest.

Le Cap d'Ailly

Le paysage du cap d'Ailly, original, très boisé, contraste de façon surprenante avec le paysage ouvert du nord du pays de Caux. Cet ensemble forestier repose sur des sédiments argilo-sableux déposés dans le creux d'un plissement de la craie. Il s'y développe une végétation acidophile très particulière. L'ensemble compose un biotope remarquable et unique dans cette partie de la région.



Extrait de la carte géologique de Varengueville-sur-Mer (source : BRGM).



Les rhododendrons géants de Varengueville-sur-Mer révèlent la nature d'un sol atypique (au PH acide) dans une région dominée par le calcaire.



La côte de Varengueville coiffée par une végétation exubérante, l'une des exceptions notoires de la géologie haut-normande.

4 - Brique, calcaire, silex et grès : des matériaux de construction témoins du socle géologique régional

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle toutes les constructions étaient réalisées avec des matériaux extraits localement ou d'une région assez proche. Les déplacements de matériaux lourds étant très onéreux ou difficilement envisageables, il fallait nécessairement avoir recours à ce qui était disponible sur place. Le bâti traditionnel révèle ainsi la nature de la roche-mère.

En Haute-Normandie, ce sont l'argile, la craie, le silex et dans une moindre mesure le grès, qui marquent de façon dominante les paysages bâtis. Globalement, ces quatre matériaux apparaissent rarement seuls pour un territoire donné. Leurs caractéristiques complémentaires ont plutôt incité les anciens à les associer. Au total, ce mariage à quatre participe largement à l'unité de la région. La diversité et la richesse architecturale sont plus subtiles, liées aux différents modes d'association des matériaux entre eux : composition en bandes alternées, compositions en damier, façades polychromes mélangeant grès, calcaire, silex et brique : la multitude de combinaisons possibles entre ces matériaux offre des résultats décoratifs d'une très grande variété, l'ensemble faisant une part précieuse de la personnalité des paysages bâtis de la Haute-Normandie.

La brique

Signes des pays argileux et/ou pauvres en matériaux de constructions durs, la brique et les produits dérivés de l'argile marquent les paysages de Haute-Normandie. Ils sont présents dans presque toutes les constructions anciennes, tant sur les plateaux que dans les vallées. Au nord de la région, les bâtiments offrent volontiers des façades exclusivement réalisées en briques. Les vallées du nord de la Seine, comme celle de la Bresle et de l'Austreberthe, s'apparentent de ce fait aux ambiances du pays picard voisin, avec de nombreux bâtiments industriels et ouvrages d'art du 19^{ème} siècle construits en brique rouge sombre. Partout ailleurs, la brique se mêle à d'autres matériaux. Elle est surtout utilisée pour les chaînages, le remplissage des parois se faisant en moellon de craie.

L'argile

Outre la brique cuite, l'argile a été traditionnellement utilisée sous forme de torchis, servant à remplir les espaces entre les colombages dans les murs à pans de bois, et pour les murs en terre. L'état souvent dégradé des bâtiments témoigne de la fragilité de ces constructions lorsque l'entretien (notamment des toitures protectrices) fait défaut.

La craie et le calcaire

Trop tendre et perméable, la craie apparaît comme un matériau de faible qualité pour la construction. Elle est employée en complément à la brique. Ses blocs les plus résistants sont réservés pour les édifices religieux ou les châteaux ou dans les constructions des vallées immédiatement affluentes de la Seine comme l'Eure, l'Iton ou l'Epte.

Le calcaire hérité de l'ère tertiaire est essentiellement présent dans les villages du Vexin normand et du plateau de Madrie. Il apparaît dans le bâti sous forme de petits moellons apparents. Le bâti du Vexin normand est marqué par les enduits à « pierre vue », qui ne laisse visible qu'une petite part de la pierre.

Le silex

Variant du noir au blanc, il est issu des couches d'argiles à silex des plateaux. Il est essentiellement utilisé dans le pays de Caux et dans les villes de la côte. Taillé en pavés, il forme des habits d'arlequins remarquables, sur les façades d'églises notamment, contribuant largement à l'originalité architecturale des constructions.

Le grès

Le « grison » du pays d'Ouche est un grès ferrugineux qui colore de façon dense certains bâtiments traditionnels. Il constitue souvent le soubassement des maisons du pays d'Ouche. Il est aussi un élément constitutif de certaines architectures en zone littorale (en particulier : églises, chapelles, manoirs et calvaires). On en trouve quelques exemples également dans le pays de Bray.



Façade en damier de brique et de silex à la Chaise-Dieu-du-Theil.



Le pays d'Ouche, pauvre en pierre de taille, recèle de nombreux bâtiments réalisés en colombages avec entrecolombage de torchis.



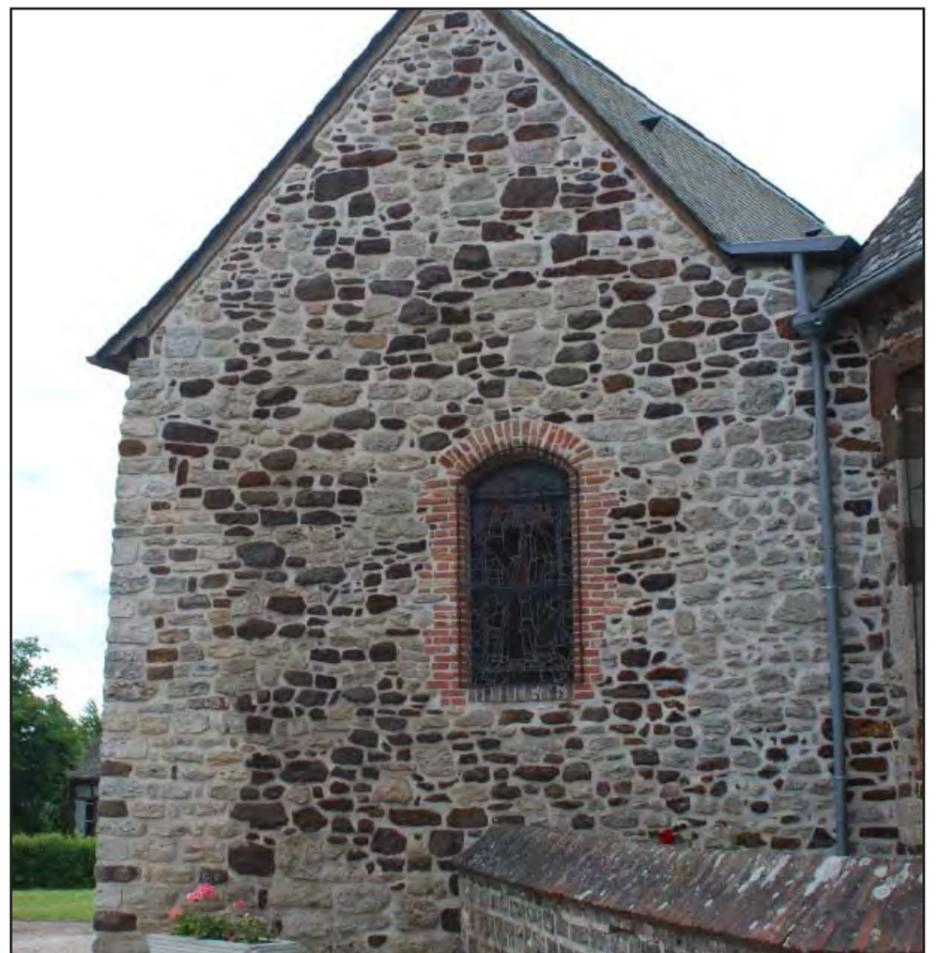
L'entrecolombage peut être réalisé avec des briques comme ici à Saint-Jean-du-Cardonnay. Ce remplissage est réalisé, dans le cas présent, à partir de briques cuites au feu de bois comme l'indiquent les nuances de noir présentes à la surface.



Edifice en calcaire dans le Vexin normand.



La façade de l'église de Mélamare est construite à partir d'un assemblage de silex formant une mosaïque mêlant différentes nuances de couleurs. Ce remplissage des façades est très courant dans le pays de Caux, région dans laquelle le calcaire est rare et réservé aux chaînages.



L'église en grison de Saumont-la-Poterie dans le pays de Bray.

LES PAYSAGES ET L'EAU

Une eau inégalement répartie sur le territoire

Dans l'imaginaire collectif, la Normandie évoque irrésistiblement des paysages verts et frais, marqués par l'élevage, les prairies, les pâtures et les vergers, généreusement arrosés par les pluies : une Normandie où l'eau, à défaut d'être directement perceptible, imprime sa marque, « imprègne » le paysage comme une aquarelle. Cette image est sans doute davantage portée par la Basse-Normandie voisine, où les roches imperméables de granit et de grès maintiennent les cours d'eau en surface. Mais la Haute-Normandie, avec son socle de calcaire largement perméable, avec ses précipitations inégalement réparties, offre aujourd'hui

une réalité paysagère beaucoup plus diversifiée et contrastée.

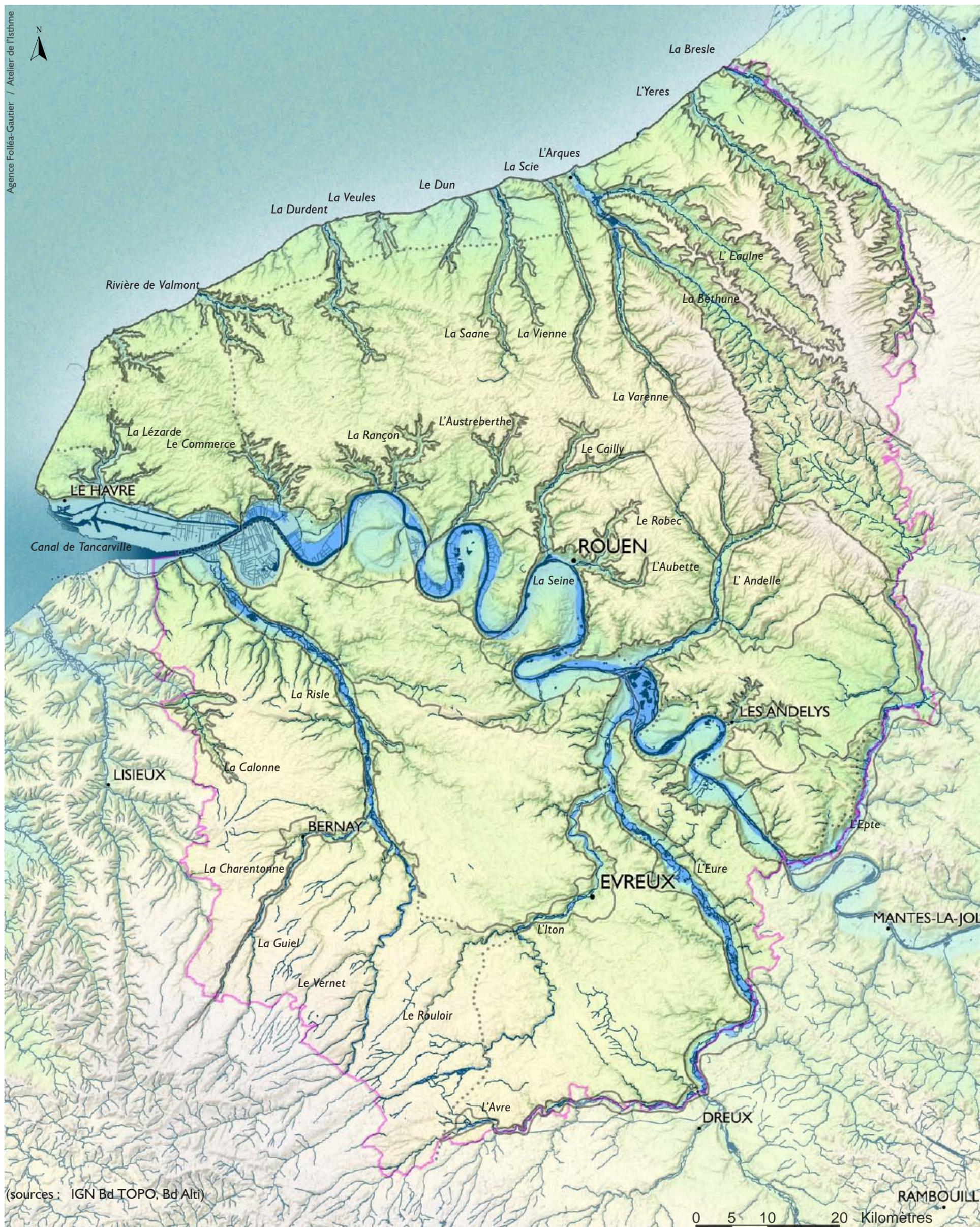
Il n'en demeure pas moins que l'eau, dans sa prodigalité ou dans sa rareté, contribue puissamment à l'organisation paysagère de la région. Elle explique une part de ses paysages agricoles et naturels, mais aussi de son développement urbain, industriel et même touristique.



Une ambiance très verdoyante aux abords de l'Iton près de Bourth.

L'hydrographie de la Haute-Normandie est charpentée par la Seine, qui traverse la région d'est en ouest, et par la Manche qui borde la région dans sa partie nord-ouest. Au sud, le chevelu structuré par l'Eure et la Risle, les deux principaux affluents de la Seine, compose l'essentiel du réseau hydraulique du département de l'Eure ; dans la moitié nord, le département de la Seine-Maritime s'organise en deux secteurs : le bassin versant de la Seine et celui de la Manche.

CARTE DES COURS D'EAU



I. Les plateaux : des paysages où l'eau est rare

Globalement, l'eau contribue à imprimer de puissants contrastes entre les paysages des plateaux et ceux des vallées. Les sols majoritairement de calcaire et de craie laissent volontiers filer l'eau en profondeur, laissant les étendues des plateaux plutôt sèches (Plateaux du Neubourg et de Saint-André), tandis que les vallées bien creusées concentrent les eaux et dessinent des corridors de fraîcheur et d'humidité liés aux sources et aux rivières (Vallées de l'Eure et la Risle). Elles bénéficient non seulement des eaux de ruissellement des affluents, mais aussi des résurgences des eaux d'infiltration, qui sourdent des coteaux.



Des arbres victimes de la sécheresse sur le plateau de l'Eure.

La nature des sols, et leur propension à retenir l'eau, expliquent l'aspect particulier que prennent les paysages du pays de Bray et ceux du pays d'Ouche. En pays de Bray, la craie et le calcaire bien drainants cèdent la place à des sols plus composites, marqués par l'argile. Plus lourds, moins faciles à cultiver, ils sont favorables aux prairies humides et à l'élevage et contribuent à composer des paysages plus frais et plus variés que ceux des plateaux. La concentration des sources de l'Andelle, de l'Epte, de la Béthune et du Thérain autour de Forges-les-Eaux, témoigne de l'importance de l'ancien dôme de Bray comme château d'eau. En pays d'Ouche, c'est la nature gréseuse du sous-sol, imperméable, qui favorise la rétention d'eau et l'épanouissement d'un paysage plus vert et plus frais. Moins propice aux grandes cultures, les forêts s'y sont naturellement développées.

Sur les plateaux, c'est moins la nature des sols que la variation des précipitations qui influe sur l'aspect des paysages : il pleut par exemple deux fois plus à Bolbec qu'à Saint-André-de-l'Eure. Le plateau de Saint-André enregistre les records de sécheresse de Normandie. Les récoltes céréalières y sont plus modestes qu'au nord. Le manque d'eau va jusqu'à provoquer des dégradations sur les rares bosquets d'arbres, avec des descentes de cimes observées.

Ce sont les pluies généreuses et bien réparties tout au long de l'année qui ont permis aux cauchois de développer l'élevage au 19^e siècle, malgré le caractère drainant du sous-sol crayeux. Si elle est compensée par une bonne pluviométrie, l'infiltration des eaux du plateau de Caux reste forte ; elle explique la présence des vallées sèches, qui animent agréablement les marges du plateau. Les eaux « disparaissent » de la surface et se frayent un chemin en souterrain dans les cavités de la craie (bétoires, failles karstiques). La vallée d'Étretat ou les affluents de la vallée de la Durdent sont autant d'exemples où le cours d'eau n'apparaît plus en permanence. Ce n'est qu'au cours de gros événements pluvieux que peuvent « réapparaître » les rivières, par le jeu du ruissellement.



La vallée sèche de Bruneval.

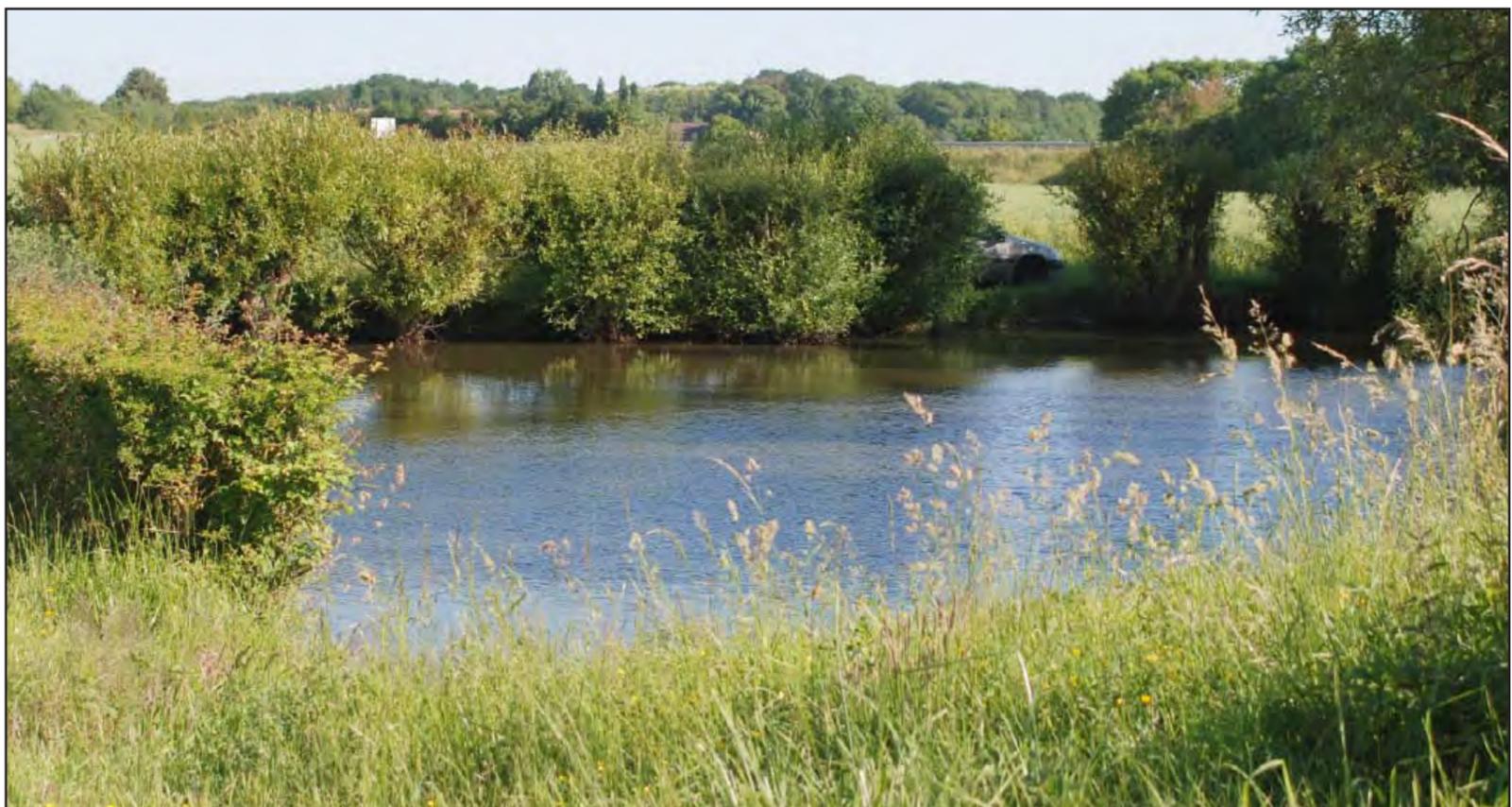


La propension de l'eau à filer dans les vallées peut provoquer de fortes inondations lors des épisodes pluvieux intenses. C'est pourquoi des retenues d'eau ou bassins d'orage sont aménagés sur les plateaux pour ralentir l'écoulement de l'eau dans les vallées habitées.

L'eau a toujours été une quête incessante pour les habitants des plateaux. La nappe phréatique étant trop profonde pour être facilement puisée, les hommes ont créé des mares sur fond d'argile pour retenir les eaux de pluie. Précieuse, indispensable au quotidien, cette eau est gardée au cœur des villages, au plus près des habitations. Bien visibles dans les bourgs des plateaux de l'Eure et du Vexin normand, les mares se font plus discrètes dans le pays de Caux, implantées au sein des clos-masures.



Une mare au centre du village, plateau de l'Eure.



Une mare aux rives naturelles aux abords du village.

2. Les vallées : une eau abondante qui capte l'occupation humaine

Autant l'eau apparente reste rare, voire inexistante sur les plateaux hauts-normands ou dans les vallées sèches, autant elle marque de son empreinte les paysages des vallées humides, à la fois par sa présence, l'occupation des sols qu'elle génère et l'organisation du territoire qu'elle impose ou qu'elle autorise. Globalement, les vallées déroulent ainsi les paysages les plus pittoresques et variés de la région, mais aussi, par leur propension à favoriser le développement, les plus fragiles.

Elles présentent globalement des traits de caractères communs, intéressants à mettre en évidence :

Une image verdoyante

Récupérant les eaux de ruissellement et les eaux d'infiltration des plateaux, les rivières se démultiplient en de nombreux petits bras, se ramifiant sur l'ensemble des fonds de vallées. Entre ces petits cours d'eau, les fonds plats sont occupés par des prairies humides, des marais ou des tourbières, qui se gorgent d'eau avec la remontée de la nappe phréatique en hiver et soulignés de lignes d'arbres. Le paysage apparaît ainsi verdoyant et foisonnant, parfois boisé, contrastant radicalement avec les paysages ouverts et « secs » des plateaux cultivés.



Marais de la vallée de la Rançon.

Une agriculture adaptée

Au cœur de ces vallées humides s'est développée une agriculture bien distincte de celle des plateaux. Pâturages, vergers et champs maraîchers dominent, même si les pentes douces de certains versants sont cultivées de céréales. On trouve aussi des cressonnières comme dans la petite vallée de Saint-Laurent près du Havre.



Culture du cresson dans une petite vallée près du Havre.

Une occupation urbaine greffée sur les rivières

La présence de l'eau explique largement le développement des villes dans toutes les vallées de la Haute-Normandie, grâce notamment aux transports et aux déplacements par navigation offerts par certaines rivières : Evreux, Pont-Audemer, Gisors, Eu, pour ne citer que les villes les plus importantes. Les rivières, généralement canalisées en plusieurs petits bras, s'immiscent au cœur des centres historiques, s'écoulant discrètement au pied des façades et composant des paysages urbains de qualité où la forme urbaine et l'architecture dialoguent de façon intime et étroite avec l'eau.



De jolies maisons installées au bord de l'Avre. Les murs et les escaliers d'accès à l'eau mettent en valeur la rivière.

Une industrie liée à l'eau

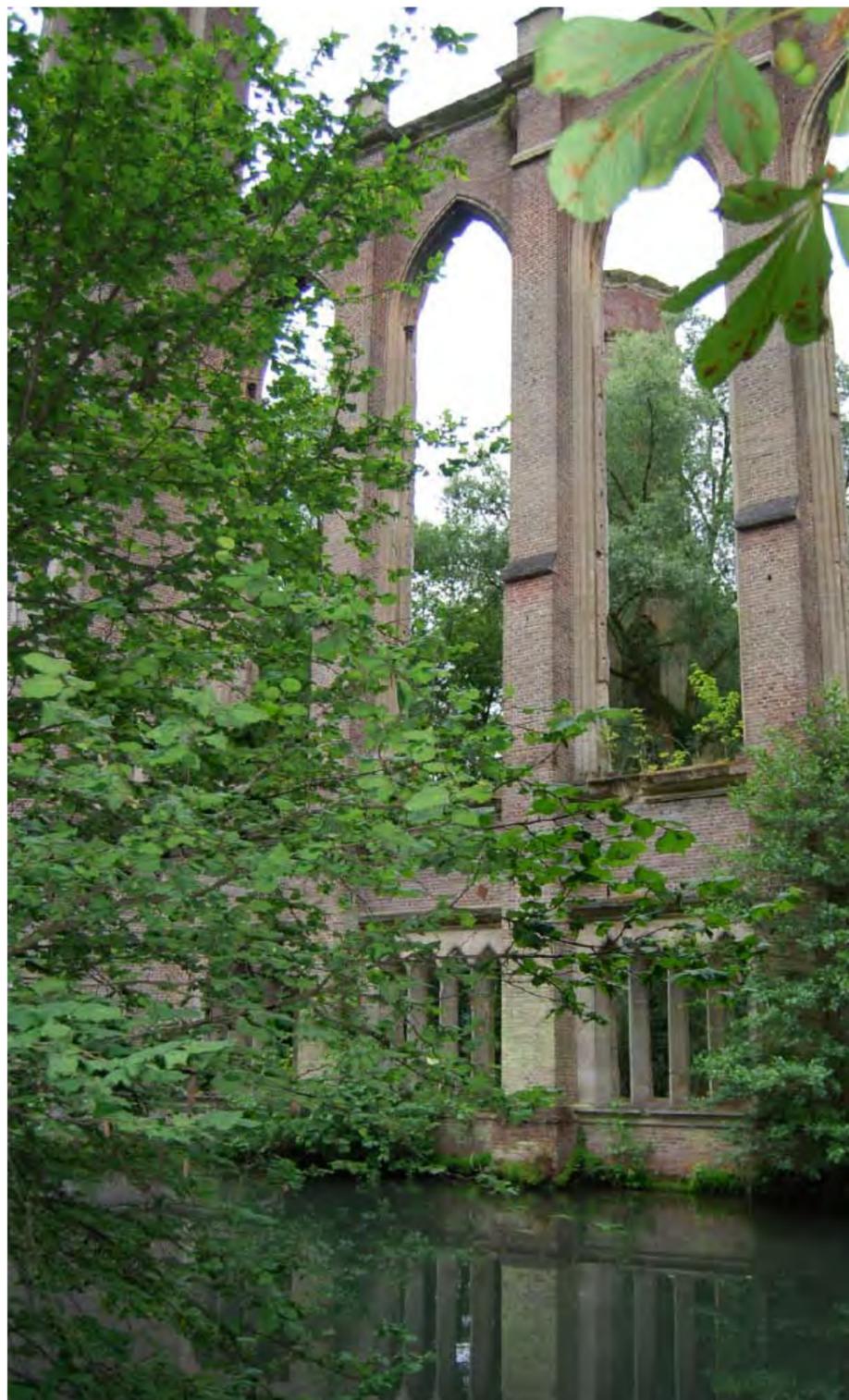
Les vallées de la Bresle, de l'Epte, de l'Andelle, de l'Eure, de l'Iton et de la Risle ont toutes hérité d'un passé industriel lié à la présence de l'eau : les tanneries, les moulins, les filatures, la papeterie, les forges, les fonderies, la métallurgie (en pays d'Ouche), la verrerie (présente dans la vallée de la Bresle depuis le Moyen-âge), dont le 19e siècle signera l'apogée, témoigne d'une forte dynamique de développement dans ces vallées. Outre la force hydraulique offerte, les rivières, aménagées pour la navigation, permettaient le transport des produits de ces manufactures vers la Seine ou les ports de la Manche.

Aujourd'hui, l'activité industrielle s'est regroupée et spécialisée, notamment dans la vallée de la Seine, mais aussi, en devenant moins dépendante de la proximité de l'eau, autour des villes, comme Evreux (laboratoires pharmaceutiques et imprimeries), Pont-Audemer, Bernay ou Gisors.

La basse vallée de la Bresle conserve un caractère industriel avec les papeteries et les verreries. Ailleurs, dans les vallées désindustrialisées, les grands bâtiments en brique du 19e siècle témoignent d'un passé révolu où les paysages prenaient un caractère complexe et imbriqué, mêlant l'industriel au rural.



Ateliers utilisant la force hydraulique dans la vallée de l'Austreberthe, Barentin.



Ancienne usine textile Levasseur de Fontaine Guérard dans la vallée de l'Andelle.

3. La Seine : un patrimoine naturel, industriel et urbain

Dans la vallée de la Seine, l'eau a contribué à composer des paysages naturels, forestiers et agricoles aussi bien qu'urbains et industriels. Sur l'essentiel du parcours fluvial à travers la région, ces paysages contrastés ne se succèdent pas en séquences, mais cohabitent de façon plus étroite, dans l'épaisseur même de la vallée, en lanières. *«De ce collage étonnant, où les formes prégnantes de l'industrie lourde - non dénuées de valeur esthétique - s'inscrivent dans un environnement d'exception, est né un paysage composite, unique et fascinant.»* «Le paysage industriel de la Basse-Seine», Emmanuelle Réal, 2009.

Certains paysages révèlent plus fortement la présence de l'eau. Ce sont les paysages naturels, humides ou forestiers, riches d'une biodiversité; les paysages industriels liés à la navigation du fleuve ; les paysages urbains qui se sont développés à proximité de l'eau.

La Seine «naturelle»

Si la Seine en Haute-Normandie n'a pas le caractère «sauvage» de la Loire, elle colporte, néanmoins, une image de nature et une richesse écologique reconnue au travers des très nombreux périmètres de protections ou d'inventaires qui concernent la vallée de la Seine : ZICO, ZNIEFF, Arrêté de Biotope, Sites classés, Réserves naturelles, Parc Naturel Régional, Sites Natura 2000 et terrains acquis par le Conservatoire du Littoral couvrent la presque totalité de la vallée avec des secteurs particuliers, comme l'estuaire, où les protections et inventaires se superposent. (voir : cartes des secteurs protégés et reconnus, partie 3)

Ces territoires révèlent des paysages très variés de milieux humides, d'une grande richesse écologique : marais, vasières, roselières, prairies humides bocagères, tourbières, forêts alluviales,... Ils identifient aussi le fleuve et ses berges ainsi que les îles qui enrichissent le paysage par la multiplication des bras de Seine.



Les îles de la Seine à Amfreville-sous-les-Monts. Berges et îles restent très végétalisées et non accessibles.

La Seine industrielle liée à la navigation

Utilisée depuis toujours comme voie naturelle de circulation, la Seine s'est transformée au fil des siècles pour assurer une plus grande sécurité et une plus grande fluidité de son trafic fluvial. A partir de la moitié du 19^e siècle, les travaux d'aménagement pour favoriser cette navigation sur la Seine ont été colossaux. Ils marquent aujourd'hui de leur empreinte les paysages du fleuve : barrages, écluses, canalisations, digues, berges maçonnées,



Les gros pétroliers amarrés à Port Jérôme.

ports, quais, rampes. Tous ces aménagements ont fait de la Seine un fleuve canalisé, domestiqué sur la plus grande partie de son parcours (69% des berges sont bétonnées entre Poses et le Havre). La Seine est aujourd'hui un trait d'union majeur entre la région parisienne et la mer. Mais le développement industriel de la vallée n'est pas seulement dû à la voie navigable. Il n'aurait pu se faire sans la présence des deux agglomérations de Rouen et du Havre, qui sont à la fois des pôles de vie et deux grands ports maritimes.

Déjà largement engagée à la fin du 19^e siècle, l'industrialisation de la vallée de la Seine s'est accélérée au début du 20^e siècle, avant la première guerre mondiale. Aux activités traditionnelles des chantiers navals s'ajoutent les centrales thermiques, la pétrochimie et l'artillerie. Des complexes comme celui de Port-Jérôme à Notre-Dame-de-Gravenchon sont créés au milieu des années 1930, encouragés par l'Etat français soucieux d'assurer l'indépendance énergétique du pays. De 1950 à 1975, la période est marquée par une importante décentralisation industrielle. Outre l'industrie automobile, de nombreux aménagements portuaires au Havre (Grand canal du Havre et canal de jonction - 1970, écluse géante François Ier - 1971) viendront compléter ce développement piloté par l'Etat.

Aujourd'hui, l'industrie jalonne le fleuve, du barrage de Poses au port du Havre, marquant le paysage par ses installations démesurées.

Pourtant, cette vocation industrielle de la vallée de la Seine ne s'impose pas de façon dominante dans le paysage. Malgré leurs silhouettes imposantes, ces installations restent ponctuelles, dissociées les unes des autres, ménageant de longs tronçons agricoles ou naturels entre elles. Plus de 20 km séparent ainsi la zone industrielle du Trait de celle de Port Jérôme. Seule la zone portuaire de Rouen offre un continuum sur plus de 10 km et



Grands sites industriels de Port Jérôme.

impose à l'ensemble de la boucle une image industrielle forte.

On découvre même des paysages tout à fait originaux de « nature-industrielle », où les sites d'activités s'associent avec les zones humides naturelles en premier plan et les coteaux boisés de la Seine en toile de fond. Un rapport d'échelle – ou un équilibre des forces – s'établit de façon bénéfique entre dimension industrielle et cadre naturel et paysager.

Parmi ces installations, le site du port du Havre frappe tout particulièrement par sa puissance et son gigantisme. Au loin, se dessinent les cheminées de la centrale thermique visibles à plusieurs kilomètres. En se rapprochant, d'immenses zones pétrochimiques surmontées d'innombrables torchères côtoient des montagnes de conteneurs. La démesure des installations répond à l'ampleur de l'estuaire pour composer un paysage étonnant qui ne manque pas de grandeur.



Une vue surprenante de la vallée de la Seine : un complexe industriel qui émerge d'un espace naturel et d'un fond boisé.

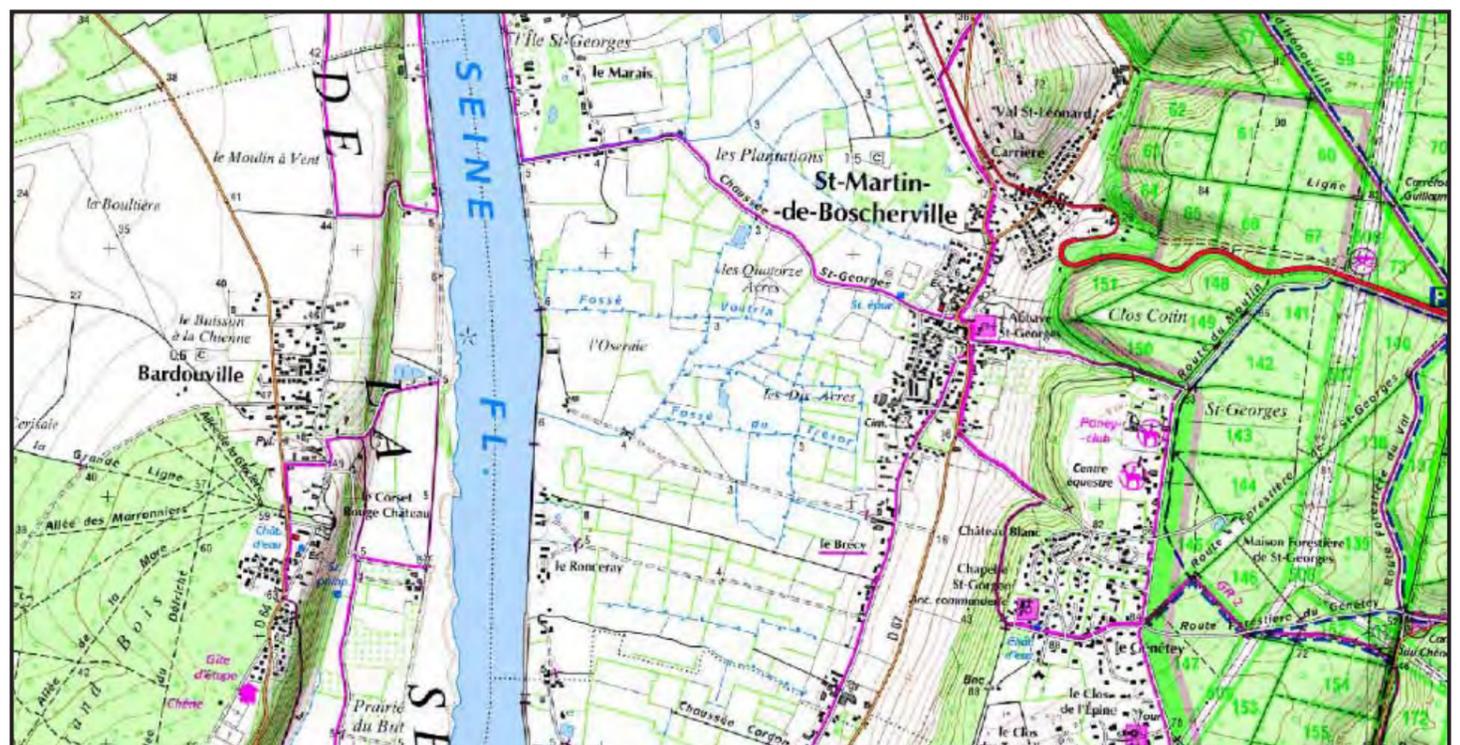
La Seine urbaine : des villes fluviales et des villes en retrait du fleuve

Deux types d'implantation urbaine se distinguent dans la vallée de la Seine : les villes fluviales, accrochées au bord de l'eau : Vernon, Elbeuf-sur-Seine, Rouen, Duclair, Caudebec en Caux et Quillebeuf sur Seine en sont les principales et s'égrènent régulièrement dans la vallée. Chacune a profité d'un affluent, d'un promontoire pour occuper le bord de l'eau. Elles ont développé des façades urbaines en front de Seine, des quais, des promenades. Certaines voient leur existence liée au pont ou au bac permettant de franchir la Seine.

Les autres villes apparaissent en retrait des eaux pour se prémunir des risques d'inondation, implantées au-dessus du lit majeur de la Seine, donc au-dessus des marais et prairies inondables. Certaines correspondent à d'anciens sites fluviaux aujourd'hui délaissés par la Seine : c'est le cas notamment de Lillebonne. D'autres ont profité d'une terrasse, d'un coteau ou d'une hauteur pour s'implanter, gardant leur distance avec le fleuve en se disposant au-dessus du lit majeur de la Seine, elles aussi. Elles se sont développées le plus souvent en longeant la route parallèle au cours d'eau, formant progressivement de longues villes linéaires. Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Manneville s'étirent ainsi sur plus de 13 kilomètres.



Symbole de la ville fluviale : des ponts nombreux qui enjambent la Seine à Rouen.



Cet extrait de carte IGN montre bien les distances de recul avec le fleuve, que maintiennent les villages de Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville.

4. Le bord de mer accessible : un territoire très exigu au débouché des vallées côtières

Avec son spectaculaire linéaire de hautes falaises, le littoral haut-normand n'est naturellement guère favorable à des relations très développées entre terre et mer. Les vues sont certes très spectaculaires entre le plateau de Caux et la Manche (voir le chapitre « les paysages et les reliefs »), mais les relations physiques sont très contraintes. Aussi, les accroches maritimes sont-elles rares et bien discrètes. Sur les 100 kilomètres de côtes, seuls les débouchés des vallées et des valleuses constituent les traits d'union entre la terre et la mer. C'est donc sur des territoires très exigus, que se concentrent les lieux de vie et les nombreuses activités industrielles, touristiques et commerciales mais aussi les milieux humides très riches en biodiversité.

En outre, certaines de ces vallées favorisent des vocations parfois contradictoires :

- une activité portuaire avec son cortège de bâtiments d'activités autour du port ;
- une activité touristique, tournée sur la mer et sur les loisirs de détente.

Alors que la plupart des villes côtières ont plutôt une vocation touristique, les villes du Havre, Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux, Dieppe et Le Tréport ont à concilier ces deux vocations en même temps que les besoins nécessaires à une ville (logements, équipements, transports,...). Ce qui crée parfois des conflits d'usages et d'images difficiles à résoudre. La ville du Havre a engagé une «réconciliation» entre les activités du port et la ville balnéaire en réaménageant notamment les espaces publics liés à ces deux activités : la plage, les quais et les bassins, et en engageant une démarche de rénovation urbaine sur le quartier de l'Eure.



La plage urbaine du Havre. Un espace de loisirs fort apprécié à deux pas du port maritime.



Cabines de plage et gros pétroliers, des usages de loisirs et industriels qui se côtoient sur le littoral havrais.

LES PAYSAGES ET LE CLIMAT

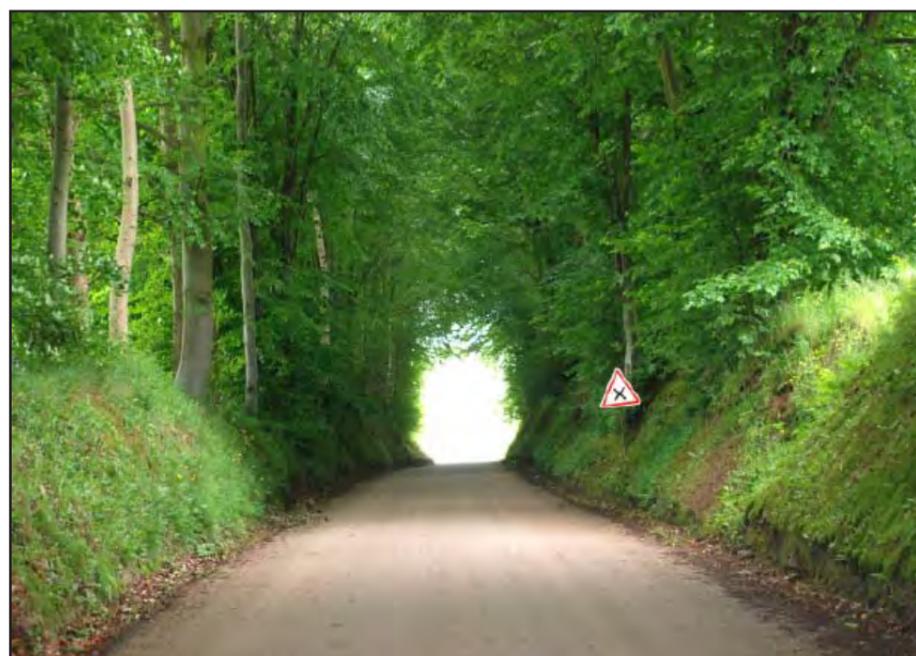
Une influence océanique et des vents permanents

La Haute-Normandie est globalement soumise au climat océanique : doux et humide.

Cependant la proximité de la mer, les reliefs dominants des plateaux exposés, les vallées bien abritées, la permanence des vents soufflant de l'ouest, créent des nuances et des particularités auxquelles les hommes se sont adaptés et qui influent sur la composition des paysages.

I - Les vents permanents et les clos-masures

Le plateau cauchois, à une altitude variant de 100 à 150 m, directement au contact de la mer, sans obstacle, est balayé en permanence par les vents d'ouest puissants, et même violents lors des tempêtes d'automne et d'hiver. C'est en partie pour s'en protéger que l'habitat s'est organisé en clos-masures, structure paysagère forte et particulièrement originale, qui fait une bonne part de la personnalité du paysage cauchois : alignements d'arbres de grande taille plantés, serrés côte à côte, sur des talus de terre, protégeant les espaces de vie derrière de hauts écrans végétaux (voir le chapitre « Les paysages et l'urbanisation »).



La "cavée", un chemin creux protégé des vents, planté de hauts arbres. Pays de Caux.



Les grands arbres d'alignement qui bordent le clos-masure, protègent les bâtiments, les pré-vergers et les animaux des vents permanents du plateau.

2 - Les replis des valleuses

Les courtes entailles que forment les vallées et valleuses dans le plateau de Caux suffisent à créer un micro-climat spécifique : bien à l'abri des vents, jouissant d'un bon ensoleillement et de températures douces, les vallées et valleuses constituent des havres privilégiés. En étant proches de la mer, elles sont, depuis le 19^e siècle, des sites de villégiatures prisés, où, nichées au sein de jardins à la végétation luxuriante, d'élégantes maisons bourgeoises se sont installées. Les Grandes Dalles, les Petites Dalles et Vasterival à Varengeville-sur-Mer sont certainement les plus connues. Du fait des conditions climatiques, en particulier hygrométriques, se sont développées des formations végétales bien spécifiques offrant des ambiances que l'on pourrait presque croire «subtropicales».



Par son ambiance intime et forestière, la descente dans la valleuse de Cauville-sur-mer contraste avec le plateau dénudé.

3 - La chaleur et l'humidité de la vallée de la Seine

La vallée de la Seine jouit également d'un climat doux et clément. Protégée par ses coteaux en courbe de plus de 150 mètres de haut, elle reste bien abritée des vents qui soufflent sur les plateaux. La capacité des coteaux calcaires à capter la chaleur a permis le développement de milieux naturels spécifiques accueillant des stations de plantes subméditerranéennes. Les pelouses calcaires, longtemps entretenues par les troupeaux, constituent en particulier des milieux précieux aujourd'hui en

voie de raréfaction. Cela permet aussi un micro-climat favorable aux fruitiers qui s'y développent dans certaines boucles (dont Jumièges...) et qui constitue d'ailleurs le thème d'une route touristique : la route des fruits. Revers de la médaille, l'humidité dans la vallée est importante et les jours de brouillard nombreux ; pour cette raison, Rouen porte le surnom peu élégant de «pot de chambre» de la Normandie, bien que la pluviométrie y soit objectivement raisonnable avec 700 mm par an.



Les coteaux ensoleillés et chauds de la Seine favorisent la présence de plantes subméditerranéennes des pelouses sèches.

4 - La froidure du pays de Bray

A l'inverse des vallées et des valleuses, les plateaux élevés (300 m d'altitude) qui dominent le pays de Bray sont soumis à un climat plus rude avec des hivers froids, longs, une forte humidité et des

températures fraîches l'été. Ils sont moins habités et laissent davantage place aux forêts, dont celle d'Eawy, la plus étendue.

LES PAYSAGES ET L'AGRICULTURE

Une richesse paysagère largement liée à la présence des structures végétales

L'agriculture gère les deux tiers de l'espace régional haut-normand. Fondamentalement elle s'organise en deux grands types de filières : l'élevage et les grandes cultures, créant une première différenciation de paysages. Les premiers, plus verts et plus intimes, marqués par la présence de l'arbre, tendent à se cantonner dans les terres moins riches, plus lourdes et plus humides des vallées du pays d'Auge, du pays d'Ouche et du pays de Bray ; les seconds, largement ouverts, conquièrent de façon privilégiée les plateaux au nord et au sud de la Seine ; l'agriculture y est essentiellement céréalière (blé, orge, triticale, lin, etc....) ; on y trouve également du maïs et des cultures légumières de plein champ (pommes de terre, pois, etc).

Cette dualité entre grandes cultures et élevage a longtemps été profondément imbriquée à l'échelle fine de l'exploitation, par le système de polyculture – élevage. Elle marque l'histoire des paysages hauts-normands, dans un balancement permanent au gré des conjonctures économiques.

Aujourd'hui, après les puissantes évolutions agricoles des dernières décennies, la dualité grandes cultures/élevage apparaît globalement plus contrastée, répartie de façon séparée dans l'espace, produisant des paysages plus simples et moins imbriqués que du temps de la polyculture-élevage.

Néanmoins elle reste trop caricaturale pour exprimer de façon juste la diversité des paysages agricoles hauts-normands : les liens entre ces deux types (cultures et élevage) apparaissent encore lisibles ; de façon plus pérenne et plus fondamentale, la polyculture-élevage marque de son empreinte des structures paysagères assez stables, qui rendent plus subtil ce découpage : ainsi par exemple les clos-masures, abritent en leur sein des pâtures et des prairies. Les reliefs et les sols contribuent également à enrichir la palette : les paysages d'élevage dans les grasses pâtures des plaines alluviales sont sans rapport avec ceux, bien exposés à la vue, secs, ensoleillés et parfois même âpres, des coteaux calcaires qui les dominent. Enfin, plus anecdotiques mais localement bien réels, certaines productions échappent aux polarités grandes cultures/élevage et élargissent encore l'éventail des paysages : c'est le cas des zones de maraîchage et des vergers à proximité des villes et des villages.

De ces différentes compositions de pratiques agricoles, il se dégage trois grands types de paysages agricoles :

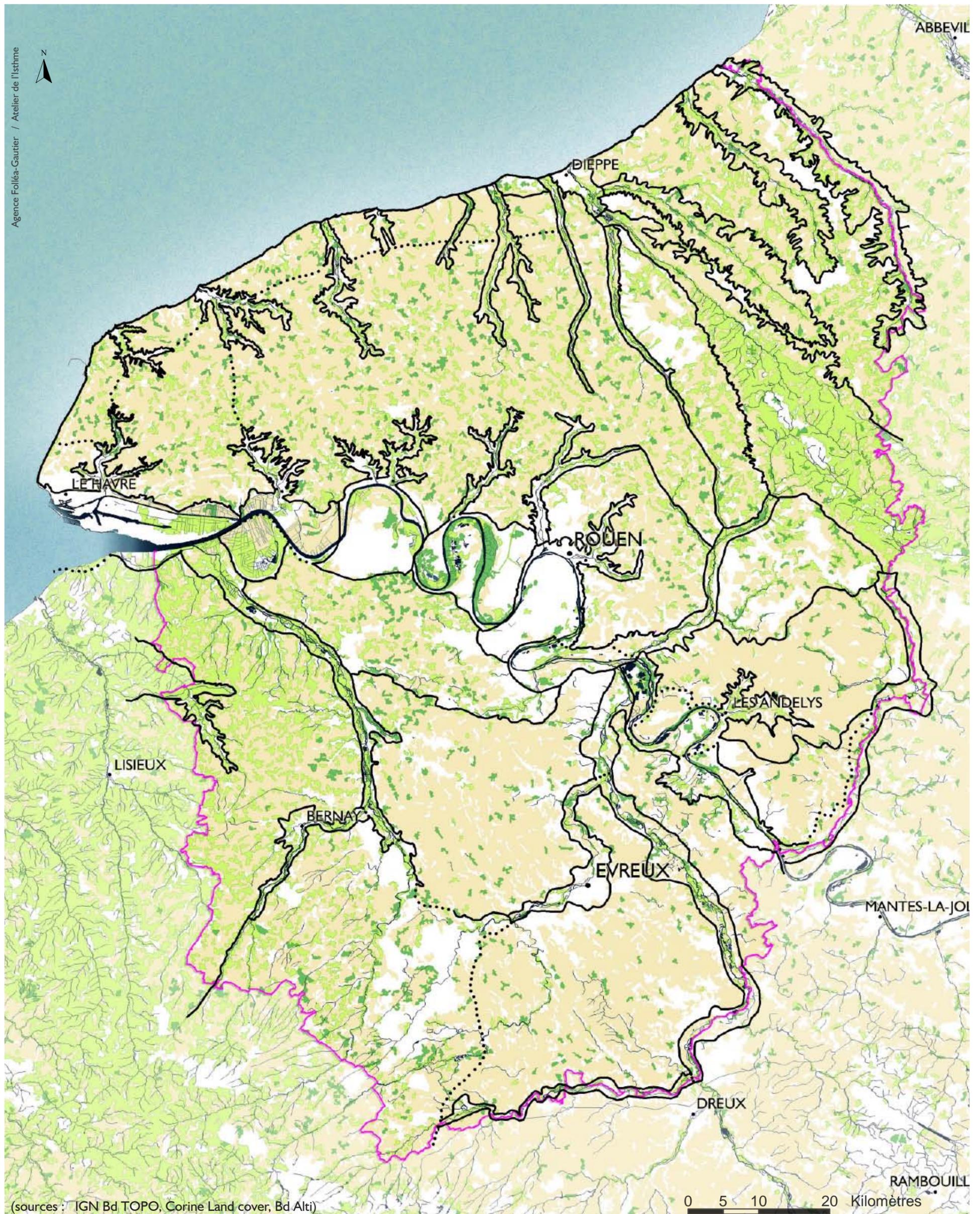
Les paysages agricoles ouverts où dominant les grandes cultures en openfield,

Les paysages agricoles bocagers ou semi-cloisonnés, associant prairies et grandes cultures encadrées par des haies ou des boisements,

Les paysages agricoles des vallées, où maraîchage et vergers s'intercalent entre les pâturages et les grandes cultures.

Cette typologie sera à la base des différenciations des sept grands ensembles de paysage pour la région.

CARTE SIMPLIFIÉE DES ESPACES AGRICOLES



LES DIFFÉRENTS TYPES D'OCCUPATION DU SOL



I - Les paysages agricoles ouverts

Paysages agricoles des plateaux de l'Eure

Sur les plateaux horizontaux ou à peine ondulés de l'Eure, souvent appelés « plaines », les champs cultivés s'étendent aujourd'hui à perte de vue. Les parcelles de blé, de colza ou de pommes de terre dessinent une mosaïque ininterrompue de formes géométriques soigneusement agencées. Les routes passent dans ce damier sans qu'aucun repère ne vienne les signaler. Tout le paysage est empreint de cette horizontalité omniprésente, au point de virer par endroits à l'abstraction, pour les uns magnifique de dépouillement, pour les autres désespérante d'uniformité.

Les habitations se regroupent en gros bourgs et, dans la plupart des cas, l'espace agricole vient directement au contact des villages, ne laissant plus aucun espace de transition entre les cultures et les habitations ou les fermes. De temps à autre, subsistent des bribes de vergers ou de prairies, qui paraissent bien étriqués face à l'étendue des champs voisins.

Ces paysages « vides », ouverts et souvent monotones sont le résultat d'une longue histoire agricole. Les plaines de l'Eure ont été très tôt défrichées (dès le Néolithique) et mises en cultures. L'agriculture est à l'origine vivrière ; elle s'organise en deux parties : clos individuels étroits autour des villages, avec des

vergers et du maraîchage, et campagne ouverte en lame de parquet soumise à l'assolement biennal, reposant sur le blé et la vaine pâture des moutons sur les chaumes ou les jachères.

Au cours des dernières décennies, l'intensification des pratiques agricoles, la mécanisation, l'utilisation massive d'engrais, l'agrandissement des exploitations et des parcelles, la baisse du nombre d'agriculteurs, ont conduit à une simplification des paysages.

Les campagnes ouvertes de Saint-André et du Neubourg sont particulièrement marquées par ce phénomène d'uniformisation du fait de leur planéité. Il a conduit à unifier le paysage des deux plateaux, malgré des potentialités naturellement différentes : « dans le Neubourg, la profondeur de limons permet de cultiver aussi bien le blé, l'orge, le maïs, les cultures fourragères et, éventuellement, de la betterave sucrière et du lin ; dans la plaine de Saint-André, la sécheresse et la minceur des sols limitent la gamme des cultures aux céréales, à la luzerne et au dactyle. Mais dans les deux pays, l'agriculture ne cesse de progresser, dans ses rendements comme dans sa productivité, et des élevages industriels, notamment de volailles, assurent aux fermes les mieux organisées une pleine valorisation de leur travail ». (La Normandie : atlas et géographie de la France Moderne – Armand Frémont 1977)



Culture du colza à perte de vue sur le plateau de Saint-André.

Paysage agricole du Vexin normand

Comparé aux plateaux de Neubourg et de Saint-André, le Vexin normand échappe à cet aspect simplifié du paysage. Il offre lui aussi un paysage entièrement voué aux cultures céréalières, mais les échelles de perception diffèrent : grâce à ses larges ondulations créant des « dômes » coiffés de boisements, les horizons restent proches, délimitant un cadre harmonieux. Des vergers occupent souvent les parcelles proches des villages (par exemple à Mainneville), et forment une transition précieuse entre les grandes cultures et les bourgs.



Quelques vergers entourent les villages du Vexin normand ; ici près de Mainneville.



Grandes cultures et boisements dessinent l'espace agricole du Vexin normand.

Paysages agricoles du pays de Caux :

Le pays de Caux constitue un troisième type de paysage agricole ouvert haut-normand, particulièrement original. L'organisation des exploitations agricoles en clos-masures (voir le chapitre « les paysages et l'urbanisation »), entourées d'arbres et de prairies, a laissé le reste de la plaine aux cultures céréalières ou fourragères. Ces dernières dessinent des mosaïques de champs ouverts consacrés à la production de blé tendre, au maïs, à l'orge, à la pomme de terre, au colza, à la betterave à sucre et fourragère, au lin et aux pois protéagineux. Le paysage n'est jamais démesuré, l'horizon toujours proche grâce aux lignes d'arbres sombres qui signalent au loin la ferme, le hameau ou le village. Ces lignes d'arbres forment des plans successifs qui donnent, selon Paul Vidal de la Blache, « une impression à la fois d'ampleur et de hauteur ».

La description que le géographe fait du pays de Caux au début du 20ème siècle reste finalement encore vraie aujourd'hui : « Dans un paysage apparemment classique de grande culture, les clos-masures, constitués de hêtres, de chênes et de frênes plantés sur talus, structurent le paysage et l'enrichissent par le contraste des échelles de perception qu'ils permettent : à l'intimité des cœurs de clos-masure succède la respiration de l'ouverture du plateau agricole. Arasez les talus et le paysage sera complètement bouleversé ».

Depuis la fin du 19ème siècle, les herbages se sont étendus sur le plateau, surtout au sud du pays de Caux. Mais, dans l'ensemble, le plateau est largement consacré aux labours, dans une proportion de 60 à 85% sur certains secteurs. La plupart des prairies se concentrent à proximité immédiate des clos-masures et des vallées. Déjà voué aux cultures de grands champs à la fin du

19ème siècle, le parcellaire du plateau n'a pas nécessité la mise en place d'importantes procédures de remembrements durant l'après-guerre et jusqu'à aujourd'hui. Des champs d'assez grande taille, généralement supérieurs à 3 hectares, plutôt compacts, bien répartis autour des cours, ont permis une conversion rapide des exploitations à l'agriculture mécanique.

Les vergers, très présents dans les clos-masures, faisant partie intégrante du système de production agricole cauchois, ont vu leur nombre largement diminuer depuis les années 1950. A cette époque, des lois sont votées pour réguler la production dans les départements producteurs de pommes. Une subvention à l'arrachage est notamment mise en place, entraînant la disparition d'une grande partie des pommiers. Les vergers encore debout sont très vieillissants et peu visibles depuis les espaces agricoles ouverts.



Les vergers et les prairies pâturées restent au plus près des habitations dans le pays cauchois.



Entre le clos-masures, les grandes cultures occupent tout l'espace. Non loin d'Yvetot.

Paysages agricoles du Petit Caux

Comparés à ceux du plateau de Caux, les paysages agricoles du Petit Caux présentent une plus grande proportion de prairies d'élevage, les terres labourées et les surfaces en herbe se répartissant peu ou prou à parts égales. Spatialement, les deux types d'agriculture restent globalement séparés : les hauteurs du Petit Caux concentrent les grandes cultures, dessinant de longues langues cultivées, tandis que les petits talwegs qui découpent le plateau abritent les prairies.

Ces prairies composent de véritables écrins verdoyants autour des villages. Très souvent plantées de haies ou d'alignements d'arbres, elles forment des repères qui signalent à distance la présence des villages depuis les paysages agricoles ouverts.



Le plateau concentre les grandes cultures... (plateau près de Floques)



...alors que les vallées regroupent les prairies (vallée de la Bresle).

2 - Les paysages agricoles semi-cloisonnés ou bocagers : une mosaïque en plans successifs

Paysages agricoles des pays de l'ouest de l'Eure

Regroupant les plateaux du Roumois, du Lieuvin et de l'Ouche, les paysages des pays de l'ouest de l'Eure reposent sur une plus grande mixité des cultures céréalières et des prairies d'élevage. Avec un découpage parcellaire plus fin et des structures végétales en grand nombre, le paysage apparaît plus cloisonné comparé à celui du pays de Caux. Les champs sont consacrés à la culture du maïs, des céréales, du lin et de la betterave. Les prairies qui ceinturent les villages et les hameaux s'associent aux cultures, dans une structure semi-bocagère de lisières et de haies arbustives. Au cœur de ces noyaux bocagers, des vergers se maintiennent, certes vieillissants pour la plupart, mais par endroits rajeunis



Les horizons boisés du pays d'Ouche forment des clairières successives autour de champs cultivés.

par de récentes replantations sur de vastes étendues, comme à Epreville-en-Lieuvin.

Aux limites du département du Calvados, le pays offre une image emblématique de la « Normandie » : celle du bocage normand dominé par l'élevage : prairies de taille moyenne, parfois plantées de vergers, entourées de haies basses et sans talus, au sein desquelles paissent les troupeaux de vaches (parfois de race normande).

Depuis 50 ans, ce paysage agricole a considérablement évolué. Les pommiers, qui formaient de véritables ceintures autour des villages, ont disparu en grande partie. Cette disparition s'est accompagnée peu à peu d'un agrandissement du parcellaire des terres labourées, accéléré par les remembrements liés au passage des autoroutes A 13 et A 28.



Les jeunes plantations de vergers se développent à nouveau près de Epreville-en-Lieuvin. Ce sont aujourd'hui des exploitations intensives de fruits formant des vergers basses-tiges.



Prairies humides, prairies pâturées et grandes cultures composent un paysage agricole mixte dans le Roumois.

Paysages agricoles des pays de Bray et de Lyons :

Les paysages agricoles du pays de Bray se singularisent par une étroite imbrication entre les parcelles en herbe et les parcelles labourées. Si les premières dominent très nettement, les cultures céréalières ne sont pas absentes, profitant de chaque relief pour occuper les terres les moins humides.

Découpé en fin parcellaire aux formes aléatoires, l'espace agricole est parcouru par un réseau de haies qui délimitent les prairies, les champs et les vergers. L'ensemble compose un paysage très dessiné, où les arbres et les haies arbustives soulignent chaque transition de parcelle. L'habitat épars, se dissimule dans ce bocage généreux.

A une échelle plus fine que celles des unités de paysages définies pour le présent atlas, l'agriculture du pays de Bray contribue à composer des « sous-unités » subtiles :

- les fonds plats des vallées sont occupés par des prairies humides et des parcelles drainées et cultivées ; elles sont installées sur des alluvions fines, hydromorphes ;

- des prairies permanentes bocagères et quelques chênaies (acidophiles) occupent les paysages de collines intérieures à la Boutonnière, avec des herbages et des cultures répartis de façon aléatoire selon la nature du substrat ;

- les cuestas et les versants de vallées sont occupés en partie basse par de grandes parcelles cultivées et en partie haute par des reliquats de pelouses calcicoles ; quelques boisements ponctuels reposent sur différentes épaisseurs de craie affleurante.

Sous ses apparences très stables, le paysage agricole du pays de Bray évolue rapidement. La taille moyenne des exploitations

agricoles a augmenté au cours des 30 dernières années, faisant plus que doubler entre la fin des années 1970 et aujourd'hui. Cela a entraîné l'augmentation de la taille des parcelles cultivées, ainsi que la diminution des surfaces de prairies de fauche et de vergers.

A l'aval de Neufchâtel-en-Bray, le long de la Béthune, on assiste très ponctuellement au retournement de prairies permanentes avec fossés de drainage, pour transformer certaines parcelles en terres labourables dédiées aux grandes cultures céréalières. C'est un petit phénomène qui impacte réellement le paysage. L'ensemble se traduit par une disparition progressive des haies qui accompagnaient les prairies et par une raréfaction forte des vergers, dont les surfaces ont été divisées par dix depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Le pays de Lyons est marqué par la forte présence de boisements, qui occupent les terres les plus incultes. Ces terres de maigres limons, pauvres et difficilement labourables, ont été longtemps cultivées en « blés noirs », en avoine, avec quelques fourrages et des jachères laissées aux troupeaux de moutons. Aujourd'hui, du fait des changements de systèmes agronomiques, quelques cultures de céréales, de colza et de lin se glissent entre les prairies d'élevage. Des vergers épars occupent les interstices entre les maisons.

Avec les forêts refermant les horizons, l'ensemble compose un paysage agricole semi-cloisonné, où les hameaux et villages se positionnent en lisières ou dans les vallées.



Le pays de Bray est d'abord un pays de bocage où chaque parcelle cultivée ou pâturée est cernée de haies arbustives ou arborées.

3 - Les paysages agricoles des vallées : révélateurs de la présence de l'eau

Depuis le Néolithique les hommes ont mis à profit la présence prodigieuse de l'eau dans les vallées, alliée à la qualité des terres, à la complémentarité des terroirs, et au climat plus clément que sur les plateaux, pour y développer une agriculture prospère. Aujourd'hui encore, les paysages agricoles révèlent cette prospérité, par le maintien d'une activité agricole dans toutes les vallées et par la combinaison équilibrée des différents modes d'agriculture suivant leur proximité à l'eau.

Les paysages des prairies, un foisonnement végétal :

Sur les terres facilement inondables, près des rivières et près de l'estuaire, les prairies occupent de façon dominante les plaines alluviales. Elles y dessinent un paysage en lanières, dont les plans successifs approfondissent les vues et leur donnent du caractère : les parcelles en herbe sont bordées de lignes d'arbustes et ponctuées de quelques arbres (saules, aulnes, frênes ou peupliers). A l'approche du cours d'eau, les structures végétales se densifient pour former une masse plus compacte, signalant la présence de l'eau dans la platitude générale de la plaine.

Le plus singulier de ces paysages est sans doute le Marais Vernier dans la vallée de la Seine, niché dans la courbure d'un ancien méandre du fleuve. Son organisation rayonnante résulte des divisions successives de parcelles, composant un paysage laniéré, souligné par un réseau dense de fossés, cloisonné par des lignes de saules taillés en « têtards ». Les anciens courtils sont encore lisibles dans le paysage : en contrebas de la route qui ceinture le marais, les parcelles sont organisées en longues bandes particulièrement étirées, classiquement bordées de fossés et de saules « têtard ». Chaque lanière comportait traditionnellement le maraîchage, proche des habitations, le pré aux vaches pour les pâtures et les prairies de fauche pour le foin. Aujourd'hui, le maraîchage a presque disparu, cédant la place aux prairies enherbées et pâturées.

Les prairies des marais ne sont aujourd'hui inondables que par la remontée de la nappe phréatique et non plus par débordement du fleuve : le Marais Vernier a été « isolé » de l'eau dès le 17^e siècle grâce aux travaux de digue et de drainage entrepris par des hollandais.

Les paysages mixtes (prairies, vergers et cultures), un paysage d'abondance

Entre les étendues des grandes cultures et celles des prairies humides, un paysage agricole plus complexe se dessine par endroits, notamment à l'aval de Rouen dans les boucles de Saint-Martin-de-Boscherville et de Jumièges. Là, s'associent des cultures de céréales, des vergers, du maraîchage et des prairies, en fonction du fleuve et de la fine topographie qui l'accompagne : les parcelles qui occupent les pentes douces du coteau sont cultivées de céréales ; les parcelles au bas des pentes sont plantées de fruitiers ou exploitées en maraîchage ; enfin, les parcelles proches du fleuve sont enherbées et cloisonnées de lignes d'arbres. Il en résulte un paysage extrêmement composé, soigné, dans lequel chaque élément semble trouver sa place de façon harmonieuse.

Les paysages des grandes cultures, une image soignée

Dans la vallée de la Seine et dans une moindre mesure les vallées de l'Eure et de la Risle, les grandes cultures évoquent peu la présence de l'eau. Découpées en vastes parcelles et occupant des terrains plats, plaines hors d'eau et terrasses surélevées forment de larges étendues, notamment dans les boucles de Vernon à Elbeuf. Les structures végétales sont rares en limites des champs. Même la Seine reste peu visible dans ce paysage, tout juste révélée par la présence de la ripisylve bordant le fleuve.

Mais près de l'estuaire, de Caudebec en Caux à Tancarville, les grandes cultures sont le signe d'un aménagement volontariste de la Seine, sous forme d'endiguements engagés à partir de 1846, fruits d'une conception collective, avec de rares exceptions individuelles. Ces endiguements ont rendu accessibles et cultivables plus de 20 000 ha de terres, et le mouvement s'est poursuivi encore par le drainage et la mise à disposition de ces nouveaux terrains agricoles assimilés à des polders et le recul de la lande jusqu'à la dernière guerre mondiale. L'ensemble ne compose pas à proprement parlé des polders, puisque les terres ne font pas l'objet de pompage. Les paysages ainsi créés apparaissent soignés, avec leurs longues parcelles cultivées dont les formes géométriques sont soulignées par des fossés de drainage ou des haies.



Prairies humides et prairies pâturées occupent une partie de l'espace de l'estuaire de la Seine.



L'organisation agricole du Marais Vernier découpe le territoire en parcelles étroites, depuis le coteau jusqu'au marais humide. La structure très dessinée à l'origine tend à s'effacer avec la mécanisation des cultures et l'abandon de certaines parcelles.



Maraîchage sur les terrasses et prairies dans le fond de la vallée de la Seine compose un paysage agricole de grande qualité à Saint-Martin de Boscherville.



Grandes cultures en lanières sur les bords de Seine depuis Norville. Les lignes d'arbres soulignent les fossés drainants et dessinent un paysage de qualité.

LES PAYSAGES, LA FORÊT ET L'ARBRE

Des forêts peu nombreuses mais une répartition homogène des boisements

Avec 226 000 ha, les forêts couvrent 18,2% de la superficie régionale ; c'est relativement peu comparé au pourcentage national de 28,5 %. Mais ce chiffre illustre mal la perception que l'on peut en avoir sur le territoire haut-normand où les horizons boisés dessinent la majeure partie des paysages. Les grandes forêts de plusieurs milliers d'hectares, comme il en existe dans les régions voisines d'Ile-de-France ou de Picardie, sont courantes. Les forêts et boisements plus modestes, de quelques centaines d'hectares, sont également fréquents, dispersés dans le territoire, s'accrochant aux coteaux des vallées, couvrant les plateaux de bocage ou ponctuant les grandes cultures de bosquets. Pour cette raison, peu de paysages hauts-normands en sont tout à fait exempts.

Ailleurs, les boisements se concentrent sur les coteaux des vallées ou dans les linéaires de haies bocagères.

La forêt de Haute-Normandie est feuillue à 85%, composée de hêtres, de chênes, et beaucoup plus rarement de châtaigniers. Les résineux (principalement du pin sylvestre) sont ponctuels, liés à des replantations récentes : on en trouve dans la forêt de Bord-Louviers au sud d'Elbeuf ou sur certaines parcelles de la forêt de Brotonne.

La forêt régionale appartient à 75% à des propriétaires privés. Dans l'Eure, la forêt privée domine largement (85% de la superficie), alors qu'en Seine-Maritime, la proportion de forêt publique dépasse 45%. C'est la vallée de la Seine qui regroupe la majorité des grandes forêts publiques : Forêt de Brotonne, forêt de Roumare, forêt de Rouvray et forêt de Bord-Louviers. La Seine-Maritime compte aussi les forêts d'Eu et d'Eawy dans le domaine national. L'Eure ne possède que deux massifs publics au sud : la forêt de Breteuil et la forêt de Montfort.

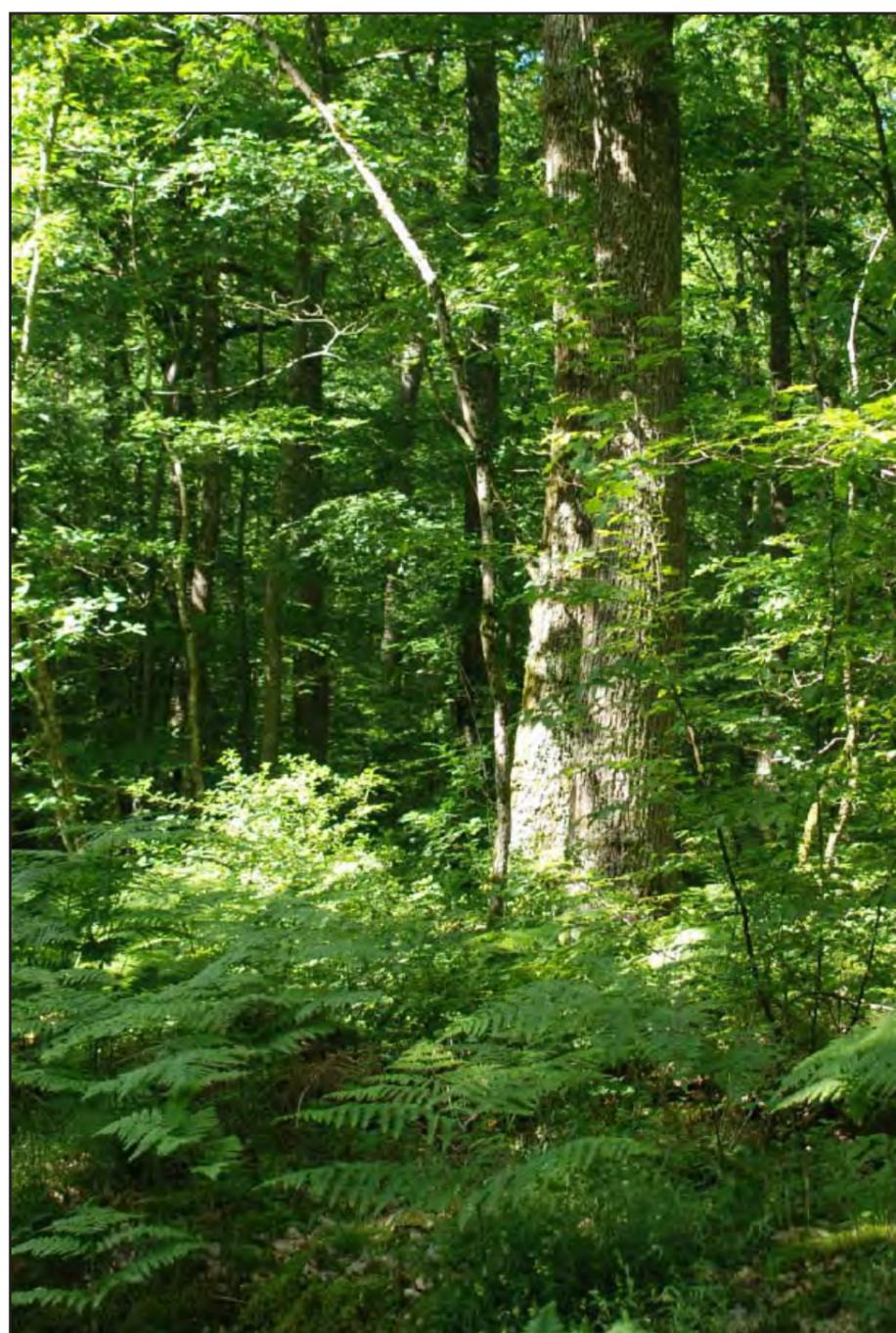
Certains secteurs se démarquent toutefois par une plus grande densité forestière :

La vallée de la Seine où se concentrent les grandes forêts de Brotonne (7 200 ha), de Roumare (4 000 ha), de la Londe Rouvray (5 100 ha) et de Bord-Louviers (4 560 ha), auxquelles s'ajoutent les très nombreux boisements privés des coteaux de la vallée,

Le pays de Lyons et la forêt d'Eawy, regroupant deux des plus grands massifs forestiers de la Haute-Normandie (10 700 ha et 6 550 ha),

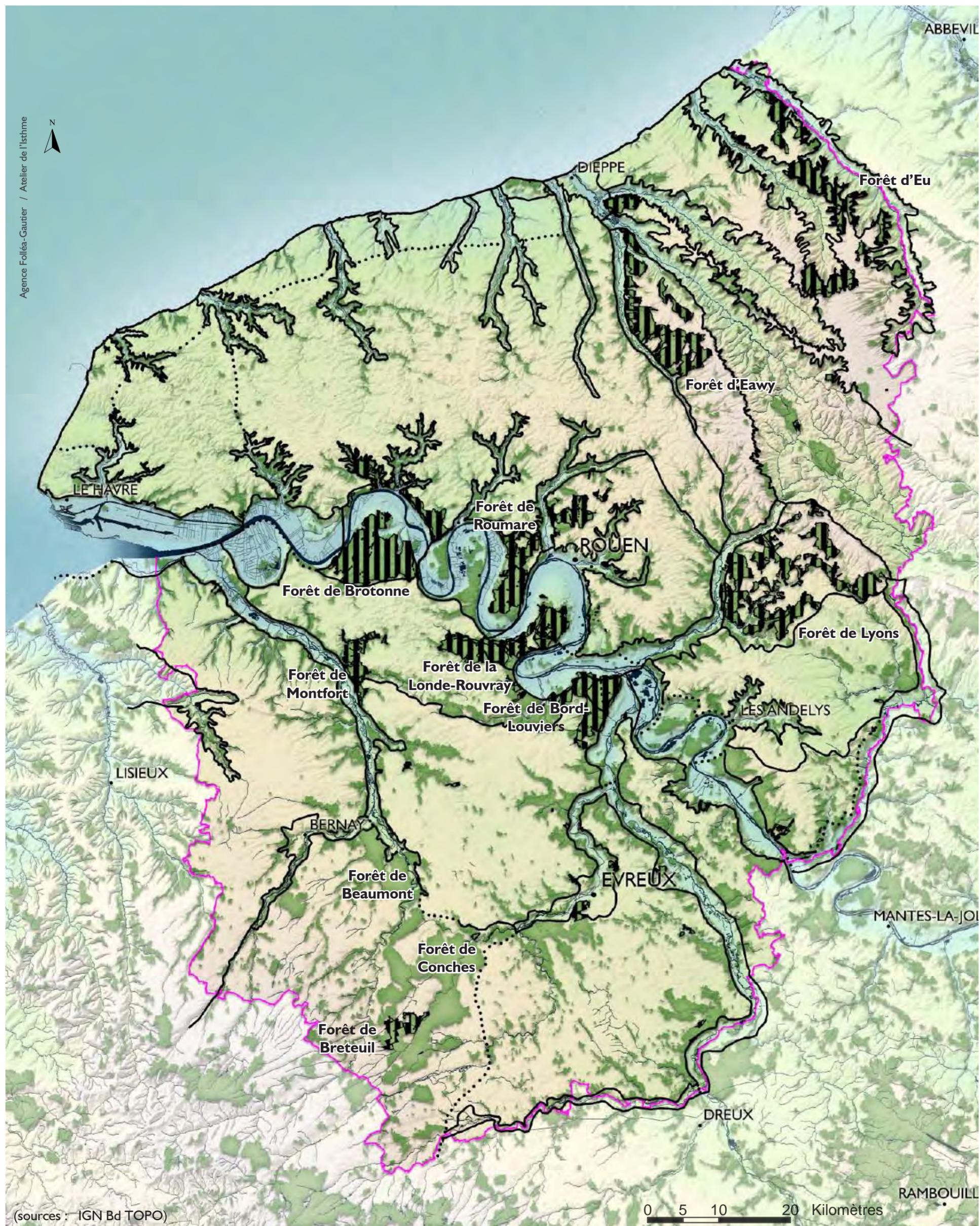
Le petit Caux, dont les plateaux accueillent les trois massifs de la forêt d'Eu (9 300 ha),

Le pays d'Ouche, où les forêts de Conches, de Breteuil et de Beaumont couvrent une très grande partie du territoire.



Forêt de chênes du pays d'Ouche.

CARTE DES FORÊTS



DIFFÉRENTS STATUTS DES FORÊTS



Forêts publiques



Forêts privées

I - Une forêt réduite par des milliers d'années de défrichement

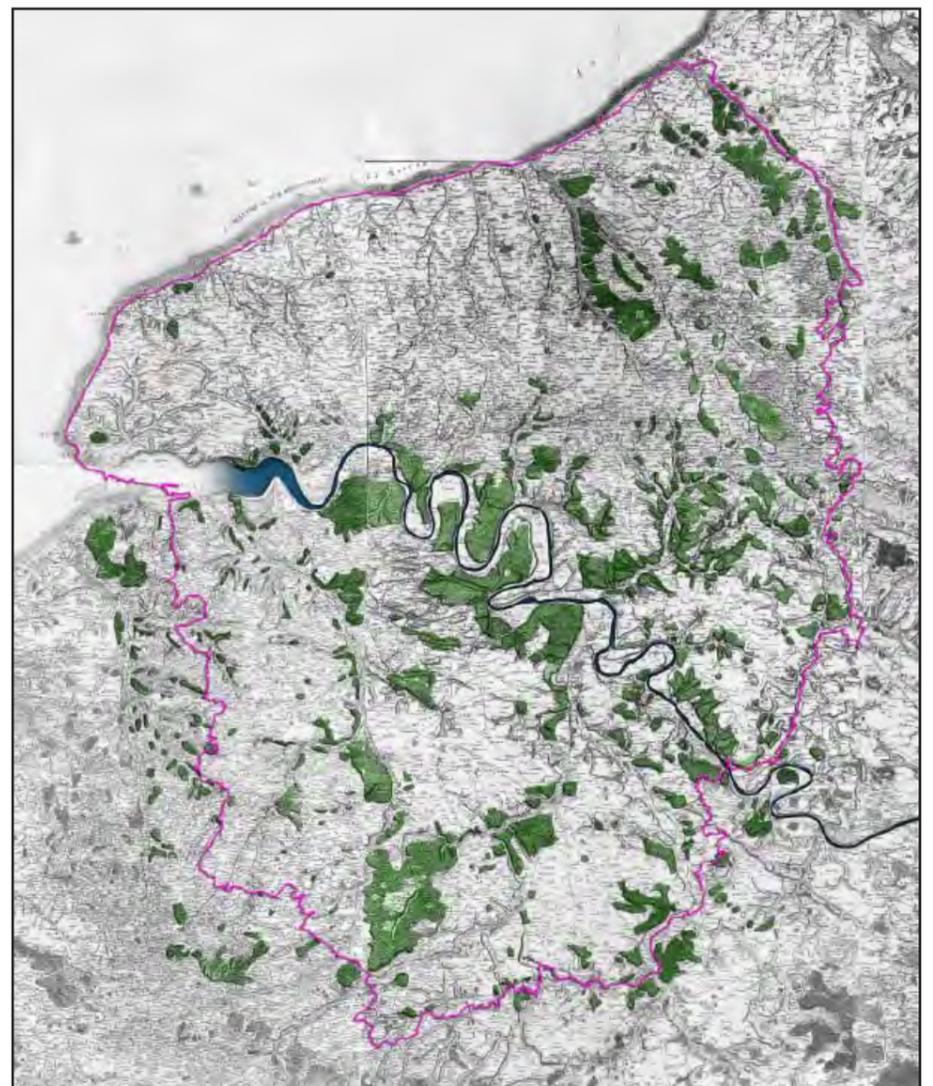
La forêt que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de lointaines périodes de défrichements, irrégulières au cours de l'histoire. Les premières dateraient du Néolithique dans certains secteurs, notamment le plateau de Saint-André ; mais globalement, à la veille de l'occupation romaine, la forêt gauloise couvre encore de nombreux plateaux hauts-normands ; les défrichements se limitent à des petites clairières, autour des villages ou dans les vallées cultivées. L'époque romaine et le développement des villes et des routes accélèrent la déforestation. Au Moyen-Âge, les campagnes de défrichement vont alterner avec les périodes de reconquête forestière en fonction des années de guerre ou de paix. L'installation de nombreuses abbayes aux 6^e et 7^e siècles favorise le développement des terres de cultures et l'assèchement des marais. Les forêts et les boisements reculent d'autant plus que la population augmente et qu'elle se « sert » abondamment dans les bois, pour le chauffage comme pour la construction, moyennant une faible redevance au seigneur à qui appartient le domaine.

Au 18^e siècle les cartes de Cassini montrent des surfaces forestières sensiblement équivalentes à celles d'aujourd'hui. Sur les trois derniers siècles, les défrichements se concentrent dans le pourtour des vallées, notamment pour les besoins en énergie des industries : verreries, forges et tuileries sont de grandes consommatrices de charbon de bois.

Les grands massifs forestiers publics ont été le fruit d'une politique d'envergure : au début du 19^e siècle, les forêts de chênes et de charmes appartenant à l'État sont dans un état critique ; trop de coupes successives empêchent la régénération naturelle des arbres. L'administration forestière entreprend de grands travaux de replantations, notamment dans les forêts de Lyons et d'Eawy, en privilégiant le hêtre qui pousse rapidement, produit de belles futaies et assure l'approvisionnement pour la construction des navires.

Cette politique forestière volontariste va avoir des conséquences paysagères fortes également hors forêt : profitant des nombreuses pépinières nécessaires pour la replantation des forêts en hêtres, les cauchois ont peu à peu remplacé les traditionnels alignements mélangés de chênes et d'ormes sur les « fossés » de leurs clos-masures. Les rangées régulières et serrées de hêtres observables aujourd'hui proviennent de cette aubaine.

Au cours du 20^e siècle, les surfaces boisées ont à nouveau augmenté en Haute-Normandie. L'abandon du pâturage sur les coteaux ainsi que l'arrachage des vergers sur les parcelles trop pentues pour être mécanisables, ont provoqué un reboisement spontané et progressif. Les vallées, autrefois en liaison avec les plateaux, sont aujourd'hui isolées, cadrées par des lignes relativement continues de boisements.



Forêts repérées sur la Carte de Cassini (18^e siècle).

2 - Des forêts liées aux villes, qui dessinent un cadre urbain et offrent des usages de loisirs

Rouen, bien qu'au contact de la Seine, bénéficie d'un contexte forestier remarquable : les forêts domaniales de la Londe, du Rouvray, et de Roumare ainsi que la forêt Verte composent les horizons proches de la ville. Cette situation périurbaine et le caractère public de ces forêts leur donnent une vocation de loisirs qui s'ajoutent à celle de la production.

Autour d'Evreux, les forêts sont moins vastes, mais la proximité de la forêt domaniale d'Evreux, confère un cadre boisé appréciable pour les habitants ainsi qu'un immense espace de détente et de loisirs qui pénètre au coeur de la ville.

Louviers et Val-de-Reuil, par leur proximité à la forêt de Bord-Louviers, profitent de cet espace naturel dominant la ville et la vallée de la Seine.

Les autres grandes forêts publiques, plus distantes des grandes villes n'en sont pas moins des espaces de loisirs attractifs : la forêt de Lyons comme celles d'Eawy, d'Arques et d'Eu, pour les plus importantes, accueillent de très nombreux promeneurs,

vététistes ou cavaliers, durant le week-end ou les vacances. Avec leurs nombreuses allées forestières, ces forêts sont souvent bien équipées, proposant des petits parcs de stationnements aux entrées des massifs avec une signalétique sobre pour identifier des itinéraires d'excursions.



Bois de l'Épinay à Forges-les-Eaux, un bois aménagé et accessible au public.

3 - Le bocage et les clos-masures, la forêt linéaire des espaces agricoles

Outre les bois et les forêts, il existe d'autres structures végétales qui enrichissent les paysages hauts-normands. Il s'agit principalement du bocage et des alignements d'arbres délimitant les clos-masures. On estime à près de 16 000 km le linéaire de boisements (Source: CRPF Normandie). S'y regroupent, non seulement les haies entourant les parcelles, mais aussi les petits bois, les vergers, les arbres isolés, les ripisylves ou encore les alignements d'arbres qui participent à la diversité du bocage et des paysages.

En Haute-Normandie, le bocage se situe essentiellement dans le pays de Bray et dans le Lieuvin, aux confins du pays d'Auge. Les haies et les arbres isolés y dessinent soigneusement le paysage, accompagnant les talus, les chemins, les bâtiments et les limites de propriétés.

Il a fallu leur raréfaction drastique au cours des dernières décennies, avec les remembrements et les retournements de prairies, pour que leurs valeurs multiples soient remises en évidence et que des actions de préservation et de replantations soient engagées. Les haies et structures bocagères rendent en effet de nombreux services : protections des cultures contre le vent, enclos et ombrage pour les animaux, protection des sols contre l'érosion, refuge pour

la petite faune, les gibiers et pour la biodiversité en général. Elles servaient autrefois de réserve pour le bois de chauffage ou pour la production de fruits de campagne. Aujourd'hui des filières de bois/énergie ou de bois raméal fragmenté (BRF) se développent avec le renouveau des poêles à bois et le recours à des pratiques culturelles plus écologiques.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'histoire du bocage normand n'est pas très ancienne : c'est au 19^e siècle, avec la venue du chemin de fer, que les normands ont développé la filière bovine pour approvisionner les marchés parisiens en laitage et en viande. Les terres labourées furent remises en herbe et encloses dans un réseau de haies. Le maillage ainsi constitué s'accompagnait d'un réseau dense de chemins, souvent creux, irriguant tout l'espace rural pour relier les fermes, hameaux et villages.

Le déclin du bocage en Haute-Normandie a débuté vers le milieu du 20^e siècle. Depuis une cinquantaine d'années, la mécanisation de l'agriculture, l'agrandissement des exploitations, la baisse drastique de la main d'oeuvre, la diminution du cheptel au profit des cultures, l'inadaptation des haies aux pratiques culturelles modernes ont accéléré la raréfaction de la haie dans le paysage rural.

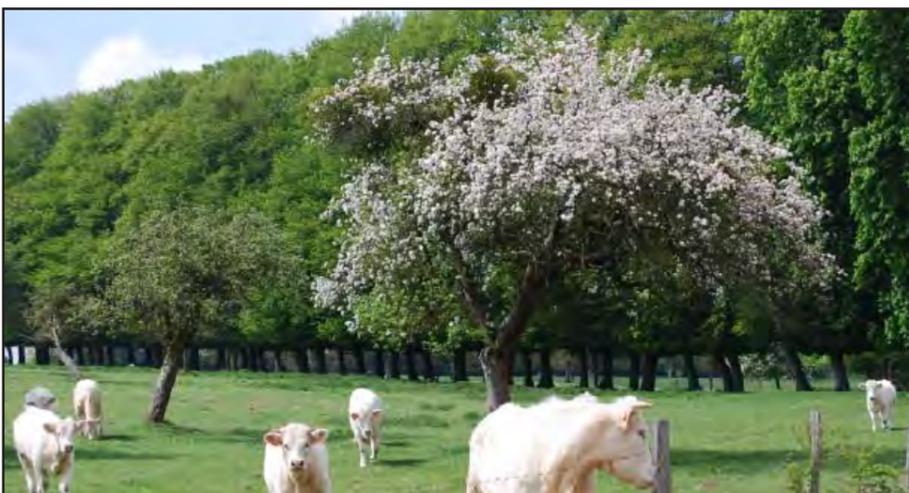
Dans le pays de Caux, l'organisation du territoire s'est constitué autour des clos-masures. Ces parcelles de quelques hectares regroupent le centre d'exploitation agricole, la maison d'habitation et quelques prairies et vergers. L'ensemble s'entoure d'un talus, appelé «fossé», planté d'arbres de hautes tiges très proches les uns des autres, masquant l'intérieur de l'enclos. Par leurs dimensions monumentales, les alignements d'arbres sont perceptibles de très loin sur le plateau cauchois. Avec la discrétion qu'ils garantissent pour le bâti, ainsi invisible, ils donnent l'impression de bosquets. La remarque de Toustain de Frontebosc en 1761 reste ainsi toujours valable aujourd'hui : *«Tous les étrangers qui viennent en pays de Caux trouvent qu'il ressemble à un jardin par ses plantations. (...) Toutes les fermes y sont encloses de hayes, ou de fossés élevés plantés d'arbres, de façon que nos hameaux paroissent à l'œil autant de bouquets d'arbres.»*

Si les essences sont aujourd'hui principalement des hêtres, elles furent beaucoup plus variées avant le 19e siècle comme nous l'avons vu plus haut.

Aussi remarquables soient-ils, ces alignements d'arbres ont tendance à disparaître par le non remplacement des arbres vieillissants, par l'agrandissement des bâtiments d'exploitation, par la reconversion des clos-masures en multiples parcelles bâties ou par leur manque d'entretien. Véritables patrimoines vivants et uniques en leur genre, ils méritent d'être répertoriés et sauvegardés pour les inclure, entre autre dans les documents d'urbanisme.



Alignement de hêtres autour d'un clos-masure près de Yerville.



Pré-verger à l'abri d'un clos-masure.



Quadrilatère complet d'un clos-masure dans le pays de Caux.

4 - Les forêts des coteaux, des corridors écologiques pas toujours gérés, qui sillonnent le territoire

En dehors des grands massifs forestiers, les forêts restent souvent résiduelles, occupant les terres les moins fertiles ou les moins faciles à travailler. C'est le cas de tous les boisements qui occupent les coteaux des vallées.

En quelques décennies, l'abandon des pratiques agricoles sur les pentes (vignobles, vergers et pâturages) a favorisé le reboisement des coteaux, faisant disparaître peu à peu les espaces ouverts. La végétation, d'abord arbustive puis arborée, reconquiert l'ensemble des pentes, au détriment des plantes rares qui s'y développaient (un espace ouvert pâturé est plus riche en biodiversité qu'un espace boisé). Cette perte de biodiversité marque aussi un appauvrissement des paysages, uniformisés par les boisements qui, par ailleurs tendent à supprimer les vues.

Essentiellement disposés sur des parcelles privées, ces boisements spontanés sont peu gérés et offrent rarement la possibilité de s'y promener. Depuis sa création en 1992, le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie a heureusement permis de mettre en gestion près de 600 hectares de coteaux, avec des actions de restauration des milieux ouverts.

Pour autant, ces lignes boisées forment aussi de véritables continuités écologiques, support d'une trame verte, accompagnant la trame bleue des rivières. Ainsi peut-on relier sur plus de 80 km, sans coupure notable, la forêt de Conches à l'estuaire de la Seine en suivant les coteaux boisés de la vallée de la Risle. Ces lignes boisées forment une «armature verte» pour la région où l'exploitation intensive des plateaux agricoles a bien souvent effacé les espaces de continuités, les ponctuations végétales, refuges de la biodiversité.



Boisements continus des coteaux de la vallée de l'Eure, depuis Heudreville.



Coteau de la boutonnière du pays de Bray. Les boisements reconquièrent peu à peu les pentes les plus raides : un processus lié à l'abandon du pastoralisme.

LES PAYSAGES ET L'URBANISATION

Des paysages profondément humanisés

I - Un maillage complet, régulier, dense et hiérarchisé du territoire

L'armature urbaine de la Haute-Normandie montre une répartition relativement homogène et une très grande densité du bâti sur le territoire. Il est à peu près impossible de parcourir plus de trois kilomètres sans croiser une ferme, traverser un hameau, atteindre un village ou gagner une ville. Partout, sur les plateaux comme dans les vallées, le bâti ponctue le territoire, dessinant à l'échelle régionale un maillage étonnamment dense et régulier. Il en résulte un paysage profondément humanisé, occupé, habité. Les grandes étendues vides d'hommes n'existent pas en Haute-Normandie.

Dans cette occupation régulière du territoire par le bâti, confortée par le maillage dense et non moins régulier du réseau routier, une hiérarchie urbaine s'organise distinctement à quatre niveaux :

- les hameaux, pour lesquels l'interdistance moyenne est de 1,5 km,
- les villages, distants entre eux de 3 km,
- les gros bourgs ou petites villes, tous les 20 km,
- les grandes villes centres, à 70 km en moyenne les unes des autres.

Les villes et gros bourgs sont assez systématiquement implantés à proximité d'une rivière, au creux des vallées (Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Bernay...). Quelques villes font cependant exception : Yerville, Yvetot sont situées sur des plateaux comme une grande majorité des bourgs, villages et hameaux.

L'ensemble de la trame urbaine ainsi organisée contribue à la lisibilité du paysage, pour peu que perdurent les « coupures d'urbanisation », ou « espaces de respiration » entre les unités bâties.

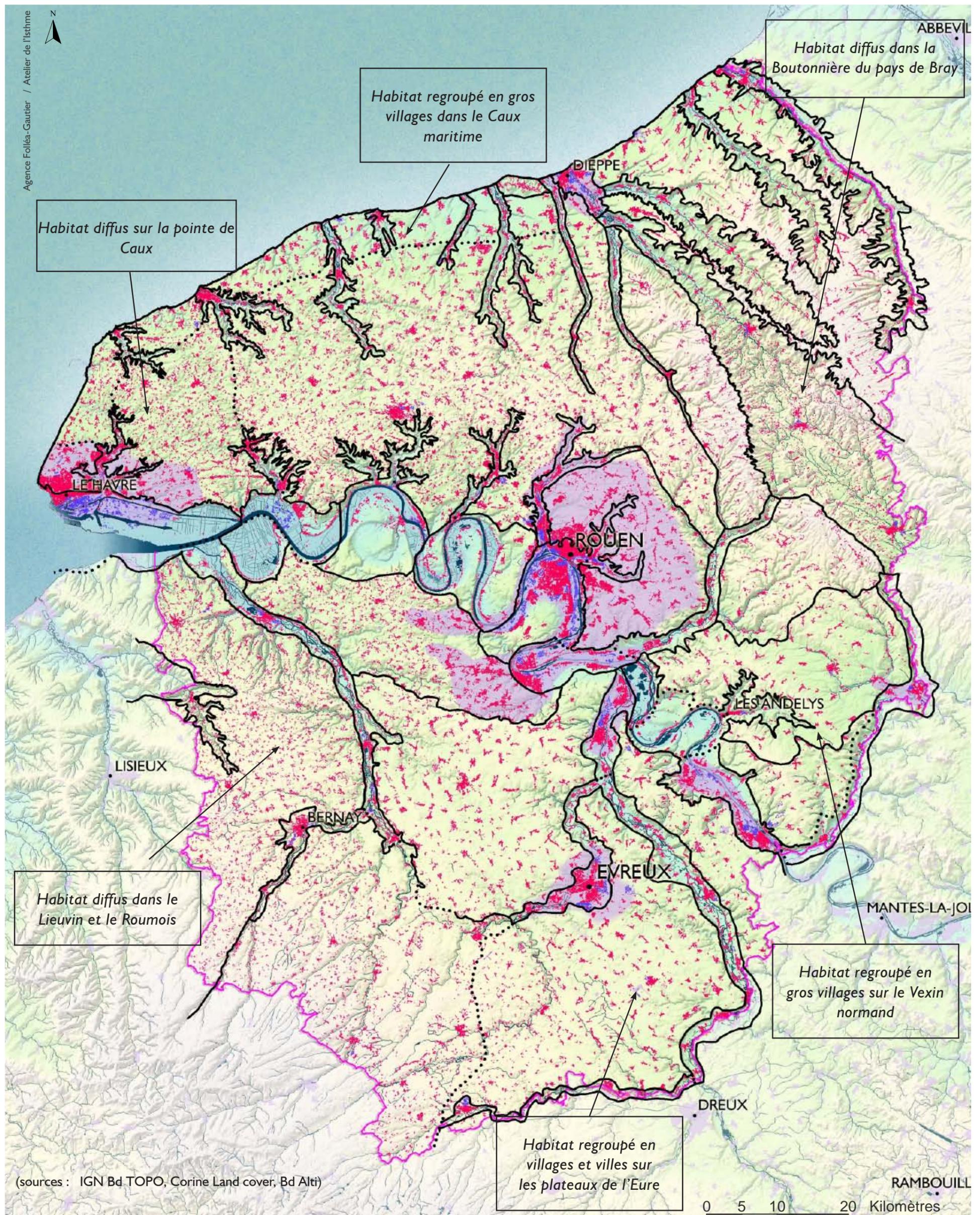
À l'échelle régionale, des nuances existent toutefois, qui contribuent à différencier les paysages entre eux :

- dans le Vexin normand, sur les plaines du Neubourg et de Saint-André ainsi que sur le plateau du Petit Caux, l'habitat dispersé ou en hameaux se fait rare ; fermes et habitations tendent plutôt à se regrouper pour former de gros villages ou des villes, laissant de vastes espaces purement agricoles, où l'occupation humaine se fait moins pressante. Le Caux maritime reprend aussi ces mêmes caractéristiques.

- les pays du Lieuvin et du Roumois possèdent de très nombreux hameaux entre les villages. La boutonnière de Bray ainsi que la pointe de Caux voient leurs paysages ponctués d'un habitat diffus sur tout leur territoire.

- les grandes villes engendrent autour d'elles une pression urbaine forte et les villages alentours subissent de grandes transformations avec des extensions urbaines importantes. Sont ainsi délimités des aires d'influence urbaine qui ceignent les grandes villes de Rouen, Evreux, le Havre, Louviers et Dieppe.

CARTE DU BÂTI ET DE L'URBANISATION



2 - Des formes urbaines spécifiques à la Haute-Normandie

Le bâti ne s'organise pas partout de la même façon. Les formes urbaines diverses rencontrées en Haute-Normandie, parfois originales, contribuent à différencier les unités de paysages entre elles. Pour chaque projet urbain, notamment à l'échelle des PLU et des cartes communales, c'est la reconnaissance de la spécificité du site bâti et de la forme urbaine qui mérite de guider les choix en termes d'urbanisme. Si l'on dénombre une grande variété de formes urbaines en Haute-Normandie, il en est quelques-unes (décrites dans ce chapitre) qui sont spécifiques à la région, contribuant à son caractère identitaire.

Les villes nichées

En Haute-Normandie, les villes s'implantent principalement au creux des vallées. Elles sont les héritières de la proximité de l'eau utile au développement industriel : c'est vrai pour Evreux, Pont-Audemer, Bernay, Brionne, Verneuil, Pacy-sur-Eure, Gisors, Bolbec et tant d'autres. Yvetot ou Le Neubourg, sur les plateaux, sont plutôt les exceptions qui confirment la règle.

Il en résulte :

- **des villes discrètes depuis les plateaux** : nichées dans les vallées et le plus souvent couronnées d'une crête boisée, les villes ne se perçoivent pas depuis les plateaux sillonnés par les grandes routes. C'est plutôt par surprise qu'elles se laissent découvrir ;
- **des vues urbaines d'ensemble remarquables** : du sommet des coteaux, des vues urbaines dominantes se dégagent, originales, offrant le foisonnement des toits, desquels émergent des monuments-phares essaimés dans le tissu bâti.

En revanche, la capacité d'accueil limitée des sites bâtis peut conduire à des « débordements » face à la pression du développement et on constate souvent :

- des villes qui s'allongent de façon excessive dans les vallées,
- des extensions urbaines sur les plateaux, avec la création de quartiers satellisés, déconnectés des centres-villes comme c'est le cas à Pacy-sur-Eure, Gisors, Saint-Valéry-en-Caux ou Fécamp.



Extrait de la carte IGN montrant le positionnement de Pont-Audemer au cœur de la vallée de la Risle. La ville reste lovée dans le creux de la vallée.



La ville de Brionne, nichée dans la vallée de la Risle.

Les villages jardinés

Un grand nombre de villages du plateau de Caux, du Roumois, du Lieuvin, du pays d'Ouche n'offrent pas l'image archétypale du village de France, avec son clocher dominant le troupeau serré des maisons regroupées les unes contre les autres : l'église ne matérialise pas systématiquement le centre urbain, et les maisons, si elles se regroupent autour de la rue, ne se serrent jamais les unes aux autres. Chaque habitation conserve, même au cœur du village, son terrain tout autour. Ce tissu villageois, aéré, s'organise autour d'une route ou d'un carrefour qui prend rarement l'aspect d'une rue car les abords restent généralement enherbés. Dans son ensemble, le village n'offre pas une image urbaine mais plutôt une ambiance jardinée où la végétation est présente partout : les clôtures restent transparentes ou se parent de haies champêtres et taillées, et les arbres des jardins débordent généreusement sur la rue.



Village de la vallée de l'Epte.



Village du Bec Hellouin.



Village de Bazincourt-sur-Epte.

Les villages agricoles

Dans le Vexin normand, et sur les plaines du Neubourg et de Saint-André, la taille des villages est généralement plus grande qu'ailleurs. Dans ces grands espaces ouverts, cultivés, les villages restent nettement ruraux, d'une austère beauté. Ils sont composés de grandes fermes implantées autour de la route principale. Les bâtiments s'alignent perpendiculairement à la rue, offrant des façades aveugles prolongées par des murs d'enceintes. Peu de maisons s'ouvrent directement sur la rue, qui reste minérale d'aspect, les jardins n'étant pas visibles.

Au centre du village, à la croisée des routes, une place enherbée, parfois plantée de pommiers ou de tilleuls offre la seule touche végétale des lieux. L'espace de rencontre, lieu de convivialité est le plus souvent autour de la mare dont les abords ont été parfois aménagés.



Place enherbée d'un village du plateau de Saint-André.



Fermes rurales d'un village du plateau de Madrie.

Les clos-masures

Les clos-masures constituent une des formes bâties les plus originales de Haute-Normandie, unique et présidant à l'organisation de l'espace rural du plateau cauchois.

Abrités à l'intérieur du clos planté d'arbres, les bâtiments d'habitations et les annexes de fermes se dispersent dans une vaste prairie plantée de pommiers, au pied desquels paissent quelques vaches ou moutons. A l'origine, cet ensemble bâti regroupe la maison du maître et les bâtiments de ferme, (granges, écurie, étable, charreterie, etc...). Très souvent on y trouve une mare et également un colombier (quand il s'agissait du propriétaire d'un fief) qui trône au centre de la cour et marque de sa silhouette l'espace du clos-masure.

Le contraste est fort entre l'espace dilaté, ouvert et cultivé du plateau et l'espace confiné, arboré et pâturé du clos.

Les villages cauchois sont formés de regroupements de clos-masures autour d'une route ou d'un carrefour. L'église et la mairie s'accompagnent généralement d'une place, lieu de rencontre pour les habitants.

Dans une étude de 2008 («Clos-masures et paysage cauchois» CAUE 76, Editions point de vues 2008), le CAUE de Seine-Maritime identifie trois catégories de clos-masures en fonction de leur taille : les petits, les moyens et les grands. Suivant leur répartition dans le territoire, le pays de Caux se subdivise ainsi en trois secteurs :

- le Caux maritime, à l'est de la vallée de la Durdent sur une bande de 10 km d'épaisseur environ, où les fermes se regroupent en hameaux ou villages ;

- le Caux central autour de Doudeville et Yvetot, avec des grandes fermes isolées, les autres étant regroupées dans des villages ;

- enfin la pointe du Caux, où les fermes moyennes et grandes sont isolées, formant un habitat dispersé.

Le modèle archétypal du clos-masure a aujourd'hui nettement évolué. La structure bâtie s'est adaptée aux besoins actuels en termes de bâtiments agricoles ou de logements. Ainsi retrouve-t-on fréquemment des maisons récentes implantées dans l'ancien noyau bâti du clos-masure. Les bâtiments agricoles récents, s'ils répondent, en terme d'adaptation aux besoins actuels des exploitations, ne s'inscrivent pas toujours dans cette logique de composition. Ils peuvent même s'en extraire pour s'implanter à l'extérieur du clos-masure. Les parcelles des enclos ont été divisées et beaucoup de vergers ont disparu. Les grands alignements restent encore très présents mais le manque de gestion ou l'élargissement des routes sont des facteurs de risque pour leur pérennité.



Clos-masure et pigeonnier d'Ectot-Auber.



Nouveau hangar en bois dans l'enceinte d'un clos-masure.

Les villages-rues des plateaux

La Haute-Normandie compte de nombreux villages étirés le long des routes, dans l'Eure comme en Seine-Maritime. Ces formes urbaines singulières correspondent à un parcellaire ancien, organisé perpendiculairement à la chaussée et relativement étroit, dans lequel les maisons sont implantées à proximité de la rue et espacées les unes des autres. Les villages ainsi constitués peuvent atteindre plus de 15 km de longueur.

Les habitations s'égrènent sur une seule ligne le long de la voie et la route demeure le seul lien entre toutes les constructions. Devant les maisons, un pan de parcelle est très souvent consacré au jardin, soigné, entre rue et façade principale. L'ensemble compose une campagne habitée, où les relations aussi bien physiques que visuelles sont étroites entre villages et espaces agricoles environnants.

Saint-Nicolas-d'Aliermont offre sans doute l'exemple le plus caractéristique de ce type d'urbanisation. Bordeaux-Saint-Clair, à côté d'Etretat, ou certains hameaux comme dans la commune de Francheville dans l'Eure sont d'autres exemples de ces formes urbaines originales.



Saint-Nicolas-d'Aliermont.



Village linéaire dans le Caux maritime.

Les petites vallées habitées

La présence d'un cours d'eau n'est pas systématique. Les petites vallées du Caux maritime entaillent profondément le plateau et débouchent sur la Manche. Certaines d'entre elles restent spectaculairement suspendues à 20 ou 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, on les nomme vailleuses. Ces espaces confinés, précieux dans l'immensité du plateau, constituent autant d'abris exceptionnels contre le vent du littoral. Dès le 19^e siècle, de nombreuses villas de tout style architectural, se sont implantées, s'étageant sur les pentes ombragées des vallées. Certaines de ces vallées sont aujourd'hui des hauts lieux de l'architecture balnéaire de la fin du 19^{ème} siècle. Entourées de vastes jardins dans lesquels l'exubérance des arbres et des arbustes prend le pas sur les constructions, les propriétés soignées, subtilement implantées dans la pente, renforcent l'aspect précieux du paysage. L'architecture reprend des éléments de villégiature (bow-window, balcon, belvédère) et un vocabulaire plus exotique ou pittoresque : chalet, cottage, pagode, maison hollandaise (black and white), palais mauresque ou plantation coloniale. Cependant c'est dans les ressources locales qu'elle puise son inspiration : pan de bois, silex noir et brique associés, haut toit de tuiles et faîtage en céramique.



Une vallée jardinée et habitée à Veulettes-sur-Mer.

Bien que très préservées, les petites vallées cauchoises subissent des pressions foncières et certaines d'entre elles accueillent parfois trop de constructions. La taille des parcelles jardinées diminue et les maisons s'imposent plus fortement dans la pente. L'image jardinée s'estompe au profit d'un paysage plus urbanisé.



Belle architecture balnéaire dans la vailleuse de Vaucottes.

Les quartiers de la reconstruction

Les centres urbains des principales villes de Haute-Normandie ont été gravement détruits par les bombardements alliés lors de la seconde guerre mondiale. Les villes de Rouen, le Havre, Dieppe mais aussi Vernon, Gisors, les Andelys, Caudebec en Caux, Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux, ont été particulièrement touchées, et l'ensemble de la région est sorti exsangue de la guerre. « *Cathédrales béantes aux flancs ouverts, aux flèches écrasées, abbayes rasées, bourgs disparus, forêts aux arbres décapités et surtout le malheur des hommes, les milliers de morts sous les terribles bombardements des villes* » : ainsi s'exprime Henry Bourdeau de Fontenay, commissaire de la République, en 1945.

Avec le gigantesque chantier de la reconstruction, le béton armé fait son apparition dans ce pays de brique et de craie. Sous la houlette d'Auguste Perret, Le Havre se réinvente avec ce matériau, l'oeuvre de l'urbaniste-architecte étant aujourd'hui reconnue comme majeure, au point que les quartiers reconstruits sont aujourd'hui inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Les autres villes reconstruites ne bénéficieront pas toutes de ce talent : le manque d'unité dans les opérations de reconstructions et la banalisation des centres anciens par une architecture parfois médiocre vont contribuer à stigmatiser ces centres particulièrement meurtris.



Les quartiers reconstruits du centre de Louviers.



Quartiers reconstruits par l'atelier Auguste Perret au Havre.



Front de mer reconstruit à Saint-Valéry-en-Caux.

3 - Des villes aux agglomérations : les paysages de périphéries

Certains paysages de Haute-Normandie sont marqués par la péri-urbanisation à une échelle suffisamment vaste pour que le phénomène contribue à les différencier des paysages proprement urbains, agricoles ou naturels : autour de Rouen, du Havre, d'Évreux et à une moindre échelle, Dieppe, Fécamp, Louviers, le Tréport. Les extensions de ces villes principales se font désormais pour la plupart en dehors des sites bâtis d'origine. Les formes d'urbanisation, en gagnant sur des terres agricoles, engendrent de nouveaux rapports aux territoires. Des espaces composites se créent, non urbains mais sous influence urbaine, des espaces en mutation.

Ce sont en général des paysages que l'on ne « remarque » pas tant ils sont standardisés, sans particularité et sans identité. Lotissements d'habitat individuel, zones d'activités et zones commerciales, échangeurs et ronds-points routiers, on les retrouve partout sur le territoire français et ils couvrent des surfaces de plus en plus grandes. Ce sont souvent les premiers paysages que l'on perçoit des villes. Assimilés à l'agglomération, ils ne sont pourtant pas urbains car ils n'offrent pas toutes les fonctions et tous les services de la ville. Ils sont au contraire monofonctionnels, concentrés sur l'habitat ou sur le commerce ou encore sur l'activité industrielle et artisanale.



Un lotissement aux portes de Pacy-sur-Eure, une forme urbaine standardisée et sans identité. (2009)



Juxtaposant les équipements les uns aux autres sans tenir compte de l'existant, ces paysages de périphérie offrent parfois des images incongrues ! (Tourville-la-Rivière - 2009)



Routes, échangeurs, stationnements, des équipements pour la voiture qui occupent de plus en plus de surface. (Harfleur - 2009)



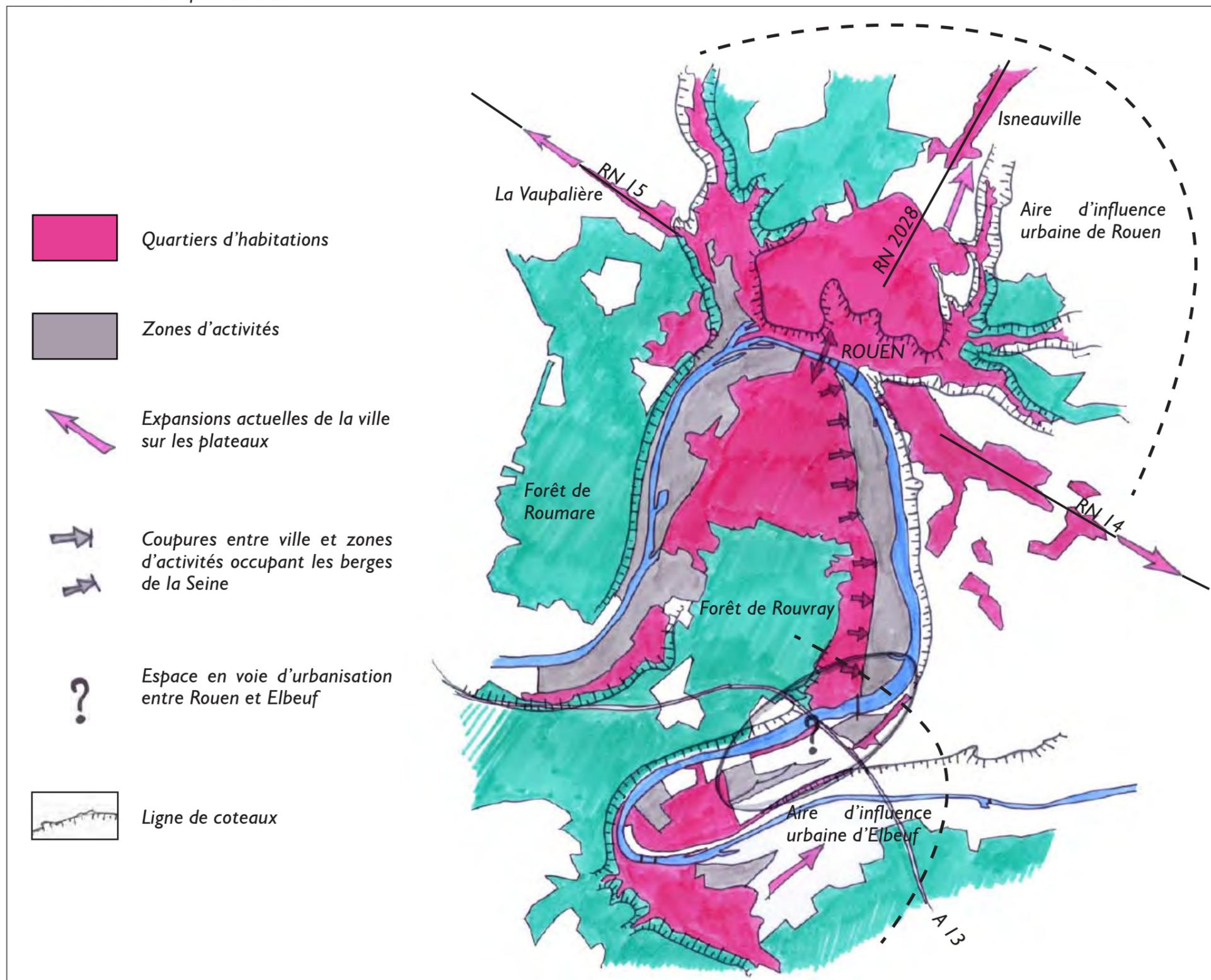
Zones d'activités et entrées de ville, une association malheureusement banale sur l'hexagone. (Rouen - 2009)

Rouen et sa continuité urbanisée avec Elbeuf

Rouen, inscrite dans sa boucle de Seine est restée concentrée à proximité des deux rives jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, puis s'est peu à peu étendue sur la rive gauche. Elle s'est aussi agrandie dans les vallons affluents et sur le plateau cauchois. Ces extensions ont pris un essor particulier avec l'industrialisation et le renforcement de la zone portuaire.

L'agrandissement de la ville vient aujourd'hui buter au sud, au nord et à l'ouest sur une couronne forestière, constituée des forêts de Roumare, de la Londe-Rouvray et de la forêt Verte. Cette expansion de la ville durant tout le 20^{ème} siècle est porteuse aujourd'hui de forts enjeux de paysage :

Rouen et ses aires d'influence urbaine



- en colonisant les bords de Seine par l'industrie et les activités depuis Grand Couronne à l'ouest jusqu'à Oissel à l'est, la ville s'est privée d'une grande partie de ses relations avec la Seine, tout en créant une véritable continuité urbanisée entre Rouen et Elbeuf. La boucle d'Elbeuf se «remplit» progressivement de nouveaux équipements (zones d'activités et zones commerciales) et de nouveaux quartiers. Elle devient le site privilégié de développement de l'agglomération rouennaise. Cependant, la liaison entre les deux centres urbains apparaît aujourd'hui comme une suite d'opérations de constructions juxtaposées les unes aux autres, formant aujourd'hui un continuum bâti mais pas une véritable continuité urbaine ;



La zone commerciale de Tourville-la-Rivière forme la charnière entre l'urbanisation de Rouen et l'urbanisation d'Elbeuf. Monofonctionnels et entièrement organisé autour de la voiture, ces espaces n'ont rien d'urbains ; même au centre de l'agglomération, ils conservent une image de périphérie.

- faute d'espace à conquérir dans la vallée de la Seine, la partie nord de l'agglomération déborde progressivement sur le plateau de Caux. Des communes comme Saint-Jacques-sur-Darnétal, Isneauville, Houpeville ou Maromme abritent aujourd'hui plus de 2 000 habitants chacune. Les routes qui les relient à Rouen apparaissent «bordées» de bâtiments d'activités et les lotissements y sont de plus en plus nombreux. Cette extension sur le plateau est un phénomène récent (moins de trente ans). Il met en exergue l'absence de lisières entre la ville et l'espace agricole ainsi que la banalisation des paysages d'entrées dans l'agglomération de Rouen.



Construction récente sur le plateau de Caux à la Vaupalière. Peu à peu l'espace agricole est «grignoté» et morcelé. Quelle limite tangible peut-on proposer sur le plateau à l'extension de la ville ?

Le Havre et ses villes satellites

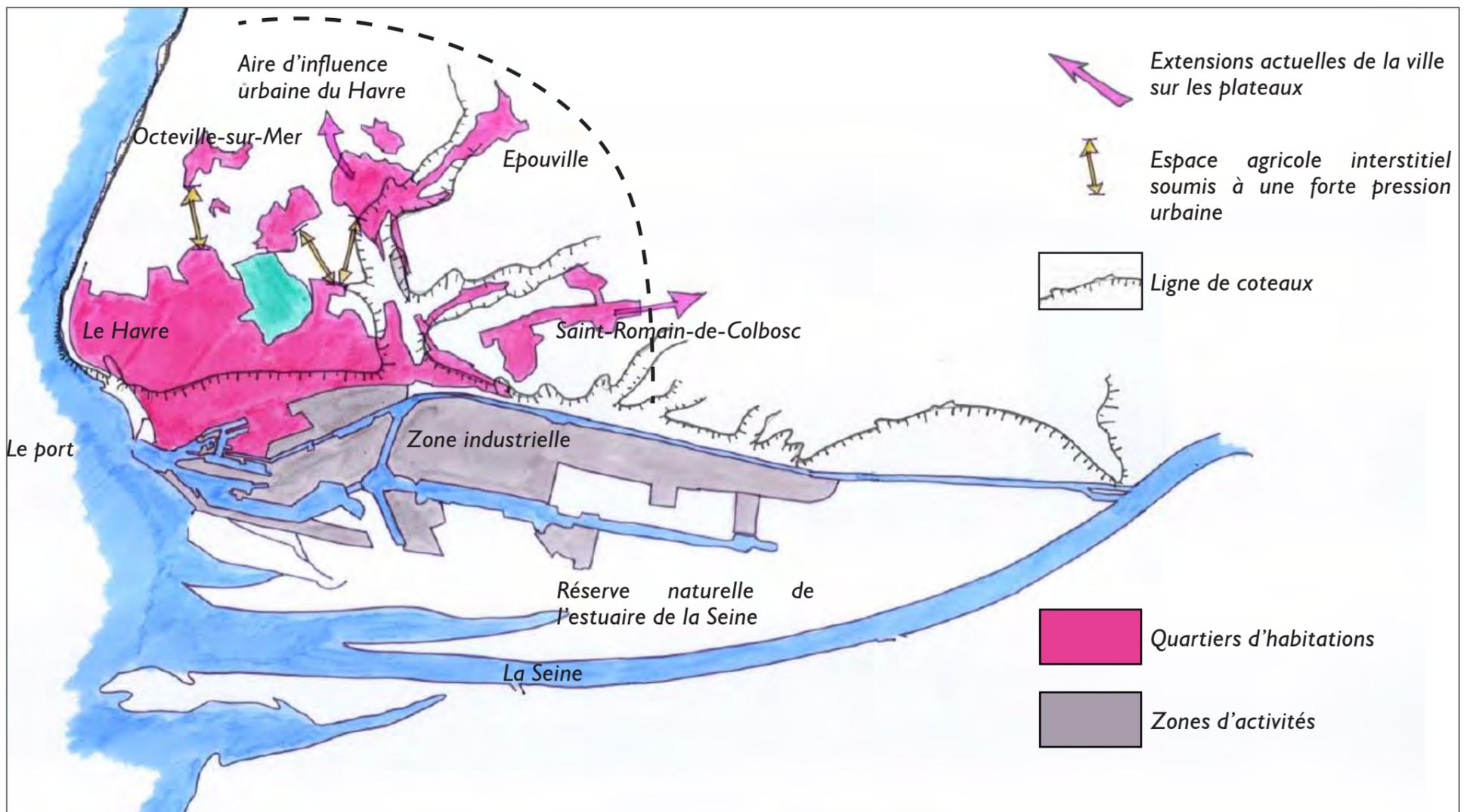
La ville du Havre, historiquement implantée autour des bassins et de son port s'est peu à peu étendue, non seulement dans la vallée de la Seine pour sa partie industrielle mais aussi sur les coteaux, dans les vallées affluentes et sur le plateau de Caux.

Entre Sainte-Adresse et Caucrauville, les extensions urbaines sur les coteaux datent du 19^{ème} siècle. Le 20^{ème} siècle a été marqué par la colonisation du plateau en lien avec la Reconstruction et l'annexion de communes comme Bléville en 1953. Aujourd'hui, après cette extension dans la continuité du centre ancien, la ville s'étend dans la vallée de la Lézarde et notamment à Montivilliers (plus de 17 000 habitants) et à Epouville.

Sur le plateau lui-même, ce sont les communes d'Octeville-sur-Mer et Fontaine-la-Mallet, de Gonfreville-l'Orcher et de Gainneville au nord et à l'est qui accueillent un nombre croissant de logements, surtout individuels.

Les pressions sur ces villes satellites sont fortes. Elles mettent en jeu le maintien des coupures agricoles entre elles et la ville-centre et le statut particulier de ces espaces agricoles. Les routes qui relient les bourgs au centre-ville sont aussi des vecteurs de développement peu valorisés, avec un continuum de constructions hétéroclites, notamment sur la RD 6015 entre Gainneville et Le Havre.

Le Havre et ses aires d'influence urbaine



Le plateau de la pointe de Caux entre la ville du Havre et Octeville-sur-Mer. Des espaces agricoles en sursis face à la pression urbaine.

Evreux et son plateau

Située dans la vallée de l'Iton, Evreux s'est concentrée autour de la rivière jusqu'au 19ème siècle. Au 20ème siècle, la ville s'est établie sur les coteaux puis sur le plateau (quartiers de la Madeleine et de Nétreville). A l'est de la ville, l'implantation de la base aérienne 105 en 1939 amorce la colonisation du plateau.

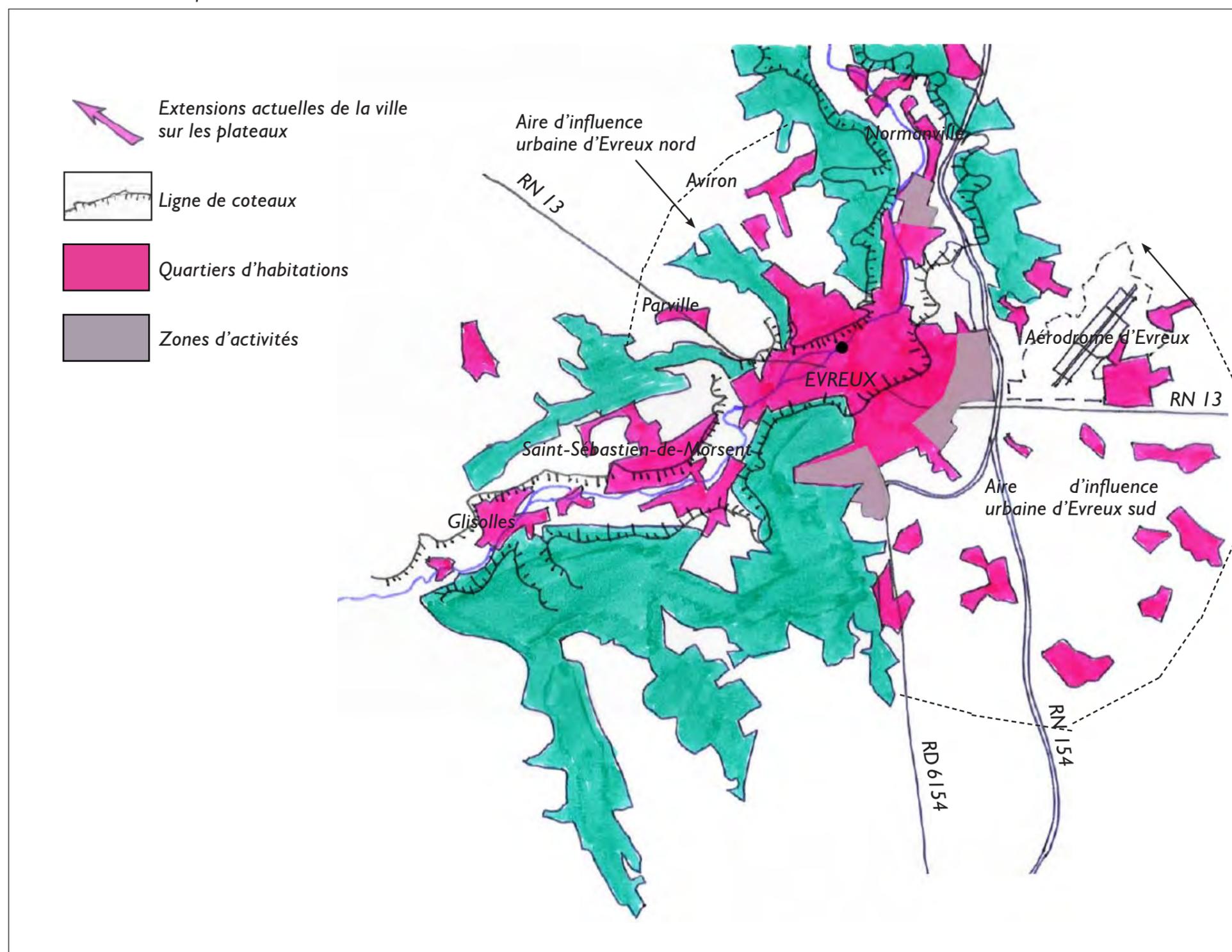
Au cours des quinze dernières années, la création de zones d'activités entre les boulevards de ceinture et le contournement de la ville marque la dernière phase d'extension sur le plateau.

Cette extension du bâti au sud-est de la ville se transpose désormais à l'ouest avec l'achèvement de l'hôpital et la réalisation du contournement de Parville.

Les communes alentours font également office de satellites urbains et s'agrandissent de plus en plus à l'image de Saint-Sébastien-de-Morsent, Gravigny, Angerville-la-Campagne, etc.

La pression urbaine sur le plateau agricole met aujourd'hui en jeu le « modèle » de l'étalement urbain, avec la distance croissante des nouveaux quartiers avec le centre ville, les trajets qui en résultent, la consommation des terres agricoles. Elle met également en exergue l'absence de transitions aménagées avec l'espace agricole ouvert.

Evreux et ses aires d'influence urbaine



LES PAYSAGES ET LES INFRASTRUCTURES

I - Les paysages des routes : des paysages routiers de qualité

S'il est une particularité attachante de la Haute-Normandie c'est la qualité paysagère de son réseau routier. Que ce soit depuis les autoroutes, les grandes départementales ou même les petites routes communales, la perception du paysage depuis ces itinéraires est très souvent valorisante. La sobriété du traitement de la voie, comme sa propension à suivre le terrain naturel composent un premier plan neutre, largement ouvert sur le paysage environnant.

Cette qualité est d'importance quand on sait que la plus grande partie de la découverte des paysages se fait depuis les routes.

Des routes-paysage qui tiennent compte du terrain naturel et qui permettent la découverte du territoire

Beaucoup de routes en Haute-Normandie jouent un rôle particulièrement valorisant pour l'image du territoire, à la fois par la qualité de leur tracé dans le paysage, par les ouvertures qu'elles offrent et par leurs abords soignés. Certaines suivent élégamment les vallées, accompagnant précisément le pied du coteau en dominant légèrement le fond, d'autres suivent les lignes de crêtes, ouvrant des vues plus larges sur les vallées, d'autres encore se nichent en creux, à l'abri des vents comme c'est le cas dans le pays de Caux (les cavées). Les routes rectilignes des plateaux sont particulièrement originales, épousant tous les micro reliefs et ouvrant de larges vues sur le territoire traversé. Le plateau de l'Eure et le Vexin normand en sont tout particulièrement pourvus avec notamment la RD 6014 - ancienne voie romaine, dite Chaussée de Jules César, de Paris à Rouen -, la RD 613 qui rejoint Evreux à Lisieux ou la RD 840 qui traverse en direction nord-sud le plateau du Neubourg à Verneuil-sur-Avre.



Route jardinée et soignée à l'entrée d'un village dans le pays d'Ouche.

Ces sont uniquement les voies rapides les plus récentes, autoroutières (A 28, A 29), qui ont rompu avec cette caractéristique régionale en s'affranchissant des territoires traversés : les remblais/déblais sont beaucoup plus nombreux et elles tendent à passer en force, imposant des terrassements dans les reliefs rencontrés.

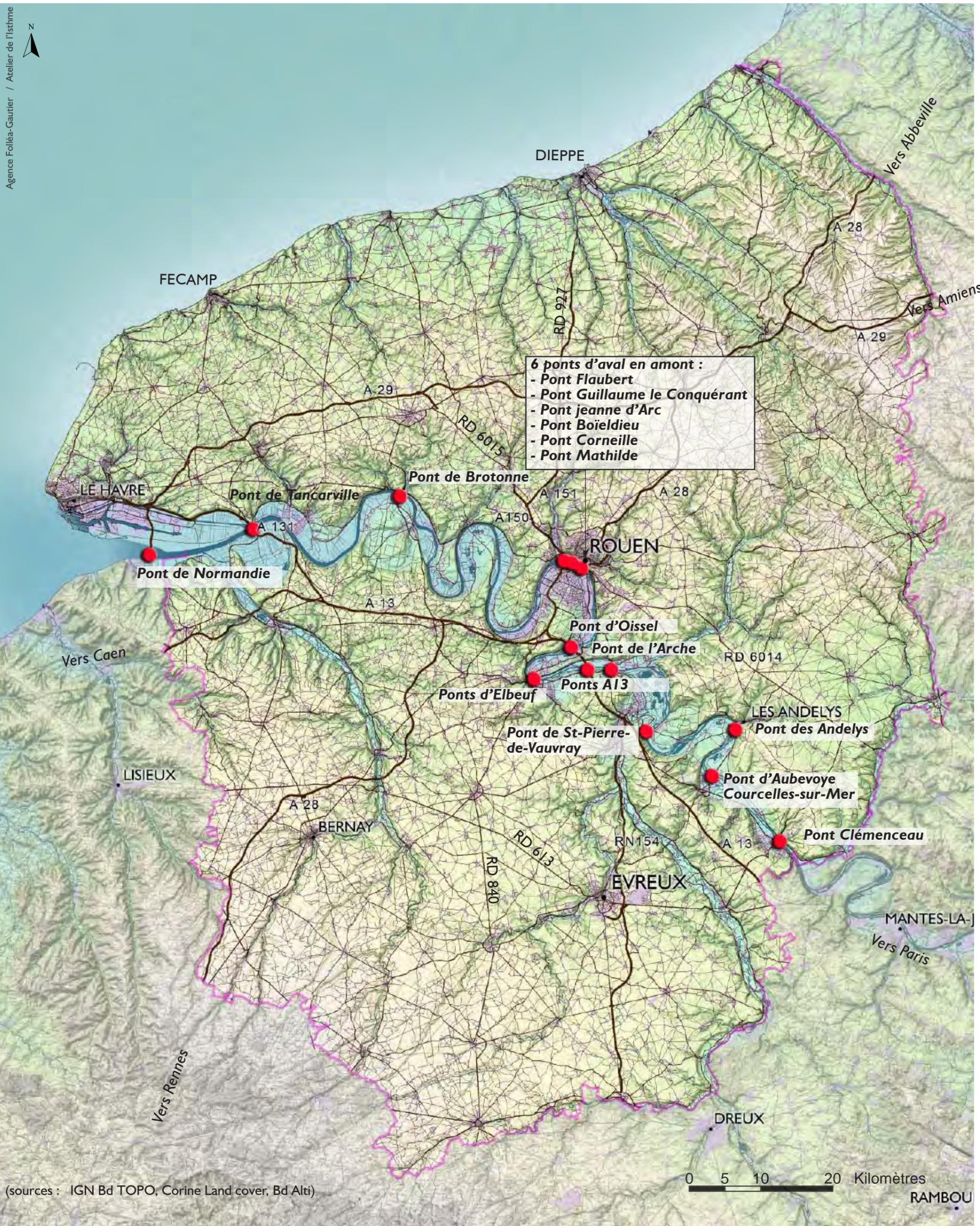


Belle route implantée dans un vallon dans la descente de la vallée de l'Eure.



RD 6015 dans le pays de Caux. Grande route rectiligne ouvrant sur le paysage du plateau.

CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES



● Ponts sur la Seine

Des aménagements routiers sobres et de qualité

Globalement, l'environnement routier reste relativement simple. Ici, point de surenchère de mobiliers de sécurité, de panneaux publicitaires ou de panneaux de signalétique routière. Les routes sont dégagées, totalement ouvertes sur les paysages traversés. Les ronds-points sont peu nombreux, les réaménagements à des fins de sécurité des routes départementales également. Les chaussées s'accompagnent le plus souvent de bandes enherbées, donnant un aspect soigné à la route.

En revanche, les plantations d'alignement sont rares et se cantonnent à de petits tronçons de routes. Sur les plateaux de l'Eure, zones très ouvertes, les alignements pourraient considérablement améliorer la perception du paysage dans lequel les repères sont rares.

Comparées à d'autres régions de France, les routes de Haute-Normandie sont assez peu soumises aux constructions hétéroclites qui bordent les grandes voies de circulation. Bâtiment d'activités, maisons isolées, extension urbaine le long de la voie, ces points noirs qui caractérisent souvent nos routes françaises, sont peu présents dans la région.

Les "queues d'urbanisation" (extensions urbaines récentes installées à proximité immédiate d'une route de transit) sont peu nombreuses. Même s'ils sont diffus, les villages ne s'étalent pas et les transitions le long des routes, entre paysage urbain et paysage agricole se font rapidement et sans phase de transition de mauvaise qualité. C'est pourquoi, au regard de la qualité existante des axes routiers, il est important de redoubler de vigilance sur les nouvelles implantations urbaines. Pour des raisons de facilité d'accès et particulièrement l'implantation des zones d'activités, la tendance actuelle pousse à développer des zones commerciales aux carrefours des grands axes, formant des chapelets sur tout le territoire haut-normand.



Bel alignement d'arbres sur la RN13, qui vient malheureusement d'être coupé en 2010 ! (photo prise en juillet 2009)

Des transformations en voie verte

Plusieurs voies de chemin de fer ont été reconverties en voies vertes, pistes cyclables, dans l'Eure comme en Seine-Maritime : «avenue verte» de Serqueux à Dieppe, piste cyclable dite de «la Risle et de la Charentonne», qui parcourt la vallée de la Charentonne sur 13 km en passant par Bernay et Broglie ; piste cyclable d'Evreux à Pont-Authou, sur l'ancienne voie ferrée d'Evreux à Honfleur, Chemin Vert du Petit Caux... Ces reconversions précieuses permettent d'appréhender autrement le territoire, où les circulations douces sont rares et les chemins souvent réservés aux activités agricoles.



Belle voie cyclable dans le pays de Bray, sur une ancienne ligne de chemin de fer Serqueux-Dieppe.

Les franchissements de la Seine : des ouvertures remarquables sur la vallée

Par son importance économique, la Seine concentre une bonne part du développement économique régional. Mais par ses dimensions, elle constitue un obstacle d'envergure pour les liaisons nord-sud.

Jusqu'en 1959, la Seine ne pouvait être traversée qu'en empruntant un bac. Avec la construction des ponts, un certain nombre d'entre eux ont disparu. On en compte encore huit en aval de Rouen ; ils permettent de franchir le fleuve entre les grands ponts de la Seine, de Normandie, de Tancarville et de Brotonne.

L'arrêt qu'ils imposent au bord de l'eau, le temps de la traversée, au ras de l'eau, font des passages par bacs des événements qui font partie de la vie du fleuve, propices à l'appréciation du paysage fluvial.

Aujourd'hui, sur les 100 kilomètres à vol d'oiseau du parcours de la Seine à travers la région, 18 ponts seulement franchissent le fleuve, dont 11 se situent entre Pont-de-l'Arche et Rouen, concentrés sur une distance de 40 kilomètres.

Même à l'amont de Rouen, où les ponts sont plus nombreux, les distances entre deux franchissements peuvent atteindre 15 kilomètres, comme entre les Andelys et Saint-Pierre du Vauvray. Reconstitués pour la plupart après-guerre, leur style relativement stéréotypé n'en fait malheureusement pas des ouvrages d'art de première importance à part celui de Saint-Pierre du Vauvray. Par contre, ils constituent des événements dans les parcours, par la découverte privilégiée du fleuve qu'ils autorisent.

C'est surtout à l'aval de Rouen que la Seine, prenant toujours davantage d'ampleur en se rapprochant de la Manche, constitue un défi pour son franchissement.

Les ponts de Normandie et de Tancarville, construits durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle, marquent par leur gigantisme spectaculaire l'ampleur majestueuse de l'estuaire. Par ses dimensions, le pont de Normandie sera à sa construction, en 1995 le plus grand pont à haubans du monde : 2 200 mètres de longueur, et deux pylônes qui s'élèvent à 215 mètres au-dessus du fleuve : un monument régional, qui offre un véritable survol aérien sur l'estuaire, ses installations industrielles havraises et ses vastes espaces de nature.

En libérant les mouvements entre les deux rives de la Seine en aval de Rouen, les deux ponts, auxquels s'ajoute plus en amont le pont de Brotonne construit en 1977, ont rendu plus confidentiels les rives du fleuve animées jusqu'alors par les nombreux bacs qui assuraient les liaisons entre le nord et le sud de la vallée.



Le Pont de Saint-Pierre-de-Vauvray : le seul pont monument historique en Haute-Normandie.



Pont de Tancarville : un ouvrage majestueux qui offre des vues géographiques sur la vallée.

2- Les paysages des énergies : vers le gigantisme

Outre le spectaculaire paysage industriel déroulé autour du port du Havre, les installations récentes pour la production et le transport de l'énergie atteignent aujourd'hui des dimensions hors du commun, sans rapport avec celles, sympathiques, des moulins à eau et à vent.

Les centrales nucléaires et les sites pétroliers

Sur la côte d'Opale, plusieurs sites industriels de grande envergure marquent le paysage littoral. Les deux centrales nucléaires de Seine-Maritime, Paluel et Penly ont été construites en 1977 et 1982. Implantées en contrebas des falaises, elles restent étonnamment discrètes au regard de leurs dimensions.

Au point de rencontre entre les falaises crayeuses verticales et les falaises marno-calcaires à bourrelets, l'installation portuaire très volontariste du Cap d'Antifer marque davantage le paysage littoral. Construit dans les années 1970, ce terminal pétrolier a développé une plateforme en pied de falaise, accueillant les cuves de stockage d'hydrocarbures. Les pétroliers y accèdent grâce à une longue digue protectrice, fin ruban de béton qui s'aventure sur plusieurs kilomètres en mer. Les risbermes géantes taillées dans la falaise donnent une silhouette construite au littoral, quelque

peu naturalisée par les assouplissements liés à l'érosion et par la reconquête végétale par des pelouses rases et des fourrés. Les courants marins, modifiés par l'installation, ont eu tendance à déposer des sables au sud du site, au point de constituer une plage généreuse, inattendue. Elle constitue aujourd'hui une aubaine pour les habitants de la région, qui y pratiquent des activités de loisirs rendues impossibles ailleurs par la configuration même du littoral en falaise.



Centrale nucléaire de Penly.

CARTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE



Parcs éoliens en service en novembre 2010



Lignes à haute-tension



Centrales nucléaires

Les lignes électriques à haute-tension

A de nombreuses reprises, les réseaux aériens marquent les paysages du territoire et peuvent par endroits leur porter préjudice par «rupture d'échelles», notamment dans les traversées des petites vallées. Sur le plateau cauchois, la présence des centrales nucléaires de Paluel et de Penly engendre une multiplication des lignes à haute tension filant à travers le plateau. Lorsque s'y ajoutent les éoliennes, l'ensemble offre le spectacle d'une accumulation hétéroclite d'objets, qui tranche avec la simplicité épurée du plateau agricole.



Les pylônes des lignes à haute tension du pays de Caux à la sortie de la centrale de Penly.

Les éoliennes

Sans surprise, le littoral Haut-Normand est un territoire particulièrement prisé par les opérateurs pour l'installation de parcs éoliens. Une dizaine de parcs sont déjà présents sur le plateau. Parfois, implantées à un petit kilomètre de la côte, les éoliennes dominent le plateau cauchois et la mer. Sur ces territoires d'openfield, leur présence semble apporter un élément contemporain participant à une nouvelle génération de paysages.

Leur présence à proximité des vallées apparaît plus délicate, entraînant des ruptures d'échelles qui ont tendance à écraser les reliefs souvent ténus. Depuis Fécamp par exemple, elles s'imposent au paysage de la vallée, dépassant la ligne de crête, pourtant essentielle dans la lisibilité et la composition du paysage urbain fécampois.

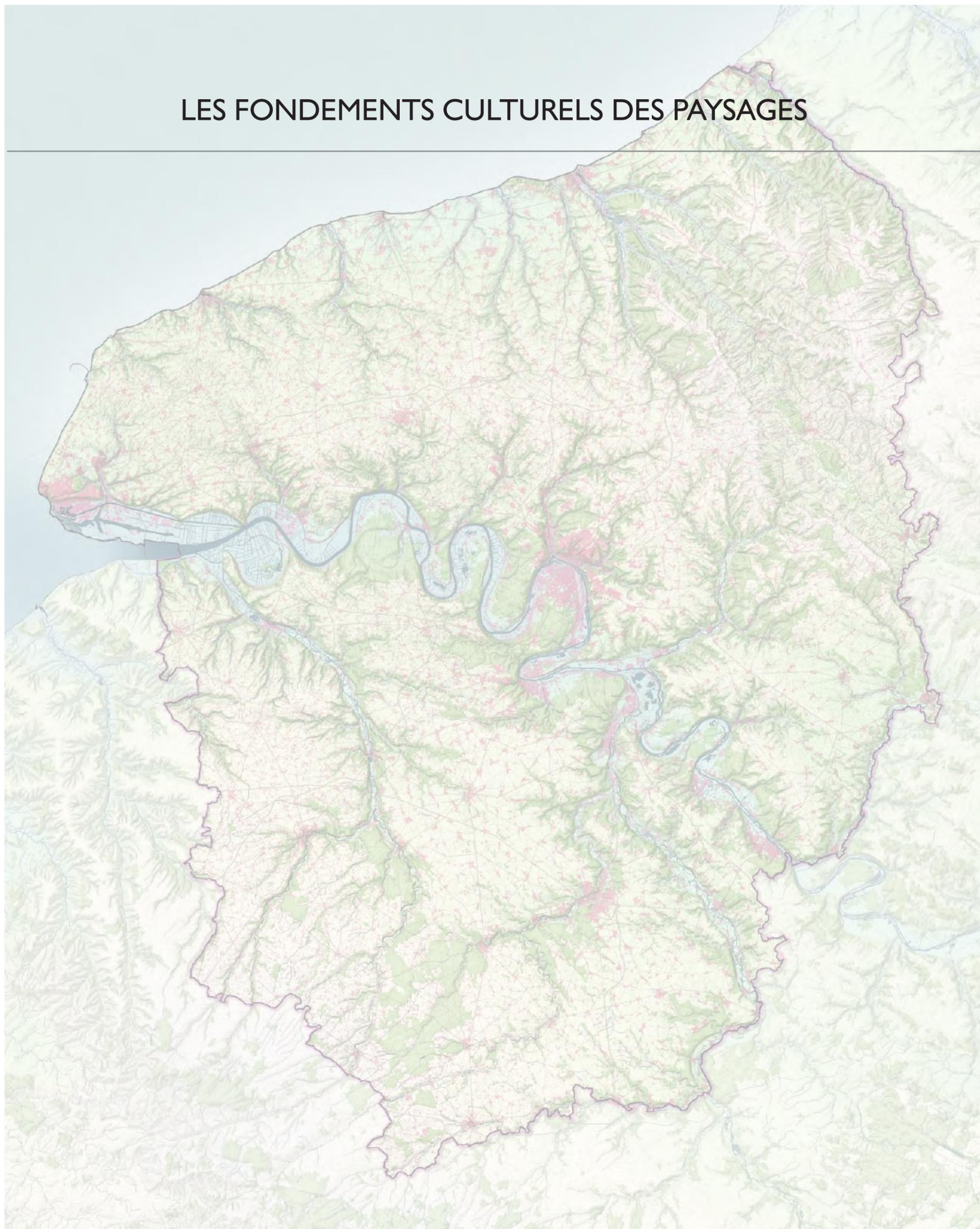


Les premiers parcs éoliens de la Haute-Normandie sont implantés en pays de Caux. Ils restent à la mesure des grandes étendues agricoles du plateau.



Peupliers le long de la vallée de l'Epte (Claude Monet - 1891)

LES FONDEMENTS CULTURELS DES PAYSAGES



Peu de régions françaises auront été représentées, décrites, peintes ou filmées comme l'a été la Normandie. Il serait prétentieux de vouloir en faire la liste complète tant la quantité d'œuvres littéraires et picturales, à toutes les époques, est importante. Difficile aussi de faire des choix ; les plus grands auteurs, les plus grands peintres, les plus grands réalisateurs se sont frottés à la région normande, auxquels s'ajoute une cohorte d'auteurs et de peintres moins connus.

Ce foisonnement de regards sur les paysages normands s'explique avant tout par la proximité et les multiples échanges entre la région et la capitale. De tout temps, les voyageurs furent nombreux à parcourir la Normandie : pour rejoindre et commercer avec l'Angleterre, en partant du Havre, pour jouir des bienfaits de la mer de Dieppe à Deauville, pour profiter d'une campagne verdoyante et pittoresque .

A l'inverse, beaucoup de Normands ont rejoint la capitale française pour y exprimer leurs talents : écrivains, peintres, ingénieurs, ont fait connaître leur région en la décrivant, la peignant et ont fait partager leur attachement à leur pays - parfois passionné, parfois cruel - auprès des parisiens.

Grâce à ces œuvres, les paysages normands sont depuis longtemps « connus » et reconnus par le plus grand nombre et une image collective s'est peu à peu construite au cours des siècles. Une image de campagne, de mer, de patrimoine architectural. C'est ainsi que la région normande est devenue le territoire de prédilection des parisiens, en mal de nature et de campagne. La présence de la mer et de la campagne toutes proches, la vallée de la Seine facilitant les déplacements, les premières lignes de chemin de fer de France, les premières autoroutes, ont fait depuis longtemps de cette région un lieu de villégiature : aujourd'hui, plus de 60% des résidences secondaires de la Normandie appartiennent à des franciliens.

Ces dernières années, un nouveau regard s'est porté sur les paysages normands, complémentaire à celui de la campagne et de la mer : il porte sur les paysages urbains liés à la reconstruction (les quartiers du Havre), et les paysages industriels de la vallée de la Seine, chacun traduisant une vision plus dynamique et moins nostalgique de la Normandie.

Avec les réflexions liées au Grand Paris, dont certaines font de la vallée de la Seine un trait d'union entre Paris et Le Havre, à relier par TGV, cette proximité entre la Normandie et l'Île de France semble s'affirmer un peu plus et le regard que l'on porte sur les paysages normands n'est pas étranger à cette « fusion ». La région normande semble perçue comme complémentaire à la région Île-de-France, offrant une image de campagne, de mer mais aussi de développement économique grâce à ses grandes industries de la vallée de la Seine.

Au travers de quelques textes et quelques images nous avons cherché à montrer qu'un certain nombre de motifs de paysage étaient récurrents au fil des siècles et perdurent jusqu'à aujourd'hui.

I - Une campagne anglaise dans la vallée de la Seine au début du 19ème siècle

Avant le 19ème siècle, les rares textes et images traduisant une perception sensible des paysages parlent essentiellement de la campagne et du fleuve. Encore faut-il limiter les paysages de la campagne à ceux des vallées, riants et verdoyants, les paysages des plateaux agricoles n'étant pas encore reconnus.

Madame de Sévigné, qui parcourt rapidement la vallée de la Seine en 1689, décrit ainsi le paysage qu'elle traverse :

« J'ai vu le plus beau pays du monde ; j'ai vu toutes les beautés et les tours de cette belle Seine pendant quatre ou cinq lieues, et les plus agréables prairies du monde ; ses bords n'en doivent rien à ceux de la Loire : ils sont gracieux, ils sont ornés de maisons, d'arbres, de petits saules, de petits canaux qu'on fait sortir de la rivière... ».

Le paysage du fleuve provoque en revanche des sentiments contradictoires, à la fois de répulsion envers un cours d'eau tumultueux et imprévisible et de fascination pour cette force de la nature.

En 1658, M.A. Girard de Saint-Amant écrit *La Seine hors de son lit*, poème dans lequel il évoque les soubresauts du fleuve sauvage .

*« La Seine extravagante
Donc la Seine, en ses grands accès,
Est fâcheuse et hors d'elle-mesme ;
Donc ses désordres, ses excès,
Font devenir le monde blesme.
J'en ay le cœur fort affligé ;
Toutefois je suis obligé
D'en excuser une partie :
Elle ayme tant mon entretien
Que de son lit elle est sortie
Pour me venir voir jusqu'au mien. »*

Dès le début du 19ème siècle, les représentations des paysages de campagne sont plus précises. Elles révèlent des paysages cultivés, soignés où la présence des arbres est importante et où les sites bâtis s'implantent avec finesse sur les pentes des versants des vallées. C'est l'archétype des paysages de la campagne anglaise, très à la mode au 18ème siècle, que l'on retrouve dans les peintures de la vallée de la Seine.

Les artistes anglais qui parcourent la Haute-Normandie et notamment la vallée de la Seine relatent par le dessin et la peinture, à la fois les richesses bâties mais aussi les paysages. Leur goût très prononcé pour les paysages topographiques les pousse à représenter la Normandie rurale et les monuments dans leur contexte paysagé.

Les représentations des paysages que Turner publie dans *The Turner's Annual Tour*, peu après 1825, s'inspirent notamment des ports côtiers et de la vallée de la Seine.



Gravures de Turner à Lillebonne 1825. Cette gravure de Turner symbolise le regard que pouvaient avoir les artistes sur les paysages de campagne. Il s'agit ici d'une campagne totalement policée et maîtrisée, offrant un cadre paisible à la petite ville de Lillebonne. Le fleuve, au loin, reste à l'arrière plan avec ses dangers et ses imprévus. Il s'en dégage une image romantique indéniable.

2 - Les paysages de campagne des vallées : une vision plus réaliste

Peu à peu les descriptions couvrent de nombreuses vallées. Les plateaux restent toujours aussi peu décrits.

Le travail des hommes, l'agriculture, l'habitat, décrits dans de nombreux textes, va donner une réalité à ces paysages, parfois même sévère comme dans certaines nouvelles de Maupassant.

Les paysages font parfois l'objet d'une description minutieuse, par exemple dans *Madame Bovary* de Flaubert, qui installe l'atmosphère feutrée de son récit dans la campagne normande :

« Au bas de la côte, après le pont, commence une chaussée plantée de jeunes trembles, qui vous mène en droite ligne jusqu'aux premières maisons du pays. Elles sont encloses de haies, au milieu de cours pleines de bâtiments épars [...]. Les toits de chaume comme des bonnets de fourrure rabattus sur des yeux, descendant jusqu'au tiers à peu près des fenêtres basses ... ».

Dans la foulée, des peintres prennent la campagne pour motif. Les couleurs assez ternes dégagent une atmosphère souvent mélancolique.

À la fin du siècle, les impressionnistes multiplient les représentations d'une campagne plus riante aux couleurs vives, notamment dans la région de Vernon.



La colline (Alfred Dedreux - 1850)



La Seine près de Rouen (Jean-Baptiste Corot - 1830)



La vallée de l'Epte (Claude Monet - 1887)

3 - Les paysages urbains : un motif qui perdure

En même temps qu'ils explorent les paysages ruraux, les artistes prennent les villes comme motif. Richard Parks Bonington ou Turner peindront les ports du Havre et de Rouen. Les Anglais sont alors marqués par les villes françaises qui leur donnent le sentiment de voyager dans le temps, une sorte de retour vers le Moyen-âge.

Cependant, au-delà des sites urbains patrimoniaux, de nouveaux paysages bâtis apparaissent dans les textes et les peintures : les sites industriels qui occupent la vallée.

Enfant de la côte cauchoise, élevé à Etretat, à Yvetot puis à Rouen, Guy de Maupassant (1850-1893) se plaisait à peindre l'ample et calme vallée de Rouen. Dans *Bel-Ami*, il nous donne à voir, comme à n'importe quel voyageur, Rouen, où la brique des usines, symbole de modernité, commence à prendre le pas sur la pierre sacrée des églises.

« Ils venaient de s'arrêter aux deux tiers de la montée, à un endroit renommé pour la vue, où l'on conduit tous les voyageurs.

On dominait l'immense vallée, longue et large que le fleuve clair parcourait d'un bout à l'autre avec de grandes ondulations. On le voyait venir de là-bas, taché par des îles nombreuses et décrivant une courbe avant de traverser Rouen.

Puis la ville apparaissait sur la rive droite, un peu noyée dans la brume matinale, avec des éclats de soleil sur ses toits, et ses mille clochers légers, pointus ou trapus, frêles et travaillés comme des bijoux géants, ses tours carrées ou rondes coiffées de couronnes héraldiques, ses beffrois, ses clochetons, tout le peuple gothique des aiguilles de bronze, laide, étrange et démesurée, la plus haute qui soit au monde.

Mais en face, de l'autre côté du fleuve, s'élevaient, rondes et renflées à leur faite, les minces cheminées d'usines du vaste faubourg de Saint-Sever.

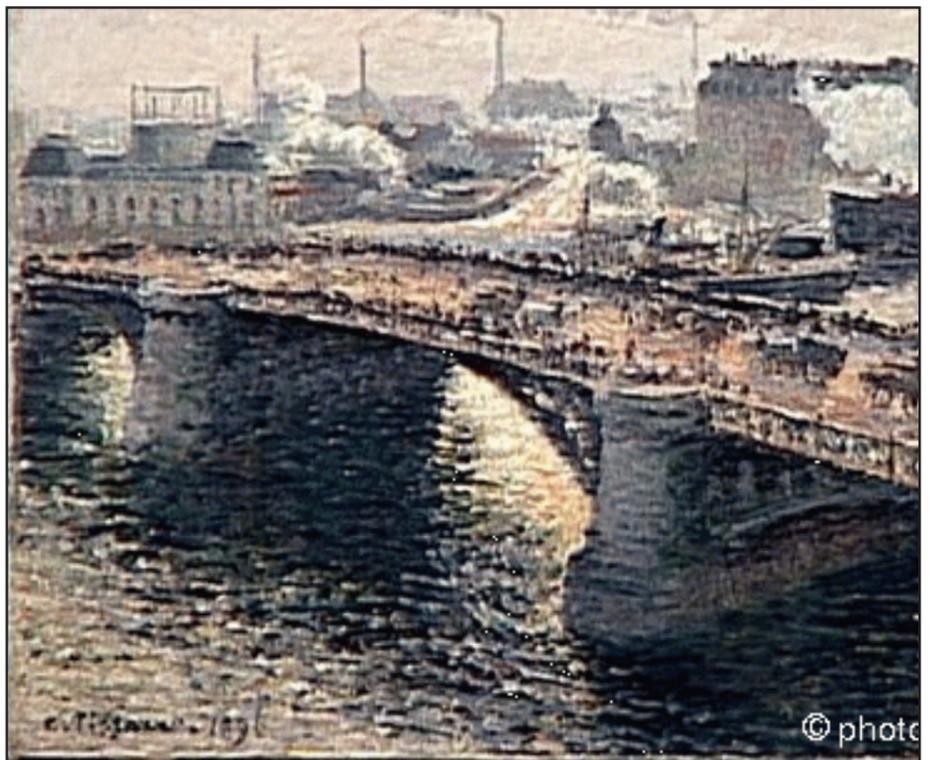
Plus nombreuses que leurs frères, les clochers, elles dressaient jusque dans la campagne lointaine leurs longues colonnes de briques et soufflaient dans le ciel bleu leur haleine noire de charbon.

Et la plus élevée de toutes, aussi haute que la pyramide de Chéops, le second des sommets dûs au travail humain, presque l'égale de sa fière commère, la flèche de la cathédrale, la grand pompe à feu de la foudre semblait la reine du peuple travailleur et fumant des usines, comme sa voisine était la reine de la foule pointue des monuments sacrés. (...)



La cathédrale d'Evreux (Charles Albert Lebourg - 1897)

Ce tableau centré sur la cathédrale, laisse apparaître les coteaux de la vallée de l'Iton. La ville, ramassée est ancrée dans son site. Dans le sillage de l'impressionnisme et du fauvisme, l'école de Rouen moins connue, mais de grande qualité, fournit les représentations les plus nombreuses de la ville et de la Seine.



Le pont Boieldieu à Rouen (Camille Pissarro - 1896)

La ville apparaît prise dans une fumée terne qui affirme son caractère industriel. La Seine, principale source de lumière, apparaît comme une source de respiration reflétant la lumière du ciel.

(...) Le cocher du fiacre attendait que les voyageurs eussent fini de s'extasier. Il connaissait par expérience la durée de l'admiration de toutes les races de promeneurs.»

Guy de Maupassant, *Bel-Ami*,

Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade», Paris, 1987

4 - Les paysages littoraux : la découverte de la mer

Avec la découverte des bienfaits des bains de mer pour la santé, c'est un nouveau paysage qui se révèle aux yeux des hommes du 19^{ème} siècle. La mer, jusqu'alors réservée aux marins ou aux explorateurs, s'ouvre aux « terriens » qui viennent y goûter les plaisirs des promenades sur la plage et les baignades salutaires. La première ligne de chemin de fer, de Paris à Deauville, va d'ailleurs favoriser cet attrait du littoral et de nombreux artistes viendront peindre ou écrire sur les falaises blanches d'Étretat ou les plages de galets de Fécamp.

Victor Hugo s'extasie sur les paysages des falaises, en 1835 :

«Ce que j'ai vu à Etretat est admirable. La falaise est percée de distance en distance de grandes arches naturelles sous lesquelles la mer vient battre dans les marées. J'ai attendu que la marée fût basse, et, à travers les goémons, les flaques d'eau, les algues glissantes et les gros galets couverts d'herbes peignées par le flot qui sont comme des crânes avec des chevelures vertes, je suis arrivé jusqu'à la grande arche, que j'ai dessinée. Il y a, à droite et à gauche, des porches sombres ; l'immense falaise est à pic, la grande arche est à jour, on en voit une seconde à travers ; de gros chapiteaux grossièrement pétris par l'océan gisent de toutes parts. C'est la plus gigantesque architecture qu'il y ait. Dis à Boulanger que Piranèse n'est rien à côté des réalités d'Étretat.»

Plus tard en 1888, dans *Pierre et Jean*, Guy de Maupassant s'attachera à décrire avec détail les lumières de la mer :

«Ils suivirent un petit vallon en pente, descendant du village vers les falaises ; et la falaise, au bout de ce vallon, dominait la mer de quatre-vingt mètres. Dans l'encadrement des côtes vertes, s'abaissant à droite et à gauche, un grand triangle d'eau, d'un bleu d'argent sous le soleil, apparaissait au loin, et une voile à peine visible avait l'air d'un insecte, là-bas. Le ciel plein de lumière se mêlait tellement à l'eau qu'on distinguait point du tout où finissait l'un et où commençait l'autre»

A la même époque, les peintres prennent le train pour aller « sur le motif » : Eugène Boudin peint l'estuaire, Le Havre, Etretat, de même que Jean-Baptiste Corot et Gustave Courbet. Puis Claude Monet peint au Havre (*Impression, Soleil Levant* qui donnera son nom à l'impressionnisme), à Saint-Adresse (*La Terrasse à Saint-Adresse*), Etretat encore. La lumière décrite par Guy de Maupassant dans ses textes est transcrite par les peintres qui s'attachent aux teintes laiteuses caractéristiques de la côte d'Albâtre.



Le Havre (Edmond Petitjean - 1888)



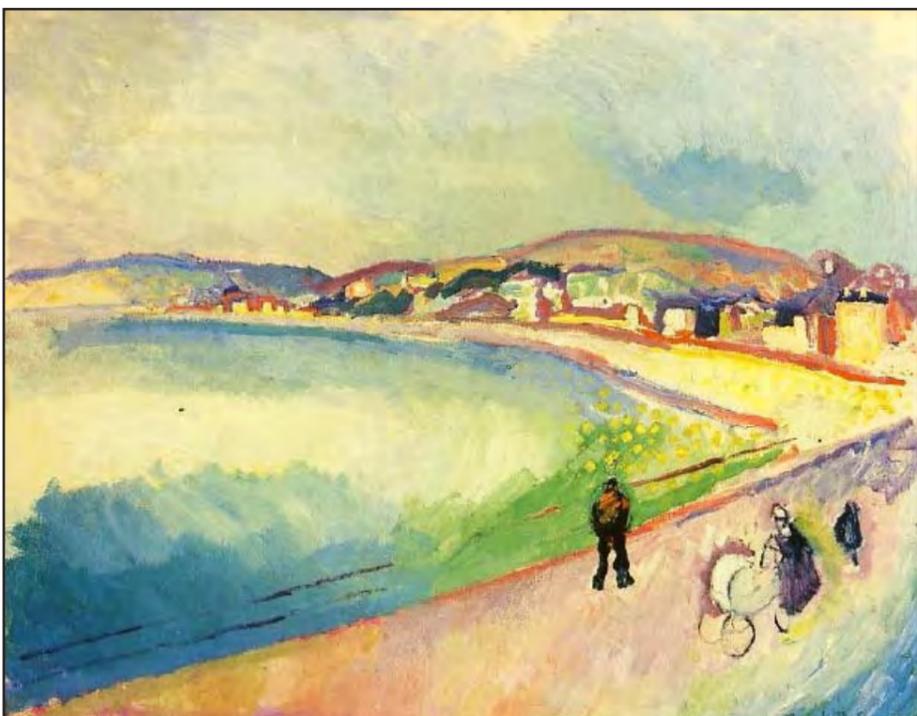
Falaises en Normandie (Eugène Isabey - 19e siècle)



Étretat (Claude Monet - 1883)

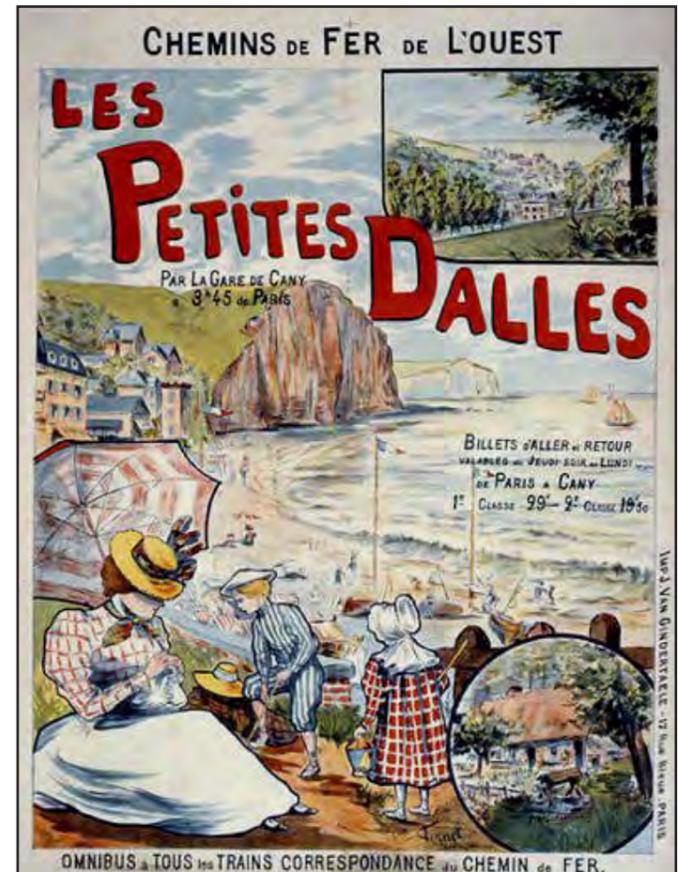
Accessible en chemin de fer avant le milieu du 19^{ème} siècle, la côte d'Albâtre a vu se développer les premières stations balnéaires : les affiches des compagnies de chemin de fer ont célébré et popularisé cette côte, mais aussi le paysage traditionnel de prés-vergers, la vallée de la Seine et les villes de Rouen, Le Havre ou Dieppe.

Plus tard, les Nabis (Felix Vallotton), les Fauves (Albert Marquet, Raoul Dufy) s'intéressent eux aussi à la côte, aux plages animées, aux ports. Georges Braque s'attachera lui aux falaises de Varengeville-sur-Mer.



La plage de Sainte-Adresse (Raoul Dufy - 1906)

Les couleurs explosent et même si le paysage reste un sujet central, les couleurs prennent le dessus sur le motif.



Affiches de chemin de fer

5 - Une pérennité des motifs ruraux au cours du 20ème siècle

Durant la plus grande partie du 20ème siècle, on ne verra pas apparaître de nouveaux paysages dans les représentations de la Haute-Normandie. Les motifs de la campagne, de la mer ou des villes restent inchangés. Ce sont les modes d'expressions qui changent, avec l'apparition de la photographie et du cinéma, les paysages apparaissent sous un autre angle, plus humanisés et plus vivants.

Sur le plan littéraire, les mêmes motifs inspirent les écrivains. Paul Nizan, dans «La conspiration» écrit en 1938 à propos du pays de Bray :

«Autour de Neufchâtel, le pays de Bray est un vaste pays triste et vert, balayé à la mi-saison par les vents salins de la Manche qui remontent les vallées ouvertes derrière Dieppe et le Tréport. Les hautes falaises de craie qui dominant l'écheveau des champs et des haies vives, le tournoiement des ruisseaux à travers les vergers, les hameaux de bois et de brique blanche et rouge ont l'ampleur solennelle et rêveuse des falaises maritimes, et sur la route de Neufchâtel à la mer, on attend à chaque tournant l'apparition étincelante des vagues. Il se fait sur tout ce pays de grands édifices de nuages, au-dessus des forêts, des herbages où galopent des troupeaux à moitié sauvages de poulains, et des crêtes dénudées où une charrue, une semeuse abandonnées apparaissent parfois sur le ciel comme de grands insectes, des faucheux, des cigales de fer...».

Dans son livre édité en 1985, «Le Horsain», Bernard Alexandre, curé à Vattetot-sous-Beaumont dans le pays de Caux décrit les paysages agricoles de l'après-guerre, lors de son arrivée en 1945. Il y peint les mêmes paysages que Maupassant, cent ans plus tard, révélant un monde presque immuable, qui n'aurait pas subi l'influence du développement urbain :

« Le chemin, devant moi, se resserre... La cavée est bordée de fossés et de rideaux d'arbres. Des vaches normandes aux mamelles lourdes et traînantes cherchent leur bien sous les pommiers... Mais aucun homme, aucune femme : le désert. Seul l'abolement d'un chien qui sort de son tonneau et tire sur sa chaîne me salue au passage... Après une brève descente, soudain, dans un virage, voilà mon clocher. Encore quelques pas et c'est le carreau : la place du village. Des masures en colombages, quelques toitures de chaume, beaucoup d'ardoises. »

6 - Les paysages traditionnels et les nouveaux paysages du 21^{ème} siècle

Sur les plaquettes des offices de tourisme datées de l'année 2009, les motifs traditionnels hauts-normands figurent en première place : les falaises, la mer, la campagne, les monuments sont toujours les paysages les plus représentés de la Haute-Normandie. Quand l'agence départementale du tourisme de Seine-Maritime présente en page de garde les falaises du pays de Caux, la ville de Rouen met en avant la côte Sainte-Catherine.

En ce début de 21^{ème} siècle, où plus de 80% de français habitent dans des villes, la campagne et notamment celle sur les plateaux, redevient un sujet de prédilection pour les artistes. Mais leur regard a sensiblement changé. Outre l'esthétique qu'ils peuvent faire ressortir de leur vue, ils y lisent aussi le travail des hommes et les techniques employées pour la gestion de ces territoires. C'est la reconnaissance d'un paysage façonné par l'homme qui est mise en avant.



Photo de paysage agricole du pays de Bray. (Thibaut Cuisset - 2009) Exposition Pôle Image de Haute-Normandie.

Aujourd'hui de nouveaux paysages contribuent à identifier la Haute-Normandie, liés notamment à l'industrie. Alors que le 19^{ème} et la première moitié du 20^{ème} siècles étaient marqués par des industries navales, automobiles et pétro-chimiques florissantes (le Havre et Rouen ont été les premiers lieux de stockage de pétrole en France), très peu de représentations valorisantes illustraient ces cathédrales de brique ou de béton. La fin du 20^{ème} annonce un déclin de ces activités et les friches industrielles, les ports de commerce moins actifs comme celui de Dieppe, deviennent de nouveaux sujets d'inspiration pour les artistes. Des photographes, des éclairagistes, des metteurs en scène s'emparent de ces monuments gigantesques



La vallée industrielle en 1950 - Cliché : Collection Total (Le paysage industriel de la Basse-Seine – l'Inventaire Haute-Normandie – 2008). Cette image présente un complexe pétrolier le long de la Seine face à un homme debout dans sa barque de passeur. Le décalage d'échelle entre les deux motifs illustre toute la force et la grandeur que l'homme est capable de construire grâce à ses techniques innovantes.



La vallée industrielle aujourd'hui - Cliché : Collection Total Petrochemicals («Le paysage industriel de la Basse-Seine» – l'Inventaire Haute-Normandie – 2008). Le même site pris en 2008 ne montre plus seulement cette admiration des techniques industrielles, mais aussi une certaine forme d'esthétisme graphique qui fait paysage.

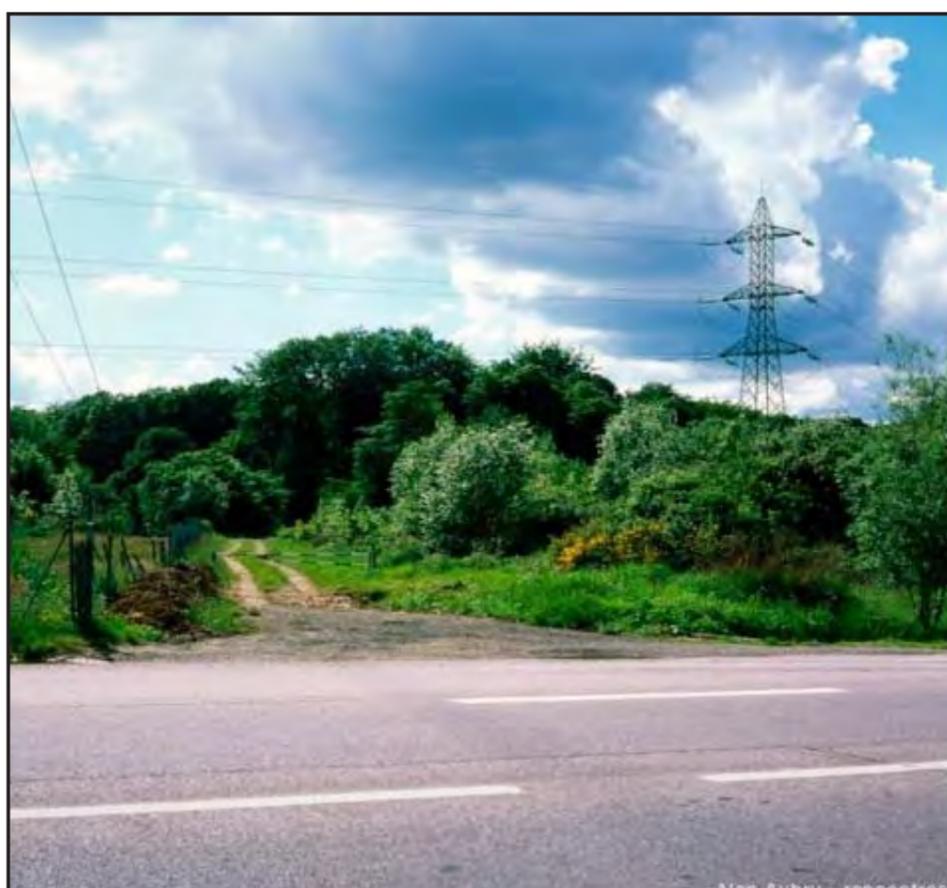
7 - Vers un regard critique des paysages du quotidien

Durant l'exposition « Voyages pittoresques : Normandie 1820-2009 », le volet consacré à la période contemporaine présenté à Caen, a mis en avant des paysages que l'on pourrait qualifier de banals, voire dégradés. Par cette exposition transparait la volonté d'attribuer à ces paysages une valeur auquel ils n'avaient jamais eu droit jusqu'à présent.



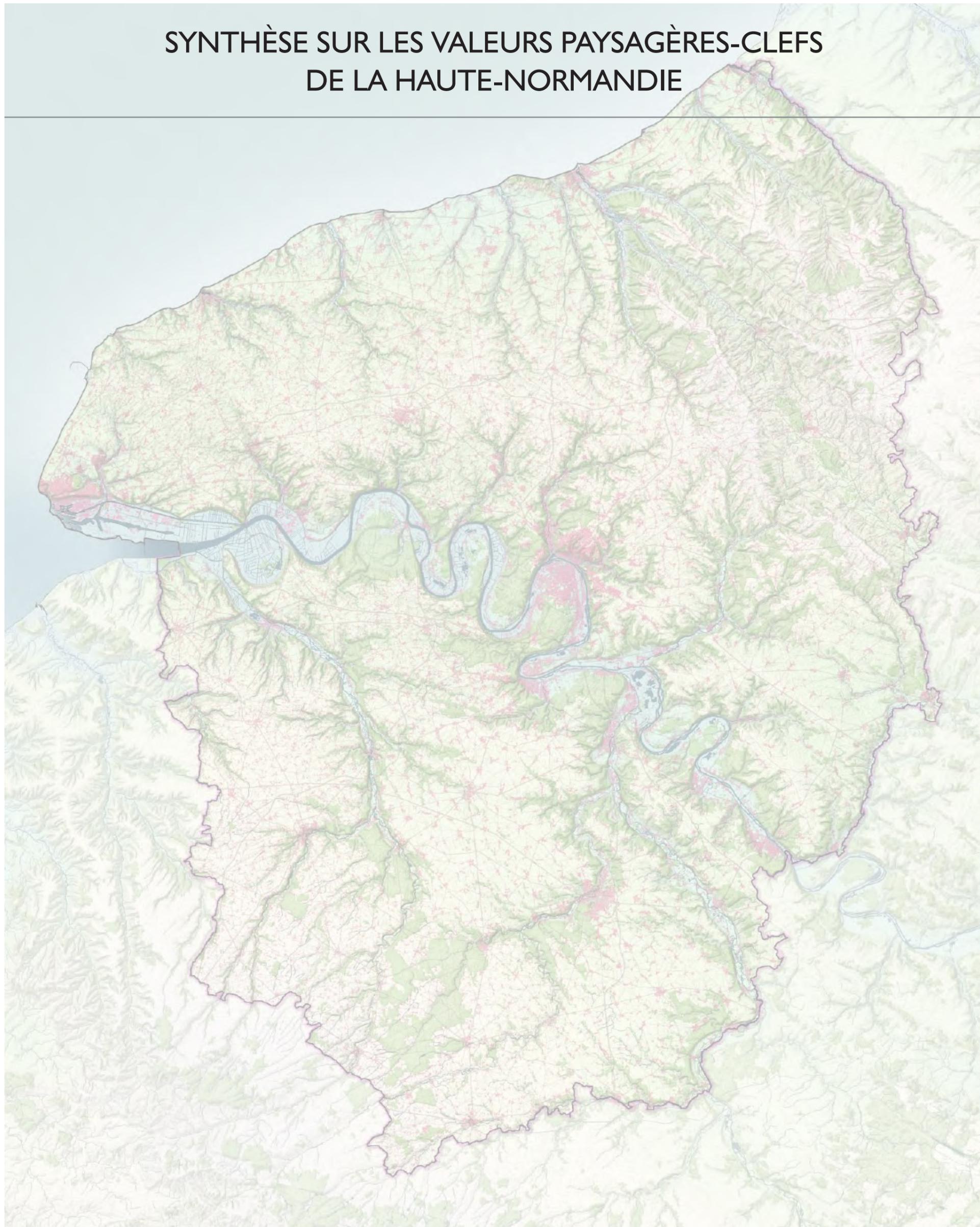
Série de photographies de Benoît Grimbert issues de l'ouvrage «Normandie, paysages de la reconstruction». (2006 - Commande du Pôle Image Haute-Normandie)

Les missions photographiques actuelles, à l'image de celles menées par le Pôle Image Haute-Normandie pose un regard contemporain, artistique, culturel sur nos paysages.



Série de photographies de Alban Aubry – Trois séries du photographe se concentrent sur les paysages très ordinaires de Haute-Normandie, « Citadelles », « Rencontres » et « Dessertes locales ».

SYNTHÈSE SUR LES VALEURS PAYSAGÈRES-CLEFS DE LA HAUTE-NORMANDIE



Sur quoi se fonde la valeur des paysages contemporains de la Haute-Normandie ?

Au regard de la riche diversité paysagère décrite dans les unités de paysage, quelques grands traits de caractères unitaires émergent en synthèse : les valeurs paysagères-clefs. Elles caractérisent et identifient qualitativement les paysages de la Haute-Normandie. Elles permettent de saisir en quoi les paysages hauts-normands sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux. Il ne s'agit pas d'une liste de paysages emblématiques ou remarquables, comme le ferait un guide touristique, mais d'**éléments et de structures du paysage qui contribuent à l'identité du territoire haut-normand** : des éléments de reliefs, des organisations agraires, des spécificités naturelles, des formes urbaines, des circulations atypiques,...mais aussi des éléments de patrimoine qui parlent de l'histoire des paysages au travers de l'architecture, du découpage parcellaire, des compositions urbaines ou villageoises.

La reconnaissance partagée de ces valeurs est essentielle. Elle permettra de fonder un regard critique sur les processus de transformation des paysages en cours : participent-ils aux valeurs paysagères identifiées ? Autrement dit, «valorisent-ils» ou «dévalorisent-ils» les paysages ? Représentent-ils une chance, un risque ou un problème pour la personnalité des paysages hauts-normands ? Mais au-delà de l'objectif de fonder une analyse critique des évolutions en cours, les valeurs paysagères peuvent également être source d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire et prolonger la construction de la personnalité et de la qualité du paysage haut-normand.

Afin de ne pas alourdir ce travail de synthèse et pour ne pas reprendre les arguments explicatifs longuement développés dans les unités de paysage, chacune des valeurs paysagères-clefs sera présentée à l'aide de photos légendées.

LES VALEURS PAYSAGÈRES-CLEFS DE LA HAUTE-NORMANDIE

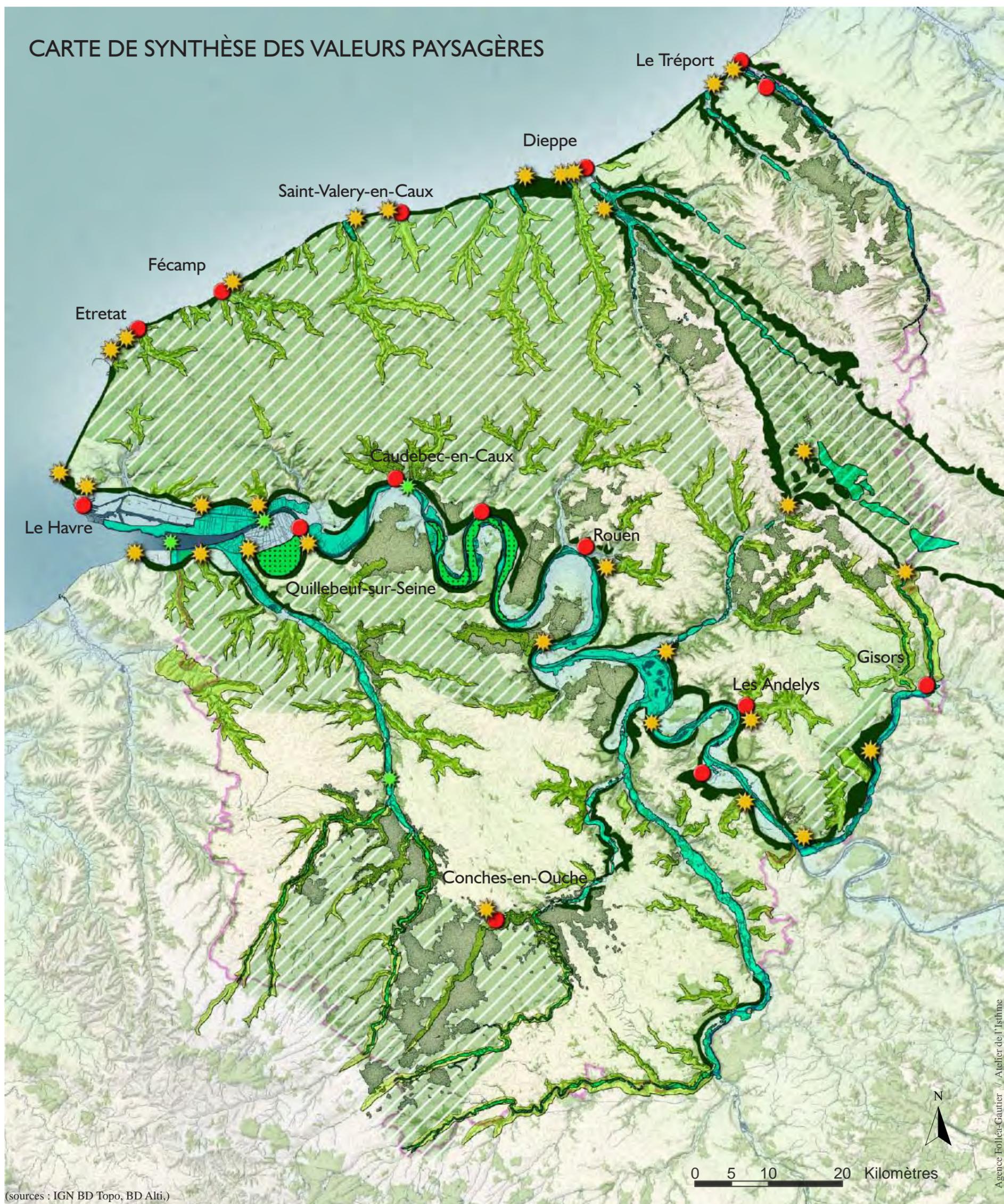
Huit valeurs paysagères-clefs caractérisent les paysages hauts-normands :

- 1- **Des reliefs singuliers** qui révèlent le territoire
- 2- **Des paysages de nature** accrochés au fil de l'eau et au coeur des grandes forêts
- 3- **Des paysages des petites vallées**, riches d'un patrimoine culturel et naturel
- 4- **La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière** créatrice de paysages diversifiés
- 5- **La présence de l'arbre** dans les paysages agricoles
- 6- **Une image rurale et jardinée** des villages et des hameaux
- 7- Des paysages bâtis riches d'**un patrimoine architectural et urbain**
- 8- Des itinéraires qui favorisent **la découverte des paysages**

La carte suivante localise les valeurs paysagères qui peuvent être repérables à l'échelle de la région. Certaines valeurs, comme l'image rurale des villages, le patrimoine architectural et urbain ou les itinéraires de découvertes des paysages se retrouvent sur l'ensemble du territoire, elles ne sont pas spécifiques à un secteur. Aussi ne sont-elles pas représentées sur la carte en dehors des sites bâtis remarquables et des ponts-paysage.

En conséquence, si certaines parties de la région ne sont pas colorées, cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas de valeurs ; elles en ont et cela a été largement développé par unités de paysage. En revanche, leurs valeurs paysagères ne sont pas cartographiables sur ce document de synthèse.

CARTE DE SYNTHÈSE DES VALEURS PAYSAGÈRES



(sources : IGN BD Topo, BD Alti.)

Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Des reliefs singuliers qui révèlent le territoire |  | La présence de l'arbre dans les paysages agricoles |
|  | Les buttes-témoin, caps, pointes, avancées |  | La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière créatrice de paysages diversifiés |
|  | Des paysages de nature : |  | Les sites bâtis |
|  | - accrochés au fil de l'eau |  | Les ponts-paysages |
|  | - au coeur des grandes forêts | | |
|  | Des paysages des petites vallées, riches d'un patrimoine culturel et naturel | | |

LES VALEURS-PAYSAGÈRES CLEFS DE LA HAUTE-NORMANDIE

Tableau récapitulatif des valeurs paysagères de la Haute-Normandie

Valeurs paysagères	Éléments et structures de paysage	situation
1- Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les falaises de la côte d'Albâtre • Les coteaux boisés et cultivés de la vallée de la Seine • Les cuestas et les buttes témoins de la boutonnière de Bray • Les lignes de crête • Les points de vue et belvédères • Les pointes, les caps et les portes 	<p>La côte d'Albâtre Le Cap d'Ailly Les coteaux de la vallée de la Seine La cuesta et les buttes témoins de la Boutonnière Les coteaux de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne, de l'Epte, de l'Iton, de la Risle et de l'Eure</p>
2- Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des grandes forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards • Les marais, les vasières et les espaces humides • Les îles de la Seine • Les canaux, les fossés, les mares • Les ouvrages hydrauliques • Le patrimoine forestier • L'accessibilité du public, aux espaces de loisirs et de détente • La continuité écologique des forêts de la vallée de la Seine • Des espaces de respirations urbaines 	<p>Les plaines alluviales de l'estuaire de la Seine Les tourbières d'Heurteauville Les îles de St-Etienne-du-Rouvray à Cléon Les étangs de Poses et les îles d'Amfreville-sous-les-Monts à Andé Les îles et les rives de Muids La boucle de Seine des Andelys Les îles de Villers-sur-le-Roule à Vernon Le fond de vallée de l'Epte Le fond du Bray Les fonds de vallées de la Béthune, de l'Eaulne, de l'Yères et de la Bresle Les débouchés naturels des vallées littorales Les fonds de vallées de l'Eure, de l'Iton et de la Risle Les grandes forêts publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forêt Verte • La forêt de La Londe Rouvray • La forêt de Roumare • La forêt de Brotonne • La forêt de Bord-Louviers • La forêt d'Eu • Le massif d'Eawy • La forêt de Lyons
3- Les paysages des petites vallées	<ul style="list-style-type: none"> • La végétation abondante et diversifiée • Une dominance des prairies • L'image jardinée des villages • Le patrimoine bâti • Le patrimoine industriel • L'accès à la mer 	<p>L'ensemble des petites vallées de la région</p>
4- Les paysages de cultures maraîchères et fruitières	<ul style="list-style-type: none"> • Le petit parcellaire • Le maraîchage et les vergers • Les prés-vergers • Les courtils du Marais Vernier • Les cressonnières 	<ul style="list-style-type: none"> • Les boucles de St-Martin-de-Boscherville et de Jumièges • Le Marais Vernier • Les fonds des vallées

Valeurs paysagères	Éléments et structures de paysage	situation
5- L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Les "fossés cauchois" • Le bocage • Les haies arborées • Les lisières forestières • Les lisières végétales des villages • Les arbres des marnières • Les bosquets de plein champ, les arbres isolés et les haies arbustives • Les rideaux de culture 	<p>Sur l'ensemble du territoire agricole, plateaux et vallées et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pays de Bray • Le pays de Caux • Le Roumois • Le Lieuvin nord • Le pays d'Ouche • Le Vexin Bossu
6- L'image rurale des villages	<ul style="list-style-type: none"> • Les clos-masures • Les villages jardinés • Les villages agricoles • Les villages-rues 	<p>Sur l'ensemble du territoire de la Haute-Normandie</p>
7- Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les abbayes • Les châteaux et forteresses • Les formes urbaines des centres-villes (place allongée) • Le patrimoine urbain lié à l'eau • le patrimoine architectural rural • Le patrimoine industriel • Les sites bâtis 	<p>Sur l'ensemble du territoire Haut-Normand</p> <p>Les sites bâtis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gaillon • Le Petit Andely • Rouen • Duclair • Caudebec-en-Caux • Quillebeuf-sur-Seine • Le Havre • Etretat • Fécamp • Saint-Valery-en-Caux • Dieppe • Gisors • Conches-en-Ouche • Eu • Le Tréport • Verneuil-sur-Avre • Pont-Audemer • Nonancourt • Bernay • Evreux • Lyons-la-Forêt • Corneilles
8- Les itinéraires de découverte du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes-paysage • Les voies romaines • les routes thématiques (route des fruits, des chaumières...) • Les ponts-paysage (Normandie, Tancarville, Saint-Pierre du Vauvray et Brotonne) • les voies vertes 	<p>Sur l'ensemble du territoire Haut-Normand</p>

I- DES RELIEFS SINGULIERS QUI RÉVÈLENT LE TERRITOIRE

Les falaises de la côte d'Albâtre

Les coteaux boisés et cultivés de la vallée de la Seine

Les cuestas et les buttes-témoin de la boutonnière de Bray

Les lignes de crête

Les points de vue et belvédères

Les pointes, les caps et les portes



Les falaises «écorchées» entre le Havre et le Cap d'Antifer.



Les coteaux crayeux de la vallée de la Seine.



Les falaises «blanches» d'Etretat au Tréport.



Les châteaux fortifiés prenant appui sur les promontoires rocheux - Le château Gaillard aux Andelys.



Les caps ou pointes avancées sur la mer - ici le Cap de la Hève.

Situation :

- La côte d'Albâtre
- Le Cap d'Ailly
- Les coteaux de la vallée de la Seine
- Les cuestas et les buttes-témoin de la Boutonnière de Bray
- Les coteaux de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne, de l'Epte, de l'Iton, de la Risle et de l'Eure



La cuesta de la boutonnière du pays de Bray.



Les buttes-témoin de la boutonnière du pays de Bray.



Les chemins de coteaux ouvrant des vues sur les vallées.



Les points de vue et les tables d'orientation.



Les points de vues panoramiques.

2. DES PAYSAGES DE NATURE ACCROCHÉS AU FIL DE L'EAU ET AU COEUR DES GRANDES FORÊTS

Le fleuve, les rivières

Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards

Les marais, les vasières et les espaces humides

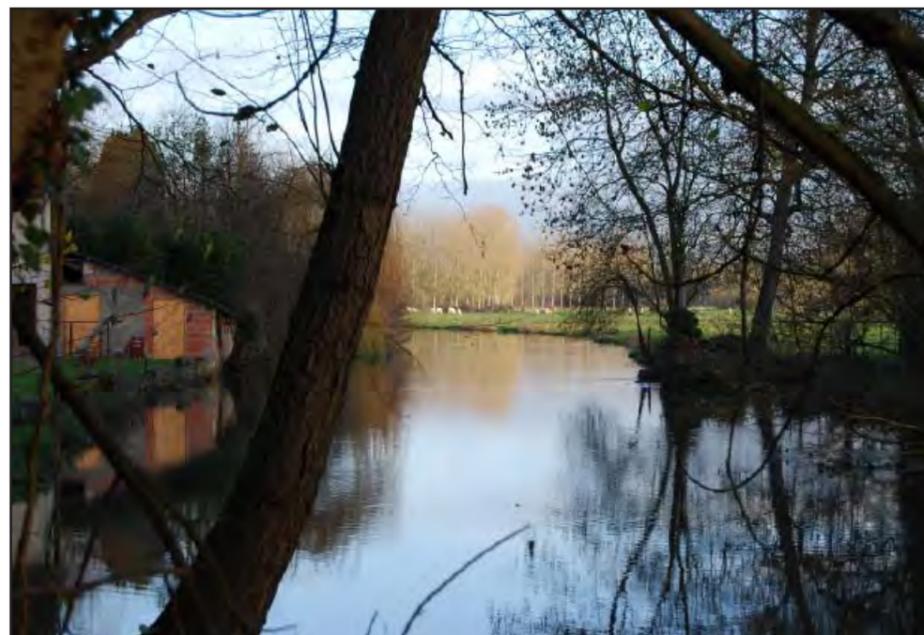


Le fleuve, son ampleur, ses ambiances.

Les îles de la Seine

Les canaux, les fossés, les mares

Les ouvrages hydrauliques



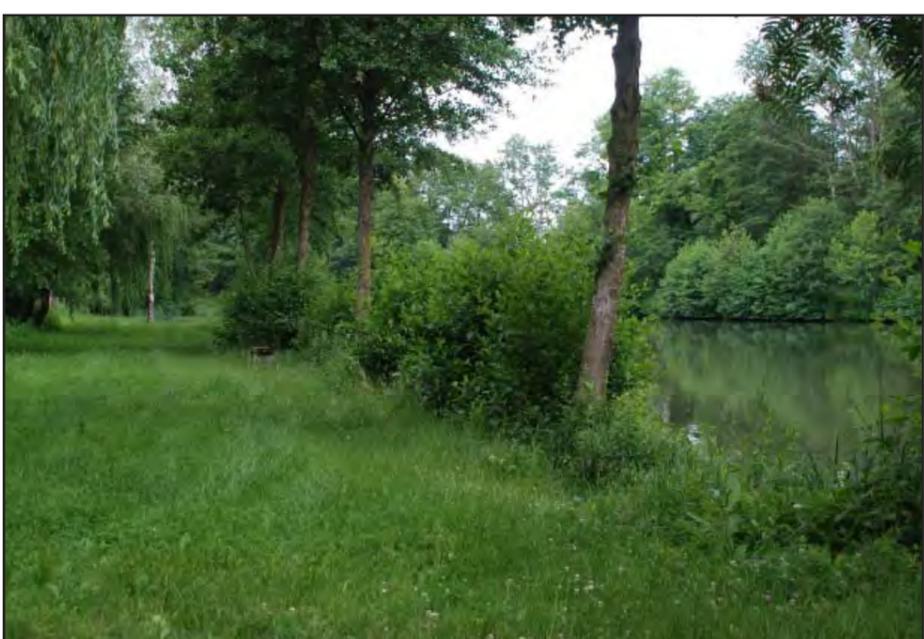
Les rivières et leurs paysages plus intimes.



Les prairies humides inondées en hiver.



Les vasières de la Seine aval qui apparaissent et disparaissent avec la marée.



Les prairies et les ripisylves des bords des rivières.



Les étangs et les berges végétalisées.

Le patrimoine forestier

L'accessibilité du public aux espaces de loisirs et de détente

La continuité écologique des forêts de la vallée de la Seine

Des espaces de respirations urbaines



Les ouvrages hydrauliques.



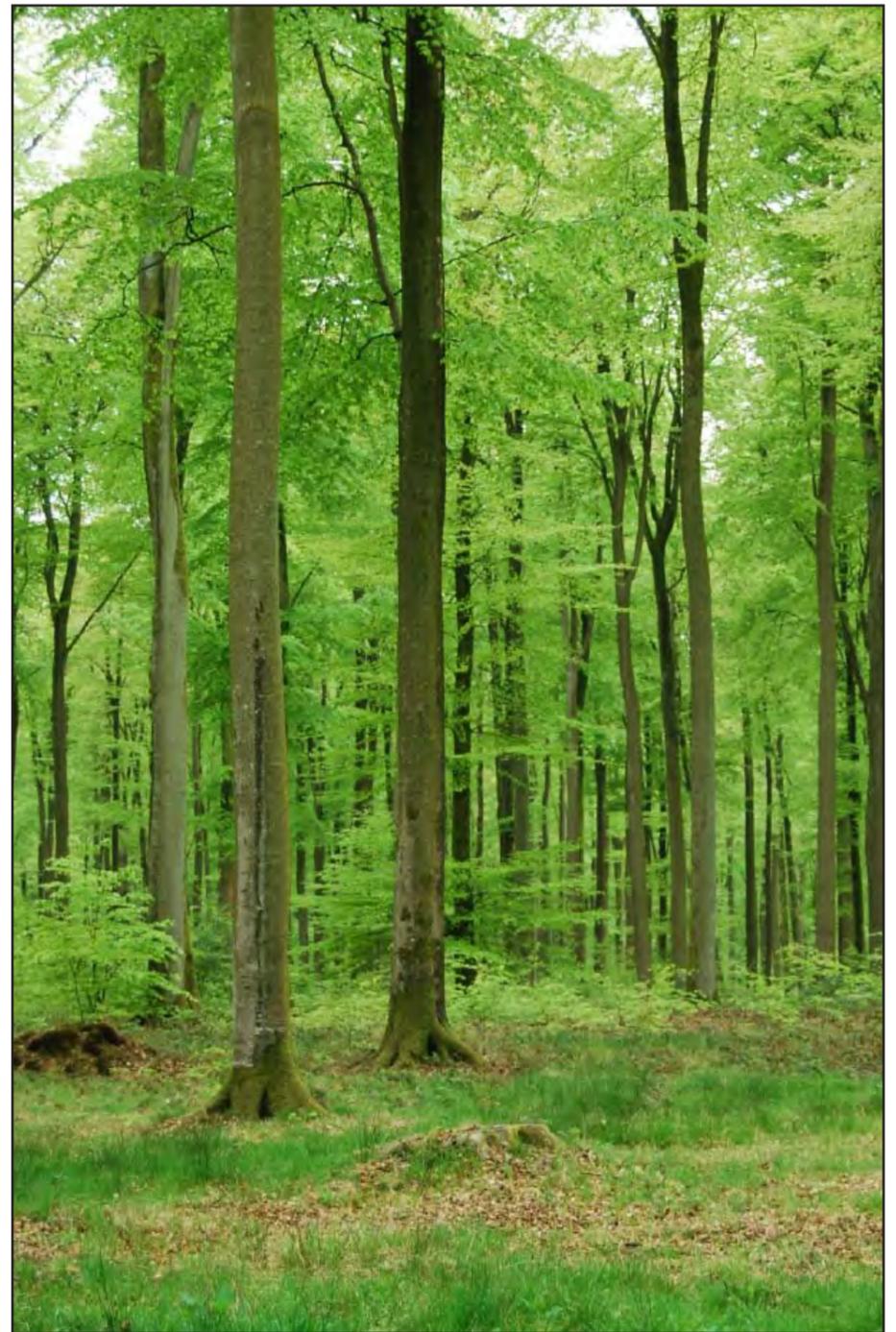
Les mares et les roselières.



Les forêts publiques et les itinéraires de promenade.

Situation :

- Les plaines alluviales de l'estuaire de la Seine
- Les tourbières d'Heurteauville
- Les îles de St-Etienne-du-Rouvray à Cléon
- Les étangs de Poses et les îles d'Amfreville-sous-les-Monts à Andé
- Les îles et les rives de Muids
- La boucle de la Seine des Andelys
- Les îles de Villers-sur-le-Roule à Vernon
- Le fond de vallée de l'Epte
- Le fond du Bray
- Les fonds de vallées de la Béthune, de l'Eaulne, de l'Yères et de la Bresle
- Les débouchés naturels des vallées littorales
- Les fonds de vallées de l'Eure, de l'Iton et de la Risle
- La forêt Verte
- La forêt de La Londe Rouvray
- La forêt de Roumare
- La forêt de Brotonne
- La forêt de Bord-Louviers
- La forêt d'Eu
- Le massif d'Eawy
- La forêt de Lyons



Le patrimoine forestier.

3. DES PAYSAGES DES PETITES VALLÉES, RICHES D'UN PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

La végétation abondante et diversifiée

Une dominance des prairies

L'image jardinée des villages

Le patrimoine bâti

Le patrimoine industriel

L'accès à la mer



Une forte présence végétale dans les villages.



La végétation abondante et généreuse.



L'association agricole et forestière.



Des paysages plus intimes que les plateaux.



Une dominante de prairies.



L'image jardinée des villages.

Situation :

- Toutes les vallées littorales
- Toutes les vallées affluentes de la Seine et des grandes vallées



Un patrimoine bâti original au coeur d'un parc verdoyant.



Un patrimoine architectural remarquable.



Un patrimoine bâti industriel au coeur des villes.



Un patrimoine bâti industriel lié à l'eau.



Une arrivée spectaculaire sur la mer.

4. LA PRÉSENCE D'UNE AGRICULTURE MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE CRÉATRICE DE PAYSAGES DIVERSIFIÉS

Le petit parcellaire

Le maraîchage et les vergers

Les prés-vergers

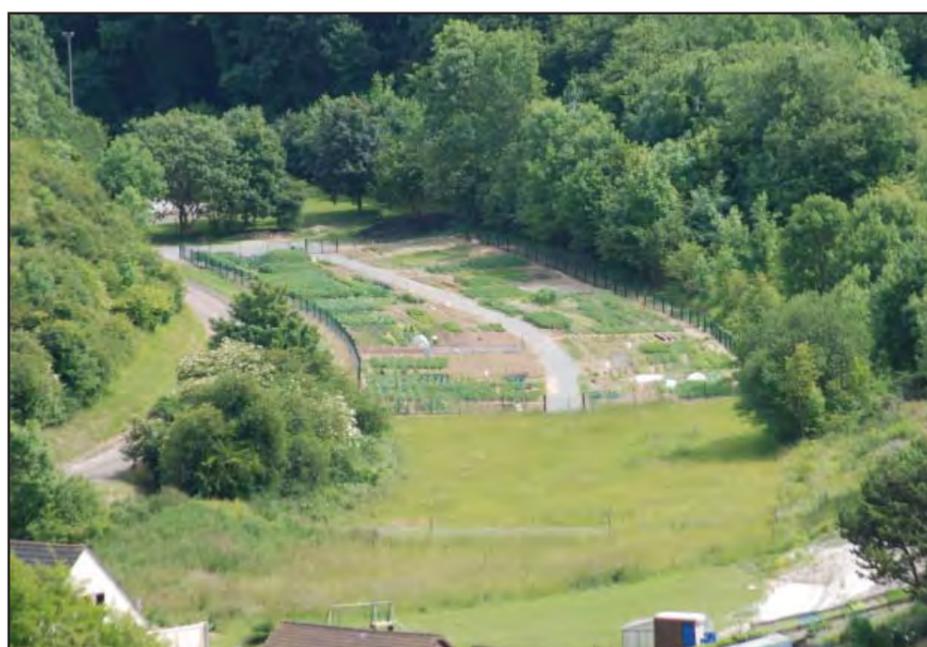


Les courtils du Marais Vernier

Les cressonnières



Le maraîchage.



Les jardins potagers.



Les vergers en espaliers.



Les vergers en tiges.

Situation :

- Les boucles de St-Martin-de-Boscherville et de Jumièges
- Le Marais Vernier



Les prés-vergers.



Les courtils du Marais Vernier.



Les cressonnières.



Les cultures de plein champ.



Le maraîchage.

5. LA PRÉSENCE DE L'ARBRE DANS LES PAYSAGES AGRICOLES

Les «fossés cauchois»

Le bocage

Les haies arborées



Le «fossé» cauchois du clos-masure.

Les lisières forestières

Les lisières végétales des villages

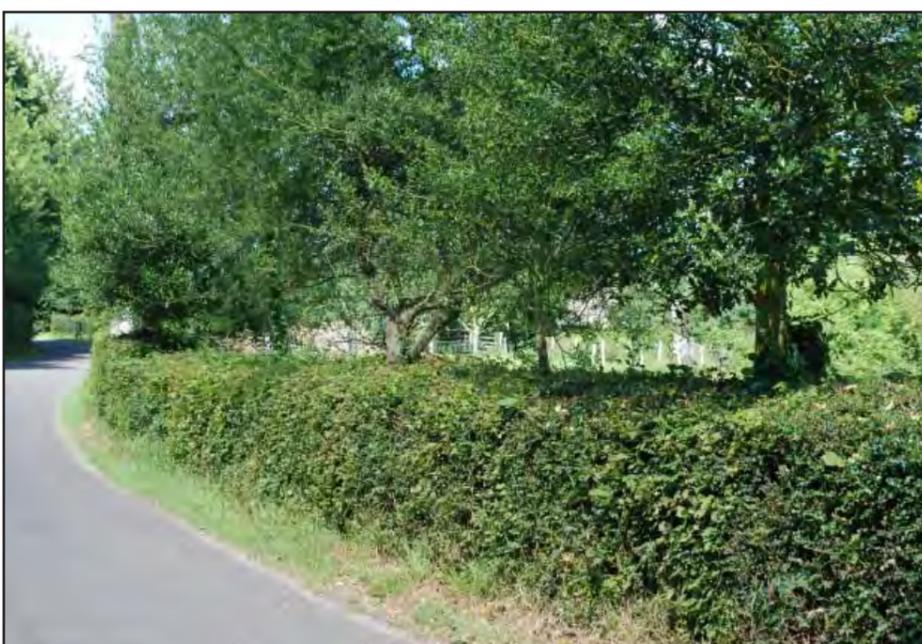
Les arbres des marnières



Les haies arborées.



Les haies variées du bocage.



Les haies taillées et arborées du Marais Vernier.



Les lisières forestières.

Les bosquets de plein champ, les arbres isolés et les haies arbustives
Les rideaux de culture

Situation :

- Sur l'ensemble du territoire agricole : plateaux et vallées



Les lisières végétales des villages.



Les bosquets de plein champ.



Les arbres isolés.



Les haies arbustives taillées.



Les rideaux de culture.

6- UNE IMAGE RURALE ET JARDINÉE DES VILLAGES ET DES HAMEAUX

Les clos-masures
Les villages jardinés



Le jardin potager du clos-masure.

Les villages agricoles
Les villages-rues



Le verger du clos-masure.



Le clos-masure.



Le village jardiné.

Situation :

- Sur l'ensemble du territoire de la Haute-Normandie



Le village jardiné.



Le village agricole et les trottoirs enherbés.



Le village agricole et le mail enherbé.



Le village agricole et la place enherbée.



Le village-rue et les parcelles pâturées.

7- DES PAYSAGES BÂTIS RICHES D'UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

les abbayes

les châteaux et forteresses

les formes urbaines des centres-villes (place allongée)

le patrimoine urbain lié à l'eau

le patrimoine architectural rural

le patrimoine industriel



Les églises et les cathédrales.



Les abbayes.



Les sites bâtis : village ou monument situé dans un relief particulier.



Les châteaux.

Situation : toutes les communes de Haute-Normandie

Les sites bâtis :

- Duclair
- Etretat
- Gaillon
- Caudebec-en-Caux
- Fécamp
- Le Petit Andely
- Quillebeuf-sur-Seine
- Saint-Valery-en-Caux
- Rouen
- Le Havre
- Dieppe

- Gisors
- Verneuil-sur-Avre
- Evreux
- Conches-en-Ouche
- Pont-Audemer
- Lyons-la-Forêt
- Eu
- Nonancourt
- Cormeilles
- Le Tréport
- Bernay



Les places urbaines allongées.



Le patrimoine bâti rural.



Le patrimoine bâti lié à l'eau.



Le patrimoine bâti industriel.



Le patrimoine bâti de la Reconstruction.

8- DES ITINÉRAIRES QUI FAVORISENT LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

les routes-paysage
les routes forestières
les voies romaines



Les routes-paysage plantées.

les routes thématiques (route des fruits, des chaumières...)
les ponts-paysage (Normandie, Tancarville et Brotonne)
les voies vertes



Les routes-paysage dans la vallée de la Seine.



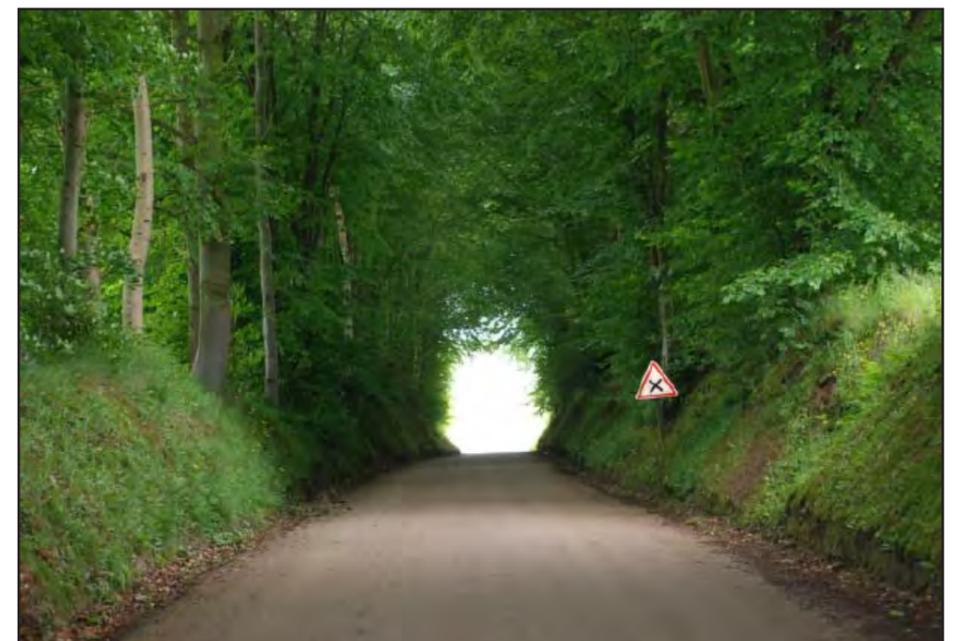
Les routes-paysage au bord de l'eau.



Les routes-paysage à flanc de coteau.



Les routes forestières.



Les cavées : routes ou chemins en creux.

Situation :

- Sur l'ensemble du territoire de la Haute-Normandie



Les routes des petites vallées.



Les grands axes historiques : grandes routes rectilignes.



Les voies vertes : pistes cyclables sur une ancienne voie de chemin de fer.



Les routes-paysage : petite route de campagne bordée de haies.



Les ponts-paysage : pont de Tancarville.



Les ponts-paysage : pont de la vallée de la Risle.

LES VALEURS-PAYSAGÈRES CLEFS DE LA SEINE-MARITIME

Pour chaque département et chaque grand ensemble de paysage, les tableaux suivants proposent une liste de valeurs paysagères qui leur sont propres et les éléments ou structures de paysage qui font leur valeur.

Grand ensemble de paysage	Valeurs paysagères	Éléments et structures de paysage
Vallée de la Seine	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les coteaux de la Seine • Les points de vue et belvédères • Les pointes, les caps et les portes
	Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards • Les marais, les vasières et les espaces humides • Les îles de la Seine • Le patrimoine forestier • La continuité écologique des forêts de la vallée de la Seine • Des espaces de respirations urbaines
	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le bocage • Les haies arborées
	Les paysages de cultures maraîchères et fruitières	<ul style="list-style-type: none"> • Le petit parcellaire • Le maraîchage et les vergers • Les courtils du Marais Vernier
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les abbayes • Les châteaux et forteresses • Les sites bâtis
	Les itinéraires de découverte du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes-paysage • les routes thématiques (route des fruits, des chaumières...) • Les ponts-paysage (Normandie, Tancarville et Brotonne)
Le pays de Caux	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les falaises de la côte d'Albâtre • Les points de vue et belvédères • Les pointes, les caps et les portes
	Les paysages intimes des petites vallées	<ul style="list-style-type: none"> • La végétation abondante et diversifiée • Une dominance des prairies • L'image jardinée des villages • Le patrimoine bâti • Le patrimoine industriel • L'accès à la mer
	L'image rurale des villages	<ul style="list-style-type: none"> • Les clos-masures • Les villages jardinés • Les villages-rues

	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> · Les "fossés cauchois" · Les haies arborées · Les lisières végétales des villages · Les arbres des marnières
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> · Les formes urbaines des centres-villes (place allongée) · Le patrimoine urbain lié à l'eau · Le patrimoine industriel · Les sites bâtis
	Les paysages de nature liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards
Le petit Caux	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> · Les falaises de la côte d'Albâtre · Les lignes de crête · Les points de vue et belvédères · Les pointes, les caps et les portes
	Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> · Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards · Les ouvrages hydrauliques · Le patrimoine forestier · L'accessibilité du public, espace de loisirs et de détente
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> · Le patrimoine urbain lié à l'eau · Le patrimoine industriel · Les sites bâtis
Le pays de Bray et le territoire entre Caux et Vexin	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> · Le bocage · Les haies arborées · Les lisières forestières · Les lisières végétales des villages · Les bosquets de plein champ, les arbres isolés et les haies arbustives
	Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> · Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards · Le patrimoine forestier · L'accessibilité du public, aux espaces de loisirs et de détente

Grand ensemble de paysage	Valeurs paysagères	Éléments et structures de paysage
Vallée de la Seine	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les coteaux de la Seine • Les points de vue et belvédères • Les pointes, les caps et les portes
	Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards • Les marais, les vasières et les espaces humides • Les îles de la Seine • Le patrimoine forestier • La continuité écologique des forêts de la vallée de la Seine • Des forêts comme espaces urbains de respirations
	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le bocage • Les haies arborées
	Les paysages de cultures maraîchères et fruitières	<ul style="list-style-type: none"> • Le petit parcellaire • Le maraîchage et les vergers • Les courtils du Marais Vernier
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les abbayes • Les châteaux et forteresses • Les sites bâtis
	Les itinéraires de découverte du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes-paysage
Le Vexin normand	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les coteaux boisés et cultivés • Les points de vue et belvédères • Les pointes, les caps et les portes
	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Les bosquets de plein champ, les arbres isolés et les haies arbustives • Les haies arborées • Les lisières végétales des villages
	L'image rurale des villages	<ul style="list-style-type: none"> • Les villages agricoles • Les villages jardinés
	Les paysages de cultures maraîchères et fruitières	<ul style="list-style-type: none"> • Le petit parcellaire • Les vergers • Les prés-vergers
	Les paysages intimes des petites vallées	<ul style="list-style-type: none"> • La végétation abondante et diversifiée • Une dominance des prairies • L'image jardinée des villages • Le patrimoine bâti
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites bâtis • Les châteaux et forteresses
	Les itinéraires de découverte du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes-paysage • Les voies romaines

Le plateau de l'Eure	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine urbain lié à l'eau • Le patrimoine industriel • Les sites bâtis
	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Les bosquets de plein champ • Les haies arborées • Les lisières forestières • Les lisières végétales des villages • Les arbres des marnières
	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les coteaux boisés et • Les lignes de crête • Les points de vue et belvédères
	Les paysages de nature liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards • Les canaux, les fossés • Les ouvrages hydrauliques
	Les paysages intimes des petites vallées	<ul style="list-style-type: none"> • La végétation abondante et diversifiée • Une dominance des prairies
Pays de l'ouest de l'Eure	L'arbre dans l'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le bocage • Les haies arborées • Les lisières forestières • Les lisières végétales des villages • Les bosquets de plein champ, les arbres isolés et les haies arbustives
	Les paysages intimes des petites vallées	<ul style="list-style-type: none"> • La végétation abondante et diversifiée • Une dominance des prairies • L'image jardinée des villages • Le patrimoine bâti • Le patrimoine industriel
	Les reliefs singuliers et les repères du grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les coteaux boisés et cultivés • Les lignes de crête • Les points de vue et belvédères
	Les paysages de nature liés à l'eau et au cœur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies humides, la ripisylve, les arbres têtards • Les marais, les vasières et les espaces humides • Les canaux, les fossés • Les ouvrages hydrauliques • Le patrimoine forestier • L'accessibilité du public, espace de loisirs et de détente
	Le patrimoine architectural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les châteaux • Les formes urbaines des centres-villes (place allongée) • Le patrimoine urbain lié à l'eau • Le patrimoine industriel • Les sites bâtis
	L'image rurale des villages	<ul style="list-style-type: none"> • Les villages jardinés • Le patrimoine architectural rural

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISES

LES MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le territoire régional est réglementé par différents plans de gestion et mesures de protections. Ces dispositions correspondent aux secteurs identifiés comme étant à forts enjeux environnementaux et paysagers. Ces outils ne régissent pas les secteurs de manière homogène, ils interviennent à des échelles et selon des intensités différentes.

Les sites classés et inscrits :

La Haute-Normandie compte assez peu de sites classés au titre de la loi de 1930. Ils se répartissent en général autour de la vallée de la Seine et le long du littoral. Cinq d'entre eux sont particulièrement importants en taille : la vallée de l'Epte, la boucle des Andelys, la vallée de la Risle, le Val au Cesne et les falaises d'Étretat. Les autres restent très modestes et couvrent quelques hectares autour d'un monument ou d'un parc. Un projet de classement des boucles de la Seine à l'aval de Rouen est en cours.

Les sites inscrits à l'inventaire complémentaire sont un peu plus nombreux et concernent plus particulièrement les vallées. Ils couvrent de grandes surfaces dans la vallée de la Seine avec l'estuaire de la Risle, le Marais Vernier, les boucles de Brotonne et de Jumièges, la Seine de St-Martin-de-Boscherville à la Bouille et les coteaux de la Seine d'Amfreville-sous-les-Monts à Heudebouville. Ils concernent aussi plusieurs vallées comme la Lévrière, la Charentonne et la Guiel, la Lieure, la Vienne, la vallée du Dun, la vallée aval de l'Eaulne, la vallée du Bec, les vallées de la Durdent, de la Ganzeville et d'Étretat.

Les ZPPAUP :

On dénombre 16 ZPPAUP pour l'ensemble de la Région. Elles se concentrent sur deux secteurs privilégiés : le littoral au creux des vallées et le long de la vallée de la Seine. Gournay-en-Bray dans le pays de Bray, Verneuil sur-Avre et Nonancourt font exceptions à ces deux secteurs.

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

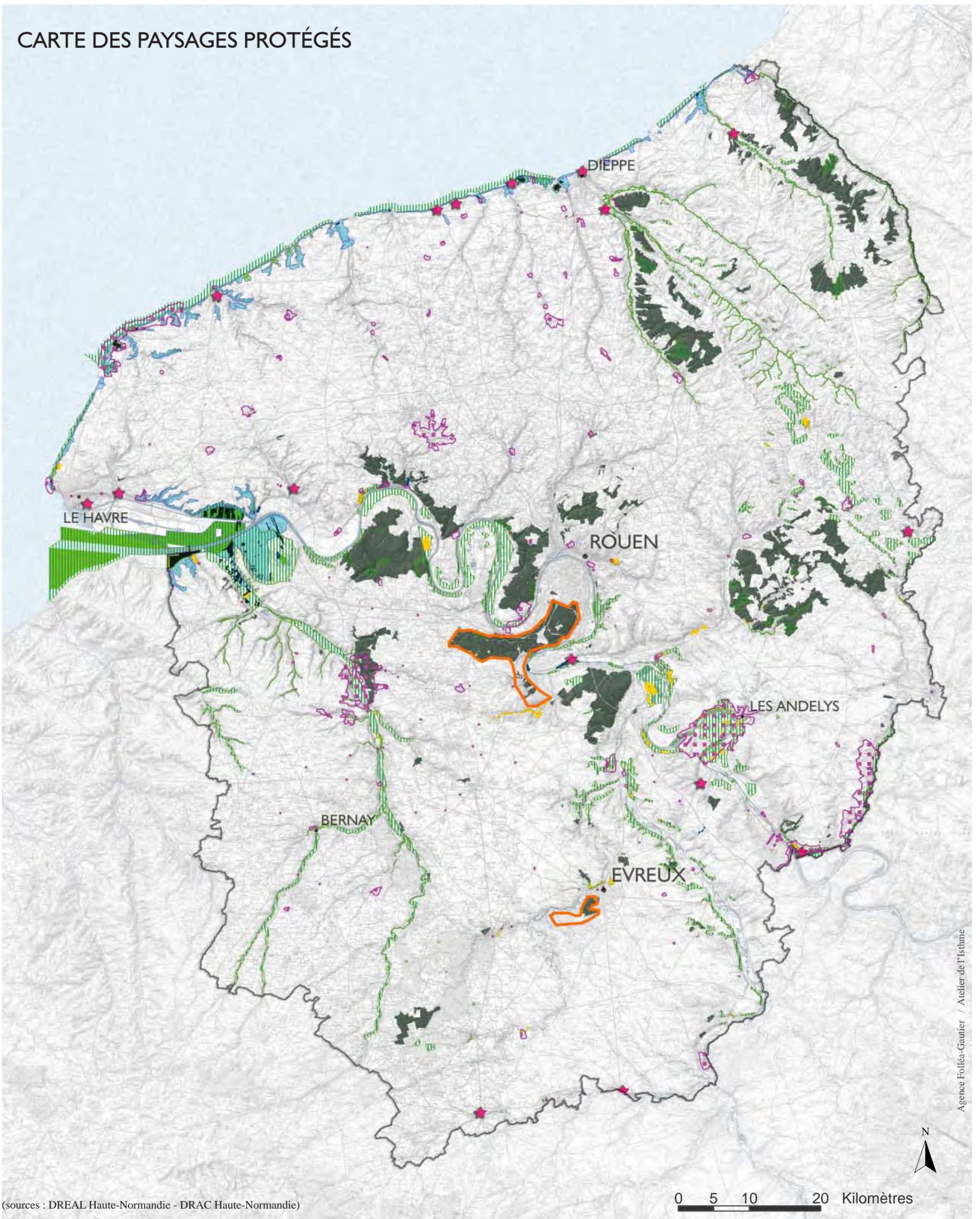
Créé en 1974, le parc couvre les boucles de la Seine entre les deux pôles urbains de Rouen et du Havre. Il se situe à l'interface du pays de Caux, du Roumois, du Marais Vernier et de la basse vallée de la Risle.

Les protections environnementales :

Les périmètres Natura 2000 couvrent de grandes surfaces, notamment sur tous les fonds de vallées et le long du littoral. Ensemble, ils forment un réseau important dont la continuité est remarquable.

Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont de loin les secteurs reconnus les plus importants en Haute-Normandie. Elles concernent l'ensemble des vallées - petites ou grandes- y compris leurs coteaux. Elles recouvrent aussi toutes les grandes forêts de la région.

CARTE DES PAYSAGES PROTÉGÉS



(sources : DREAL Haute-Normandie - DRAC Haute-Normandie)

0 5 10 20 Kilomètres

Protections du patrimoine paysager

-  Site classé
-  Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
-  Forêt de protection
-  Espace remarquable du littoral (proposition)

Protections foncières et mesures de gestion du patrimoine naturel

-  Périmètre Natura 2000
-  Périmètre «Arrêté de protection de biotope»
-  Périmètre de réserve naturelle
-  Espace naturel sensible
-  Propriété du Conservatoire du littoral
-  Forêt publique, gérée par l'ONF

Des protections réglementaires fortes qui correspondent aux grandes valeurs paysagères de la Région

La lecture de la première carte montre l'étendue du territoire régional concernée par des protections réglementaires ou par des outils de gestion. Ces mesures concernent plus particulièrement les vallées et le littoral. Constituant l'armature de ce dispositif, la vallée de la Seine concentre divers outils de protection : site classé, espace remarquable du littoral, forêt de protection, réserve naturelle, périmètre Natura 2000,.... Le littoral est lui aussi bien protégé grâce aux dispositifs du Conservatoire du Littoral. Sur le reste du territoire, les protections couvrent essentiellement les fonds de vallées, grâce aux périmètres Natura 2000 et les forêts de protections en périphérie de la ville d'Evreux. Les plateaux, en revanche, sont exclus de la plupart de ces dispositifs.

Cette répartition des protections réglementaires ou d'outils de gestion correspond aux secteurs identifiés comme étant des lieux à fortes valeurs paysagères dans l'analyse par unité : les vallées et notamment, la vallée de la Seine et ses coteaux, les falaises de la côte d'Albâtre et les forêts.

Des niveaux de protection très variables, ne concernant pas directement le paysage

Néanmoins, les secteurs répertoriés ne sont pas tous protégés de la même manière et avec la même intensité. La deuxième carte fait état des inventaires et des reconnaissances du patrimoine naturel et paysager.

Parmi, les outils recensés l'essentiel correspond en réalité à une identification des secteurs ayant un intérêt naturel (ZNIEFF, ZICO) ce qui ne protègent pas à proprement parler le paysage et n'impose pas une gestion de l'espace.

Ce sont néanmoins des espaces reconnus et à ce titre, les projets susceptibles de transformer le territoire y sont plus sensibles qu'ailleurs. Certains outils comme le Parc Naturel Régional, avec ses missions de sensibilisation et sa charte, s'apparentent plus à des plans de gestion assurant une certaine préservation de ses paysages.

Des secteurs surprotégés et d'autres marginalisés

Parmi les secteurs reconnus, une grande part ne sont en réalité qu'identifiés. Ainsi la plupart des vallées ne sont pas protégées ou très partiellement avec quelques sites classés qui ponctuent leur cours. De la même manière, le pays de Bray quoique concerné dans son ensemble par une ZNIEFF, n'est protégé qu'en partie par le dispositif Espaces Naturels Sensibles et les périmètres Natura 2000.

A l'inverse certains secteurs connaissent une impressionnante accumulation de protections. Ainsi, la boucle de Brotonne qui appartient au PNR des Boucles de Seine, cumule site classé, ENS et périmètres Natura 2000. Cette superposition de protections se retrouve également dans la boucle des Andelys, les secteurs de Saint-Martin-de-Boscherville, de Jumièges, et du Marais Vernier.

Il existe donc dans la région un système à deux vitesses. La vallée de la Seine et le littoral concentrent les protections, tandis que le reste de la région demeure largement sous-protégé. Néanmoins, le positionnement des zones Natura 2000 fait apparaître une prise de conscience de cet état de fait. Ainsi, l'essentiel de la vallée de la Risle et une grande part de la vallée de l'Eure sont désormais concernés par cet outil récent de gestion de l'espace.

CARTE DES SECTEURS RECONNUS POUR LEUR INTÉRÊT NATUREL ET PATRIMONIAL



(sources : DREAL Haute-Normandie - DRAC Haute-Normandie)

Reconnaissance du patrimoine paysager

-  Périmètre Unesco - patrimoine mondial
-  Périmètre de Parc Naturel Régional
-  Site inscrit

Inventaires du patrimoine naturel

-  Zone importante pour la conservation des oiseaux
-  Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1.
-  Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2.

COMPARATIF ENTRE LES VALEURS PAYSAGÈRES ET LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS

I- Les grands reliefs et les repères

Espace remarquable du littoral	Toutes les falaises de la côte d'Albâtre, les rebords du Cap d'Ailly, les coteaux du Havre et de Tancarville
Périmètres Natura 2000	Toutes les falaises de la côte d'Albâtre, les coteaux de la Seine (pas tous), les coteaux de l'Iton
Site Classé	Coteaux de l'Epte, coteaux des Andelys, et ponctuellement les coteaux d'Orival, la Côte des Deux Amants, la côte Sainte-Catherine, les falaises d'Etretat...
Znieff I et 2	Presque tous
Site inscrit	Coteaux d'Amfreville-sous-les-Monts et d'Heudebouville

Les grands reliefs sont dans leur ensemble bien reconnus et bien protégés notamment sur le littoral et la Seine. En revanche, les coteaux des autres vallées sont peu protégés ainsi que les cuestas de la Boutonnière et ses buttes-témoin.

2- L'eau et les milieux humides

Périmètres Natura 2000	Tous les fonds de vallées
Périmètre Réserve Naturelle	Estuaire de la Seine
Espace remarquable du littoral	Marais Vernier, vallée de la Risle Débouchés des vallées littorales
Site Classé	Boucle des Andelys, vallée de la Risle à Montfort-sur-Risle
Espace naturel sensible	Vallée de la Risle, marais d'Heurteauville, étangs de Poses, Vallée de l'Andelle (Fontaine-Guérard)
Znieff I et 2	Tous les fonds de vallées et les forêts
Site inscrit	Estuaire de la Risle, Marais Vernier, boucle de Brotone, boucle d'Anneville

Des paysages de nature à la fois reconnus et bien protégés dans leur ensemble.

3- Les petites vallées, les valleuses et les vallons

Périmètres Natura 2000	Vallées de la Calonne, de la Charentonne, du Bec, de la Risle (fond de vallées)
Site Classé	Val au Cesne, vallée de l'Epte
Espace remarquable du littoral	Débouchés des vallées littorales, val Eglantier (Tancarville)
Znieff I et 2	Presque tous
Site inscrit	Vallée de la Lévrière, vallée de la Lieure (Lyons-la-Forêt), vallée de la Charentonne, vallée du Bec, vallée d'Etretat, vallon d'Yport, vallée de la Ganzeville, vallée de la Durdent, vallée du Dun, vallée de la Vienne

Des paysages de vallées bien reconnus dans leur ensemble mais encore peu protégés en dehors des périmètres Natura 2000 et du classement de la vallée de la Rançon.

4- Le patrimoine architectural et urbain :

ZPPAUP	Le Havre, Harfleur, Fécamp, Ste-Marguerite-sur-Mer, Dieppe, Arques-la-Bataille, St-Martin le Gaillard, Gournay-en-Bray, Lillebonne, Freneuse, Gaillon, Giverny, Verneuil-sur-Avre, Nonnancourt, Sotteville-sur-Mer, Veules-les-Roses
Site classé (les plus importants)	Eu, Les Andelys
Site inscrit	Etretat
Secteur Sauvegardé	Rouen, Le Tréport

Les principaux sites bâtis, repérés comme valeurs paysagères, font l'objet d'une protection soit au titre d'une ZPPAUP, soit au titre d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé. Il reste les sites de Conches-en-Ouche, Gisors, Duclair, Caudebec-en-Caux, Quillebeuf-sur-Seine et Saint-Valéry-en-Caux qui ne sont pas couverts par une protection liée à leur patrimoine et leur implantation dans un site morphologique particulier.

CONCLUSION

La majeure partie des valeurs paysagères de la Haute-Normandie sont déjà largement reconnues comme telles. Elles font l'objet de diverses protections liées à leur valeur patrimoniale, architecturale, paysagère ou écologique.

Quelques lacunes majeures apparaissent cependant :

- De nombreuses petites vallées et notamment dans le pays de Caux, la vallée de l'Avre, le Sec Iton (en cours de classement au titre des sites), la vallée de la Bonde,
- Les cuestas de la boutonnière de Bray et les buttes témoins,
- Les sites bâtis : Conches-en-Ouche, Gisors, Duclair, Caudebec-en-Caux, Quillebeuf-sur-Seine et Saint-Valéry-en-Caux.

GLOSSAIRE DES PROTECTIONS

Arrêté préfectoral de protection de Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope est en France un arrêté, pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées. L'APB peut concerner un ou plusieurs biotopes pouvant être concernés sur un même site. L'APB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant. L'APB est proposé par l'État, en la personne du préfet et généralement étudié par les DREAL concernées et signé après avis de la commission départementale des sites, de la chambre d'agriculture, et le cas échéant du directeur régional de l'ONF si une forêt publique est concernée ou si le territoire est soumis au régime forestier.

Espace Naturel Sensible

Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière par les départements ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Pour mettre en œuvre la politique prévue, le département peut instituer, par délibération du conseil général, une taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Ces espaces sont protégés pour être ouverts au public. Certaines parties peuvent être clôturées pour les besoins d'une gestion restauratoire par pâturage, par exemple.

Le Département peut exercer un droit de préemption, qui peut être délégué ou utilisé par substitution par le conservatoire du littoral ou les communes concernées. Le Département peut également réaliser de acquisitions au-delà de son droit de préemption, pour des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration d'aliéner, ou se situant hors d'une zone de préemption.

Une gestion des milieux avec un plan de gestion, un suivi et une évaluation environnementale scientifique sont recommandés.

Espaces remarquables du littoral

Cette réglementation qui s'appuie sur le L 146-6 de la loi littoral concerne les communes riveraines des mers et océans, des étangs salés et des plans d'eau intérieurs supérieurs à 1000 ha. Dans l'estuaire de la Seine, les communes littorales sont : Quillebeuf sur Seine, le Marais Vernier, Saint Samson de la Roque, Foulbec, Conteville, Berville sur Mer, la Cerlangue et Tancarville.

Les objectifs sont de préserver les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique, de concilier protection des espaces et maintien des activités économiques traditionnelles et de répondre à la demande sociale d'ouverture au public des espaces naturels.

Les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) doivent identifier et préserver, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent les espaces présentant un intérêt naturel certain, ainsi que les espaces en arrêté de protection de biotope, les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive « oiseaux » du 2 avril 1979, les parties naturelles des sites inscrits ou classés, les réserves naturelles, les formations géologiques.

Seuls peuvent être réalisés des aménagements légers à condition qu'ils ne dénaturent pas le caractère du site et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux et une enquête publique est exigée pour la plupart des aménagements dans ces espaces.

Les installations, constructions, aménagements de nouvelles routes et ouvrages nécessaires à la sécurité maritime et aérienne, à la défense nationale, au fonctionnement des services publics portuaires autres que ports de plaisance ne sont pas soumis à ces dispositions quand la localisation répond à une nécessité technique impérative.

Une jurisprudence abondante déclare les articles L. 146-6 et R. 146-1 et 2 opposables non seulement aux documents d'urbanisme mais aussi, directement, aux demandes d'occuper et d'utiliser le sol (par exemple, aux demandes de permis de construire).

Natura 2000

L'objectif de ce réseau européen est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe. En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

Les objectifs des Directives Habitats et Oiseaux

- la protection de la biodiversité dans l'Union européenne,
- le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire,
- la conservation des habitats naturels (listés à l'annexe I de la Directive) et des habitats d'espèces (listés à l'annexe II de la Directive) par la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) qui peuvent faire l'objet de mesures de gestion et de protection particulières,
- la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares et/ou menacés,
- la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices,
- la mise en place du réseau Natura2000 constitué des ZPS et des ZSC.

Chaque état désigne des milieux en ZPS. Il en informe la commission de l'Union européenne.

Les Etats prennent des mesures (dispositif réglementaire ou contractuel) pour éviter tout effet significatif sur les populations ou les habitats des ZPS. L'effet du classement suit le territoire concerné, en quelque main qu'il passe (propriétaire ou usufruitier). Les projets susceptibles d'affecter une ZPS de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. Les Etats ne peuvent les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site concerné, excepté en cas de raisons impératives d'intérêt public majeur.

Périmètre UNESCO

La liste du patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité, est établie par le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le but du programme est de cataloguer, nommer, et conserver les sites dits culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité.

La mission principale de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme exceptionnels.

Les biens et sites incombent au premier chef à l'État territorial mais l'inscription sur la liste postule aussi que ces biens et ces sites appartiennent aussi à l'« Humanité » et sont ainsi placés sous une sorte de sauvegarde internationale. Il y a donc un système de coopération et d'assistance pour aider l'État territorial du point de vue financier et matériel. La communauté n'entre pas directement dans la gestion des sites concernés, mais il y a un suivi qui est réalisé par des organismes internationaux indépendants de l'État territorial (exemple : centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature). Cette protection est toute relative par rapport à la puissance de l'État sur son territoire.

Parc Naturel Régional

L'objectif d'un PNR est de protéger le patrimoine, contribuer à l'aménagement du territoire, et au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

Les régions ont l'initiative de la création d'un parc naturel régional. L'accord explicite des communes à la charte constitue le fondement du parc naturel régional.

Le parc naturel régional est régi par une charte. Celle-ci comporte un plan et un rapport déterminant les mesures qui seront applicables sur le territoire du parc. Les documents d'urbanisme (S.C.O.T., P.L.U.) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. Un organisme est chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. Il met en œuvre la charte et veille à son respect. Les études d'impact intéressant le territoire du parc doivent lui être soumises pour avis. Il peut être consulté, à sa demande, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

Propriété du conservatoire du littoral

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable ou par préemption. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Après avoir fait les travaux nécessaires de remise en état, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales, à des associations pour qu'elles en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites acquis et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisirs compatibles avec ces objectifs.

Forêt de protection

Le classement en forêt de protection, outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts, est réservé aux massifs présentant de forts enjeux en matière environnementale et sociale. Sa mise en oeuvre implique la forte adhésion des propriétaires et des collectivités territoriales concernées à un objectif de préservation permanente de la forêt.

Ce statut reste donc un outil de protection efficace au service des pouvoirs publics et de la collectivité. Il s'inscrit dans une vision à long terme de la préservation des espaces boisés et constitue un véritable outil pour l'aménagement du territoire.

Le classement, qui résulte des dispositions du code forestier, est prononcé par décret en Conseil d'Etat de façon à apporter toutes les garanties nécessaires aux personnes intéressées en ce qui concerne le respect du droit de propriété. Ces forêts peuvent être domaniales, communales ou privées.

La politique forestière mise en place en faveur des forêts périurbaines manifeste depuis les années 1970 une volonté de préservation du milieu naturel et des boisements, mais également d'ouverture au public.

La forêt périurbaine est un concept relativement récent qui met en jeu la notion de proximité et de continuité, mais aussi de diversité entre le milieu rural et le milieu urbain. Sont généralement considérées comme telles les forêts situées à moins de 30 km d'une agglomération de 50.000 habitants. Ces forêts sont soumises à de très nombreuses menaces de disparition liées, directement ou indirectement, au développement de l'urbanisation et à la création de nouvelles infrastructures, notamment routières ou ferroviaires.

Réserve naturelle

Le système de protection par réserve naturelle fonctionne selon une échelle double :

- les réserves naturelles nationales, dont la valeur patrimoniale est jugée nationale ou internationale, et qui sont classées par décision du ministre de l'environnement, après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP) ;
- les réserves naturelles régionales (ou RNR, qui remplacent depuis 2002 les réserves naturelles volontaires (RNV)), classées par décision du Conseil régional, dont la valeur patrimoniale est de niveau régional ;

Le classement en réserve naturelle interdit théoriquement toute destruction et toute modification du milieu. Dans certains cas les activités traditionnelles comme l'agriculture ou l'élevage, voire la chasse sont maintenues. Chaque site naturel étant unique, l'ampleur de la réglementation et des interdictions sur le territoire d'une réserve est déterminé au cas par cas et décrit dans l'arrêté préfectoral de création de la réserve. Un périmètre de protection, terrestre, marin et/ou aérien peut être défini autour de la réserve. Le décret de classement en réserve naturelle instaure trois types d'acteurs nouveaux sur le territoire où se trouve la réserve :

- le gestionnaire (une collectivité, une association, une fondation, un organisme public ou un parc naturel). Cet organisme met en place un plan de gestion de la réserve qui détermine sur 5 ans les actions de conservation et de protection de la réserve, ainsi que la concertation avec les différents acteurs concernés.
- le comité consultatif, obligatoire, est composé du préfet de département où se situe la réserve, et les représentants de tous les acteurs en présence sur la réserve : associations de protection de la nature, pêcheurs et chasseurs éventuels, agriculteurs, résidents permanents et secondaires, collectivité(s), agence de l'eau, ONF, etc.
- le comité scientifique, facultatif, qui permet au comité consultatif et au gestionnaire de prendre des mesures de gestion et de protection appuyés par des arguments scientifiques.

Site classé

Les objectifs des sites classés sont la protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, dont l'intérêt paysager est exceptionnel. L'initiative peut venir de l'Etat, d'élus, d'associations, de propriétaires. La procédure est menée par l'Etat qui réalise une étude pour définir un périmètre et justifier le classement. Si le site appartient à des personnes privées, les propriétaires sont invités à se prononcer sur le projet de classement lors de l'enquête qui est ouverte par le préfet. En cas d'accord des propriétaires, le classement est prononcé par arrêté ministériel. En cas de désaccord d'un propriétaire, le classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat, après consultation de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Si le site appartient à l'Etat, et en cas d'accord du ministre des finances et du ministre chargé de la gestion du domaine, le classement est prononcé par arrêté ministériel. Dans le cas contraire, la décision est prise par décret en Conseil d'Etat. Si le site appartient à une commune, un département ou un établissement public et que ceux-ci sont d'accord, le classement est pris par arrêté ministériel ; en cas de désaccord, le classement est pris par décret en Conseil d'Etat après avis de la commission supérieure.

Dans les communes dotées d'un P.L.U., l'emplacement du site classé doit être reporté au P.L.U. en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Tous travaux susceptibles de détruire ou modifier l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites et, le cas échéant, de la commission supérieure. Cependant cette autorisation est de la compétence du préfet, après avis de l'architecte des bâtiments de France, dans des cas limitativement énumérés par le décret du 15 décembre 1988 (clôtures, travaux de ravalement, piscines non couvertes,...).

Les nouveaux réseaux électriques ou téléphoniques doivent être enfouis, ou appliqués en façade pour les lignes électriques de moins de 19.000 volts.

Le camping et le stationnement de caravane ainsi que la création de terrain de camping et de caravanage sont interdits, sauf dérogation du ministre. L'affichage publicitaire est interdit. Les enseignes sont soumises à autorisation du maire avec avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

Site inscrit

L'objectif des sites inscrits est la préservation d'un paysage naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. A l'initiative de l'Etat, d'élus, d'associations, de particuliers. La procédure est menée par l'Etat qui réalise une étude pour définir un périmètre et justifier l'inscription. L'avis des communes concernées est requis par le préfet avec un délai de réponse de 3 mois. L'inscription est prononcée par arrêté ministériel. L'avis des propriétaires n'est pas requis. Dans les communes dotées d'un P.L.U., l'emplacement du site inscrit doit être reporté au P.L.U. en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux (autres que ceux d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien normal des constructions) ne peuvent être entrepris sans qu'ils aient été déclarés 4 mois à l'avance auprès du préfet qui consulte l'architecte des bâtiments de France (la demande de permis ou la déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme tient lieu de déclaration préalable au titre du code de l'environnement). La création de terrain de camping est interdite sauf dérogation. La publicité est interdite dans les sites inscrits, sauf disposition contraire d'un règlement local. Les enseignes sont soumises à autorisation du maire après avis simple de l'architecte des bâtiments de France. La démolition d'un bâtiment en site inscrit ne peut intervenir qu'avec l'accord exprès de l'architecte des bâtiments de France.

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux a été réalisé en vue :

- de la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,
- de la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Les ZICO sont l'équivalent de ZNIEFF oiseaux. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZICO ne lui confère pas de protection réglementaire. La conservation des ZICO nécessite leur prise en compte dans les schémas d'aménagement, et ce à toutes les échelles de décision. Les populations d'oiseaux sauvages abritées par les ZICO font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel.

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I et II

L'objectif du programme Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) est d'avoir une connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

Il est censé établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement et de permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.

L'inventaire Z.N.I.E.F.F. est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes. Deux types de zones sont définis:

- Zones de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Zones de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans le fichier Z.N.I.E.F.F. ne lui confère pas de protection réglementaire. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (P.L.U., S.C.O.T.), l'inventaire Z.N.I.E.F.F. fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels (zones N). Lors de l'élaboration d'un plan, programme ou projet par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, le préfet communique les informations contenues dans l'inventaire Z.N.I.E.F.F.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. La constitution d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) est une procédure qui tend à donner aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Elle leur permet en effet de mener, conjointement avec l'État, une démarche de protection et

d'évolution harmonieuse de certains quartiers. La décision d'engager l'étude d'une ZPPAUP appartient au maire et à son conseil municipal qui peut se faire assister par l'Architecte des bâtiments de France et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux (construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux), pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale. Elle peut être mise en œuvre aussi bien dans les centres anciens que dans des quartiers de la reconstruction ou des espaces ruraux. Une ZPPAUP peut englober des abords de monuments historiques tout en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain et des outils de protection plus souples : cônes de visibilité, axes des vues, ensembles de façades, etc.

Au terme de la procédure, elle est créée et délimitée, après enquête publique, par un arrêté du préfet de région avec l'accord de la commune et après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites.

Le document de ZPPAUP, en tant que servitude d'utilité publique, est annexé au plan local d'urbanisme (PLU). Celui-ci est généralement modifié en conséquence, et ses objectifs enrichis d'une dimension patrimoniale et qualitative. C'est le conseil municipal qui normalement décide la mise à l'étude de la ZPPAUP avec l'assistance de l'Architecte des bâtiments de France et du Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

La zone de protection comporte des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage. Les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale.

Les ZPPAUP suppriment le rayon de 500 m autour des monuments historiques et son champ de visibilité : l'avis simple de l'ABF s'applique alors sur l'ensemble de la nouvelle délimitation. Mais la ZPPAUP peut se concevoir également en l'absence de monument historique : elle prend en considération un ensemble et, de ce fait, se conçoit au sein de celui-ci, selon ses valeurs architecturales et urbaines propres.

Un amendement parlementaire modifie l'article L. 642-3 du code du patrimoine. En insérant une nouvelle rédaction, il vise

«à simplifier le dispositif, tout en l'assouplissant». Concrètement, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) seraient remplacées par **des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine**. «Créée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, l'aire de mise en valeur aurait un objet plus large que la ZPPAUP puisque l'objectif de développement durable serait pris en compte. Fondée sur un diagnostic partagé, la définition de l'aire ferait l'objet de trois documents, à l'instar du plan local d'urbanisme : un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques. La création d'une telle aire ferait l'objet d'une concertation. Une instance consultative composée d'acteurs locaux serait chargée du suivi de la conception et de la mise en oeuvre des règles applicables à l'aire. En cas de travaux réalisés sur des bâtiments se trouvant dans une telle aire, les demandes d'autorisation feraient l'objet d'une procédure simplifiée, comprenant : des délais de traitement de demandes par les différentes instances administratives concernées - maire, architecte des bâtiments de France, préfet de région, ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés - qui seraient strictement encadrés par la loi, le silence de l'administrative valant approbation tacite ; un véritable arbitrage du préfet de région en cas de conflit entre l'autorité compétente pour la délivrance des permis de construire et l'architecte des bâtiments de France».

LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION EN COURS :
LES PROCESSUS DE TRANSFORMATIONS DES PAYSAGES
CES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES



Les grandes dynamiques de transformation des paysages en Haute-Normandie sont liées à quatre grands facteurs:

Le changement des pratiques culturelles en agriculture qui suit le contexte économique européen,

L'extension urbaine en périphérie des villes qui est sans doute, le phénomène le plus irréversible,

Les nouveaux réseaux de transport et d'énergie dont la progression risque d'être fulgurante,

L'attractivité et la gestion des espaces naturels dont les enjeux peuvent être parfois contradictoires.

Ces dynamiques peuvent engendrer des problèmes pour les paysages, notamment dans l'implantation des nouveaux projets, dans les aménagements des abords ou dans la disparition de certaines valeurs paysagères.

Au regard des valeurs paysagères identifiées, ces dynamiques sont analysées de façon critique pour les considérer comme «valorisantes» ou «dévalorisantes» pour les paysages. Émergent ainsi les enjeux : les risques, les problèmes et les opportunités, en matière de paysage, liés à ces dynamiques.

LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES CULTURALES : DE PROFONDES MUTATIONS DANS LES STRUCTURES AGRAIRES

Plusieurs processus sont à l'oeuvre à l'échelle de la région, qui contribuent à modifier profondément l'équilibre spatial et paysager des milieux agricoles. Dans les années 1970, trois types de systèmes agraires dominent, à savoir : le système herbager (pays d'Ouche, Lieuvin et pays de Bray), le système de grande culture (Vexin, plaine de Saint-André et plateau du Neubourg) et le système mixte (pays de Caux). La révolution «fourragère» engagée après 1970 a eu pour effet de donner une suprématie aux grandes cultures, devenues conquérantes aux dépens des prairies permanentes, tout en désagrégeant le système mixte cauchois. Ces évolutions qui tiennent compte du contexte économique de la PAC (politique agricole commune), ont pour conséquence, la rationalisation de l'exploitation des terres. Cela correspond à :

- La baisse du nombre d'exploitation
- Un agrandissement des parcelles agricoles
- La suppression des structures végétales qui a aussi pour conséquence des risques accrus d'inondation et d'érosion
- La raréfaction des prairies
- L'abandon des vergers de hautes tiges
- La déprise agricole des pentes et des coteaux

Il en résulte **une simplification des paysages** pouvant conduire à son appauvrissement (moins de richesses en éléments de paysage et en structures paysagères).

Parallèlement à ces mécanismes de transformation, de nouveaux modes de culture (re)font surface, apportant **un renouveau ou un maintien de la diversité paysagère agricole**, avec :

- L'apparition des vergers linéaires basses-tiges
- Une timide remise en place du pastoralisme sur les coteaux

La baisse du nombre d'exploitation

Cette dernière décennie, la Haute-Normandie a perdu 25% de ses exploitations (12 000 en 2007 contre plus de 16 000 en 2000). La surface agricole utilisée étant restée quasiment stable sur la même période, c'est la taille moyenne des exploitations qui a fortement progressé, dépassant aujourd'hui les 100 ha (elle est de 120 ha en moyenne dans le département de l'Eure). Cette concentration des terres s'est faite aux dépens des petites exploitations (moins de 50 ha) et notamment celles spécialisées dans l'élevage. Les exploitations de plus de 100 ha ont à l'inverse grossi, l'orientation mixte culture/élevage se raréfiant au profit des cultures seules.

Un agrandissement des parcelles agricoles et la suppression des structures végétales

Avec des exploitations agrandies et orientées sur les cultures, les agriculteurs gèrent des surfaces avec des moyens mécanisés lourds et dans des temps efficaces qui tendent à agrandir les parcelles et à supprimer les « obstacles ». Or ces « obstacles » sont justement des éléments de paysage de valeur : ils le structurent, le dessinent, l'enrichissent de motifs, donnent de la profondeur aux vues, l'humanisent, en même temps qu'ils jouent en général un rôle favorable en termes environnementaux : enrichissement de la biodiversité et de la ressource en gibier, préservation contre l'érosion des sols, protection des cultures contre les vents, ombrage et protection des animaux contre le soleil, abri pour les auxiliaires de cultures. Ce sont les haies, les arbres isolés, les ripisylves, les alignements, les bosquets, les vergers, les fossés, les chemins ..., globalement précieux pour la qualité du cadre de vie et l'image de la région. Pas assez pris en compte dans les politiques agricoles, ils apparaissent même fragilisés par les logiques des aides européennes, qui assoient les subventions sur l'assiette foncière cultivée, dont peuvent être décomptées les emprises occupées par ces « obstacles ». Du fait de leur dispersion qui ne répond pas aux moyens classiques du zonage et de la délimitation, ces fragiles structures paysagères sont souvent oubliées dans les documents d'urbanisme locaux. Parallèlement, l'agriculture intensive a tendance à occuper indifféremment l'espace, quel que soit le relief et les sols, grâce aux progrès en matière de mécanisation et d'intrants et par la logique des marchés mondiaux et des aides européennes. Elle uniformise les paysages agricoles en amenant progressivement les plateaux de la Région (Vexin, Petit Caux, plateaux de l'Eure, Lieuvin) à se ressembler.

1960

2005



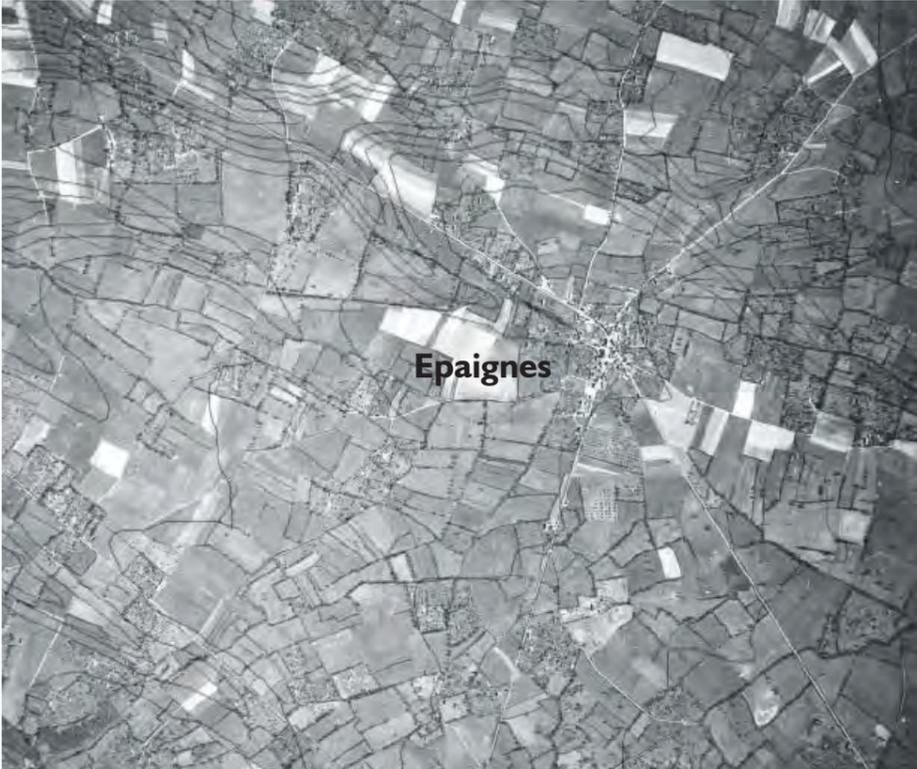
Source: Bd Ortho IGN

Entre 1960 et 2005, on constate dans le secteur de Tournedos-Bois-Hubert dans l'Eure :

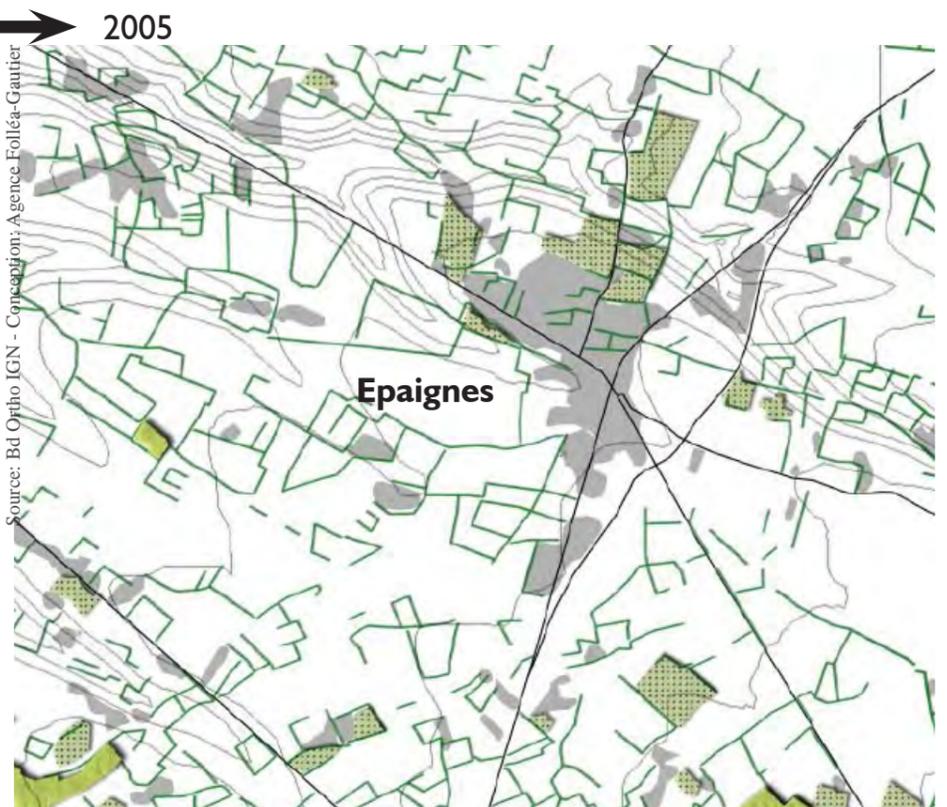
- un agrandissement des parcelles agricoles,
- une disparition des quelques vergers qui existaient autour des villages alors que parallèlement l'urbanisation est restée presque constante.

1955

2005



Source: Bd Ortho IGN



Source: Bd Ortho IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier

Entre 1955 et 2005, on constate dans le secteur d'Epaignes dans l'Eure :

- un agrandissement des parcelles agricoles,
- la suppression de nombreuses haies dans le bocage

Des risques accrus d'inondation et d'érosion

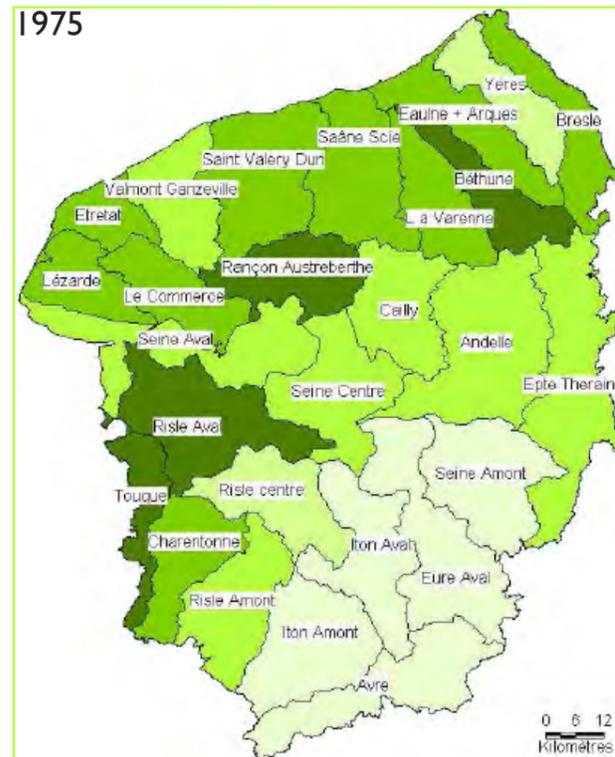
Avec la disparition des structures végétales dans l'espace agricole, les risques d'inondation sont accrus, notamment dans les vallées où se situent les villes et les villages. L'eau de pluie ruisselle sur les terres labourées du plateau emportant les limons dans le lit de la rivière. L'envasement excessif des cours d'eau détériore la faune et la flore aquatique et aggrave les risques de débordement. En outre, sans les haies arbustives ou arborées, les apports chimiques et pesticides ne sont pas filtrés par le système racinaire et polluent l'eau et la nappe phréatique.

La raréfaction des prairies

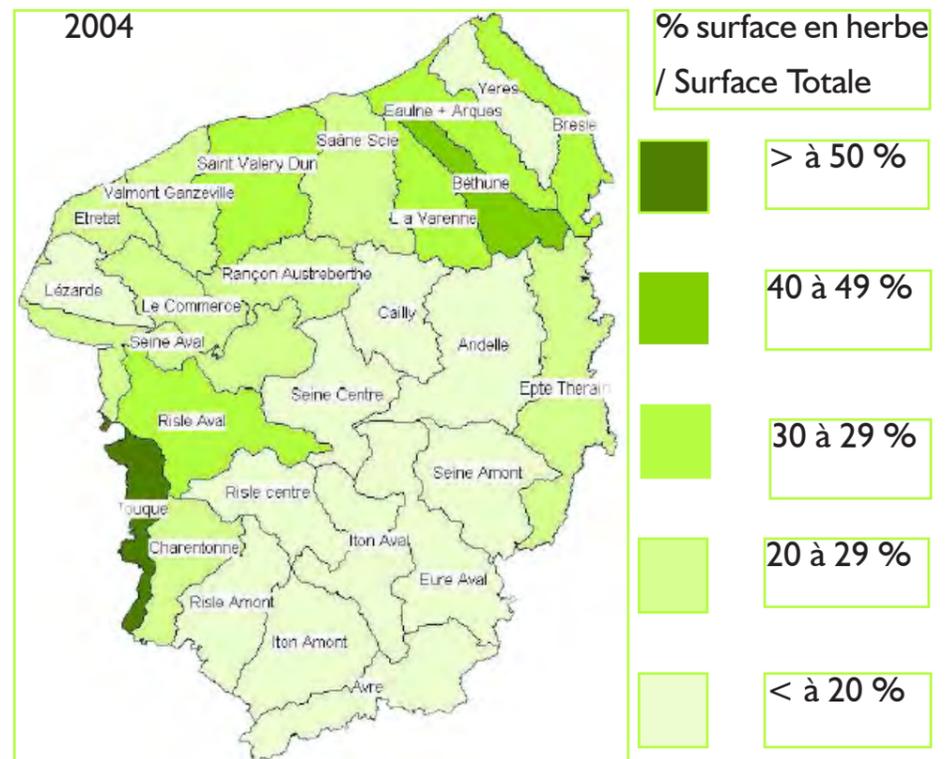
La création des quotas laitiers en 1984 et la crise de la « vache folle » ont conduit à une baisse de l'élevage bovins de 40% entre 1975 et 2000. Beaucoup d'exploitations mixtes (élevage-culture) ont définitivement abandonné l'élevage bovin, conduisant à une conversion des prairies en terres de labours.

A l'échelle régionale, les prairies toujours en herbe sont passées de 374 400 hectares en 1980 à 234 000 hectares en 2007, perdant 37,5% de leur surface. Ce phénomène est beaucoup plus rapide que sur la totalité du territoire français qui a perdu durant la même période 13% de ses surfaces en herbe. Le même phénomène puissant touche les prairies artificielles et temporaires, passées de 47 700 hectares à 13 600 hectares dans la région.

Il en résulte une modification du caractère des paysages, là où les cultures ont remplacé les herbages (et parfois les haies qui les accompagnaient). C'est le cas notamment dans les vallées de l'Yères ou de l'Eaulne, mais aussi dans la vallée de l'Eure, où les pentes douces accueillent aujourd'hui plus de surfaces en culture que de surfaces en prairies. C'est aussi le cas dans le Lieuvin et le Vexin.



Entre 1975 et 2004, la Haute-Normandie a subi une profonde mutation de ses paysages agricoles avec la transformation de très nombreuses prairies en terres cultivées. Cette dynamique est toujours à l'oeuvre, appuyée par les récentes crises laitières. (Source : agreste)



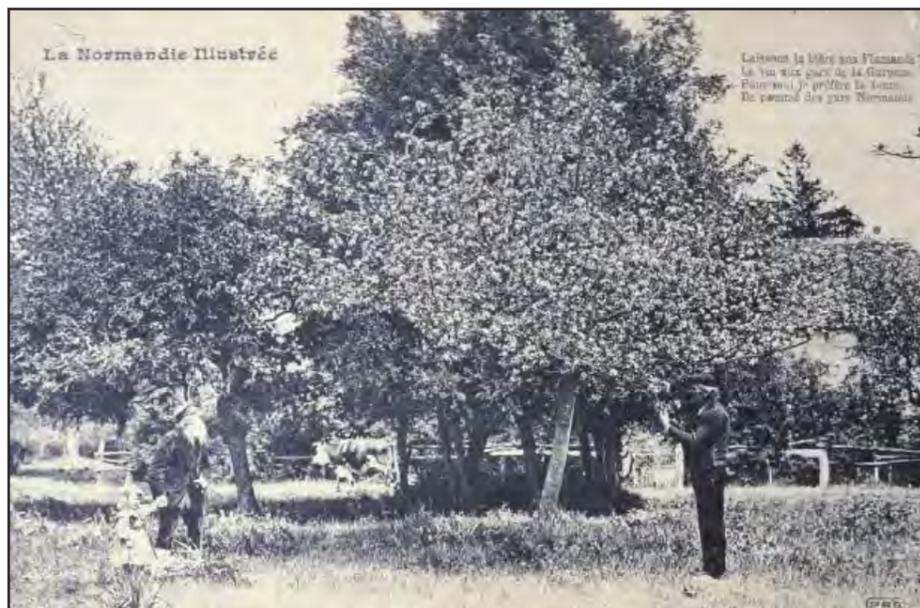
La reconversion des prairies en terres labourées s'est concentrée sur les plateaux. Dans les vallées, l'essentiel des terres est encore en herbe.



Ci contre, une vue de la vallée de l'Eure qui illustre deux dynamiques d'évolution observables dans quelques grandes vallées de la région : une conquête des pentes douces par les cultures, sur des parcelles de grande taille et un développement des boisements sur les pentes plus fortes, difficilement accessibles aux engins agricoles. Les structures végétales (haies, arbres isolés) qui ponctuaient les parcelles ont presque toutes disparues.

La disparition des vergers hautes tiges

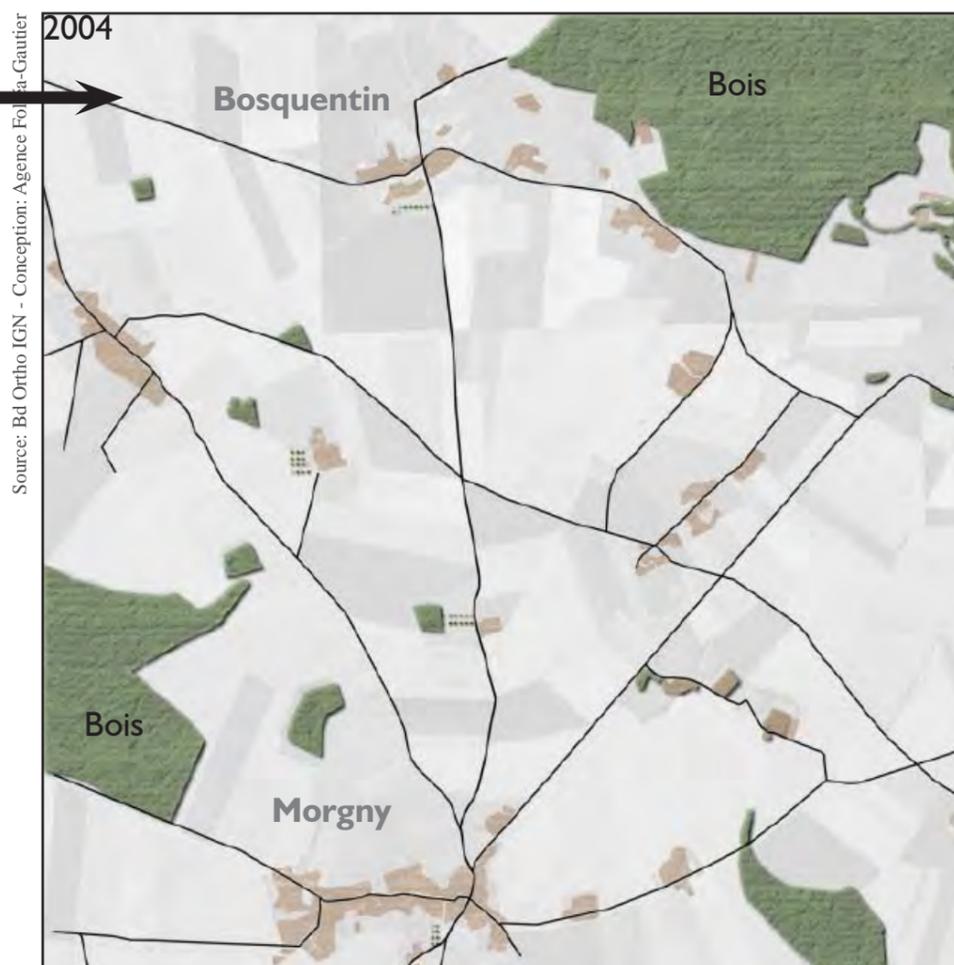
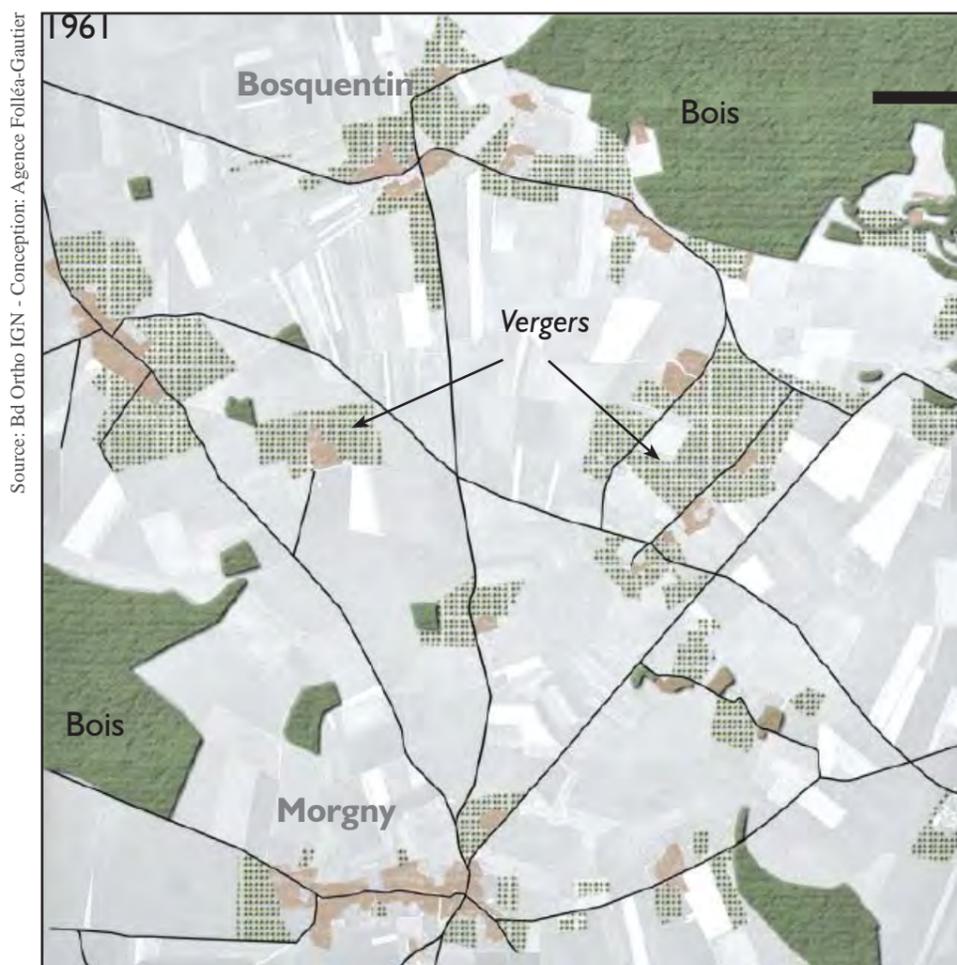
Jusqu'à la fin des années 1950, presque tous les villages hauts-normands s'entouraient de grands vergers. Produisant le cidre et le calvados, les pommiers étaient plantés en ligne, distants les uns des autres, au coeur d'un enclos enherbé, pâturé par les vaches. Ces prés-vergers qui associaient arboriculture et élevage, composaient les lisières végétales du village, formant une transition douce entre l'espace bâti et l'espace agricole ouvert. A la suite d'une décision de l'Etat de lutter contre l'alcoolisme, les agriculteurs ont été poussés à arracher leurs pommiers. Parallèlement, le processus agricole de simplification des systèmes agraires (vers des grandes cultures) et le processus d'extensions urbaines ont conjugué leurs effets négatifs sur cette zone de transition à la rencontre de l'agricole et de l'urbain : les espaces intermédiaires se trouvent « mangés par les deux bouts ». Autour des villes et des villages, la disparition des vergers, des prés-vergers, des prairies, des pâtures, des jardins potagers et des parcelles maraîchères, conduit à une confrontation directe et brutale des espaces urbanisés banals et des espaces agricoles simplifiés, sans espace tampon.



Les prés-vergers enveloppaient la plupart des villages de Haute-Normandie.



Avec la disparition des lisières végétales autour des villages, les nouvelles constructions se retrouvent en contact direct avec les grandes parcelles agricoles céréalières.



Dans le secteur de Morgny, entre 1961 et 2004, la plupart des vergers ont disparu autour des villages. Ce phénomène concerne l'ensemble de la région et touche autant les vallées que les plateaux.

La déprise agricole des pentes et des coteaux

La disparition d'une partie de la main d'oeuvre agricole durant la première guerre mondiale, puis la concentration des agriculteurs sur les parcelles faciles à mécaniser et à cultiver, ont conduit à délaisser les espaces plus difficiles à gérer que sont les coteaux. Pelouses sèches, prairies, vergers, zones de parcours, une fois abandonnés, se sont progressivement enrichis puis boisés spontanément.

Globalement, aujourd'hui les coteaux des vallées apparaissent largement boisés, ce qui n'était pas le cas il y a moins de cent ans. Seuls quelques secteurs davantage liés à l'élevage, ou profitant de pentes moins fortes, comme le pays de Bray, ont su maintenir de l'élevage ovin.

En termes écologiques, la fermeture des milieux conduit à un appauvrissement de la biodiversité faunistique et floristique. En termes de paysage, les coteaux, véritables vitrines du territoire, bien perceptibles depuis les vallées et ouvrant des vues dominantes en balcon, apparaissent particulièrement sensibles. Leur boisement progressif fait disparaître de riches motifs de diversité et de composition, d'ambiances attractives, d'animation par les troupeaux, tout en faisant disparaître les vues dominantes. Dans le même temps, l'abandon de ces terres moins favorables à l'agriculture, les rend de facto moins « solides » face à la pression de l'urbanisation, qui se traduit le plus souvent par un mitage diffus, banal et consommateur d'espace car la vue individuelle est recherchée.



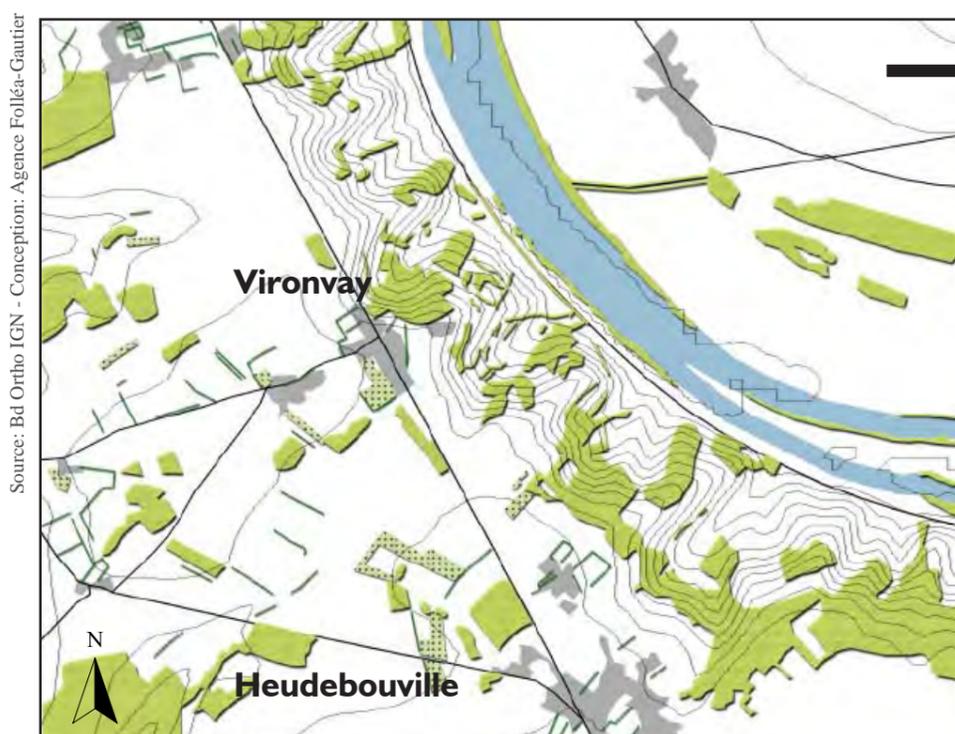
Heudreville- sur- Eure au début du 20e siècle.

La déprise agricole sur les coteaux est un phénomène massif qui a touché l'ensemble de la région durant le 20ème siècle. Il a provoqué le basculement de nombreux paysages notamment dans les vallées.



2009 commune d' Heudreville- sur- Eure : les coteaux sont entièrement boisés.

1954



Entre 1954 et 2005, on constate dans le secteur de Vironvay-Heudreville dans l'Eure:

- une colonisation des coteaux par la forêt,
- un étalement urbain très fort

2005



Boisement
Urbanisation

L'apparition de vergers de basses-tiges

Si la plupart des enclos de pommiers ont disparu, de vastes plantations de vergers ont fait leur apparition, notamment dans la vallée de la Seine à l'aval de Rouen et dans le Lieuvin aux confins du pays d'Auge. Ce sont des vergers de basses-tiges, plantés en alignement serrés, couvrant des parcelles de plusieurs dizaines d'hectares. A terme, le verger «basse-tige», plus intensif, est destiné à remplacer le verger traditionnel, mais la production de cidre, de calvados, de pommeau ou de jus de pomme n'a toujours pas retrouvé son niveau d'antan, divisé par trois en vingt-cinq ans. Même si ces plantations n'ont pas le «charme pittoresque» du pré-verger, elles entretiennent une diversité des paysages agricoles et maintiennent une production agricole spécifique à la région.

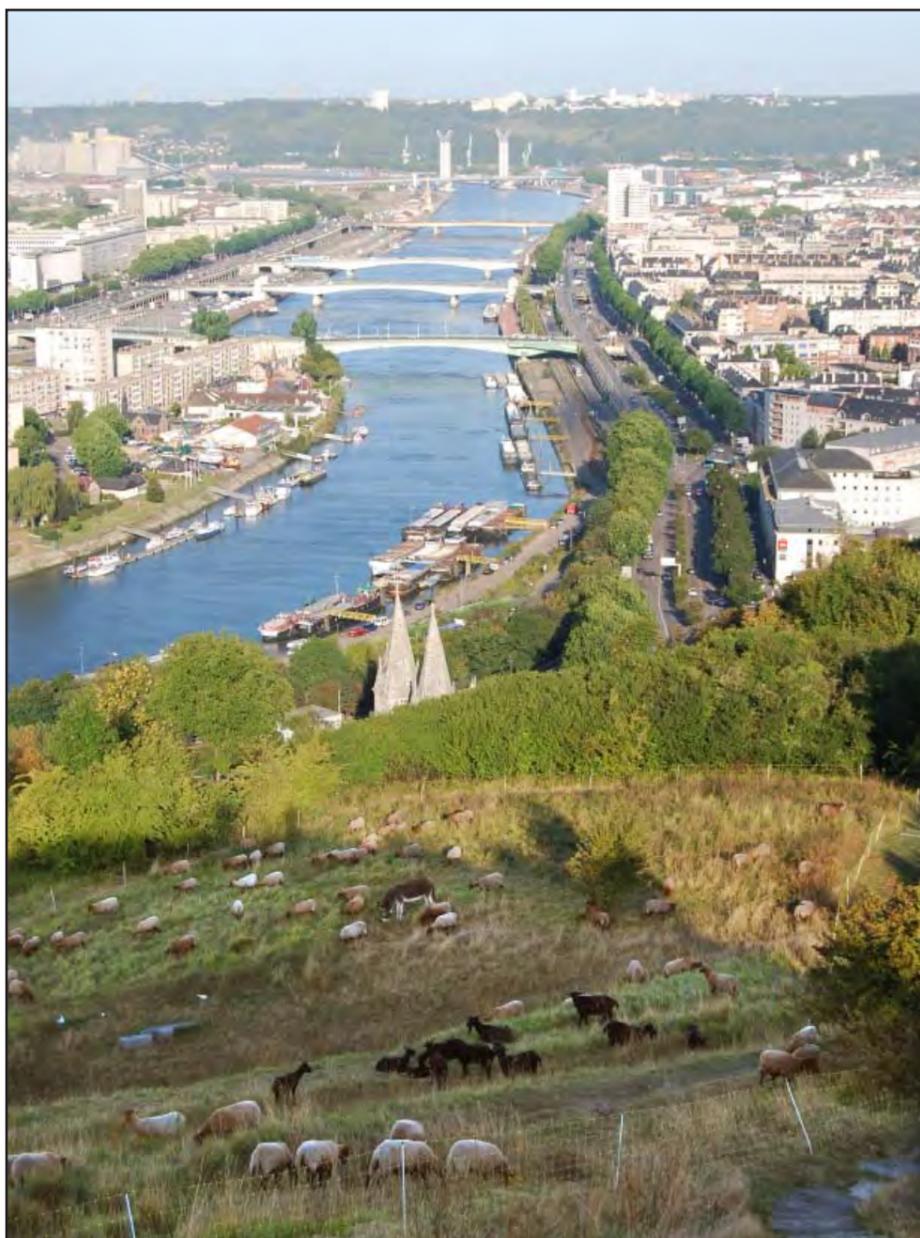


Les jeunes plantations de vergers se développent à nouveau près de Epreville-en-Lieuvin.

Un renouveau du pastoralisme et la gestion des coteaux

La présence des moutons sur les coteaux de Haute-Normandie est une vieille histoire, remontant sans doute à l'époque romaine. Pourtant, jusqu'à la fin du 18^e siècle, les moutons sont restés surtout sur les plateaux crayeux, les pentes des coteaux étant réservées aux cultures. C'est au 19^e siècle avec le développement des cultures sur les plateaux et l'essor des prairies fourragères, que les moutons ont colonisé les coteaux, maintenant des espaces ouverts sur les pentes. Après la Première guerre mondiale, le pastoralisme a peu à peu disparu, laissant les pentes se reboiser naturellement.

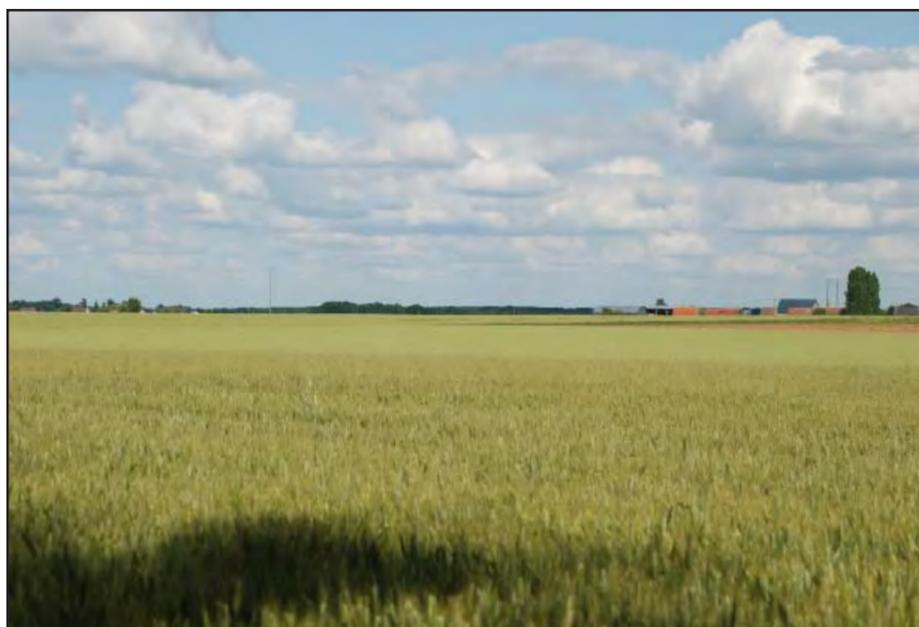
Pour enrayer la perte de la biodiversité et l'uniformisation des paysages de coteaux, la Région s'est dotée d'un Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie (1992). Il a en charge la gestion de près de 600 ha où des actions de débroussaillage parfois manuels sont entreprises. Des mesures agri-environnementales incitent les agriculteurs à entretenir les espaces ouverts des coteaux et quelques troupeaux de moutons et de vaches sont revenus paître sur les pentes.



Moutons et ânes entretiennent les pentes enherbées de la Côte Sainte-Catherine à Rouen.

SYNTHÈSE DES ENJEUX DES PAYSAGES AGRICOLES

UNE SIMPLIFICATION DES PAYSAGES PAR UN APPAUVRISSEMENT DES STRUCTURES AGRAIRES



L'OUVERTURE DU BOCAGE PAR SUPPRESSION DES HAIES ET LA DISPARITION DES PRAIRIES AU PROFIT DES CULTURES



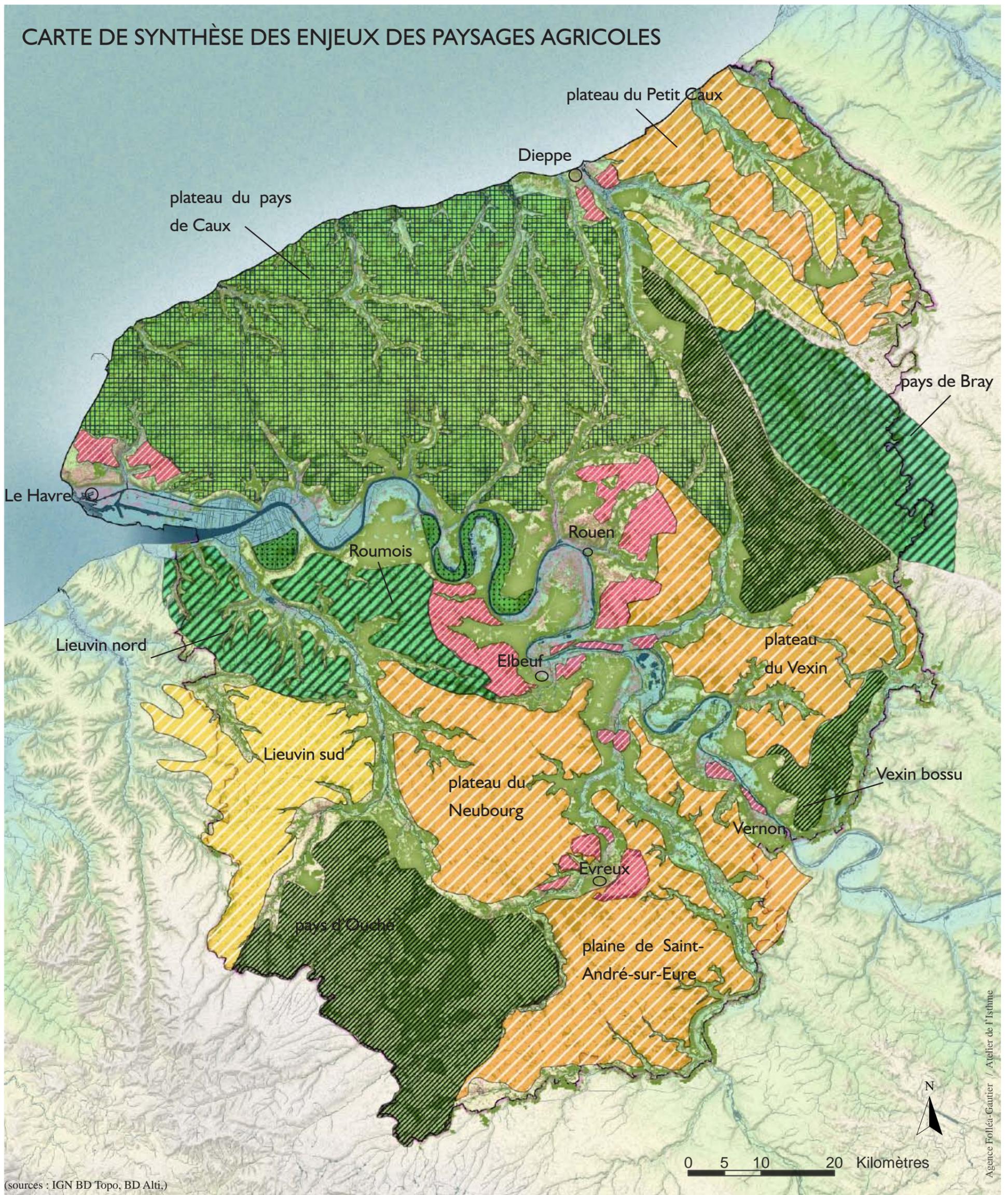
LA FRAGILISATION DES ESPACES AGRICOLES AUTOUR DES CONURBATIONS



L'ÉMERGENCE DE PAYSAGES AGRICOLES PATRIMONIAUX LIÉS À LA PRÉSENCE DE L'ARBRE OU DE CULTURES SPÉCIFIQUES



CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DES PAYSAGES AGRICOLES



(sources : IGN BD Topo, BD Alti.)

Agence Folléu-Gautier / Atelier de l'Isthme



Une simplification des paysages par un appauvrissement des structures agraires



L'ouverture du bocage par suppression des haies et la disparition des prairies au profit des cultures



La fragilisation des espaces agricoles autour des conurbations



L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux, liés à la présence de l'arbre

le pays de Caux



le pays de Bray, le Roumois et le Lieuvin



le pays d'Ouche et le Vexin bossu ;



liés à des pratiques culturelles spécifiques :

les vergers de la vallée de la Seine

les courtils du Marais Vernier

LES PAYSAGES BÂTIS

LES EXTENSIONS EN PÉRIPHÉRIE URBAINE ET LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS URBAINS : DES MÉTAMORPHOSES DE L'ESPACE URBAIN

A l'échelle régionale, les agglomérations urbaines ont atteint leur apogée vers les années 1970. Stimulée par la généralisation de l'automobile, les politiques d'aide à la construction (surtout pavillonnaire) et l'évolution des modes de vie, qui génèrent un retour à la campagne, la ville fonctionne désormais sur une autre logique. Globalement, le taux d'urbanisation, c'est à dire, le taux de population vivant en zones urbaines, a peu augmenté depuis le recensement de 1982. Mais, en revanche, l'emprise de la tache urbaine s'est agrandie, confirmant la baisse de la surface agricole utile (SAU) de près de 1 000 hectares par an sur le seul département de l'Eure.

Cet accroissement spatial de l'urbanisation est dû à un triple processus :

- la dilution de la ville (plus faible densité urbaine)
- le dépeuplement des villes secondaires
- la polarisation sur de larges aires urbaines.

Ce sont les communes rurales en proximité immédiate des grandes villes qui se sont le plus développées ces 20 dernières années. A l'inverse, les petites villes isolées ont perdu des habitants.

Néanmoins, des contrastes apparaissent : les villes les plus dynamiques sont parfois favorisées par la proximité de la région parisienne (c'est le cas de Vernon, Gisors ou Evreux) ou par l'attrait du bord de mer (communes rurales du littoral). A l'inverse, la régression de certaines agglomérations provient souvent de difficultés économiques (le Havre, Louviers) ou d'une dévitalisation sociale (Eu et Dieppe).

La faible progression de l'aire urbaine de Rouen cache des situations qui se pondèrent : une stagnation ou un déclin des communes industrielles (Grand-Couronne et Petit-Quevilly) et une densification des communes résidentielles (Bois-Guillaume et Mont-Saint-Aignan).

Sur le plan quantitatif, quatre logiques principales semblent aujourd'hui expliquer l'accroissement de la tache urbaine :

1. - Le développement important des communes autour des grandes villes qui se sont transformées en agglomération. Cela concerne principalement Rouen, Evreux, le Havre, Dieppe, Eu-Le Tréport,
2. - Un rythme de développement plus marqué dans les communes en limite d'Ile-de-France, notamment dans le Vexin normand et dans la vallée de la Seine,

3. - Une urbanisation soutenue aux abords du littoral et notamment dans les petites vallées, liée au développement touristique,
4. - Un développement ponctuel sur toutes les communes rurales de la région.

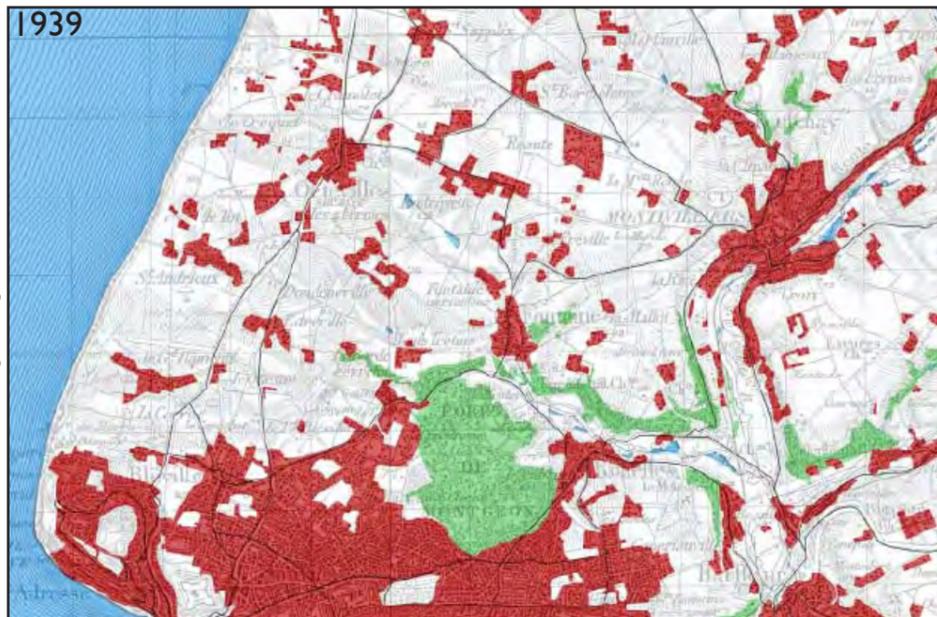
Qualitativement, ces dernières décennies ont vu apparaître de nouveaux paysages bâtis, en rupture avec les formes urbaines plus anciennes. Ainsi voit-on apparaître :

1. - **Des formes urbaines discontinues** et dilatées dans l'espace, généralement moins denses que le tissu urbain ancien, des ensembles architecturaux très homogènes et monofonctionnels, rompant avec la mixité des tissus bâtis existants, des quartiers isolés et mal reliés à la trame urbaine, des quartiers qui ne prennent pas en compte la topographie spécifique du lieu. Il s'agit notamment des lotissements pavillonnaires aux constructions toutes identiques, des zones d'activités déconnectées aux portes de la ville, de l'urbanisation linéaire le long des routes. Il en résulte :
 - Une consommation excessive de l'espace agricole.
 - Des transitions espaces bâti/ espace agricole non traitées.
 - Une conquête des lignes de crêtes et des coteaux.
 - Une urbanisation linéaire le long des routes.
 - Phénomène de péri-urbanisation
2. - **Des formes architecturales banalisées** de plus en plus éloignées des caractéristiques du bâti traditionnel, sans pour autant afficher une modernité contemporaine : choix de matériaux industriels, construction systématique et récurrente pour l'habitat et pour les bâtiments d'activités. Il en découle :
 - Un appauvrissement de la qualité architecturale.
3. - **Des espaces publics standardisés**, par des voitures en stationnement qui envahissent les centre-villes, des choix de mobilier peu adaptés ou une palette végétale trop commune. Il s'en suit :
 - Un envahissement des voitures au coeur de la ville.
 - La standardisation des espaces publics.
 - La banalisation de la palette végétale.

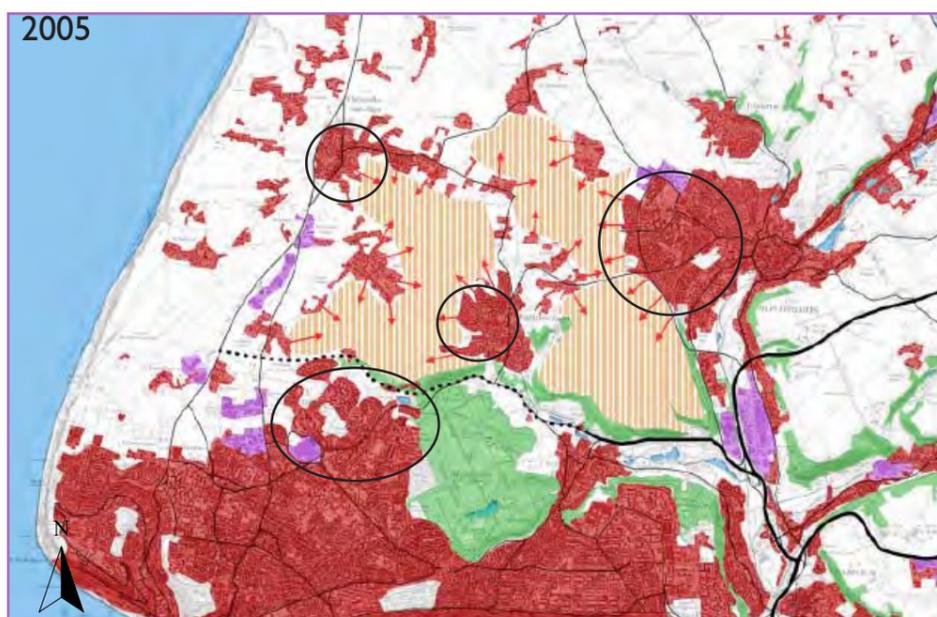
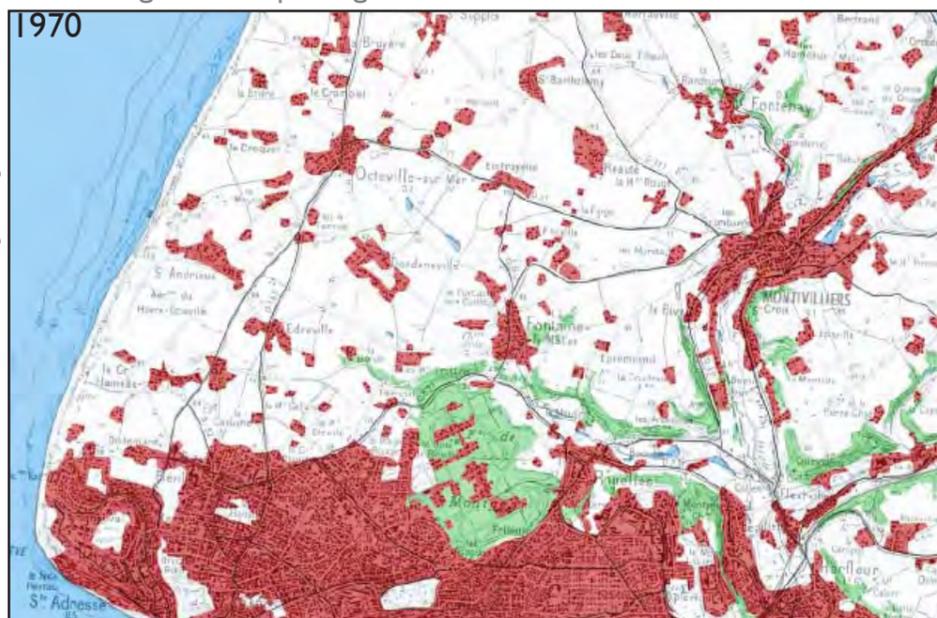
Conjointement à ces évolutions, **une prise de conscience de la valeur paysagère des espaces bâtis existants** apparaît dans certains nouveaux projets. On peut noter :

- La reconversion des tissus industriels et portuaires.
- La reconquête des espaces publics liés à l'eau.
- L'enfouissement des réseaux aériens.

La consommation de l'espace agricole par phagocytage - exemple du Havre



Entre 1939 et 1970, l'extension de l'agglomération du Havre reste assez faible au regard de l'espace agricole du nord de la ville.



En revanche, entre 1970 et 2005, la progression urbaine est forte, tant sur la commune du Havre avec la construction du quartier du Mont Gaillard que sur les communes de Fontaine-la-Mallet, Octeville-sur-Mer et Montivilliers (entouré en noir). Des espaces agricoles (en rayé jaune) sont aujourd'hui cernés par l'urbanisation, les isolant presque du plateau agricole au nord. Isolés du reste du plateau, ils sont aujourd'hui fragilisés dans la pérennité de leur exploitation.

La conquête de terrain par l'urbanisation ne se fait pas toujours par des avancées frontales. Les plateaux agricoles de la Haute-Normandie étant de très bonnes terres productives, les exploitations agricoles ne sont pas facilement morcelables. Pour s'agrandir, la ville prend parfois des chemins détournés.

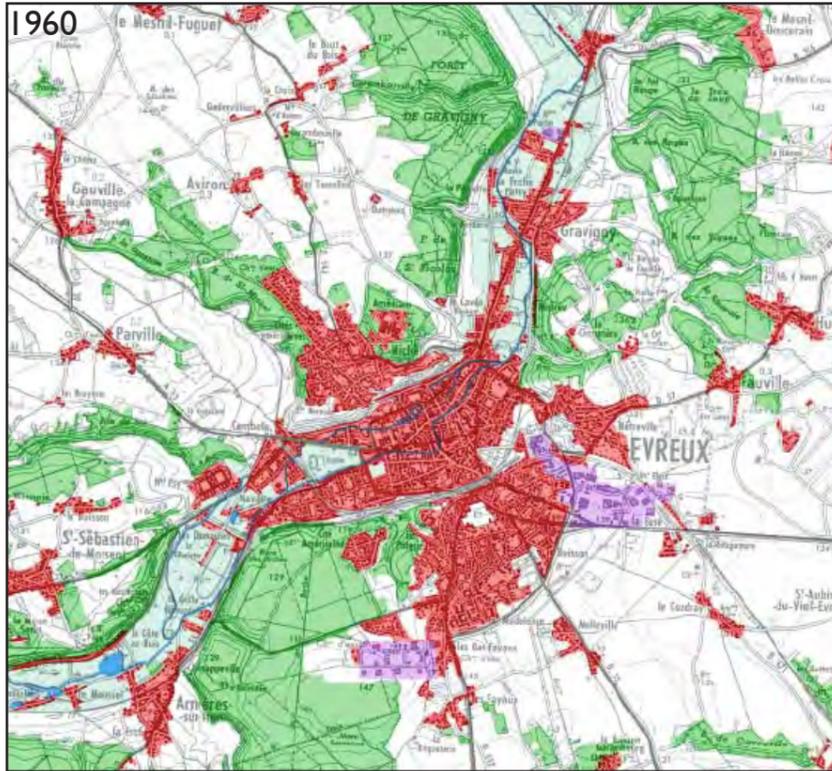
Elle procède notamment par encerclement des parcelles agricoles en développant les communes riveraines indépendamment de la ville centre. Comme le montre l'exemple de l'agglomération du Havre, les extensions urbaines s'accroissent autour d'un espace agricole et finissent presque par l'enclaver. Si le processus se poursuit, les parcelles agricoles risquent d'être déconnectées des autres parcelles productives, l'exploitation cernée se fragilise économiquement, les accès sur le terrain se compliquent et l'exploitant ne peut plus la gérer. L'exploitation laissée en friche, la ville doit la récupérer, la rend constructible et comble l'espace ouvert. Par ce processus la ville phagocyte de nombreux espaces agricoles.

Comment éviter ce processus ? Pourquoi ne pas tenir compte des continuités agricoles comme des continuités écologiques ? Quel est l'avenir de ces espaces agricoles péri-urbains ? Vers quel type d'agriculture, avec quels agriculteurs ?

Autant de questions qui concernent le devenir de la ville et de l'espace agricole, pour une rencontre organisée et apaisée.

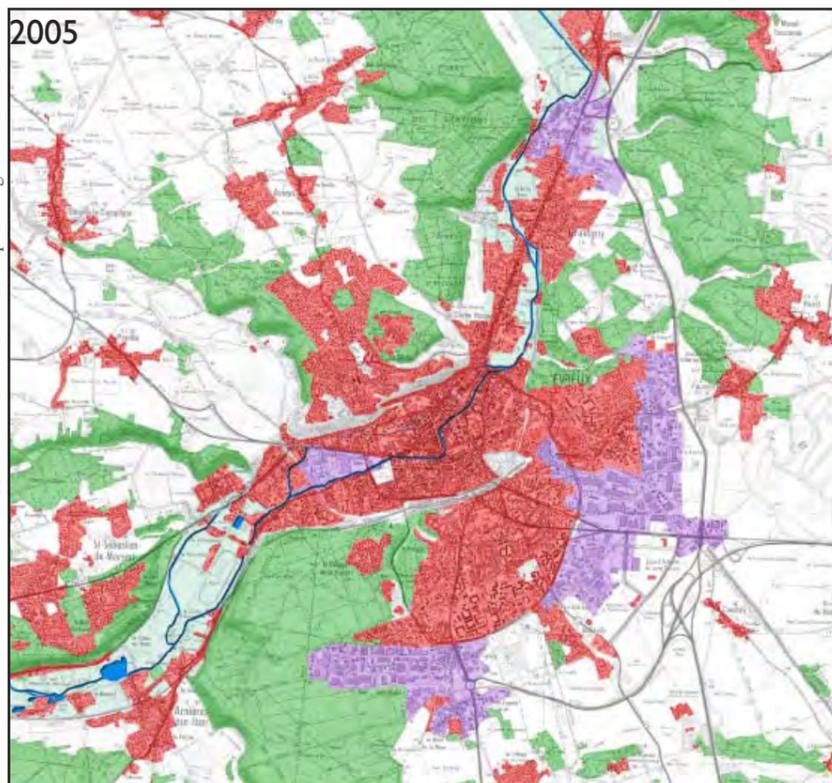
Une conquête d'urbanisation des plateaux sans limite - exemple d'Evreux

Source: BD Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier



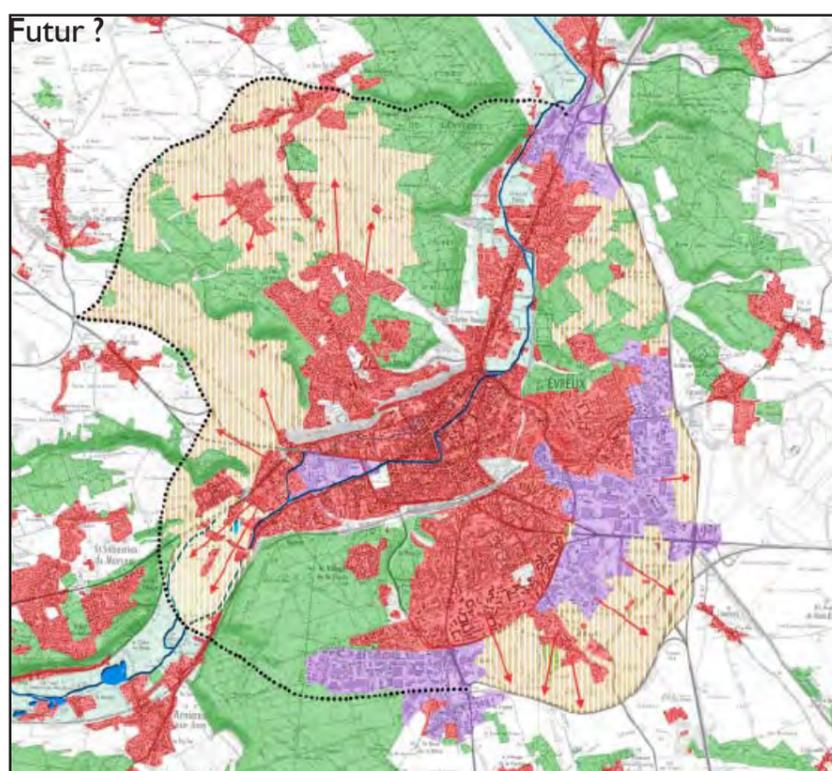
En 1960, la ville a gagné les plateaux nord et sud.

Source: Bd Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier



En 2005, la venue de la rocade est a provoqué un fort développement de la zone d'activités, enserrant tout l'est de la ville.

Source: Bd Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier



- Zone urbaine
- Zone d'activité
- Espace agricole fragilisé

Demain, le projet de la rocade ouest va-t-il ouvrir la boîte de Pandore ? Quel est l'avenir des terres agricoles situées à l'intérieur de la rocade ? (rayé jaune)

Dans le cas des grandes villes implantées au creux des vallées, comme Evreux, le processus d'extension urbaine a, dès les années 1960, largement dépassé le cadre de son implantation d'origine. La ville est «montée» sur le plateau, aussi bien au nord qu'au sud. Cette conquête aux dépens de l'espace agricole plat et ouvert semble sans limite : aucun élément géographique ne vient offrir un obstacle à l'avancée urbaine. La ville s'avance face à un vide sans connaître de contrainte autre que foncière - ce qui n'est pas tangible dans le paysage. La ville d'Evreux est clairement dans ce processus d'extension où les fronts urbains dessinent l'horizon du plateau agricole.

La création d'une rocade à l'est a eu pour effet d'accélérer l'étalement urbain sur le plateau. Le projet d'une seconde rocade à l'ouest de la ville risque de provoquer le même phénomène sur le plateau du Neubourg.

Comment organiser les phases successives de l'extension de la ville, tout en valorisant la transition entre la ville et l'espace agricole ?

La limite doit-elle être définitive ? La route est-elle capable de mettre fin au processus d'extension ou provoque-t-elle, au contraire un appel d'air ? Souhaite-t-on pérenniser les espaces agricoles des plateaux ?

Autant de questions, autant d'enjeux qui portent sur ces territoires en mutation et pour lesquels il faut définir des orientations d'aménagement.

La transition espace bâti/espace agricole non traitée



Gaillon

L'extension récente des villages s'est faite au détriment de la couronne végétale ou boisée qui entourait le noyau villageois. Les transitions entre espace agricole et le coeur du village sont devenues extrêmement pauvres en l'absence de toutes lisières végétales.



2009 commune de Mouflaines

Le processus d'extension urbaine n'est pas spécifique aux grandes agglomérations. Toutes les communes rurales de la région sont soumises à ce phénomène. Maison par maison, les villages s'agrandissent, transformant peu à peu leur image et les relations qu'ils entretenaient avec l'espace agricole alentour. Aussi modeste soit-elle, une extension urbaine peut affaiblir la qualité d'un paysage bâti.

Que ce soit pour des opérations immobilières d'envergure ou pour des constructions isolées, rares sont les cas où la transition entre l'espace bâti et l'espace agricole est soignée et travaillée.

On constate plusieurs points importants ayant des conséquences sur les paysages bâtis et sur les paysages agricoles :

- les constructions récentes privilégient le logement individuel qui est grand consommateur d'espace,
- les nouvelles maisons s'implantent le plus souvent sur les pourtours du village ou du bourg, directement en contact avec l'espace agricole sans transition,
- dans le cas d'habitations groupées, les fronts bâtis offrent des façades toutes identiques,
- les nouvelles constructions «prennent la place» des lisières végétales, composées de jardins, de vergers, qui entouraient traditionnellement les villages,
- ces habitations sont souvent mal reliées aux espaces publics existants.

La conquête des coteaux et des lignes de crête



Freneuse

L'extension des villages s'est aussi faite sur les coteaux consacrés auparavant à l'agriculture. Cette colonisation des reliefs provoque une privatisation des vues et affranchit les villes et les villages de leurs sites d'origine.



2009 commune de Freneuse

Les constructions colonisant les pentes et les crêtes cherchent pour chacune d'entre elles à bénéficier de panoramas depuis leur terrasse ou leur jardin, conduisant peu à peu à une fermeture visuelle depuis les espaces publics : le regard est borné par le bâti mais aussi par des haies et des clôtures qui préservent les habitants des observateurs indiscrets.

L'urbanisation linéaire le long des routes



L'urbanisation linéaire, qu'elle soit ancienne avec les villages-rues de l'Aliermont ou récente concerne l'ensemble du territoire régional. La construction de maisons le long des voies provoque une dilution de la ville dans l'espace agricole. (2009 - commune de Menesqueville)

Certains villages, bourgs ou villes ont la particularité d'avoir été soumis à des dynamiques d'urbanisation linéaire le long des routes. Ces formes urbaines très étirées et sans épaisseur posent non seulement des problèmes d'image (rues pavillonnaires interminables, présence ponctuelle de bâtiments d'activités d'image médiocre...) mais aussi d'usage (conflits riverains/trafic routier, éloignement des centres-villes et des équipements publics).



L'urbanisation linéaire de la Remuée à l'approche de Saint-Romain-de-Colbosc s'allonge sur plus de 9 km ! Ce type d'urbanisme, même s'il est ancien, n'est pas à encourager. Il ne répond plus à la volonté de diminuer l'usage de la voiture et crée de nombreux conflits d'usages entre les riverains et le trafic routier.

L'appauvrissement de la qualité architecturale



Difficile en voyant cet exemple de savoir si l'on est en Bourgogne ou en Normandie. (2009 - commune de Saint Denis-le-Ferment)

La Haute-Normandie est riche de patrimoine architectural et urbain. Au fil des siècles, des styles architecturaux se sont affirmés utilisant les différents matériaux disponibles sur place : le calcaire, le silex, la brique, les pans de bois et le torchis. La polychromie des façades due à l'association de plusieurs de ces matériaux de construction est devenue une caractéristique identitaire de l'architecture normande. Pourtant, depuis les années 1970, les nouvelles constructions et plus particulièrement celles liées à l'habitat individuel ont abandonné l'usage des matériaux traditionnels pour des matériaux industriels (parpaings) recouvert d'un enduit de couleur claire. Les maisons se sont standardisées et uniformisées, se ressemblant toutes, d'autant que leur volumétrie correspond à des modèles stéréotypés tirés des catalogues des promoteurs immobiliers. Ce phénomène commun à l'ensemble des régions françaises, vient de «l'industrialisation» du bâtiment, et notamment de la maison individuelle. Pour des raisons d'économie les promoteurs immobiliers cherchent à préfabriquer le plus possible les nouvelles constructions. Aussi, sont-elles toutes identiques quelque soit la région.

L'envahissement de la voiture dans le coeur des villes



Au début du 20e siècle, la place du Neubourg est un lieu de rencontre où s'installe de façon temporaire les foires et les marchés. (commune du Neubourg)

Les centres-bourgs de la région sont des lieux composés. Implantée autour de l'église, une grande place, le plus souvent allongée, s'entoure de maisons aux façades alignées. C'est le lieu central de la ville. Un lieu de rencontre et de vie, de marchés et de commerces. L'arrivée de la voiture, depuis les années 1950, a bousculé ces espaces de qualité et la plupart des villes de la région ont vu leurs espaces publics envahis par la voiture. L'essentiel des surfaces en ville est désormais consacré à la circulation et au stationnement. Plus récemment, l'aménagement des espaces publics s'est fait dans des dispositions plus qualitatives : la place dévolue aux voitures est reconsidérée à la baisse et le piéton



Aujourd'hui, la place centrale du Neubourg est en grande partie occupée de voitures en stationnement. (2009 - commune du Neubourg)

retrouve une priorité dans la circulation. Ce type d'aménagement, proposé dans les villes importantes de la région, tend actuellement à se développer dans les villages et les bourgs ruraux. Doit-on maintenir les stationnements pour que les commerces puissent rester ? Doit-on supprimer le stationnement pour retrouver une place piétonne confortable ? Y-a-t-il un risque à diminuer le nombre de stationnements pour la vie commerçante du village, ou au contraire, peut-on favoriser de nouveaux commerces avec un cadre de vie plus agréable ? Où peut-on faire stationner les voitures si on les enlève de la place centrale ?

La standardisation des espaces publics urbains



La complexité des circulations routières et en site-propre rend le paysage urbain confus et peu confortable pour le piéton. (2009 - commune de Déville-lès-Rouen)

Les aménagements récents d'espaces publics ont tendance à standardiser l'espace. L'essentiel reste consacré aux voitures, que ce soit pour le stationnement ou pour la circulation. Par ailleurs, la multiplication du mobilier urbain renforce et aggrave cet effet.

Une banalisation de la palette végétale



(2009 - commune du Tilleul)

La palette végétale employée pour réaliser les aménagements paysagers est souvent très restreinte faisant la part belle aux végétaux persistants ou horticoles. Cela participe à déconnecter les espaces publics déjà très artificiels des contextes paysagers environnants.

La reconversion des tissus industriels en ville



Réaménagement de la zone portuaire du Havre : création d'un jardin public sur les quais des bassins portuaires et rénovation urbaine des anciens docks. (2009)

La Haute-Normandie compte de très nombreuses installations industrielles aujourd'hui à l'état de friche. Leur reconversion a été largement entamée dans les grands centres urbains comme



Ancienne usine en friche à Saint-Austreberthe : un site et des bâtiments qui méritent d'être restaurés pour sa valeur patrimoniale. (2009)

le Havre ou Rouen. En dehors de ces villes, leur reconversion est souvent problématique (nécessite de gros moyens financiers, site généralement fortement pollué, pour quels usages ? comment et qui va les entretenir ?)

La reconquête des espaces publics liés à l'eau



Cette rénovation des espaces publics se fait notamment le long des cours d'eau. Ceci a permis de réinscrire les villes dans leur géographie. (2009 commune d'Evreux)

L'enfouissement des réseaux aériens



Les réseaux aériens ont envahi de très nombreux villages, courant de façade à façade. Leur enfouissement permet de libérer l'espace public de cette nuisance visuelle. (2009 - commune de Tournay)



La rénovation récente de nombreux espaces publics a permis une réappropriation des villes par les habitants comme ici à Bernay. (2009 - commune de Bernay)



L'enfouissement des réseaux aériens permet de retrouver la qualité des façades urbaines. (2009 - commune de Veules-les-Roses)

SYNTHÈSE DES ENJEUX DES PAYSAGES BÂTIS

L'APPARITION DE NOUVEAUX PAYSAGES URBANISÉS À LA PÉRIPHÉRIE DES VILLES.



LE MANQUE DE PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DANS LES SITES INDUSTRIELS.



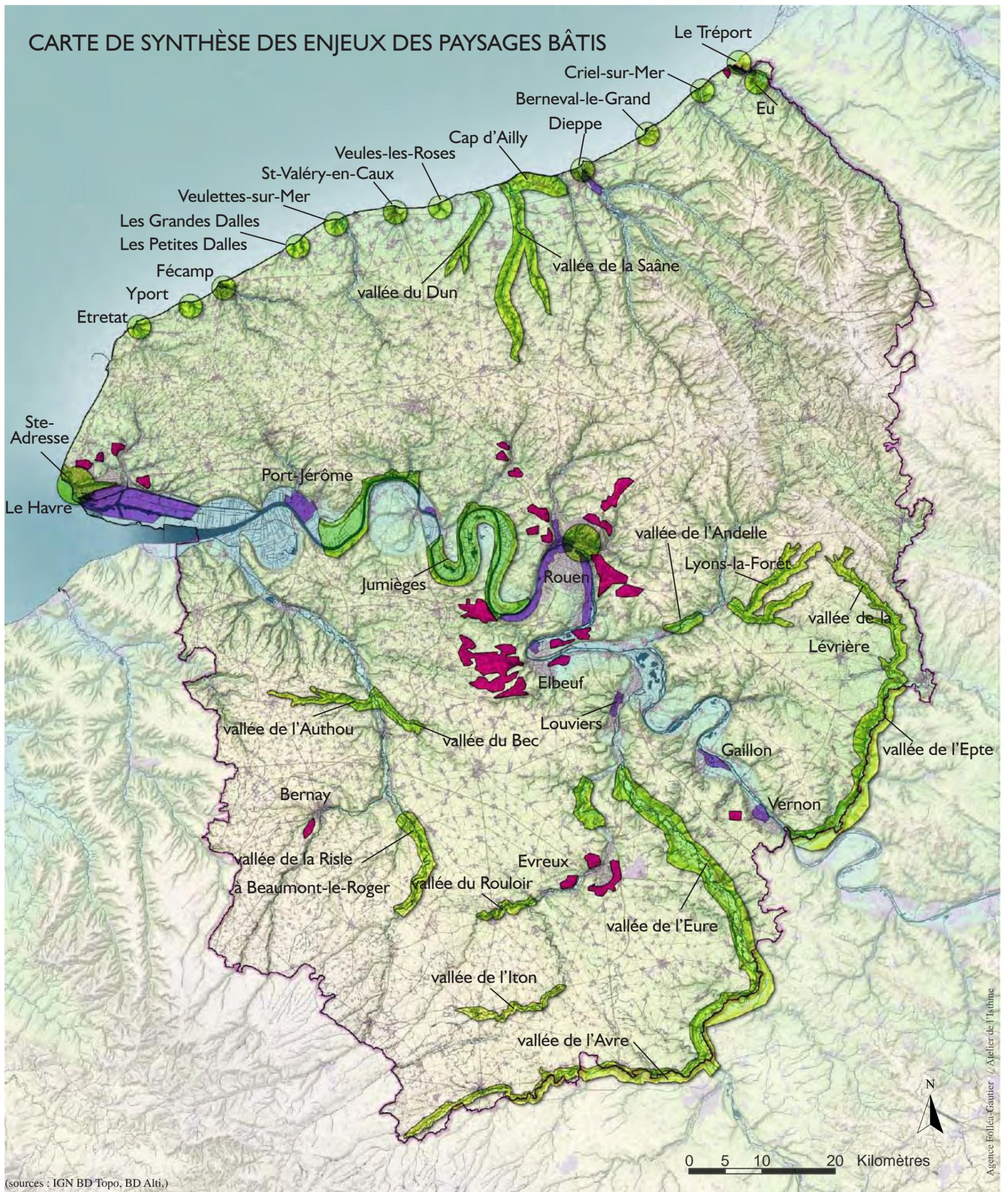
UNE PERTE DE QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS SOUVENT AMÉNAGÉS AU PROFIT DE LA VOITURE.



DES SECTEURS CONCENTRANT UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE GRANDE QUALITÉ.



CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DES PAYSAGES BÂTIS



L'apparition de nouveaux paysages urbanisés dans les périphéries des villes : nappes de lotissements et zones d'activités.



Le manque de prise en compte de qualité paysagère dans les sites industriels mais l'amorce d'une reconversion, dans les sites les plus urbains, et l'émergence d'une relation nouvelle avec la ville.



Des secteurs concentrant un patrimoine architectural et urbain de grande qualité.

LES PAYSAGES NATURELS :

DES ENJEUX PARFOIS CONTRADICTOIRES ENTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS

Dans un territoire agricole comme la Haute-Normandie, les espaces naturels sont rares. Ils se concentrent le plus souvent, dans les fonds de vallées, sur les coteaux et sur le littoral. Ils sont donc souvent liés à l'eau ou sur les pentes non cultivées des coteaux.

S'ils sont globalement reconnus comme ayant une valeur écologique, une valeur patrimoniale et une valeur paysagère, ces espaces naturels subissent néanmoins des attaques, parfois insidieuses, dues aux équipements nécessaires pour la navigation, aux nouvelles constructions au bord de l'eau, aux passages de routes, aux techniques agricoles, aux nouveaux sites d'exploitation des gravières,... conduisant à une diminution constante des surfaces de zones humides.

Parallèlement, la gestion pastorale ou agricole des coteaux est peu à peu abandonnée, laissant la végétation arborée se développer, faisant disparaître une flore et une faune bien spécifique à ce milieu. Des efforts de reconquête ou de préservation de ces paysages naturels sont en cours, notamment grâce au Conservatoire régional des sites naturels de Haute-Normandie, à la politique des espaces naturels sensibles des départements, aux protections réglementaires des sites inscrits et classés de l'État. Ces diverses protections s'accompagnent aussi d'une ouverture au public où une sensibilisation aux milieux naturels et à leur écosystème est proposée aux amateurs.

Le durcissement des berges et la création d'ouvrages hydrauliques peu valorisants (digues, buses, bassins)



Des berges bétonnées pour une meilleure voie de navigation sur la Seine : un fleuve qui perd son aspect naturel. (2009 - commune de Sahurs)

Depuis la seconde guerre mondiale, les projets d'aménagement du littoral et de la Seine se sont multipliés et ont entraîné un bétonnage massif. Cela a eu pour effet de durcir ces paysages de l'eau.



Des digues de béton toujours plus grandes pour protéger des constructions trop proches de la mer : qui mérite d'être protégé : le littoral ou la maison ? (2009 - commune de Bruneval)

Antérieurement, la poldérisation des estuaires et le busage des fleuves à leur embouchure auraient déjà eu pour effet de diminuer la surface des zones humides en Haute-Normandie.



Une digue qui masque la vue sur le rivage pour protéger la route des assauts de la mer : ou comment oublier l'intérêt principal d'un bord de mer. (2009 - commune de Criel-sur-Mer)



A Mesnil-Val, la route bitumée et le mobilier à caractère routier font oublier le paysage naturel de la plage et des falaises. (2009 - commune de Criel-sur-Mer)

La diminution des zones humides et de l'épaisseur de la ripisylve au profit de l'agriculture



La poldérisation d'une partie du Marais Vernier a converti une grande surface de marais alluvionnaire en champs cultivés. (2009 - commune de Quillebeuf-sur-Seine)



Pour augmenter au maximum la production agricole, la ripisylve du bord de l'Eure a été coupée. (2009 - commune de Chambray)



L'agriculture intensive va jusqu'à supprimer tous les cours d'eau pour les transformer en fossés drainants. (2009 - commune de Saussay-la-Campagne)

Les ripisylves et les zones humides subissent de nombreuses dégradations par le voisinage des espaces agricoles. Les marais sont drainés, les ripisylves sont supprimées, les cours d'eau sont réduits à de pauvres fossés. Ci-dessous, en face de Gaillon, les grandes cultures ne laissent que quelques mètres aux arbres pour s'épanouir.



«Maigre» des espaces naturels au bord de l'eau. (2009 - vue sur la commune de Gaillon)

Une fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines

Sur le littoral, le processus d'urbanisation des estuaires entraîne un basculement des paysages littoraux. Fragiles et contraints, les estuaires ne peuvent supporter que de petites extensions respectant l'échelle des coteaux.



Les grandes surfaces recherchent les zones planes : dans les fonds de vallées, aux dépens des zones humides. (2009 - commune de Montivilliers)



Dans les nouvelles opérations urbaines, la prise en compte de l'eau - bassin d'orage - n'est pas toujours très soignée. (2009 - commune de Dieppe)

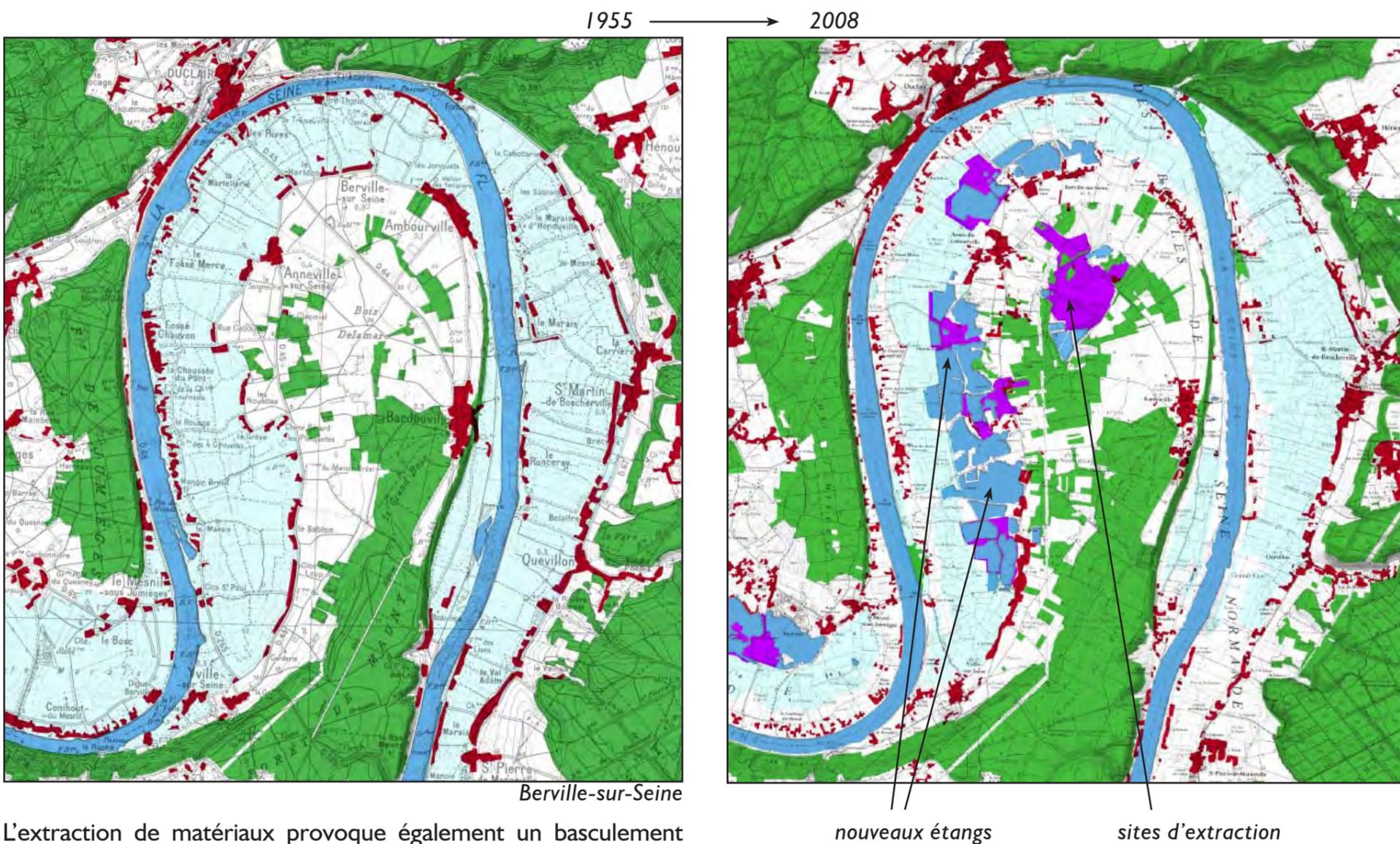


Bord de rivière peu valorisé dans la vallée de l'Andelle. (2009 - commune de Pont-Saint-Pierre)



Remblaiement de la zone humide dans la vallée de Criel-sur-Mer. (2009 - commune de Criel-sur-Mer)

Le développement des zones d'extraction des matériaux (gravières et sablières)



L'extraction de matériaux provoque également un basculement des paysages de la vallée de Seine. L'apparition de gravières et leur agrandissement concerne désormais des boucles entières du fleuve. (Exemple de la boucle de Berville-sur-Seine).



Les sites d'extraction peuvent faire l'objet dans de rares cas, de reconversions valorisantes et dans certains cas, une nouvelle nature apparaît, enrichissant les paysages de vallées. Il apparaît, toutefois, que la généralisation des plans d'eau dans les vallées tend vers une banalisation des paysages et de leur perception.

La fermeture des coteaux, désormais recouverts de boisements



Enfrichement des coteaux de Saint-Wandrille-Rançon.



Coteau de la Seine entièrement boisé (Amfreville-sous-les-Monts).

L'abandon des cultures fruitières et du pastoralisme sur les coteaux conduit à une fermeture du paysage des vallées et à une homogénéité des coteaux.

La prise en compte croissante du patrimoine naturel



Emprise de pelouse calcaire protégée et gérée par le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DES PAYSAGES NATURELS



 Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et du littoral.

 La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture et des zones bâties.

 La diminution des zones humides par le développement des sites industriels et des gravières.

 Une fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines.

 La prise en compte croissante du patrimoine naturel : Znieff, Natura 2000, Zico, Réserve naturelle, ENS, propriété du conservatoire du littoral et forêts de protection.

LES PAYSAGES DES INFRASTRUCTURES :

LES NOUVEAUX RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET D'ÉNERGIES : UNE PROGRESSION QUI RISQUE D'ÊTRE FULGURANTE

La Haute-Normandie possède un réseau de routes de grande qualité, non seulement par son maillage régulier qui irrigue l'ensemble du territoire mais surtout par la qualité paysagère de ses routes qui sont autant d'itinéraires de découverte des paysages. En général, la route en milieu rural est un ruban étroit, dont la présence reste modeste, au profit du paysage qu'elle traverse. Le mobilier reste discret (panneaux indicateurs, glissières de sécurité, éclairage,..) et les aménagements récents - notamment les ronds-points, les échangeurs, les trémies,... sont relativement «peu nombreux», au regard des autres régions françaises.

Néanmoins, l'étalement urbain autour des grandes villes et l'évolution croissante de l'usage de la voiture, notamment entre domicile et travail, nécessite de plus en plus d'aménagements de ces axes routiers en termes de sécurité et de fluidité, lesquels garantissent un accès rapide aux villes-centres et permettent, de facto de s'installer encore plus loin ; ce qui va engendrer de nouveaux aménagements, etc... Peu à peu les routes se transforment en voies rapides, puis en voies autoroutières, qui causent beaucoup de nuisances pour les constructions riveraines (bruit, pollution) et créent des coupures infranchissables dans ce qui est devenu de la ville. Ces processus de transformation de la route en situation urbaine ou périurbaine touchent toutes les grandes villes de France et la Haute-Normandie n'en est pas exclue. Les agglomérations de Rouen-Elbeuf, d'Evreux, le Havre

sont particulièrement concernées mais ces phénomènes sont présents autour de chaque petite ville ou gros bourg de la région. La création de déviations pour éviter les traversées des villages ou des bourgs est bien souvent un facteur de développement urbain non maîtrisé, privilégiant les zones d'activités et donnant une image très dévalorisante aux entrées et tours de ville.

En outre, les routes très rectilignes qui sillonnent les plateaux agricoles s'accompagnent trop rarement d'arbres d'alignement. Beaucoup d'entre eux ont disparu faute d'entretien ou de remplacement. Le paysage déjà très ouvert du plateau apparaît d'autant plus «nu» que la route est dépouillée de toute présence végétale.

Enfin, la mise en chantier de nombreux projets de parcs éoliens sur les plateaux agricoles va être un élément de transformation puissant pour ces paysages ouverts. S'élevant à plus de 120 mètres de hauteur, les éoliennes vont imposer une échelle verticale monumentale, répondant parfois à des paysages horizontaux devenus abstraits tant ils ont perdu leurs structures végétales.

Les aménagements très routiers aux portes des villes (mobilier, rond-points, ...)



Entrée de ville de Barentin par la RD 6015. (2009 - commune de Barentin)

Les entrées de villes sont très souvent routières comme ici à Barentin. Outre, le mobilier de signalisation routière, ces voies s'accompagnent souvent de bâtiments d'activités peu valorisants pour qualifier la ville.



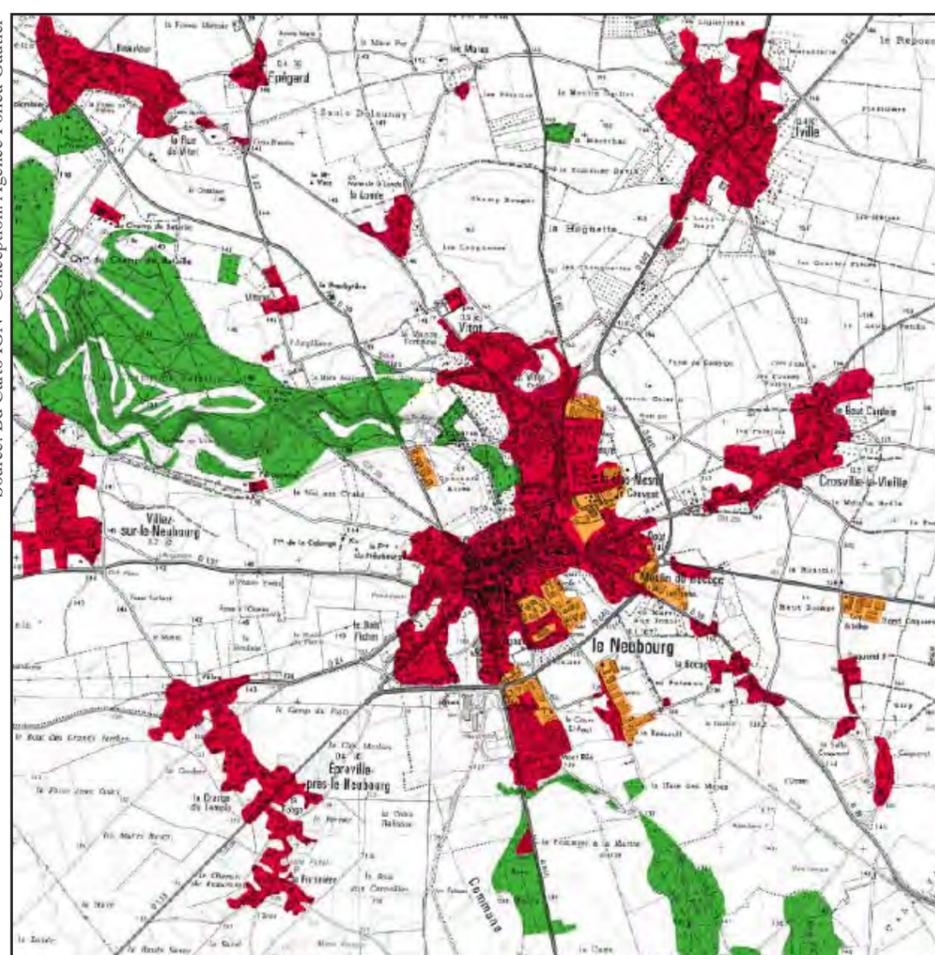
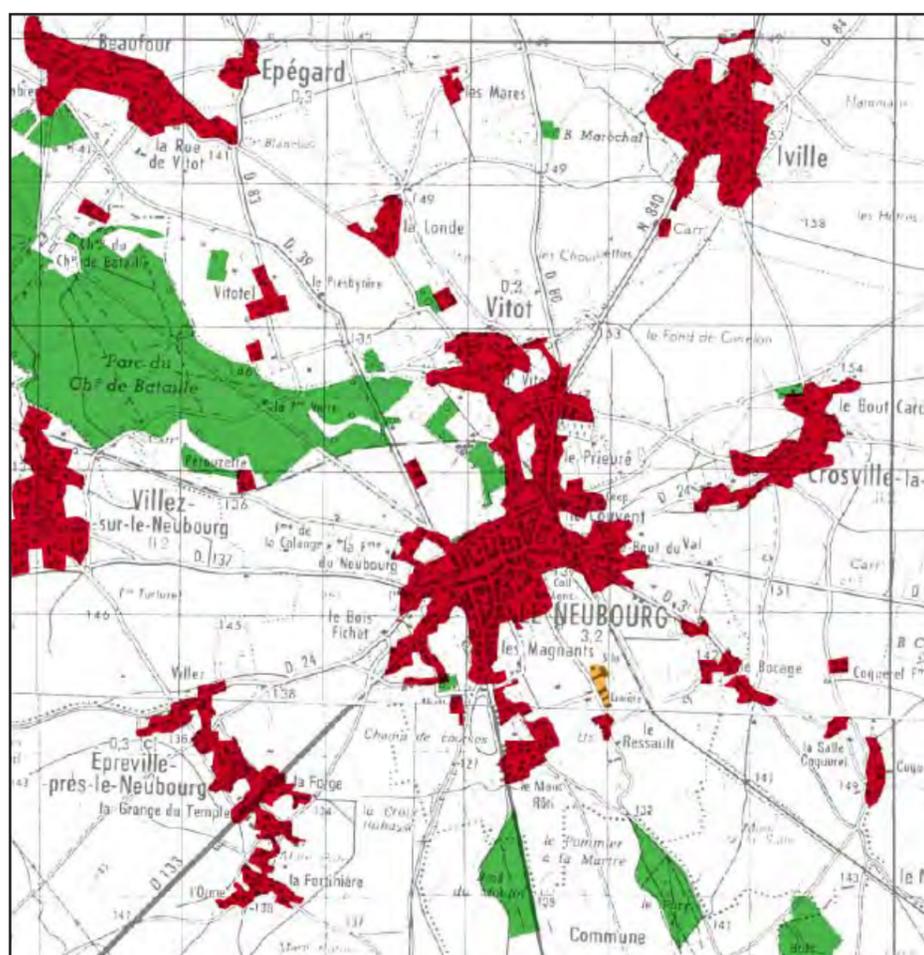
RD 6015, entrée de ville de Vernon. (2009 - commune de Saint-Marcel)



RD 18E, entrée de ville de Rouen. (2009 - commune de Sotteville-lès-Rouen)

Les déviations, facteurs de développement urbain (Le Neubourg)

1971/ 1974 → 2005

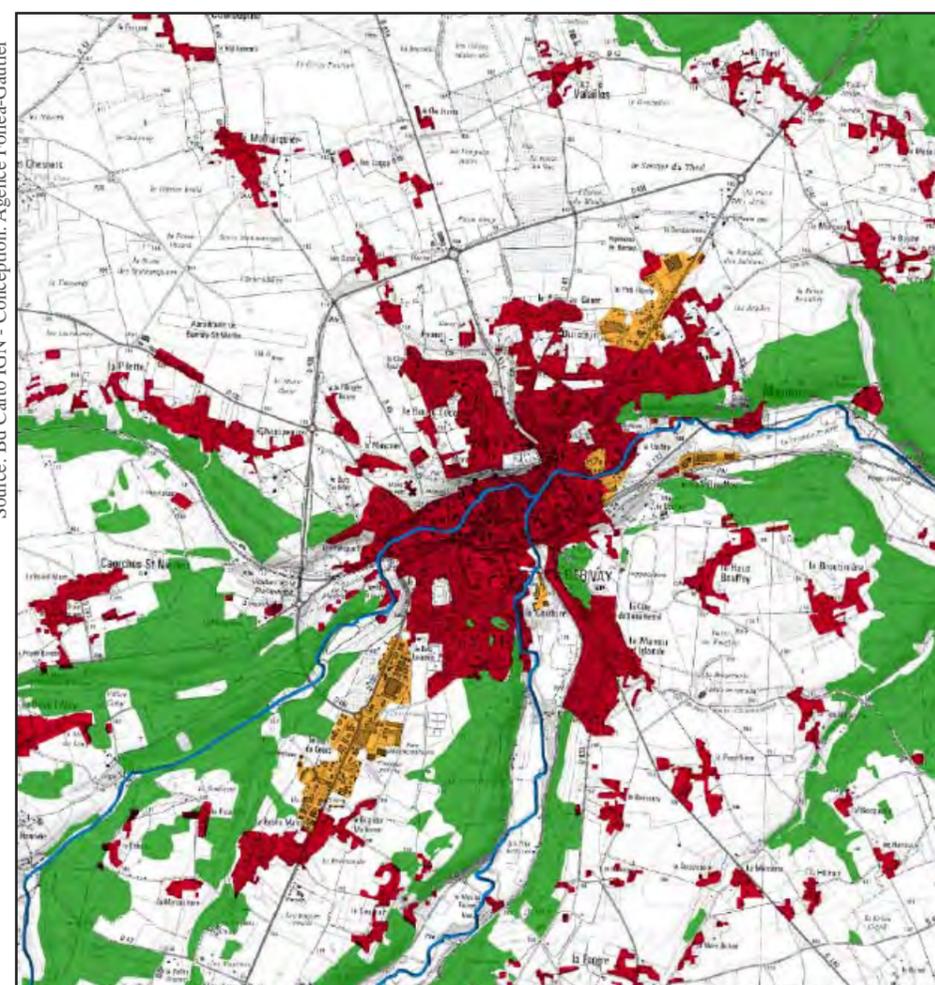
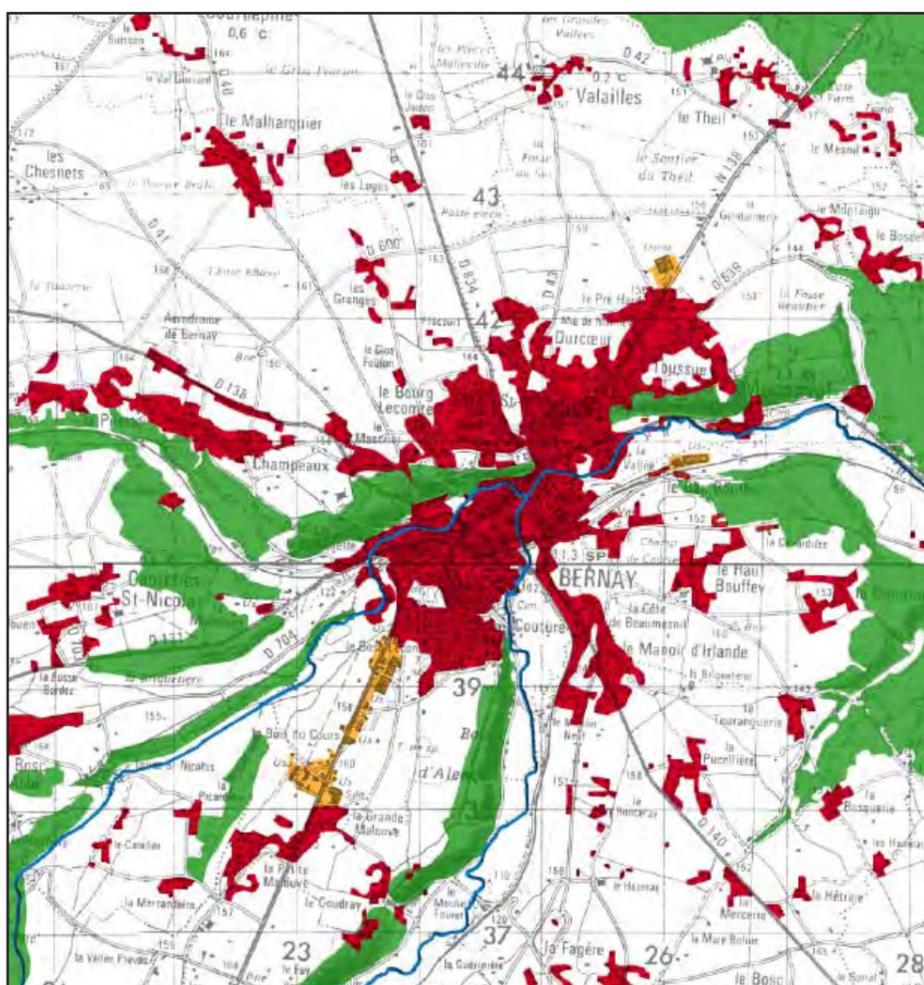


Source: Bd Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier

La création de déviations provoque souvent l'accélération du phénomène d'étalement urbain. Cet effet est d'autant plus fort lorsque le contournement est situé à proximité du noyau urbain comme ici au Neubourg.

L'urbanisation linéaire le long des routes

1977 → 2005



Source: Bd Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier

Source: Bd Carto IGN - Conception: Agence Folléa-Gautier

A Bernay, la grande distance qui existe entre la ville et son contournement a permis un étalement urbain mesuré mais aussi une mise en scène de l'infrastructure à travers l'espace agricole. En revanche le long des voies radiales au nord et au sud de la ville, l'urbanisation commerciale a créé des façades peu valorisantes le long des entrées de villes.

La suppression des arbres d'alignements le long des routes



(2009 - commune d'Étrepagny)

A la sortie d'Étrepagny, la disparition des arbres d'alignements le long de la route a participé à l'appauvrissement du paysage par ailleurs très ouvert.

La dévalorisation de certaines traversées de villages soumise à un fort trafic



Dans ce cas, la priorité a été donnée à la voiture. La largeur de la route a gagné sur l'emprise des trottoirs, empêchant les piétons de marcher confortablement au centre du village.



Ici aussi, la voiture a la priorité sur le piéton : la grande largeur de la chaussée s'associe à des trottoirs inaccessibles du fait des stationnements des camions et des voitures. Le piéton n'y a plus de place.

Le développement des parcs éoliens

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite «loi grenelle 2») prévoit l'élaboration par l'Etat et le Président du Conseil Régional, de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Le schéma régional éolien constitue un volet annexé à ce document. Il a pour vocation d'identifier la contribution de la Haute-Normandie à l'effort national en matière d'énergies renouvelables. Il contribuera à mieux planifier les besoins de développement du réseau de transport d'électricité et à offrir aux acteurs de la filière une meilleure lisibilité sur les perspectives de développement de l'éolien.

Dans ce contexte, les objectifs à atteindre pour la France sont de développer les énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2020. L'énergie éolienne est essentielle pour atteindre cet objectif.

En 2010, seulement 13 parcs sont en activités :

- 12 parcs en activité en Seine-Maritime
- 1 parc en activité dans l'Eure
- 11 parcs autorisés en Seine-Maritime
- 6 parcs autorisés en Seine-Maritime

comptant chacun 5 ou 6 machines. Tous ces parcs se concentrent sur le plateau du pays de Caux ou du Petit Caux.

Le Schéma Régional Eolien, engagé par la Région et sa réactualisation, constitue à la fois un outil d'aide à la décision

indispensable pour l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, Départements, ADEME, Association départementale des Maires, Producteurs et distributeurs d'énergie électrique...) mais également un recueil d'informations objectives facilitant la compréhension des populations. L'ambition poursuivie par la Région est ainsi **de promouvoir un développement raisonné de l'énergie éolienne en affirmant la prise en compte des composantes environnementales** dans les différents projets de parcs afin d'orienter le choix des autorités décisionnelles pour l'implantation et l'intégration des parcs éoliens sur notre territoire. Dans ce cadre, beaucoup de nouveaux projets de parcs éoliens sont en cours avec des implantations réparties sur l'Eure et la Seine-Maritime. Les plateaux agricoles et l'implantation en mer (offshore) sont les secteurs privilégiés pour leur installation. Au regard du paysage, les plateaux offrent un terrain idéal pour l'implantation des machines. L'arrivée des mâts d'éoliennes peut créer une nouvelle génération de paysages contemporains. Mais le risque peut venir d'une trop grande accumulation des équipements qui, visibles sur de très grandes distances, peuvent se superposer dans l'espace, s'ils ne sont pas judicieusement implantés les uns par rapport aux autres. En revanche, un trop grand éparpillement des parcs peut aussi entraîner un effet de saturation dans le paysage. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre dans la répartition de ces machines à énergie propre sur le territoire.



Parc éolien de la Gaillarde au sud de Sotteville-sur-Mer : un nouveau paysage pour les grandes étendues agricoles. (2009 - commune de la Gaillarde)

La création d'ouvrages d'art emblématiques



Pont de Tancarville. (2009 - commune de Tancarville)



Pont de Brotonne. (2009 - commune de Saint Nicolas de Bliquetuit)

Depuis 60 ans, trois grands ponts ont été créés sur la Seine en aval de Rouen : Tancarville, Brotonne, Normandie. Par leur ampleur, ils permettent de mieux appréhender la largeur du fleuve. Ils offrent aussi une autre possibilité de percevoir le paysage de la Seine et de son estuaire. A ce titre, on peut parler de ponts-paysage.

Le développement de circulations douces sur d'anciennes voies de chemin de fer



(2009 - commune de Chamblac)

De nombreuses voies de chemin de fer ont été converties en pistes cyclables durant les 20 dernières années permettant l'apparition d'un véritable réseau cyclable en site propre. Ces itinéraires, déconnectés des routes, permettent de découvrir les paysages hauts-normands différemment.

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS POUR LES PAYSAGES DE LA HAUTE-NORMANDIE



Pour des raisons pratiques et parce qu'il a vocation à alimenter les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire, l'Atlas des paysages de Haute-Normandie est structuré autour de quatre orientations : la première s'intéresse aux espaces agricoles, la deuxième touche à l'habitat et aux activités, la troisième concerne les espaces de nature et enfin la quatrième s'occupe des infrastructures de déplacements. Pour autant, la plupart des principes d'actions proposés pour décliner ces orientations cherchent à renouer des relations entre ces quatre grands thèmes pour les associer et les marier harmonieusement.

C'est dans l'association harmonieuse et cohérente de ces différents éléments que se situe le cœur de la question du paysage ; c'est par là que l'aménagement spatial du territoire sera d'avantage qualitatif. Travailler à la relation entre les espaces plus qu'aux espaces eux-mêmes revient à centrer l'attention sur les marges, les franges, les lisières, les coutures, qui manque tant à la cohésion et à l'harmonie des territoires.

Autant d'espaces négligés par l'excès des sectorisations des politiques, dont le paysage, par essence transversal, fait les frais. Ce paradoxal «recentrage aux marges» doit permettre de nourrir les visions prospectives communes et les façons de mieux «faire» le territoire.

Orientation I : Les paysages agricoles

Pour des pratiques agricoles qui renforcent la diversité paysagère

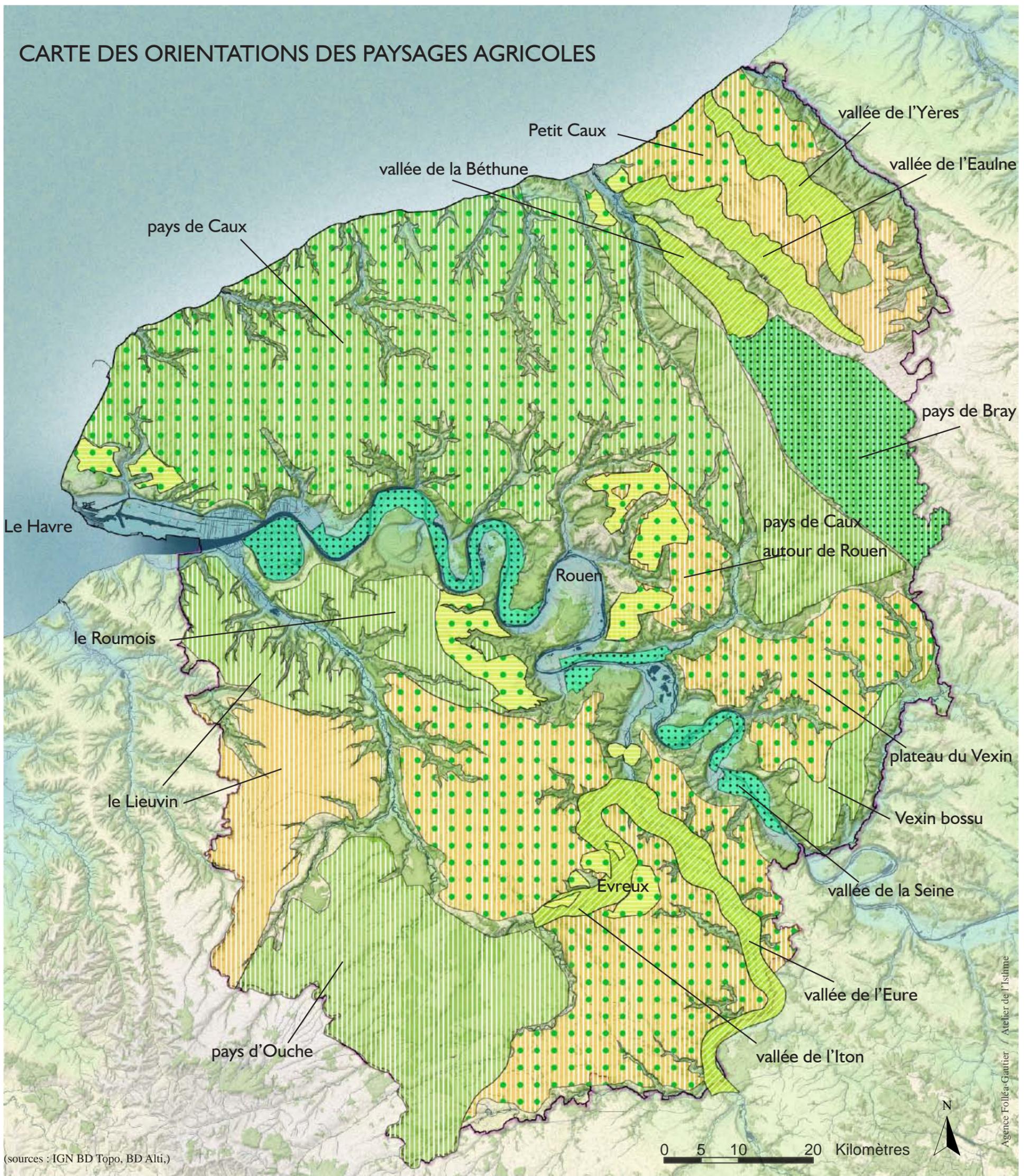
Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **Une perte de caractère et un appauvrissement des paysages agricoles par simplification des structures agraires**, qui concerne plus particulièrement les plateaux de l'Eure, le plateau du Vexin et les plateaux du Petit Caux ;
- **L'ouverture du bocage par suppression des haies et la disparition des prairies au profit des cultures**, qui se joue dans le sud du Lieuvin, la basse vallée de la Béthune et les vallées de l'Yères et de l'Eaulne ;
- **La fragilisation des espaces agricoles autour des conurbations**, phénomène fréquent autour des grandes villes comme Rouen, Le Havre, Evreux ou Dieppe, mais aussi autour des petites villes ou des gros bourgs ;
- **L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux liés à la présence de l'arbre**, comme le pays de Caux, le pays de Bray, le Roumois, le Lieuvin, le pays d'Ouche et le Vexin bossu, ou liés à des pratiques culturelles spécifiques comme le Marais Vernier et la vallée de la Seine.

Face à ces constats, l'orientation sur les paysages agricoles peut se développer autour des cinq grands objectifs suivants :

1. Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain.
2. Développer les relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers, urbains et naturels).
3. Maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau (prairies naturelles, fleuries, jachères...).
4. Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticulture, cressonnières, plantes aromatiques,...).
5. Pérenniser et valoriser les paysages agricoles aux portes des villes en soutenant une agriculture diversifiée en symbiose avec les quartiers urbains.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES AGRICOLES



1. Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain.

-  Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers, bosquets et petits bois.
-  Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole.

2. Développer les relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers, urbains et naturels).

-  Retrouver des ceintures végétales autour des villages.

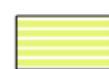


3. Maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau.

4. Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesses paysagères.

 vallée de la Seine

 pays de Bray



5. Pérenniser et valoriser les paysages agricoles aux portes des villes en soutenant une agriculture diversifiée en symbiose des quartiers urbains.

I. DONNER SA PLACE À L'ARBRE DANS L'ESPACE AGRICOLE CONTEMPORAIN.

Quelques principes d'actions possibles :

- Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers et bosquets. Soutenir financièrement l'entretien et le remplacement des structures végétales. Cette action concerne prioritairement le pays de Caux avec ses talus plantés dans les clos-masures, le bocage du pays de Bray et du Lieuvin, les bosquets de la plaine de Saint-André, les petits bois du Vexin bossu et du pays d'Ouche, les restes des vergers et les lisières végétales des villages du Roumois.



L'inventaire des clos-masure est indispensable à leur préservation.

- Réintroduire des **structures végétales** compatibles avec l'espace agricole, si possible génératrices de revenus pour les exploitants et compatibles avec la PAC. Grâce à ces structures végétales, réintroduire de la biodiversité au coeur des territoires des grandes cultures, favoriser les continuités écologiques. Souligner la présence de l'eau et gérer les zones d'épanchement des crues. Retrouver le repérage des anciennes marnières et bétoires (anciennes cavités susceptibles d'effondrement). Cette action concerne prioritairement le plateau du Vexin, le Petit Caux, les plateaux du Neubourg et de Madrie, le pays de Caux au nord du Havre et autour de Rouen.



Un seul arbre isolé peut parfois redonner une échelle à tout un paysage.



La réintroduction d'arbres ou de haies n'est pas incompatible avec les territoires des grandes cultures.

2. DÉVELOPPER LES RELATIONS ENTRE L'ESPACE AGRICOLE ET LES AUTRES MILIEUX (FORESTIERS, URBAINS ET NATURELS) :

Quelques principes d'actions possibles :

- Recomposer des **lisières forestières complexes** (l'orée du bois ou le pré-bois) plus riches écologiquement et favorables à de nouvelles pratiques mixtes et partagées (cultures diversifiées et cheminements). Soutenir le développement ponctuel de l'agroforesterie (association sur la même parcelle de culture et de production forestière).



L'imbrication de petites parcelles cultivées et de parcelles boisées compose une lisière forestière riche en biodiversité et de grande qualité paysagère.



La plantation d'alignements d'arbres de haute tige permet une exploitation céréalière entre les lignes. La présence des arbres dans les champs, outre la production de bois, permet de structurer des paysages.

L'agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant plantations d'arbres d'une part, cultures ou pâturages d'autre part. La définition de référence est celle fournie par le centre Agroforestier Mondial (ex-centre international de recherche en agroforesterie, CIRAF) : « L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre. »

On distingue deux grands types d'agroforesterie, éventuellement complémentaires : le sylvopastoralisme (arbres et animaux domestiques) d'une part, l'agro-sylviculture (arbres et cultures) d'autre part.

En associant des espèces de plantes différentes, les agriculteurs qui pratiquent l'agroforesterie peuvent créer des associations de plantes complémentaires, en mesure de se protéger les unes les autres contre leurs parasites et de favoriser mutuellement leur développement. De ce fait, l'utilisation d'engrais et surtout de pesticides est nécessairement beaucoup plus réduite que dans le cadre d'une agriculture intensive classique. Cependant, l'agroforesterie n'a pas nécessairement vocation à se placer dans une perspective d'agriculture biologique : elle autorise également des pratiques agricoles « conventionnelles ». Enfin, en agroforesterie, les arbres sont plus résistants à la sécheresse du fait des cultures en surface, ils doivent s'enraciner plus profondément et sont donc plus résistants à la chaleur. Cet enracinement profond permet de récupérer les nitrates en profondeur et donc de limiter la pollution des eaux. De plus, les arbres poussent plus vite car ils bénéficient à la fois d'engrais, d'irrigation et d'un éclairage optimal facilitant la photosynthèse.

source : [http : //www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)

- Retrouver des **lisières végétales** autour des villages en préservant des parcelles jardinées, en prairies ou plantées de vergers sur le pourtour des zones bâties. Maintenir les fonds de parcelles en limite de l'espace agricole inconstructibles pour ménager des jardins plantés en transition douce avec l'étendue agricole.



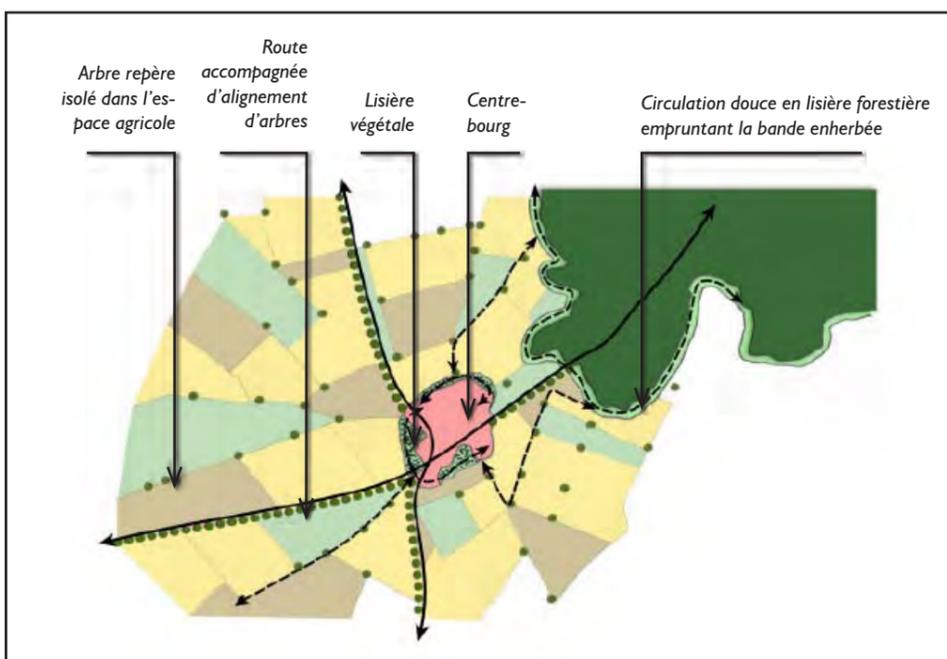
L'association de parcelles jardinées, de prairies bordées de haies et de vergers compose une lisière végétale autour du village.



La lisière végétale forme un écran au creux duquel, les nouvelles constructions s'intègrent plus facilement dans le paysage.

- Retrouver ou recréer des transitions douces entre l'espace agricole et les milieux humides en encourageant la préservation de prairies et en réservant des transitions végétales avec l'eau : bandes enherbées, plantation et gestion écologique et paysagère des ripisylves et des berges. Cette action concerne tous les fonds de vallées de la Haute-Normandie.

- Préserver et développer les réseaux de chemins. Retrouver des continuités publiques sur les limites de parcelles agricoles. Accompagner ces chemins de quelques plantations qui animent le parcours et offrent de l'ombre au promeneur. Aménager des «tours» de villages en lien avec les lisières végétales. Cette action concerne en priorité les plateaux ouverts où les chemins sont rares et souvent peu avenants.



Agence Folléa-Gautier

3. MAINTENIR DES SURFACES EN HERBE ET RENFORCER LEUR PRÉSENCE AUX ABORDS DES COURS D'EAU.

Cette action concerne toutes les vallées et plus particulièrement les vallées de l'Yères, de l'Eaulne, de la Béthune ainsi que les vallées de l'Eure et de l'Iton, où le développement des grandes cultures tend à faire disparaître les prairies.



Prairies pâturées dans la vallée de l'Andelle. (2010 - Radepont)



Prairies pâturées dans la vallée de la Varenne (2010 - Saint-Germain d'Etables)

4. SOUTENIR L'AGRICULTURE DANS SA DIVERSITÉ ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES OU DE PRODUCTIONS GÉNÉRATRICES DE RICHESSES PAYSAGÈRES

Cette action concerne toutes les grandes vallées et plus particulièrement la vallée de la Seine où se situe déjà une **agriculture maraîchère et fruitière** en aval de Rouen. Cette filière agronomique pourrait devenir une spécificité à l'ensemble de la vallée de la Seine de Vernon au Marais Vernier. Il en est de même du pays de Bray qui développe des produits laitiers en AOC (Appellation d'origine contrôlée).



Vergers de hautes tiges dans le Vexin normand.



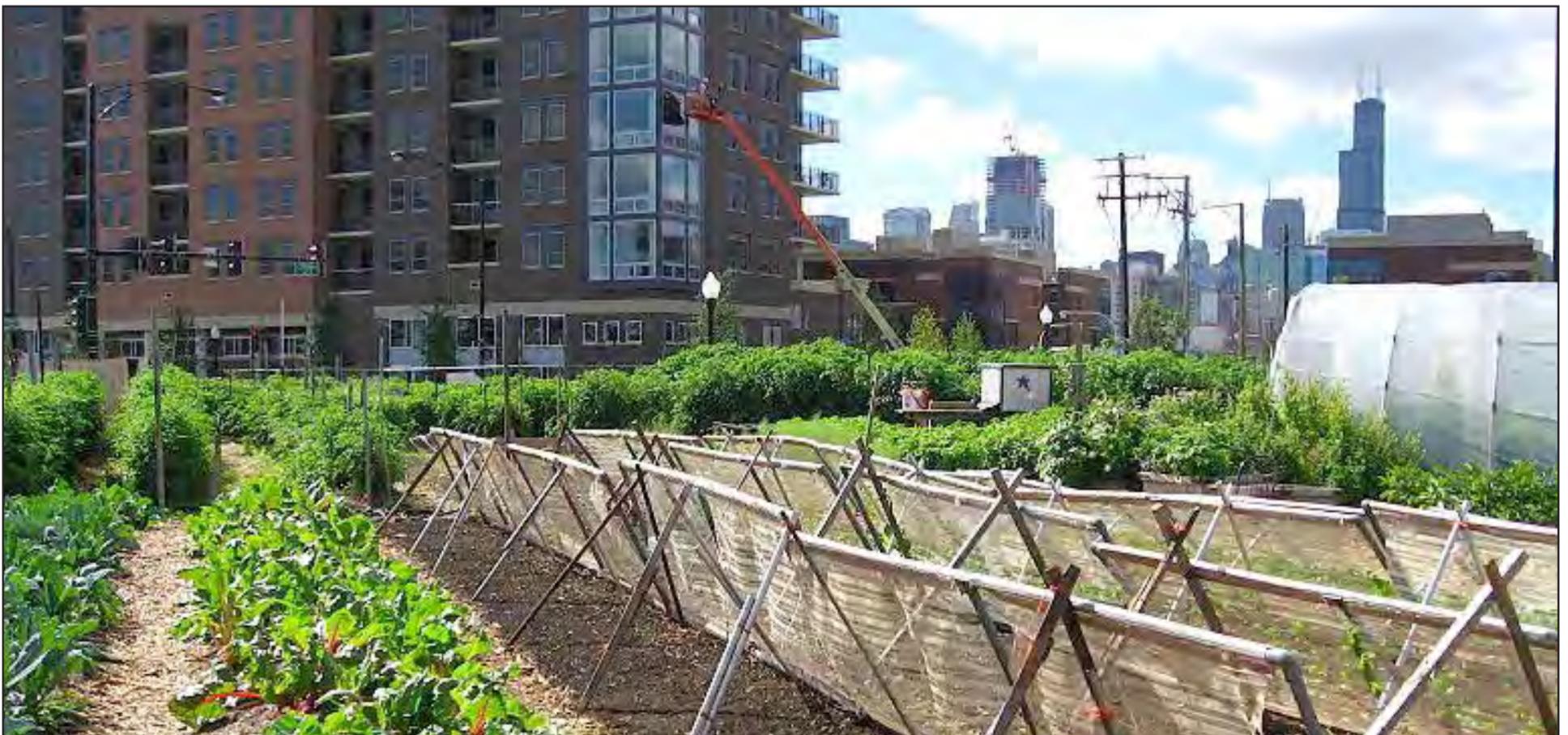
Maraîchage dans la vallée de la Seine.

5. PÉRENNISER ET VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES AUX PORTES DES VILLES EN SOUTENANT UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE EN SYMBIOSE AVEC LES QUARTIERS URBAINS :

- Encourager l'innovation en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité de centres urbains pour le débouché des produits. Développer des circuits courts de distribution pour les produits issus de l'agriculture vers les villes riveraines, les supermarchés locaux, les cantines scolaires ou d'entreprises. Organiser des rencontres entre les habitants et les agriculteurs. Développer des pistes cyclables et des chemins sur les limites des parcelles agricoles accessibles au public.



Photomontage d'agriculture urbaine (Agence Follea-Gautier, paysagistes-urbanistes).



Exemple d'agriculture périurbaine à Chicago (USA).

Exemple de parc agricole urbain en Ile-de-France :

LE DOMAINE DE SAINT-LEU, PÉRIGNY-SUR-YERRE :

La création du Domaine maraîcher de Saint-Leu correspond à une opération foncière agricole intéressante en Île-de-France : suite à la construction de la ville nouvelle de Créteil, une dizaine d'exploitants maraîchers se sont vu proposer de nouvelles terres agricoles (originellement en grande culture) sur la commune de Périgny-sur-Yerre. Cette commune, qui conduisait alors une politique volontariste du point de vue de l'espace agricole, avait pour projet dès 1967, de maintenir l'agriculture sur 200 des 279 ha du territoire communal. En 1974 un POS, le deuxième de France, est approuvé et gèle l'urbanisation de la plaine agricole.

Cette opération fut menée simultanément avec la création du complexe agro-touristique, lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citadin.

Aujourd'hui le domaine couvre 86 ha, répartis en 12 lots de 5 à 7 ha exploités par 10 familles de maraîchers, un lot de 12 ha en pépinières, et 6 ha d'espaces verts et chemins. Les cultures sous abri et des serres chauffées couvrent 3 et 1 ha. Ces terrains, achetés 6 Frs/m² par la SAFER, ont été vendus en 1977 aux maraîchers à 8,90F/m² une fois équipés, remembrés, drainés, et irrigués.

Des chemins piétonniers circulant à travers les exploitations ont été créés pour concilier les différentes pratiques (agricole, citadines, touristiques...)

L'espace récréatif est composé d'un parc de 4 ha et de chemins offrant un parcours de 7 km. Un sentier d'interprétation balisé permet aux promeneurs de découvrir l'agriculture dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.



Le Domaine de Saint-Leu associe agriculture de proximité et urbanisation, avec une étroite imbrication de petites parcelles agricoles, de bâti et de circulations automobiles ou pédestres.



Maraîchage en Ile de France, à Saulx-lès-Chartreux : terres agricoles dans l'emprise de l'association «le Triangle Vert».

Orientation 2 : Les paysages bâtis

Pour un développement urbain qui prolonge la qualité patrimoniale existante

Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **L'apparition de nouveaux paysages urbanisés dans les périphéries des villes** : nappes de lotissements et zones d'activités.
- **Le manque de prise en compte de la qualité paysagère dans les sites industriels** mais l'amorce d'une reconversion, dans les sites les plus urbains, et l'émergence d'une relation nouvelle avec la ville.
- **Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée** et par la disparition des lisières végétales.
- **Une perte de qualité des espaces publics** souvent aménagés au profit de la voiture mais l'amorce récente de cette qualité dans les nouveaux aménagements urbains.
- **Des secteurs géographiques très localisés concentrant du patrimoine architectural et urbain** de grande qualité.

Face à ces constats, l'orientation sur les paysages bâtis peut se développer autour des huit objectifs suivants :

1. Construire et densifier les villes en favorisant l'économie de l'espace.
2. Identifier les sites d'implantation du bâti et s'inscrire dans leur logique.
3. Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité.
4. Organiser de façon durable le territoire en aménageant les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels.
5. Amorcer une reconversion ou promouvoir une mixité dans les sites industriels et développer une image de nature industrielle pour les sites en milieu rural.
6. Réhabiliter les linéaires d'entrées de ville bordées de zones d'activités aux paysages de qualité médiocre.
7. Valoriser l'espace public en adaptant l'aménagement au contexte urbain ou villageois.
8. Identifier et préserver certains secteurs particulièrement riches pour leur patrimoine architectural et urbain.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES BÂTIS



(sources : IGN BD Topo, BD Alti.)

Agence Folléa-Gantier / Atelier de l'isthme

- 


Construire et densifier les villes en favorisant l'économie de l'espace

Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes

Conforter les centralités existantes.
- 

Organiser de façon durable le territoire en aménageant les limites entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels.
- 

Amorcer une reconversion ou promouvoir une mixité dans les sites industriels en situation urbaine et développer une image de nature industrielle pour les sites en dehors de la ville.
- 

Réhabiliter les linéaires d'entrées de ville bordées de zones d'activités, aux paysages de qualité médiocre.
- 

Identifier et préserver certains secteurs particulièrement riches pour leur patrimoine architectural paysager et urbain.

I. CONSTRUIRE EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE DE L'ESPACE :

Quelques principes d'actions possibles :

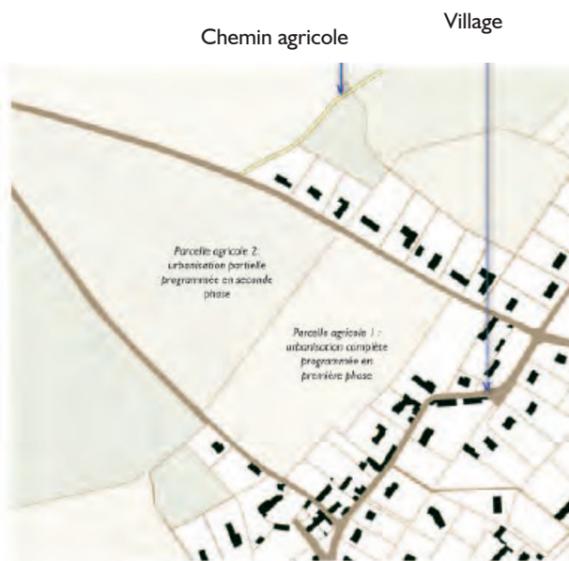
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes et plus particulièrement dans les vallées.
- Limiter le développement de l'habitat individuel traditionnel, consommateur d'espace et favoriser des formes urbaines plus compactes : réalisation de simulation d'implantation du bâti en intégrant l'économie du foncier.
- Conforter les centralités des bourgs et des villes.
- Permettre aux espaces urbanisés de se renouveler sur eux-mêmes : mutabilité du foncier, incitation à la construction des espaces délaissés près des centres urbains, à la résorption des friches, au rehaussement des constructions basses.
- Éviter l'enclavement de surfaces agricoles par l'urbanisation.



Photomontage pour un urbanisme dense et diversifié. (Atelier Philippe Madec - Architecte)

Extension des villages et traitement des lisières : principes d'aménagement possibles

Phase 0 : Etat initial



Phase 1 : urbanisation de la parcelle 1 et aménagement d'une lisière paysagère provisoire

Parcelle agricole 2 : contractualisation avec un agriculteur de la gestion en prairie de fauche de la partie de la parcelle à urbaniser en phase 2

Parcelle agricole 2 : préverdissage et création d'une circulation douce le long de la voie à créer en phase 2

Parcelle agricole 1 : urbanisation organisée autour d'une voie nouvelle (arborée et doublée d'une circulation douce)



Valorisation paysagère des voies existantes encadrant le secteur urbanisé : bandes enherbées plantées d'arbres

Création d'une circulation douce reliant la parcelle urbanisée aux espaces de la lisière paysagère

Phase 2 : urbanisation partielle de la parcelle 2 et aménagement d'une lisière paysagère pérenne

Aménagement d'espaces publics paysagers en lisière (ici pré-verger géré par la commune, par une association ou par un agriculteur sous contrat avec la commune)

Création d'un chemin public en limite des espaces agricoles, raccordé au chemin agricole existant.

Valorisation du chemin agricole existant par des plantations arborées (prise en compte du gabarit nécessaire au passage des engins).



Prolongement de la circulation douce donnant accès à la lisière du quartier

Urbanisation partielle de la parcelle agricole n° 2

Création d'une voie le long de la circulation douce préverdée en phase 1 (cette dernière est désormais insérée dans l'urbanisation)

Extrait de la Charte paysagère et écologique réalisée par la CAPE
(Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, agence Folléa-Gautier, 2006-2008)

2. IDENTIFIER LES SITES D'IMPLANTATION DU BÂTI ET S'INSCRIRE DANS LEUR LOGIQUE :

Quelques principes d'actions possibles :

- Alimenter les choix de constructibilité des terrains par une étude paysagère à l'échelle communale ou intercommunale : logique d'implantation du bâti dans le paysage (dans une vallée, sur un plateau), en veillant à insérer les nouvelles constructions dans leur environnement (rapport à la pente, orientation, exposition, recul par rapport à la route, préservation du végétal existant, rapport d'échelle et trame urbaine, continuité de la trame verte et bleue,...) et inscrire ces réflexions dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...)
- Faire appel à des concepteurs, hommes de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste), pour tout projet d'aménagement ou de construction.
- Promouvoir la réalisation d'opérations exemplaires en suscitant et soutenant des projets innovants en matière d'urbanisme et de développement durable (mixité des fonctions : habitats, commerces, bureaux ; mixité des logements : individuels, collectifs ; mixité sociale : logements privés et logements sociaux).



Brionne, une ville nichée au coeur de la vallée de la Risle : une implantation urbaine qui préserve les coteaux.

3. PROMOUVOIR UNE ARCHITECTURE ET UN URBANISME CONTEMPORAIN DE QUALITÉ :

- Prendre en compte certaines caractéristiques propres à l'architecture et à l'urbanisme traditionnel pour les constructions nouvelles. Respecter les proportions et l'ordonnancement des bâtiments traditionnels pour les nouvelles constructions.
- Favoriser l'emploi de matériaux bio-climatiques pour les constructions.



La «Maison de la Forêt» aux alentours de Rouen (Saint-Etienne-du-Rouvray). Utilisant des matériaux bio-climatiques et chauffé au bois, ce bâtiment répond parfaitement à son environnement forestier. (Cliché CAUE 76)



Une extension urbaine en plein coeur de village à la Neuville-Chant d'Oisel. Un habitat dense et contemporain respectant la volumétrie traditionnelle des constructions existantes. (Cliché CAUE 76)

4. ORGANISER DE FAÇON DURABLE LE TERRITOIRE EN AMÉNAGEANT LES LIMITES ENTRE ESPACES URBANISÉS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS :

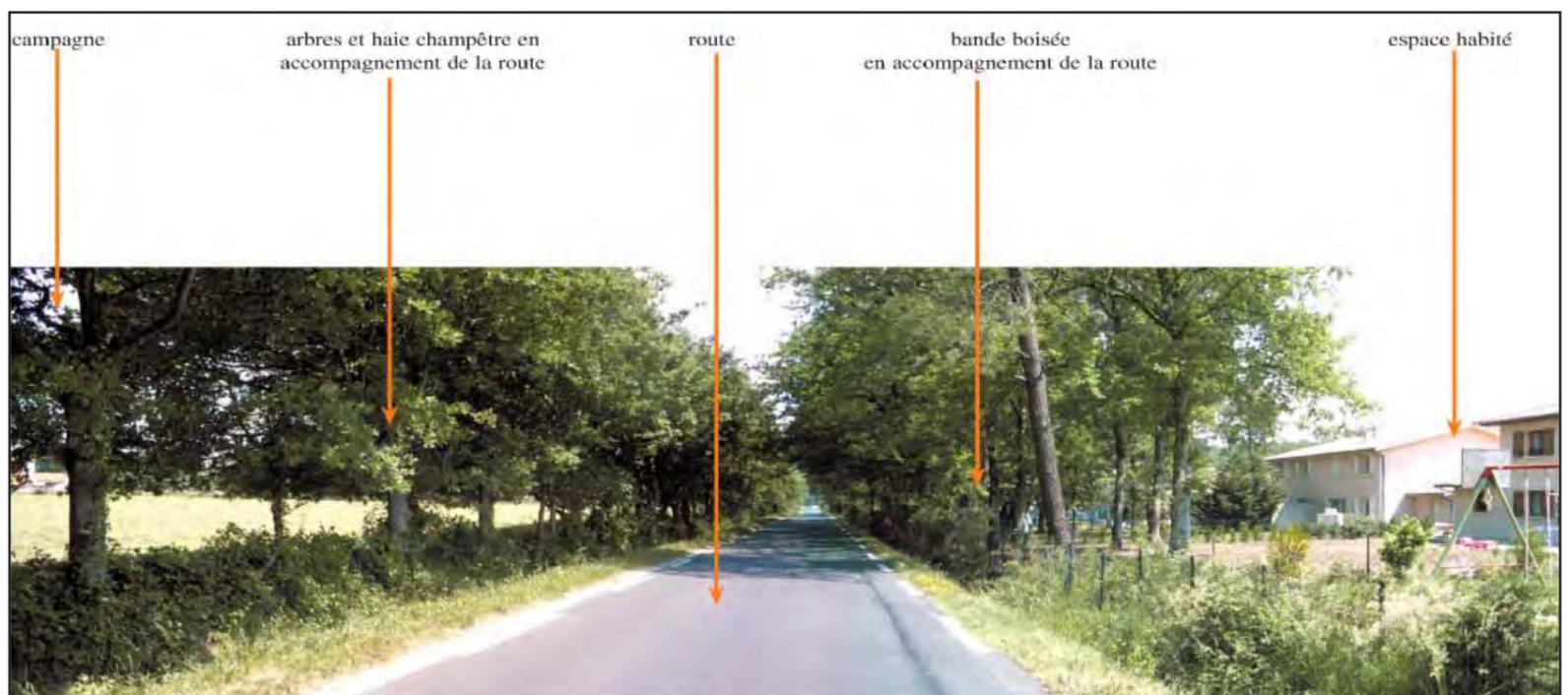
- Constituer des interfaces, des **lisières urbaines**, qui participent à la protection physique des espaces agricoles et améliorer l'image des façades urbaines en aménageant des transitions plantées, à la limite de la ville et de l'espace agricole.
- Proposer des espaces de convivialité urbaine dans ces lisières en multipliant les usages de loisirs et les promenades pour les riverains et permettre une plus grande proximité entre la ville et l'espace rural en multipliant les échanges.
- Contribuer à la constitution de la trame verte et bleue préconisée par le Grenelle de l'environnement.



Photomontage pour illustrer une lisière urbaine qui s'ouvre sur l'espace agricole. Des voies piétonnes traversent les quartiers habités pour rejoindre l'espace cultivé. (Agence Follea-Gautier, paysagistes-urbanistes)



Photomontage pour illustrer des cheminements et des usages variés dans les lisières urbaines. (Agence Follea-Gautier, paysagistes-urbanistes)



Exemple de transition douce entre espace habité et campagne à Pessac-Mérignac (33) Illustration extraite du SCOT de l'agglomération bordelaise (A'URBA - Agence Follea-Gautier, paysagistes-urbanistes)

5. AMORCER UNE RECONVERSION OU PROMOUVOIR UNE MIXITÉ DANS LES SITES INDUSTRIELS EN SITUATION URBAINE ET DÉVELOPPER UNE IMAGE DE NATURE INDUSTRIELLE POUR LES SITES EN MILIEU RURAL :

- Retrouver une trame urbaine d'espaces publics et la reconnecter aux quartiers riverains.
- Identifier les bâtiments industriels de qualité susceptibles d'être conservés ou reconvertis pour des logements ou des équipements publics ou privés.
- Inciter à l'implantation de commerces ou de bureaux au cœur de ces sites reconvertis plutôt que de créer de nouvelles surfaces en périphérie de ville.
- Replanter abondamment les espaces publics et les relier aux espaces de nature existants.
- Résorber les coupures créées par les grandes infrastructures en multipliant les passerelles.



Dans les sites urbains, chercher à remettre en relation les lieux de vie et les sites industriels, à l'instar de cette vue au centre de Rotterdam.



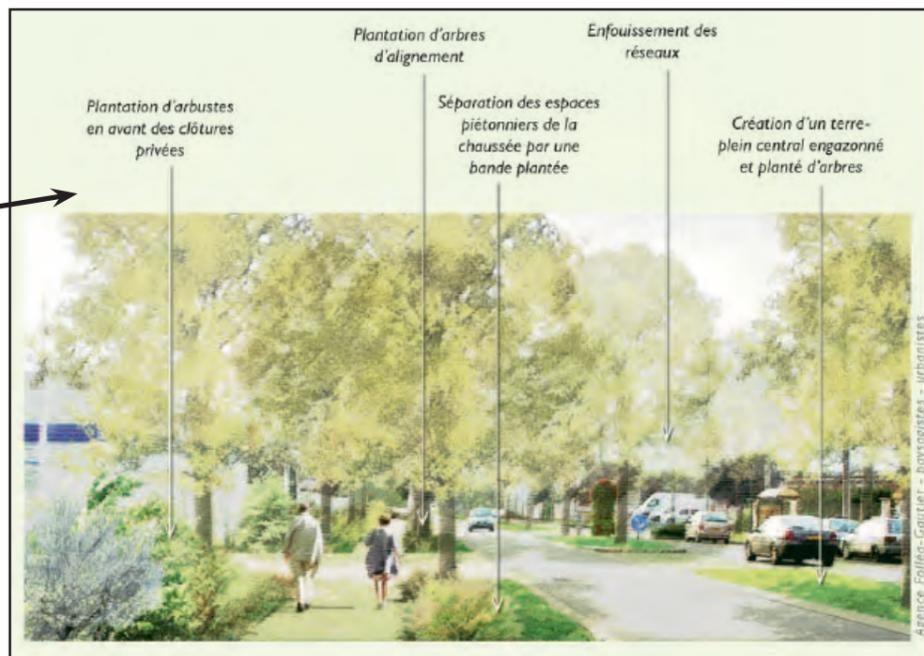
Au centre du Havre, des projets sont en cours pour renouer des liens entre la ville et le port.

- Préserver des espaces naturels conséquents autour des sites industriels en milieu rural et planter abondamment les lisières avec des végétaux issus du milieu naturel environnant. Eviter la trop grande proximité entre deux sites industriels ainsi que la promiscuité avec les lignes à haute-tension ou autres postes électriques.

*C'est en position isolée, entouré de champs cultivés et de haies arborées, qu'un site industriel apparaît sous son meilleur jour. Sans cacher nécessairement les immenses bâtiments, la végétation vient créer un écrin, un premier plan valorisant pour cette industrie.
(Vallée de la Seine)*



6. RÉHABILITER LES LINÉAIRES D'ENTRÉES DE VILLE BORDÉES DE ZONES D'ACTIVITÉS AUX PAYSAGES DE QUALITÉ MÉDIOCRE.



Photomontage pour illustrer une reconversion d'entrée de ville, améliorant le confort du piéton comme celui de l'automobiliste.

Extrait de la Charte paysagère et écologique réalisée par la CAPE. (2006-2008 - Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, agence Folléa-Gautier)

7. VALORISER L'ESPACE PUBLIC EN ADAPTANT L'AMÉNAGEMENT AU CONTEXTE URBAIN OU VILLAGEOIS :



Une simple surface enherbée peut parfois mettre en valeur un espace public au pied d'un monument. (2010 - image de référence - Aube)

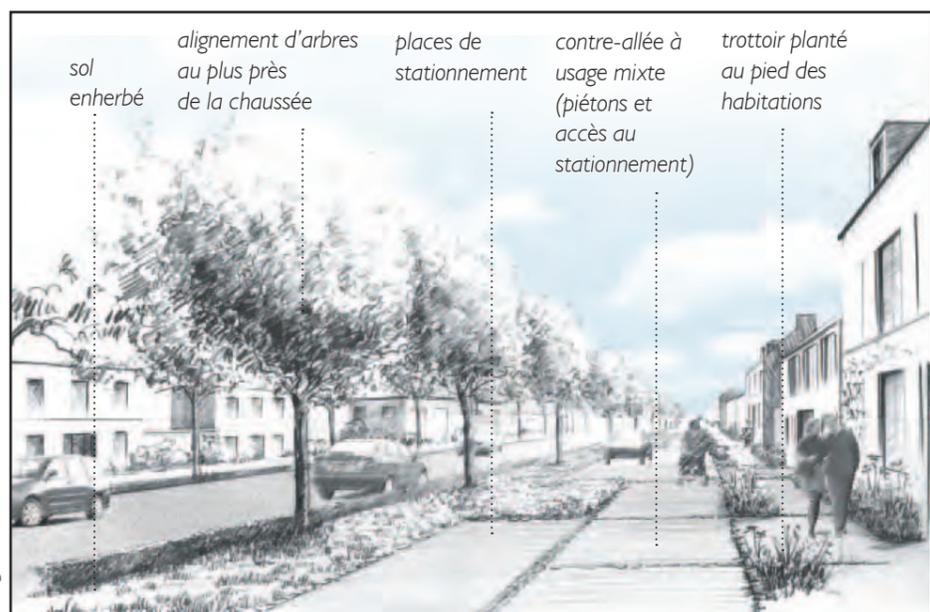


Image possible pour un réaménagement de voirie au profit des piétons.



Ce réaménagement récent des quais de Seine à Oissel a permis à la ville de retrouver un contact et des usages avec le bord de l'eau. Le choix du mobilier résolument contemporain est adapté à ce contexte urbain.

8. IDENTIFIER ET PRÉSERVER CERTAINS SECTEURS PARTICULIÈREMENT RICHES POUR LEUR PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN :

- Etablir des plans de paysage pour ces secteurs. Cette action concerne plus particulièrement la vallée de l'Avre, la vallée de l'Eure, la vallée de l'Epte, la vallée de la Lévrière, les boucles aval de Rouen, la vallée de la Lieure, les vallées et valleuses du pays de Caux, le cap d'Ailly....



Le Val Gallerand, un bâtiment spectaculaire au creux d'un méandre de la Risle.



Patrimoine architectural et urbain particulièrement riche à Verneuil-sur-Avre.

Orientation 3 : Les paysages naturels

Pour une reconnaissance de la richesse des espaces de nature

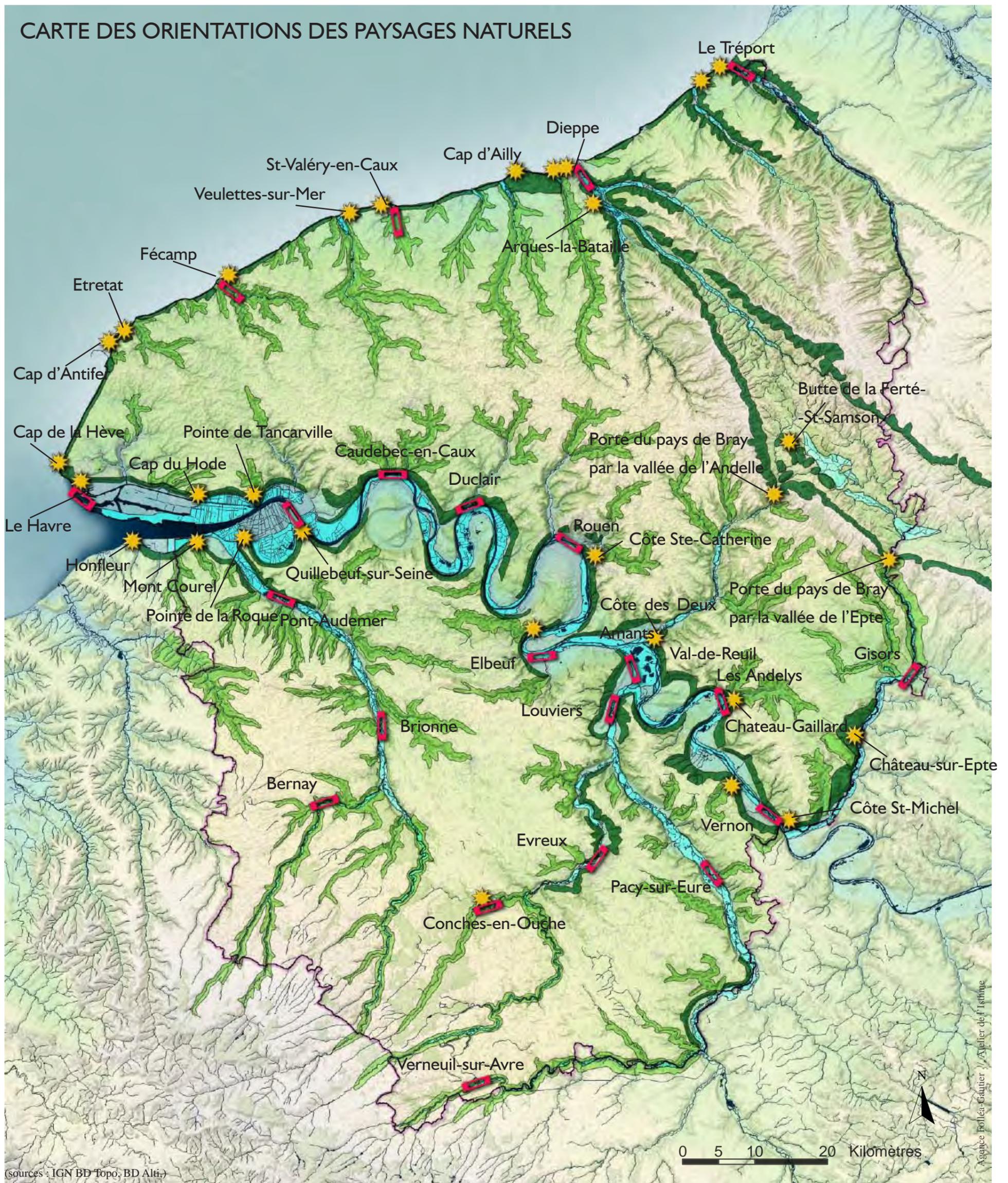
Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **Une dénaturation des bords de l'eau** par le durcissement des berges et du littoral.
- **La diminution des zones humides** au bénéfice de l'agriculture.
- **La diminution des zones humides de qualité par le développement des sites industriels et des gravières.**
- **Une fragilisation des espaces de nature** par la pression des extensions urbaines.
- **La fermeture des coteaux**, désormais recouverts de boisements mais un timide renouveau du pastoralisme pour l'entretien des espaces ouverts.
- **La prise en compte croissante du patrimoine naturel** : Znieff, Natura 2000, Zico, Réserve naturelle, ENS, propriété du conservatoire du littoral et forêts publiques.
- **La reconversion des anciens étangs** en espace de nature et de loisirs.

Face à ces constats, l'orientation sur les paysages naturels peut se développer autour des cinq objectifs suivants :

1. Préserver la qualité paysagère des petites vallées,
2. Reconnaître les coteaux et les falaises comme des espaces de nature rares et précieux,
3. Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées,
4. Maintenir la continuité de nature dans les villes grâce au fil de l'eau,
5. Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES NATURELS



(sources : IGN BD Topo, BD Alti.)

- Préserver la qualité paysagère des petites vallées.
- Maintenir la continuité de nature dans les villes grâce au fil de l'eau.
- Reconnaître les coteaux et les falaises comme des espaces de nature rares et précieux.
- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées.
- Valoriser et gérer les principales ouvertures panoramiques sur les vallées et le littoral.

I. PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PETITES VALLÉES :

- Inventorier et identifier le patrimoine naturel des vallées (forêts, zones humides, pelouses calcaires, jardins, ..).
- Inventorier et protéger le petit patrimoine bâti rural.
- Gérer les espaces ouverts en prairies, cultures ou vergers pour éviter la fermeture par la forêt.
- Instituer des préconisations architecturales pour les nouvelles constructions dans les vallées.
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages.
- Préserver l'image rurale des vallées.
- Elaborer des plans de paysage pour les vallées les plus remarquables. Cela concerne la Vallée de l'Avre, la vallée de la Calonne, de la Rançon, du Bec, de l'Authou,....



Chaumière normande dans la vallée de la Rançon, un patrimoine bâti rural à préserver.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES EN FAVEUR DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DE VEULES LES ROSES



- respecter les grands systèmes de paysage liés à la situation de la commune,
- tenir compte de la situation climatique de la commune en adaptant la gamme végétale traditionnelle et la gamme ornementale aux spécificités littorales,
- diversifier les formes végétales mises en oeuvre, quelques soient les projets et leurs échelles, en respectant les gammes végétales dites locales,
- renforcer la place des rosiers tant dans l'espace privé que sur les espaces publics pour contribuer à renforcer l'identité du bourg,
- assurer une planification de la gestion globale des paysages et des motifs végétaux existants,
- développer une approche environnementale et paysagère prenant en compte le développement durable de la commune.



7, avenue du docteur Michel
76980 Veules les Roses
tél : 02 35 97 64 11
fax : 02 35 57 13 69
mairie@veules-les-roses.fr
www.veules-les-roses.fr



5, rue Louis Blanc - BP 1283
76178 Rouen cedex 1
tél : 02 35 72 94 50
fax : 02 35 72 09 72
caue@caue76.org
www.caue76.org

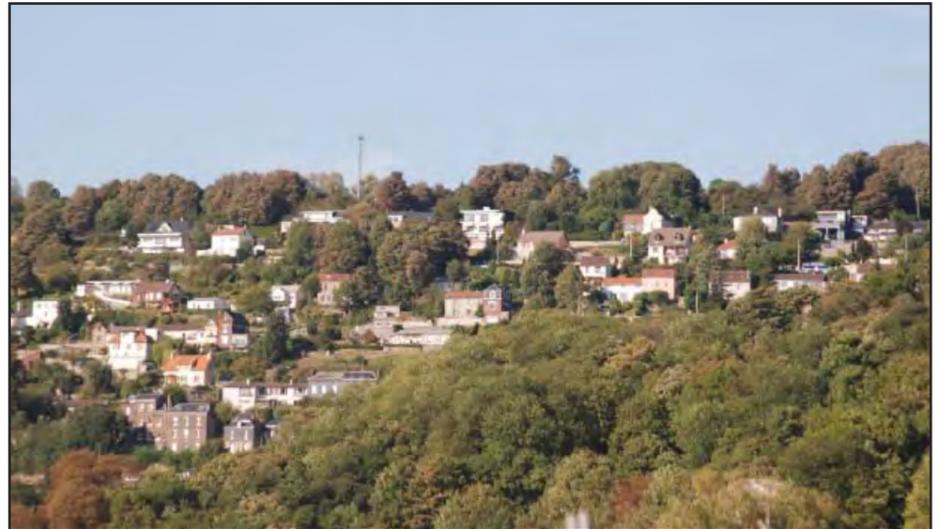
Cahier de recommandations paysagères pour la commune de Veules-les-Roses, réalisé par le CAUE 76.



Vallée de la Scie à Pourville-sur-Mer : un équilibre harmonieux à maintenir entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces bâtis.

2. RECONNAÎTRE LES COTEAUX ET LES FALAISES COMME DES ESPACES DE NATURE RARES ET PRÉCIEUX :

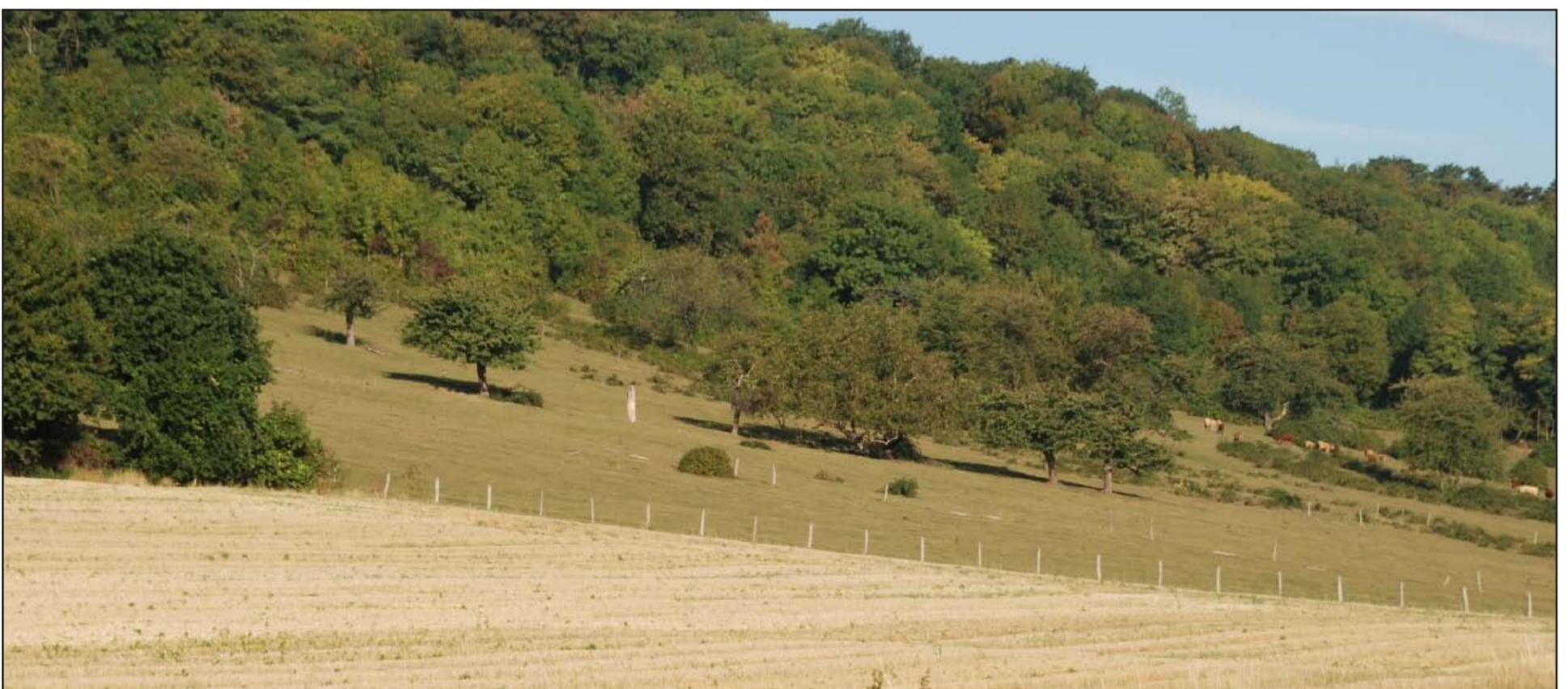
- Inventorier et identifier le patrimoine naturel des coteaux et des falaises (pelouses calcaires, vergers, enrochements, flore spécifique subméditerranéenne,...).
- Inventorier et préserver le patrimoine bâti des coteaux et notamment ceux de la vallée de la Seine.
- Promouvoir **une gestion équilibrée des coteaux** pour maintenir des espaces ouverts. Soutenir la filière du pastoralisme.
- Limiter les constructions sur les coteaux au pourtour des villages, en appliquant des recommandations d'implantation du bâti dans les pentes.
- Empêcher toute construction sur les lignes de crête.
- Créer des circulations douces alternatives aux routes permettant de parcourir les pentes ou les crêtes.
- Valoriser et gérer les principales ouvertures visuelles sur les vallées.
- Reconnaître et préserver les reliefs particuliers des coteaux : avancées, pointes, caps, rebords, côtes,...et mettre en scène ces lieux belvédères par un aménagement sobre et discret.
- Retrouver des débouchés économiques à l'entretien des petits boisements privés. Soutenir la gestion forestière des coteaux en développant des filières de production (bois de chauffe, Bois raméal fragmenté BRF,..).



Les coteaux urbanisés de la Seine à Rouen : la ligne de crête boisée, la forte présence végétale ainsi que l'étagement du bâti sont les composants essentiels pour que le coteau reste un paysage de qualité.



Un cheminement sur le coteau au-dessus de Giverny : une promenade qui offre des vues séquentielles sur la vallée.



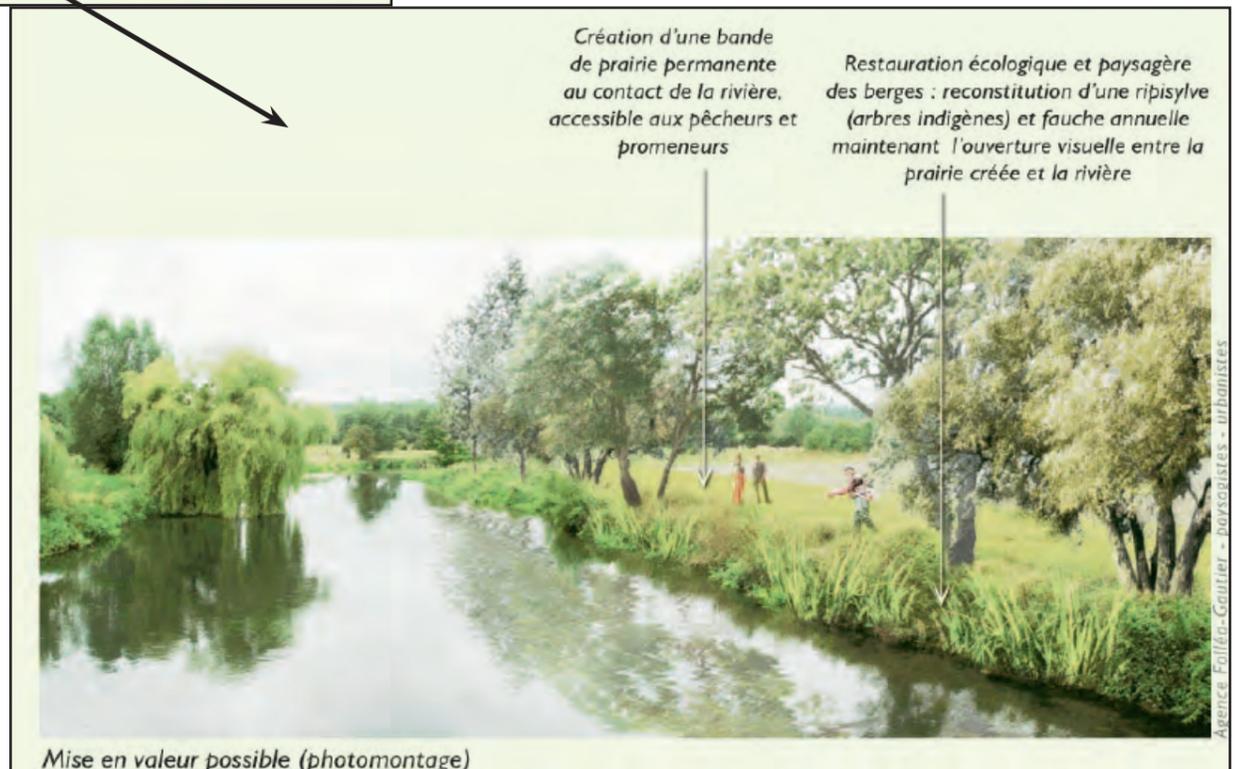
Une gestion composée du coteau de Vernon : boisements sur les pentes raides, prés-vergers sur les pentes moyennes et cultures sur les pentes douces. Un paysage équilibré entre espaces ouverts et espaces boisés.

3. RENFORCER LA VOCATION NATURELLE DES FONDS DE VALLÉES :

- Reconnaître la valeur écologique et paysagère des zones humides (prairies humides, marais, vasières,...) et protéger ces zones contre l'extension de l'agriculture et des zones bâties.
- Appliquer **une gestion extensive des zones humides** permettant une plus grande quiétude pour la faune. Préserver la valeur floristique et faunistique des milieux et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement.
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues.
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle.
- Proscrire les plantations forestières (peupleraies...) dans les marais et organiser des cheminements de découverte de ces paysages. Assurer des continuités de cheminements le long des rivières.



Mare et prairies humides pâturées, révèlent la vocation naturelle de ce fond de vallée.



Extrait de la Charte paysagère et écologique réalisée par la CAPE.
(Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, agence Folléa-Gautier, 2006-2008)

Mise en valeur possible (photomontage)

4. MAINTENIR LA CONTINUITÉ DE LA NATURE DANS LES VILLES GRÂCE AU FIL DE L'EAU :

- Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines et maintenir des continuités avec les espaces de nature hors des centres-villes.
- Promouvoir la qualité architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, berges, ouvrages d'art, écluses,...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre.
- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau.
- Développer des espaces publics diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics majeurs des quartiers riverains.



La mise en valeur des bords de l'Iton à Evreux a redonné vie à la rivière dans la ville.



Les nouveaux aménagements sur les bords de Seine à Rouen permettent aux rouennais de redécouvrir leur fleuve. Même très minéralisés, ces quais amorcent une continuité (visuelle pour le moment) entre la côte Sainte-Catherine et les coteaux de Canteleu.



Avec le port de plaisance au coeur de la ville, Saint-Valéry-en-Caux conserve une continuité des espaces naturels entre la vallée et la mer.



Les berges de la Bresle offrent une image très naturelle....



...en plein coeur d'un quartier urbain de la ville d'Eu.

5. ORGANISER ET GÉRER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES ESPACES NATURELS EN VEILLANT, EN PREMIER LIEU, À PRÉSERVER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE.

- Favoriser la reconquête des berges des étangs par des espèces adaptées aux milieux humides.
- Préserver des secteurs non accessibles pour la quiétude de la faune.



Etang de la Bresle : une reconquête naturelle des berges.

- Préserver la vocation naturelle des plages et limiter au maximum les aménagements nécessitant des constructions pérennes (murs, routes, bâtis,...).
- Aménager des stationnements en amont des plages sous forme de petites poches discrètes non visibles depuis le rivage.
- Permettre l'accès à la plage, uniquement pour les piétons.



Plage de Vaucottes : une plage qui a su préserver ses espaces naturels grâce au site classé dont elle a fait l'objet.

- Privilégier des activités nécessitant peu d'aménagements (baignade, promenade, pêche,...)



Plage de baignade du lac des Deux-Amants : un aménagement sobre qui laisse des secteurs de reconquête naturelle.

Orientation 4 : Les paysages des infrastructures.

Pour une prise en compte des paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie.

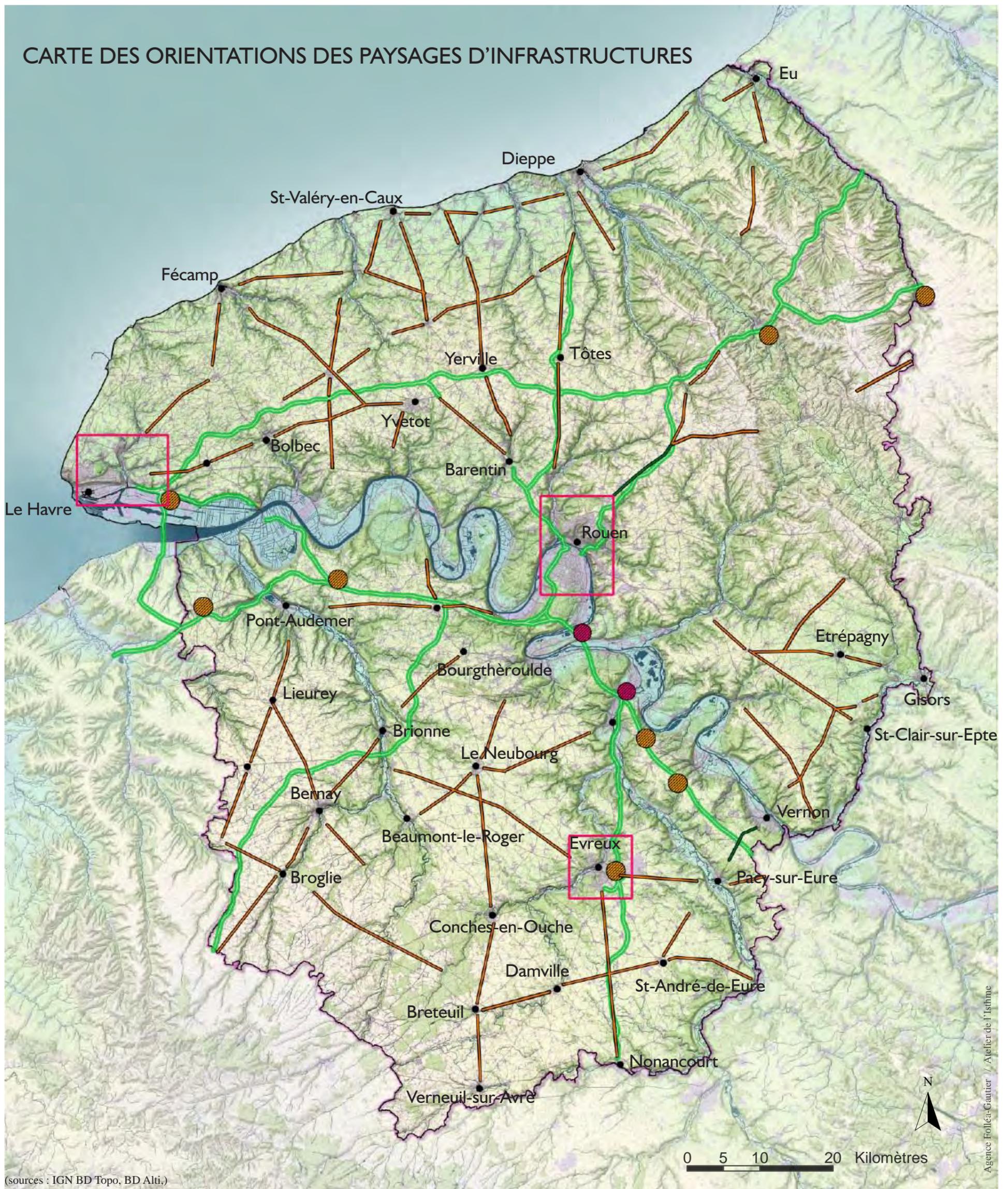
Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **La dégradation de certains paysages d'entrée de ville.**
- **La dévalorisation de certaines traversées de villages** soumise à un fort trafic.
- **Le développement urbain lié aux routes** et plus particulièrement aux déviations.
- **La perte d'agrément des routes** avec la raréfaction des plantations d'alignement.
- **La revalorisation des coeurs de villages** avec l'enfouissement progressif des réseaux aériens.
- **La création d'un nouveau paysage** avec le développement des parcs éoliens sur les plateaux agricoles.
- **La mise en place d'un réseau de voies vertes** au travers de la région.

Face à ces constats, l'orientation sur les paysages des infrastructures peut se développer autour des six objectifs suivants :

1. Valoriser le réseau de routes départementales des plateaux par une politique de plantation d'arbres.
2. Reconnaître la valeur des routes-paysage de la région.
3. Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route.
4. Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviations.
5. Préserver les abords immédiats des grandes infrastructures.
6. Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES D'INFRASTRUCTURES



Valoriser le réseau de routes départementales des plateaux par une politique de plantation d'arbres.



Préserver les abords immédiats des grandes infrastructures.



Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviations.



Maintenir à distance le développement urbain.



Réhabiliter les traversées des ZA existantes.

I. VALORISER LE RÉSEAU DE ROUTES DÉPARTEMENTALES DES PLATEAUX PAR UNE POLITIQUE DE PLANTATION D'ARBRES (ARBRES D'ALIGNEMENT, BOUQUET D'ARBRES, ARBRE REPÈRE À LA CROISÉE DES ROUTES OU SUR LES POINTS HAUTS, HAIES ARBUSTIVES TAILLÉES OU LIBRES,...)

- Imaginer par un projet global, une scénographie par itinéraire pour mettre en valeur certains lieux précis du trajet (point haut, basculement, ouverture, croisée des routes, entrées de villages,...).
 - Retrouver les grands itinéraires historiques de la région et les mettre en valeur par des plantations spécifiques et identitaires.
 - Choisir des essences adaptées au milieu traversé (milieu humide, coteau sec, forêt, proximité urbaine,...).
- Cela concerne plus particulièrement les longues voies rectilignes des plateaux.



Une route dans la plaine agricole peut parfois être mise en valeur par un court tronçon planté.



Un arbre se suffit à lui-même pour révéler une croisée importante des routes.



Les points hauts dans la plaine agricole méritent d'être signalés par quelques arbres en bosquets ou en alignement.



A l'entrée du village, les plantations d'alignement mettent en scène l'accès de façon qualitative.

2. RECONNAÎTRE LA VALEUR DES ROUTES-PAYSAGES DE LA RÉGION :

- Inventorier le réseau des routes-paysages aussi bien dans les routes principales que sur les voies communales.
- Empêcher toute urbanisation linéaire destructive des centralités des villages et génératrice de paysages banalisés.
- Limiter les opérations de recalibrage des chaussées ou la surenchère de mobilier routier. Empêcher la stabilisation minérale des bas-côtés de la voie et préférer des bandes enherbées à valeur écologique et paysagère.

Quelques exemples de routes-paysage :



Petite route en creux bordée de talus enherbés.



Route à flanc de coteau ouvrant sur la vallée.



Route dans la perspective d'un château.



Route de fond de vallée.



Route d'accès à un village, bordée de haies taillées et bas-côtés enherbés.

3. REDONNER UNE PLACE AUX PIÉTONS ET AUX RIVERAINS DANS LES VILLAGES TRAVERSÉS PAR UNE GRANDE ROUTE :

- Sécuriser les traversées de bourgs et de villages par des aménagements forçant les automobilistes à ralentir et redonner une place prépondérante au piéton et au cycliste. Réduire l'emprise bitumée de la chaussée, agrandir les trottoirs et multiplier les traversées piétonnes.
- Conserver le caractère rural des espaces publics par des aménagements sobres et des matériaux nobles (pierres). Eviter la surenchère des mobiliers urbains (bancs, corbeilles et surtout éclairage public).
- Enfouir les réseaux aériens à l'occasion des réaménagements urbains.
- Signaler l'entrée des villages et des bourgs par des plantations le long des routes.



Une chaussée étroite, des trottoirs enherbés et des plantations donnent à cette traversée de village un caractère rural et invitent l'automobiliste à ralentir.



Chaussée étroite et trottoirs enherbés pour un caractère rural renforcé.



Ce réaménagement récent en coeur de bourg à Roumare vise à :

- Requalifier et revaloriser les espaces de vie urbaine.
- Sécuriser la sortie des écoles et le ramassage scolaire.
- Améliorer les cheminements piétons et cyclable pour une meilleure sécurité.
- Inviter les automobilistes à réduire leur vitesse pendant la traversée de ce bourg.
- Gommer l'identité routière au bénéfice d'une ambiance de place de village.

Source : Référenciel du CAUE 76, www.caue76.org



Cheminement piéton à l'écart de la route



Trottoirs et stationnements enherbés et cheminement piéton pour une image rurale du village.

4. REPENSER LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS ROUTIERS PAR UN RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU EXISTANT ET NON PLUS PAR LA CRÉATION DE NOUVELLES DÉVIATIONS :

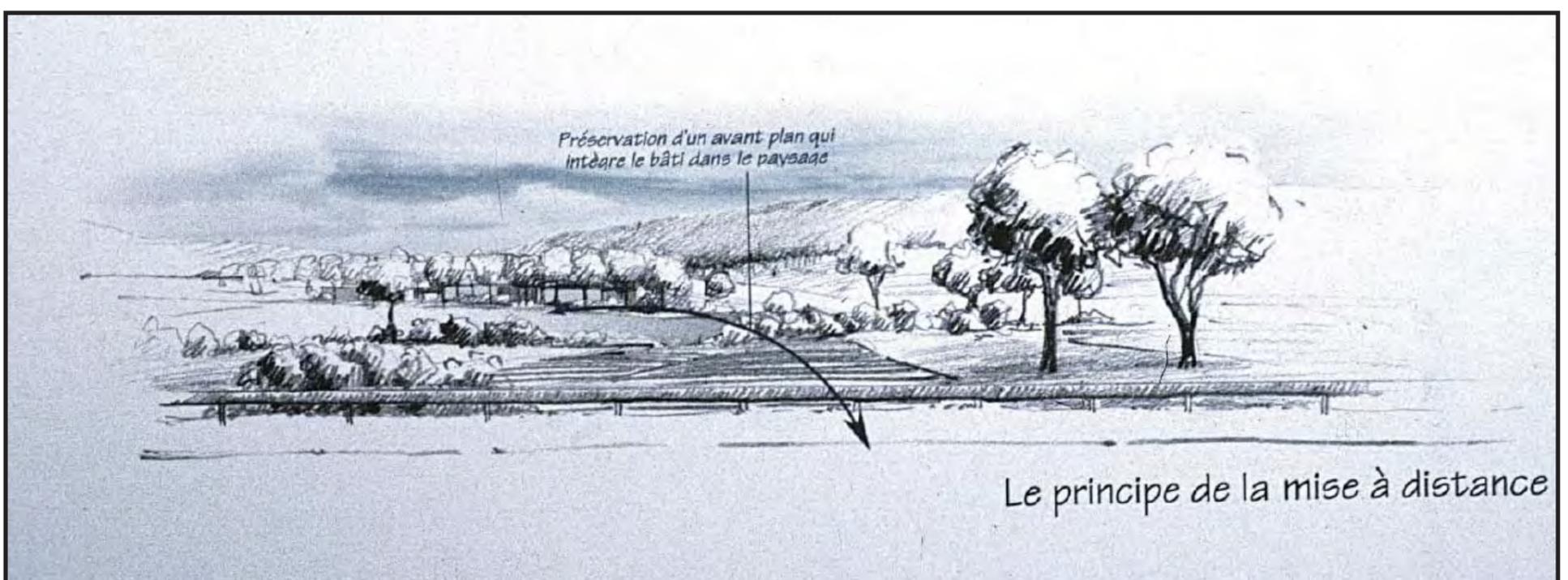
- Mettre la priorité sur la transformation des grandes artères en **boulevards urbains** : voirie urbaine avec feux tricolores, traversées piétonnes, trottoirs et façades urbaines.
- Proposer le réaménagement des voies rapides en voies apaisées avec des aménagements plus urbains et une diminution de la vitesse autorisée (70km/h) et des transports en commun en site propre (TCSP).
- Imaginer, dans le cadre de voies nouvelles, des voies urbaines et non plus des voies autoroutières.



Grande artère transformée en avenue urbaine avec de vastes trottoirs, une piste cyclable et de nombreuses plantations. (image de référence, Malakoff (92) - Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes)

5. PRÉSERVER LES ABORDS IMMÉDIATS DES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES :

- Mettre à distance le développement urbain et notamment les zones d'activités/commerciales. Aménager de larges abords plantés et non bâtis autour des échangeurs, comme portes d'entrée valorisantes pour le territoire.
- Réhabiliter la traversée des zones d'activités existantes en retravaillant les abords de l'autoroute.



Document extrait du Livre Blanc pour le 1% paysage de l'autoroute A89. (Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes)

6. ORGANISER L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS OU PHOTOVOLTAÏQUES DANS UN SOUCI DE NON SATURATION DES ÉQUIPEMENTS DANS LE PAYSAGE :

- Prendre en compte les caractéristiques paysagères des lieux dans l'implantation des nouveaux parcs. Ancrer les projets dans les lignes de force et les structures paysagères existantes (relief, infrastructures, parcellaire, structures végétales,...)
- Regrouper les éoliennes dans des parcs plus importants (8, 10 ou plus, éoliennes groupées)
- Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (sites protégés)
- Imposer un recul d'implantation des parcs éoliens au regard des petites vallées.



Une ligne d'éolienne dans l'espace agricole : un élément de paysage contemporain qui peut être perçu comme valorisant dès lors qu'il reste isolé dans l'immensité agricole.

CONCLUSION



DE L'ATLAS RÉGIONAL DES PAYSAGES ...

.....VERS UNE CHARTE POUR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE EN HAUTE-NORMANDIE,
PARTAGÉE PAR TOUS, VIVANTE ET ÉVOLUTIVE.

L'Atlas des paysages de la Haute-Normandie constitue un document de référence pour une connaissance partagée des paysages hauts-normands : leurs diversités, leurs caractéristiques, leurs fondements naturels, humains et culturels, leurs dynamiques de transformation y sont explicités. Véritables «carte d'identité» de la Haute-Normandie, ces paysages ne peuvent plus être considérés comme la simple résultante hasardeuse des politiques sectorielles qui font - et défont - le territoire. Ils doivent désormais, au-delà de la connaissance et de la conscience partagée des enjeux, devenir l'expression d'une ambition politique pour la qualité du territoire. Des «objectifs de qualité paysagère» (selon la convention européenne du paysage) doivent être définis de façon partagée pour guider les politiques sectorielles. Ce renversement de perspective (le paysage comme projet et non plus comme résultante) nécessite un travail de fond porté dans la durée auprès des acteurs de l'aménagement.

Il pourrait prendre la forme d'une «**charte pour la qualité du cadre de vie en Haute-Normandie**», signée par les acteurs, mise en oeuvre par des programmes pluri-annuels, animée et actualisée en permanence. Outre l'identification et le partage des «objectifs de qualité paysagère», la charte permettrait de poser les principes d'actions, d'identifier les acteurs concernés et partenaires à mobiliser, de faire état des outils existants et de mettre en oeuvre des programmes d'actions spécifiques.

C'est cette politique vivante et ambitieuse en faveur d'un cadre de vie de qualité qui est aujourd'hui à lancer. Puisse le présent Atlas y contribuer !

GLOSSAIRE :

Anémomorphose : modification de la forme des plantes et des paysages végétaux sous l'effet des vents dominants. Les arbres peuvent ainsi avoir ce que l'on appelle un « port en drapeau ».

Anticlinal : en géologie, un pli présentant une convexité vers le haut et dont le centre est occupé par les couches géologiques les plus anciennes.

Ballastière : site d'extraction de matériaux alluviaux (gravier, sables...), généralement implanté en fond de vallée, donnant alors naissance à des étangs restant le plus souvent en place après la fin d'exploitation du site.

Biodiversité : ensemble des patrimoines génétiques des espèces végétales et animales vivant dans un biotope donné, et par extension, dans la totalité de la biosphère.

Bocage : espace fortement cloisonné par des haies denses d'arbustes et d'arbres, éventuellement édifiées sur des talus de terre. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Bois Raméal Fragmenté : nom donné à un mélange de résidus de broyage de rameaux de bois frais (branches). Par sa couverture du sol et son apport en lignine, il favorise le développement d'humus qui permet de limiter, voire de supprimer, le labour, les apports d'engrais et l'irrigation. En utilisant des branches fraîchement broyées et répandues rapidement au sol, toute une pédofaune et pédoflore va s'installer et ainsi reproduire les mêmes mécanismes que la forêt, laquelle est autosuffisante. Les BRF sont considérés comme des aggradants (on parle alors d'aggradation à l'inverse de dégradation) et présentent donc un matériau de premier choix pour restaurer les sols épuisés.

Boutonnière : vaste combe limitée par deux cuestas qui se font face, provenant d'une déformation anticlinale érodée en son centre. Les couches géologiques les plus anciennes apparaissent alors au creux de la boutonnière.

Butte : forme de relief érigée et isolée, de taille très variable.

Butte-témoin : butte dégagée en avant d'un plateau et « témoin » d'une ancienne extension de ce plateau. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Cavée : chemin creux et bordé de talus enherbés ou plantés.

Circulation douce : circulation réservée aux piétons et/ou aux vélos, sans engins motorisés.

Clairière : (De clair) endroit dégarni d'arbres dans un bois, une forêt. Synonymes : échappée, trouée. Petit Robert.

Espace ouvert au sein d'un bois, d'une forêt. La partie « claire » de la forêt quand elle est naturelle, et éclaircie quand on l'a dégarnie. Une clairière est ensoleillée et propre à l'habitat, à la culture, lieu de vie par opposition au sous-bois. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Clos-masure : «se présente sous la forme d'un clos, délimité par un talus d'alignements d'arbres, à l'intérieur duquel se répartissent la maison d'habitation et les bâtiments agricoles. La cour est plantée de pommiers de haute-tige, plusieurs mares y sont dispersées.» D'après «Clos-masures et paysage cauchois» CAUE 76.

Colline : relief de dimension modérée, plus ou moins allongé, se présentant généralement en famille (sinon on parle plutôt de butte). L'altitude relative est assez faible : 50 à 500 m environ. Les collines se développent surtout dans des roches relativement imperméables et tendres, propices à la multiplication des vallons, et notamment dans les dépôts de piedmonts. L'ensemble du relief évoque l'idée de vagues, de moutonnements. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Courtil : « Petite cour ou jardin de campagne qui n'est point fermé de murs, mais seulement de haies, de fagotage ou de fossés ». D'après « le langage des géographes » de François de Dainville.

Cuesta : relief dissymétrique réalisé par une couche résistante modérément inclinée et interrompue par l'érosion. La cuesta comprend un *front* en pente raide et un plateau doucement incliné en sens inverse.

Estran : espace littoral compris entre le plus haut et le plus bas niveau de la mer.

Éléments de paysage : Éléments du paysage (arbres isolés, haies, routes, habitat...) qui, combinés entre eux, forment les structures du paysage, comme des pièces de bois qui assemblées forment la charpente d'un toit.

Falaise : côte élevée et abrupte due à l'érosion marine.

Forière : chemin planté en pourtour de village.

Hameau : petit groupe d'habitations. Le hameau est généralement un groupement de fermes. En France, le hameau n'a pas de statut juridique et relève des écarts. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Karst : forme d'érosion du calcaire, due en partie à l'eau, par dissolution chimique et usure mécanique. Le relief karstique est constitué de grottes, gouffres, vallées sèches, gorges, dépressions fermées, avec absence d'eau en surface. On a évalué à 25 mm par millénaire la tranche de calcaire ainsi érodée par l'eau, soit 100 m en 4 millions d'années.

Lisière : bordure. S'emploie surtout pour les forêts (syn.: Orée), et pour les champs. Cependant on évoque parfois les lisières d'un pays, d'une ville ; on parle alors de lisière urbaine. D'après « les mots de la géographie » Roger Brunet.

Maillage bocager : se réfère à la structuration en réseau que les haies forment entre elles dans un paysage bocager. D'après « le guide d'observation du patrimoine rural ».

Le maillage primaire est adossé aux routes et cours d'eau. Le maillage secondaire redivise les champs entre eux. Extrait de « l'entretien courant des haies » IDF.

Marnière : cavité résultant de l'extraction de la craie en profondeur, craie utilisée pour amender les terres de cultures (marnage). D'après « Clos-masures et paysage cauchois » CAUE 76.

Open-field : (de l'anglais Champ ouvert) campagne ouverte aux parcelles non encloses – type de paysage rural principalement présent dans le nord de la France et souvent opposé au paysage de bocage, plus fermé.

Paysage : « étendue de pays perçue par un observateur », au sens minimal du dictionnaire. La perception est au cœur de la définition, ce qui fait du paysage une notion à la fois scientifique (connaissance du « pays ») et culturelle (relation sensible de l'homme à son espace de vie). La définition du paysage par la convention européenne du

paysage est la suivante : « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Rideaux de culture : « Ce sont des ressauts brusques, dont les talus escarpés interrompent les pentes régulières des versants et leur donnent parfois...l'aspect de gigantesques escaliers. » D'après Albert Demangeon, géographe.

Ripisylve : formation végétale constituée par des arbres et des arbustes implantés le long d'un cours d'eau. Accueillant des espèces appréciant les sols humides, comme l'aulne glutineux, les peupliers et de nombreux saules, la ripisylve est un élément fondamental des paysages de rivières.

Site bâti, village-site : village composant un site remarquable dans le paysage, du fait de l'agencement du bâti avec le relief.

Structures paysagères : Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères. L'analyse du paysage nécessite un exercice de sélection des composants pour leurs relations, leur organisation particulière, leur capacité à structurer. Les structures paysagères reflètent les structures sociales. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage. D'après « les unités et les structures paysagères dans les Atlas de paysages » 2007 MEDDAT.

Structures végétales : agencement et combinaison de végétaux ligneux (arbres et arbustes) prenant la forme de haies, alignements réguliers, vergers, mails, bosquets, ou arbres isolés... Ces végétaux – groupés ou isolés – s'associent pour structurer les paysages agricoles, particulièrement dans les pays de bocage.

Talus plantés : «composante majeure des clos-masures, le talus planté cauchois est une forme végétale très spécifique. Appelé localement fossé, il est constitué d'une levée de terre, bordée traditionnellement, à son pied, de deux fossés en creux qui recueillent les eaux de pluie ruisselant dans la cour... Le talus est surmonté d'un ou de deux alignements d'arbres de haut-jet disposés en quinconce et plantés très serrés.» D'après «Clos-masures et paysage cauchois» CAUE 76.

Têtard : un arbre à tronc très court au sommet duquel toutes les branches sont taillées régulièrement à ras. Cette taille permet de produire du bois de chauffage facile à exploiter et de l'osier quand les trognons sont des saules, arbres particulièrement adaptés à ce type de traitement. Leurs silhouettes caractéristiques sont reconnaissables dans la campagne, surtout quand ils sont isolés.

Unité de paysage, unité paysagère : portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. L'identification des unités de paysage permet de mesurer la diversité des paysages pour un territoire donné, et d'identifier les traits de caractères qui les différencient. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain, pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole et forestière, changement pouvant être rapide ou progressif. L'unité de paysage se définit tout autant par ses caractéristiques propres que par comparaison à celle de ces voisines : comme la pièce d'un puzzle, elle ne prend son sens qu'au sein de la mosaïque de paysages d'un territoire plus vaste auquel elle appartient.

Valeur paysagère : caractéristique forte et essentielle d'un paysage, qui peut être un élément ou une forme d'organisation d'éléments entre eux. L'identification des valeurs paysagères permet d'interroger les transformations d'un paysage pour vérifier si elles le valorisent ou non ; c'est aussi une source d'inspiration pour agir et transformer l'espace dans l'esprit des lieux.

BIBLIOGRAPHIE :

Livres

Guides Gallimard – Eure (Normandie)

Ed. Nouveaux Loisirs, 1995

Guides Gallimard – Seine-Maritime (Normandie)

Ed. Nouveaux Loisirs, 1995

La Normandie (Que sais-je?)

Ed. Presses universitaires de France, 1987

Normandie (Encyclopédie Bonneton)

Ouvrage collectif

Ed. Bonneton, 2001

La Haute-Normandie

Gérard Granier, François Gay, Jacques Garnier

Ed. du Petit-Normand, 1986, 104p.

La Normandie (Atlas et géographie de la France moderne)

Frémont, Armand

Ed. Flammarion, 1977, 289p.

Normandie sensible

Frémont Armand

Editions Cercle d'Art, 2009

Seine-Maritime (Encyclopédie Bonneton)

Ouvrage collectif

Ed. Bonneton, 1999, 320p.

Clos-masures et paysages cauchois

CAUE76, 2008

Travail collectif rédigé par :

Virginie Maury-Deleu, Blandine Hardel, Olivier Gosselin,

Gilles Pesquet, Philippe Fajon, Michel Lerond, Pascal de Lattre

Ed. point de vues

Balade en Seine-Maritime, sur les pas des écrivains

Ed. Alexandrines, 2007

Atlas de l'agriculture normande

Roger Calmès, Pierre Brunet, Michel Raimbeault (sous la dir.)

Ed. Presse Universitaire de France, 1995

Les paysages ruraux en Normandie : actes du 37e congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 octobre 2002)

Recueillis et publiés par Jean-Paul Hervieu, Gilles Désiré dit Gosset, et Éric Barré

Ed. Annales de Normandie, 2003, 455 pages

Le paysage industriel de la Basse-Seine

Inventaire du Patrimoine Culturel région Haute-Normandie

Sous la direction de Claire Etienne

Red. Emmanuelle Réal

Collection Images du Patrimoine

Photographies Denis Couchaux, Christophe Kollman, Yvon Miossec,

Rouen : CPHN 2008, 264 p. ; ill. en coul. ; 30 cm

(Images du patrimoine ; ISSN n°0299-1020 ; n°249)

ISBN 2-910316-33-5

Normandie (la) : la géologie, les milieux, la faune, la flore, les hommes (La Bibliothèque du naturaliste)

GUERIN, Arnaud (sous la dir.)

Ed. Delachaux et Niestlé, 2003. 360 p..

Protection et gestion des rivières du secteur Seine-aval

Bassin Seine-Normandie

Eau Seine Normandie, Agence de l'Eau, 2006

Etude sur la forêt de Roumare

Michel Prévost, archiviste paléographe. Rouen 1904 Bibliothèque de l'Ecole de Chartres

Le canton de Notre-Dame de Bondeville Lu du Ciel

Jérôme Chaib

Ed. Sylvaision, 2006

Le Marais Vernier (Dix siècles d'évolutions paysagères)

Bruno Penna (sous la dir.) avec la collab. De S. Mitaut et M.Valette
Cahier des Annales de Normandie, Caen, Musée de Normandie, 2003, 256p.

Voyages pittoresques - Normandie 1820-2009

Lucie Goujard, Annette Haudiquet, Caroline Joubert, Diederik Bakhuys

Ed : Sylvana Editoriale

Destination Normandie, Deux siècles de tourisme 19e-20e siècles

Ed Cinq continents, 2009

Etudes

Le paysage de l'Eure : entités et transitions

Ecole Nationale du Paysage

Sybil Cosnard, Frédérique Baudot

Oct. 95 – Mars 96

Sous la direction d'Henri Bava

Schéma départemental des paysages

Conseil Général de Seine-Maritime

Direction de l'Espace rural et de l'Environnement

Agence Horizons-IAURIF-SEGESA-APE

Juin 2000

Actions paysages en Pays de Bray

Etude préalable à un projet de développement par les paysages

Région haute-Normandie

Arc en Terre , architectes paysagistes

Environnement Votre, ingénieurs écologues

juin 1994

Inventaires régional des paysages de la Basse-Normandie

DIREN Basse-Normandie

Pierre Brunet, Pierre Girardin, 1994

Atlas des paysages de la Somme

DIREN Picardie

Bertrand le Boudec, Hélène Izembart, 2007

Pages web

<http://www.arehn.asso.fr/publications/Paysage/paysage.html>

<http://www.caue76.org>

Étude commanditée et suivie par :

Région de Haute-Normandie, Direction des déplacements et des territoires

Région Haute-Normandie, 9 rue Robert Schuman - BP 1129 - 76 174 Rouen Cedex I

DREAL de Haute-Normandie

Cité Administrative 2 rue Saint-Sever 76032 Rouen Cedex

Comité de pilotage :

Présidé par Madame Véronique BEREGOVOY, Vice-Présidente de la Région de Haute-Normandie
Coordonné par Jean-Michel GANTIER, Bureau Environnement et Développement Durable DREAL
et suivi par :

- Sylvie BRUGOT, chargée de mission service environnement de la Région Haute-Normandie
- Jérôme CHAIB, directeur de l'AREHN
- Catherine COPALLE, Service Inventaire et Patrimoine de la Région Haute-Normandie
- Jean-Marc COUBÉ, architecte paysagiste au C.A.U.E. 27
- Michel DELACROIX, DDTM76
- Aurélie DUFILS, chargée de Mission Paysage au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande
- Philippe FAJON, archéologue à la DRAC Haute-Normandie
- Jérémie FLEURISSON, SIG de la Région Haute-Normandie
- Hélène GAUTHIER DELEAU, chef du service environnement de la Région Haute-Normandie
- Jean-Pierre GIROD, Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande
- Jean-Christophe GOULIER, architecte paysagiste au C.A.U.E. 76
- Hélène IZEMBART, paysagiste-conseil de l'Etat à la DDTM76
- Irène JUILLIARD, Ingénieur Paysage au Département de la Seine-Maritime
- Pascale LAUTECAZE, directrice de l'ONF Normandie
- Catherine MARQUET, chef du service paysage et aménagement foncier du Département de la Seine-Maritime
- Marie-Noëlle MEDAILLE, Service Inventaire et Patrimoine de la Région Haute-Normandie
- Patrice PUSATERI, architecte des Bâtiments de France au SDAP de la Seine-Maritime
- Emmanuelle REAL, Service Inventaire et Patrimoine de la Région Haute-Normandie
- Stéphanie ROBINET, Conseil Général de l'Eure

Étude réalisée par :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes

100 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge

- Claire Gautier
- Bertrand Folléa
- Henri Specht
- Sandra Tarpinian
- Amandine Parret

Cartographie - SIG :

Atelier de l'Isthme, paysage - urbanisme - géomatique

7 place de la Mairie, 91800 BRUNOY

- Pierre-Yves Pasco